This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

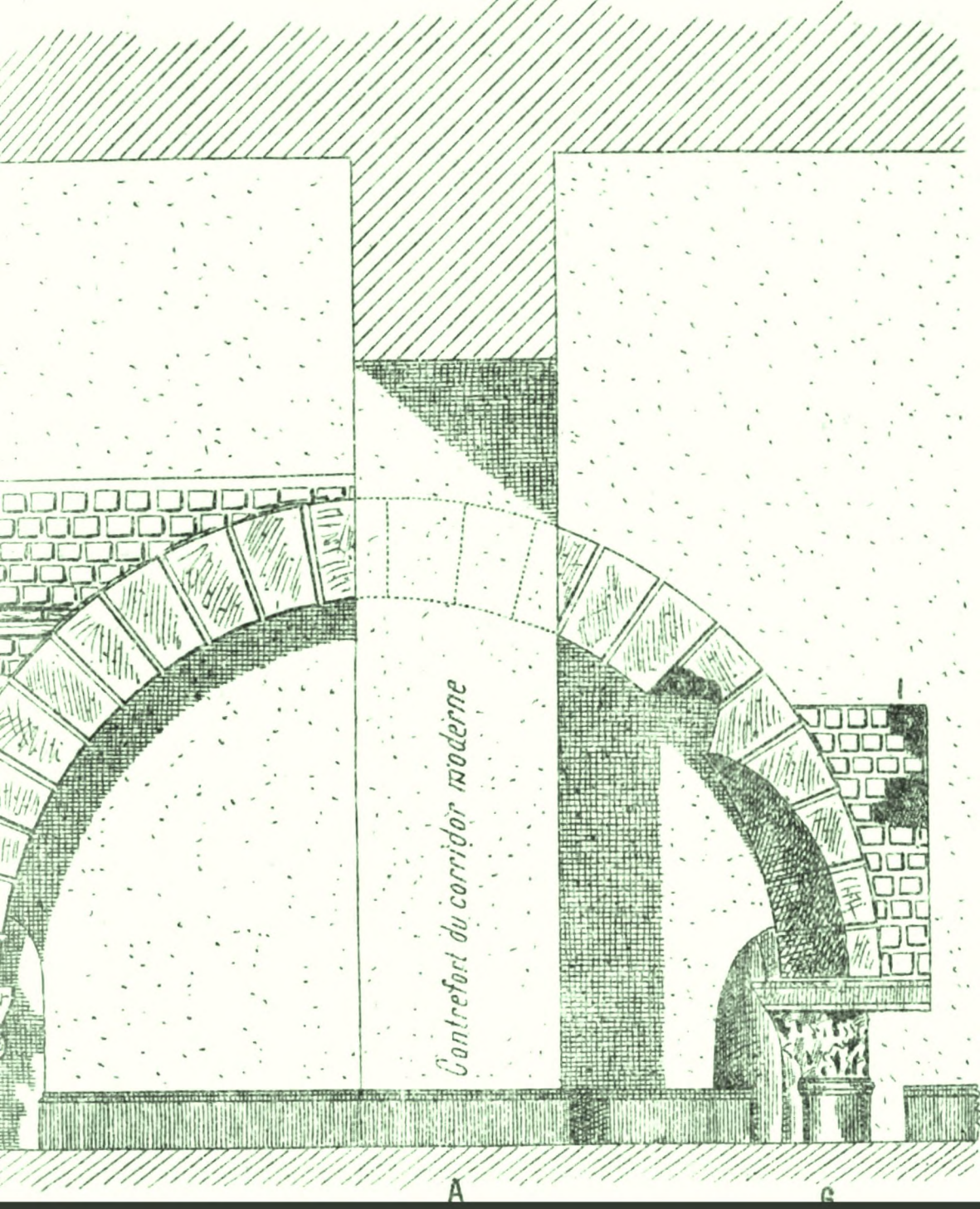

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

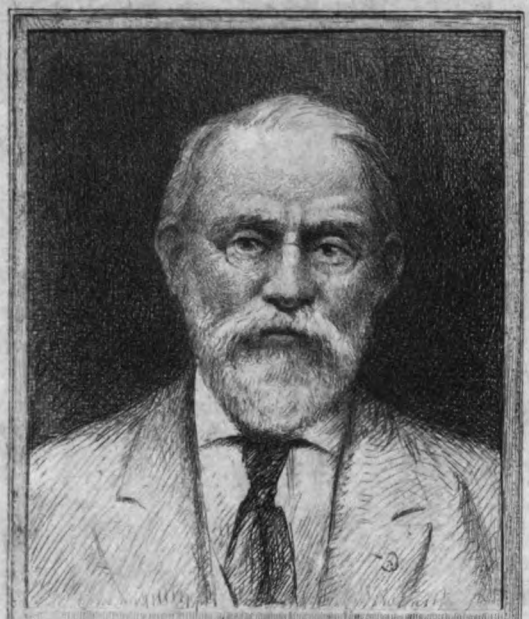

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-ET-UNIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1895

TOME XXXI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUILLET-AOUT

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) 5

Historique. — M. l'abbé Bourgain, Le Théâtre d'Angers à la fin du xve siècle. — M. l'abbé Hy, Les Roses. — M. Édouard André, L'Art des Jardins. — M. Bousrez, Étude comparative sur les monuments mégalithiques d'Anjou et de Touraine. — M. Magne, La Grèce et ses monuments. — M. le Dr Maisonneuve, Les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou.

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 34

Notice sur l'Instruction primaire à Angers pendant la Révolution (1789-1800) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 64

Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier (suite). — **L'abbé Félix Deniau** 75

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie, Communautés (suite) : Capucins 92

Ouverture du tombeau du roi René à la Cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau** 103

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893) — III. Table alphabétique des matières contenues dans la chronique. — **Adrien Planchenault.**

La Table de la Revue de l'Anjou (1852-1893) doit former un fascicule spécial. Les lecteurs sont priés d'enlever et de mettre en réserve les feuilles de cette table, qu'ils trouvent placées à la fin de chaque numéro. Une couverture imprimée sera donnée avec la dernière feuille.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS, de 1695 jusqu'à nos jours, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet.* — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix.... 5 »

TERRE D'ESPAGNE, par René Bazin. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

200e Anniversaire de l'Union du Séminaire avec la Compagnie de Saint-Sulpice. — Le 14 mai 1895 au Grand-Séminaire d'Angers. — Consécration de la Chapelle. — Une brochure in-8° de 96 pages. — Prix..... 1 »

Lacordaire, par le comte d'Haussonville. — Un volume in-12. — Prix..... 2 »

L'Égypte et le Soudan égyptien, par H. Pensa. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Histoire de Jeanne d'Arc, par Ph.-H. Dunand. — Un volume in-8°. — Prix..... 6 »

La Question de Madagascar. *Les Droits historiques de la France; l'Ile et ses ressources,* par Joseph Joûbert. Un volume in-8°. — Prix..... 1 50

Chantegrolle, par André Godard. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Le roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise de Réaulx. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

La domination française en Belgique. — *Directoire, Consulat, Empire (1795-1814),* par L. de Lanzac de Laborie. — Deux volumes grand in-8°. — Prix..... 16 »

Mémoires du comte de Paroy (1789-1797), publiés par Etienne Charavay. — Un volume in-8°. — Prix.. 7 50

Le duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette, par Gaston Maugras. — Un volume in-8°. — Prix... 7 50

Le maréchal de Ségur (1724-1801), par le comte de Ségur. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

La Vie en France sous le premier Empire, par le vicomte de Broc. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

Souvenirs de Guerre du général baron Pouget, par Mme de Boisdeffre. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Émigrés et Chouans, par le comte G. de Contades. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-ET-UNIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1895

TOME XXXI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUILLET-AOUT

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) 5

Historique. — M. l'abbé Bourgain, Le Théâtre d'Angers à la fin du xve siècle. — M. l'abbé Hy, Les Roses. — M. Édouard André, L'Art des Jardins. — M. Bousrez, Étude comparative sur les monuments mégalithiques d'Anjou et de Touraine. — M. Magne, La Grèce et ses monuments. — M. le Dr Maisonneuve, Les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou.

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 34

Notice sur l'Instruction primaire à Angers pendant la Révolution (1789-1800) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 64

Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier (suite). — **L'abbé Félix Deniau** 75

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie, Communautés (suite) : Capucins 92

Ouverture du tombeau du roi René à la Cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau** 103

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893) — III. Table alphabétique des matières contenues dans la chronique. — **Adrien Planchenault.**

La Table de la Revue de l'Anjou (1852-1893) doit former un fascicule spécial. Les lecteurs sont priés d'enlever et de mettre en réserve les feuilles de cette table, qu'ils trouvent placées à la fin de chaque numéro. Une couverture imprimée sera donnée avec la dernière feuille.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-ET-UNIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DE

L'EXPOSITION D'ANGERS (1895)

HISTORIQUE

Le programme de la Commission des fêtes, arrêté à la fin de l'année 1894, comportait pour les soirées intérieures du Jardin de l'Exposition une série de distractions, au nombre desquelles figurent les conférences scientifiques et littéraires. Le jour choisi était le mercredi de chaque semaine.

En conséquence, une sous-commission fut nommée pour organiser cette section des attractions, faire aménager la salle des conférences de l'Exposition et se procurer des conférenciers. Le président, M. Préaubert, fut particulièrement chargé d'assurer la régularité du service.

La salle n'étant pas libre au moment de l'ouverture de l'Exposition, c'est seulement le 29 mai que la série des conférences a été inaugurée.

Elles se sont succédé ensuite régulièrement tous les mercredis. Il faut, en outre, ajouter à cette série plusieurs conférences qui ont été données, en juin, à l'occasion du congrès scientifique.

Digitized by Google

Des aménagements ont été pris pour que de nombreuses projections à la lumière électrique vinssent encore ajouter de l'intérêt à l'exposé du conférencier.

Si nous portons maintenant un jugement d'ensemble sur les conférences, nous pouvons dire qu'elles ont constitué une des attractions les plus remarquables des fêtes du soir. Un public choisi et nombreux n'a cessé de les fréquenter, et il a été donné d'entendre des sujets les plus variés et les plus intéressants. Tour à tour, les questions de Littérature, d'Art, d'Histoire, de Science, d'Industrie ont été traitées avec grand talent par des conférenciers de mérite.

Et nul doute qu'on ne conserve un souvenir précieux de cette brillante période de vulgarisation.

Dans le but de rendre plus précis ce souvenir et de permettre à ses lecteurs de retrouver des documents sur les sujets traités, la *Revue de l'Anjou* a pensé qu'il était intéressant pour l'histoire locale de conserver dans ses colonnes une analyse des conférences de l'Exposition nationale de 1895.

Digitized by Google

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ BOURGAIN

Le Théâtre d'Angers à la fin du XV° siècle

Le 5 juin, M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté des Lettres, a fait une conférence sur *le théâtre d'Angers à la fin du XV° siècle*, c'est-à-dire sur *la Passion*, de Jean Michel, jouée à Angers le 26 août 1486 « moult somptueusement et triumphalèment ».

C'est un tableau de la civilisation de l'époque que le conférencier a voulu faire, comme il l'a déclaré en quelques mots : « Nous allons à ce théâtre pour des raisons qu'il faut vous dire en toute simplicité. Nous sommes dans une Exposition qui est très belle, puisque les étrangers qui viennent de Bordeaux le proclament ; et dans cette Exposition qui est très belle, il y a une galerie qui est particulièrement belle, la galerie des arts rétrospectifs. Dans cette galerie, nous aurions voulu exposer, à côté des tapisseries, des bibelots et des dentelles, la ville d'Angers tout entière à l'époque si curieuse de la fin du moyen âge : ses murailles, ses portes, ses rues, ses ruelles, ses carrefours, ses églises, ses toits, ses costumes, sa littérature, ses fêtes, son esprit, son cœur, son âme, et tout le reste. Or, la Commission nous ayant répondu qu'à son regret elle ne pouvait nous fournir une vitrine de dimension suffisante, nous allons essayer de montrer à votre intelligence ce que nous ne pouvons montrer à vos regards, afin de ne rien perdre de ce qui est si cher à cette Exposition et de ce qui nous est si cher à tous : la gloire de l'Anjou. »

Digitized by Google

M. l'abbé Bourgain, en effet, a rempli tout ce programme, en montrant les préparatifs et l'exécution du Mystère et, si nous disons peu de chose de cette conférence, c'est qu'elle paraîtra prochainement.

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ HY

Les Roses

L'arbrisseau qui produit la rose a été cultivé de temps immémorial pour la beauté de sa fleur. A l'état spontané, il comprend environ cinquante espèces réparties sur toute la surface de l'hémisphère boréal. Les qualités ornementales fournies par le port, la couleur et l'odeur sont déjà fort diversifiées dans ces formes sauvages qui ne méritent en aucune façon le mépris que professent généralement à leur égard les horticulteurs.

Les soins du jardinage n'ont fait que développer les agréments naturels ; ils ont surtout donné à la fleur plus de durée et de parfum en la faisant doubler, c'est-à-dire en provoquant la métamorphose de nombreuses étamines en pétales.

Mais la fleur double, privée de ses organes essentiels, devient en même temps stérile; on peut multiplier la plante par la division de ses rameaux, on n'en obtiendra jamais de graine.

Dans le semis, cependant, est tout l'espoir de la culture, et il importe d'y recourir incessamment pour remplacer les variétés qui s'épuisent les unes après les autres. Les plus anciennes en date sont devenues languissantes, témoin la célèbre Rose Calendaire, presque abandonnée aujourd'hui malgré la finesse de son parfum.

L'histoire du passé doit servir de guide aux recherches futures. Entre tous les procédés employés par l'industrie humaine pour diversifier les formes de roses, aucun n'a

Digitized by Google

donné de résultats plus importants que l'acclimatation des races étrangères. L'introduction chez nous de trois espèces principales et leur croisement avec nos types indigènes a produit une complète révolution dans la culture des roses. Le *Rosa gallica*, d'origine gallo-romaine, le *R. moschata*, importé d'Orient par les croisés, enfin, le *R. indica*, conquis par la compagnie des Indes, ont peuplé nos parterres de leur innombrable postérité.

L'histoire des plantes et de leurs migrations est souvent liée à celle des peuples qui les ont propagées. Ainsi l'on peut suivre à la trace la route suivie en Anjou par le *Rosa gallica*, le long de cette ancienne voie romaine, de *Juliomagus* à *Robrica*, par *Orvallis*, suivant les coteaux de la rive gauche de la Loire. Les buissons du rosier de France, qui de nos jours encore se maintiennent autour des vieux cloîtres, marquent le chemin par où jadis la civilisation et la foi chrétienne ont pénétré dans l'antique pays des Andes.

Parmi les descendants de ce *Rosa gallica*, il en est un qui mérite de fixer un instant notre attention. On peut l'appeler la rose de l'Université d'Angers, du lieu de sa naissance. Ses larges fleurs pourpres rivalisent d'éclat avec celles de son ancêtre étranger, et la vigueur de ses rameaux rappelle son origine mixte, à laquelle a pris part un type sauvage de nos haies.

Ainsi, souvent parmi la postérité des hybrides végétaux, certains individus réunissent à un degré remarquable les qualités possédées isolément par chacun des parents dont ils sont issus.

Ce fait ne peut-il pas nous donner l'espoir d'obtenir, dans un avenir plus ou moins rapproché, une vigne nouvelle capable de lutter victorieusement dans la guerre à mort engagée par le *phylloxéra* contre nos cépages angevins. Quel avantage inappréciable n'offrirait pas un producteur direct possédant à la fois les produits délicieux de nos

Digitized by Google

anciens vignobles et la résistance reconnue à certaines races du Nouveau-Monde ? Le problème n'est pas insoluble comme d'aucuns le répètent. Nous possédons déjà diverses vignes hybrides franco-américaines ; il s'agit de semer leurs graines et de sélectionner avec persévérance les jeunes plants obtenus à chaque génération de la même façon que les anciens moines de Saint-Maur ont obtenu jadis le précieux cépage qui enrichit à l'automne les coteaux de la Loire.

CONFÉRENCE DE M. ÉDOUARD ANDRÉ

L'Art des Jardins

Les Angevins ont eu la bonne fortune, le 15 juin dernier, grâce à M. Préaubert, le président du Comité des Conférences, et à M. L. Leroy, vice-président de la Société d'Horticulture, d'écouter et d'applaudir un des premiers architectes paysagistes français, M. Édouard André. *L'Art des Jardins*, tel est le sujet traité par ce savant artiste. Que le lecteur me permette de lui présenter l'orateur.

M. Édouard André, alors que la célébrité ne l'avait pas pris par la main, a travaillé et étudié dans notre ville ; mais il l'abandonna rapidement, sans l'oublier toutefois et laissant des amis derrière lui, afin de se rendre à Paris. Là, pensant qu'un architecte paysagiste devait connaître la nature et les plantes, non d'après les livres, mais *de visu*, M. André résolut de voyager : alors, il partit pour l'Amérique et parcourut en tous sens l'Uruguay, la Bolivie et le Brésil, rapportant de ses périlleuses expéditions des plantes nouvelles et une connaissance intime de la nature. Botaniste, voyageur, artiste et lettré, tel est notre conférencier.

Ne pouvant faire entrer dans le cadre étroit d'une conférence l'histoire de l'art des jardins, M. Édouard André

Digitized by Google

s'est contenté d'exposer un tableau rapide des transformations successives de cet art depuis son origine jusqu'à nos jours.

Les jardins anciens, hébreux, grecs ou babyloniens, étaient peu de choses : les poètes les ont idéalisés; ceux de Babylone n'avaient guère qu'un hectare et passaient pour remarquables : il est vrai qu'ils étaient suspendus; ceux de la Grèce, d'Académus, par exemple, devaient leur célébrité bien plus aux illustres philosophes qui y enseignèrent leurs doctrines, qu'à leur beauté ou à leur agencement. Qui peut nous apprendre ce qu'était le Jardin des Oliviers; sans le Christ, serait-il connu ?

L'Égypte, dont la civilisation était, à ces époques reculées, si belle et si florissante, ne semble pas avoir connu l'art des jardins. Son génie se portait de préférence vers l'architecture. Il faut se tourner vers Rome pour voir l'*art des jardins* subir d'importantes modifications. De Tarquin à Lucullus, que de progrès! Depuis les pavots sans nombre, dont le prince coupait les hautes têtes, jusqu'aux constructions du célèbre gourmet, que de changements! Tout riche Romain avait des jardins qui procédaient plus de l'architecture que de la nature : on les bâtissait, on ne les dessinait pas. Cicéron bâtit Lusculum, Baïa et Pompeï.

Le conférencier a promené son auditoire dans ces parcs du temps de la grandeur romaine.

Voici l'Hippodrome; près de lui, l'endroit où les flaneurs aimaient à faire la sieste (*gestatio*). Prenant ensuite les allées couvertes (*xystus*), on a visité le labyrinthe, puis le petit bois (*lucus*) où les nymphes et les dieux protecteurs se réfugiaient sous leurs rameaux hospitaliers; de là, on est entré dans le jardin proprement dit (*hortus*), dont les plates-bandes sont limitées par de petits murs en maçonnerie.

Passant rapidement au moyen âge (société en enfante-

Digitized by Google

ment qui n'a d'autres soucis que des guerres perpétuelles), M. E. André nous apprend que les jardins n'étaient que des vergers plantés devant les habitations. Tels étaient, en Espagne, les jardins maures des environs de Séville.

Ce fut en Italie, à Padoue, que se créa, en 1544, le premier jardin botanique. A partir de cette époque, l'art des jardins a changé subitement. Nous ferons de même et laisserons la parole à M. E. André :

« Depuis la Renaissance, l'art des jardins a toujours été en honneur dans notre pays, mais c'est surtout depuis un siècle qu'il a pris son plus grand développement.

« Des parterres de broderies dessinées par Claude Mollet, à Fontainebleau, en passant par les grandioses conceptions de Le Nôtre, contemporaines de Louis XIV, et qui ont mérité à juste titre le nom de « style français », il n'y a pas eu de transition graduée jusqu'aux jardins paysagers, si répandus maintenant et improprement appelés « jardins anglais ». On sait, en effet, que l'art d'imiter la nature dans ses plus jolies scènes a pris naissance, en France, dès le XVIIe siècle. Du Fresny, qui l'imagina, ne put voir son rêve réalisé que par de rares exemples, tellement, à cette époque, l'empire de la règle et du compas s'étendait partout sans conteste.

« Il fallut que, vers la fin du règne de Louis XV, les préceptes de l'art de composer artificiellement des paysages « naturels », décrit et chanté par les prosateurs et les poètes anglais, codifié par l'un d'eux, Whately, fît sa rentrée chez nous, sous l'inspiration de Morel (*Théorie des jardins*, 1776), et du marquis René de Girardin (*Composition des paysages*, 1777). Le nouveau style adopté par la mode, célébré en vers classiques par Delille, acquit bientôt une grande vogue, en passant par des transformations variées.

« En 1779, le comte d'Artois plantait Bagatelle, actuel-

Digitized by Google

lement renfermé dans le Bois de Boulogne ; c'est vers le même temps que Carmontelle dessinait Mousseaux (aujourd'hui le Parc Monceau, à Paris) ; la reine Marie-Antoinette se plaisait à embellir le Petit-Trianon, à Versailles ; M. de Laborde, fermier général, avec l'aide du paysagiste Hubert-Robert, créait Méréville, près d'Angerville, en Beauce, et détournait la rivière La Juine pour arroser son parc. Nous ne parlons pas d'autres propriétés moins célèbres où ces exemples furent imités.

« Pendant la tempête révolutionnaire, le Directoire et le Premier Empire, quand l'Europe entière était en armes, il ne s'agissait guère de créer des jardins. On cite cependant l'impératrice Joséphine qui s'adonna à cet art charmant, si bien approprié aux grâces de la souveraine, lorsqu'elle dessina le parc de Malmaison, avec l'aide de l'architecte Berthoud.

« Tous les plans qui nous viennent de cette époque indiquent une oblitération singulière de ce bon goût qui avait guidé les conceptions artistiques de Morel et de Girardin, inspirées par un réel sentiment de la nature. On ne pouvait guère leur reprocher, à ces véritables artistes, qu'un certain abus des ornements du genre allégorique et sentimental ; l'organisation des paysages artificiels révélait bien chez eux, non seulement le talent d'observer les beautés naturelles, mais celui d'en réaliser d'heureuses imitations.

« De la fin de l'Empire à la Restauration, l'art des jardins semble relégué à un plan très effacé. Il fallut l'ouvrage très estimé de Gabriel Thouin (*Plans raisonnés de jardins*, 1809), pour renouveler le goût et exercer une influence considérable, qui dure encore aujourd'hui. Dans les compositions de cet artiste, le tracé, pour la première fois, tient une place prépondérante. Une allée de ceinture enveloppe la propriété, et les autres voies de promenade lui sont subordonnées, en prenant des courbes harmonieuses ;

Digitized by Google

les vues intérieures et extérieures sont réservées avec soin et représentées par le dessinateur au moyen de petits croquis en perspective sur la marge des plans. Mais quelques-unes de ces qualités dégénérèrent en défauts, lorsque la multiplicité des allées vint embrouiller la promenade, coupant brusquement les scènes qui auraient pu présenter de l'ampleur et de l'harmonie en reléguant le détail au second plan.

« Thouin devint chef d'école, on peut dire, à son insu. L'agréable ordonnance de ses compositions suscita une pléiade d'imitateurs, dont plusieurs vivent encore et ont servi à vulgariser son nom et sa méthode. Nous disons « méthode » avec quelque regret, parce que, selon nous, tout procédé uniforme doit être proscrit de l'art, surtout lorsqu'il s'agit de la reproduction des scènes choisies de la nature qui, elle, ne se répète jamais.

« Pendant plus de vingt ans, c'est-à-dire sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, de nombreux parcs et jardins furent créés en France, tous n'obéissant pas, sans doute, aux idées de Thouin, mais s'en inspirant plus ou moins. On cite, de cette époque : Saint-Ouen, à Mme de Cayla ; le jardin de l'Élysée-Bourbon, composé par Bellangé ; Fromont, à M. Soulange-Bodin ; Sceaux, à l'amiral Tchitchagoff ; Villeneuve-l'Étang, à la duchesse d'Angoulême ; Dampierre, au duc de Luynes (partie moderne), et bien d'autres parcs dignes des traditions de la belle époque. Mais les jardins de faible étendue étaient dessinés presque au hasard, et les plans de ce temps, qui nous sont parvenus, ne trahissent pas une grande fertilité d'imagination chez leurs auteurs.

« Avec le Second Empire, nous entrons dans une autre période de l'art des jardins, celle qu'on pourrait appeler la *période décorative*. Dès qu'il fut décidé que Paris serait transformé ; que ces vieux quartiers compacts et malsains saraient éventrés par des boulevards plantés ; que des

Digitized by Google

parcs et des jardins publics seraient ouverts, la verdure et les fleurs se répandirent à flots dans la capitale. C'est à cette œuvre considérable que M. Varé d'abord, au Bois de Boulogne, puis M. Alphand, pour la totalité du service des Promenades et Plantations, se consacrèrent avec ardeur. Pendant dix-huit ans, on vit surgir successivement du sol parisien : le Bois de Boulogne, le Bois de Vincennes et le Parc Monceau rajeunis ; les parcs des Buttes-Chaumont, de Montsouris, et de nombreux jardins (nommés squares), créés de toutes pièces, sans parler d'une multitude de voies plantées. Le tout charmait les regards et apportait la santé : on put appeler les nouveaux jardins, comme à Londres, « les poumons de la cité ».

« Sous l'impulsion féconde de M. Alphand, ingénieur habile, administrateur consommé, homme de goût, un personnel enthousiaste d'horticulteurs et de paysagistes se partagea la besogne, et l'on peut dire que l'horticulture municipale, à Paris, conquit une renommée universelle, créant, à défaut d'enseignement spécial, une sorte d'école ou de tradition d'art qui franchit rapidement les limites de la France et même celles de l'Europe.

« Comment se caractérisait le genre nouveau qui avait conquis en si peu de temps sa réputation ? Nous l'avons qualifié de genre « décoratif ». En effet, il procédait tout autrement que les genres qui l'avaient précédé. Au lieu des allées plus ou moins étudiées, sinuant à l'excès sur des terrains plats ou assurant simplement l'accès des scènes intéressantes, les chemins devinrent eux-mêmes un ornement par la grâce de leur tracé, le balancement harmonieux de leurs courbes.

« De plus, l'art d'onduler la surface du sol, que Paxton avait pressenti en Angleterre, que MM. Buhler et Varé avaient modestement essayé en France, fut largement développé par le jardinier en chef de la ville de Paris, M. Barillet-Deschamps.

Digitized by Google

« Il ne craignit pas d'accentuer les reliefs des pelouses et des massifs. Sous le nom de « vallonnement », le nouveau procédé se répandit avec rapidité, donnant au sol des aspects attrayants, lorsqu'ils n'étaient pas exagérés ou mal en situation.

« Ces artifices de niveaux servaient à augmenter la hauteur apparente des nouvelles plantations ; à faire surgir plus vivement les arbres isolés, les Conifères surtout, au niveau des gazons ; à rapprocher de l'œil et à faire valoir les masses florales à onduler, gracieusement les fonds de pelouses en les relevant vers leurs extrémités plantées.

« On ne craignit même pas d'appliquer le système aux plus petits jardins, parfois au détriment du bon goût et le plus souvent de la bonne culture.

« La richesse croissante de la flore exotique, arborescente et arbustive, favorisait singulièrement cette mise en scène. De 1850 à 1859, on peut dire que les introductions de plantes nouvelles d'ornement furent plus nombreuses qu'elles ne l'ont été dans aucune autre période. Comment résister au désir de mettre à profit tant et de si précieux éléments ? Non seulement les espèces rustiques, sous notre climat, furent toutes essayées, dès qu'elles présentaient des formes ou des couleurs séduisantes ; non seulement les plantes anciennes de nos jardins d'amateurs, sélectionnées et perfectionnées, furent mises à contribution, mais la Flore tropicale elle-même entra bientôt en jeu. Toutes les plantes de serres qui purent être livrées au plein air devinrent l'objet d'essais multipliés. De cette époque date la culture estivale des Cannas, Caladiums, Ficus, Wigandias, Solanums, Bégonas, Dracænas, Musas, Coleus, Montagnoas, Verbesinas, Philodendrons, Palmiers, etc.

« Les « plantes à feuillage ornemental » étaient nées et l'on voyait, chose peu commune, deux auteurs publiant le même jour, sur ce sujet nouveau, chacun un volume qui, l'un et l'autre, furent vite épuisés par les amateurs de jardins.

Digitized by Google

« Les parcs et jardins publics de Paris eurent de nombreux imitateurs en province. A Lyon, le parc de la Tête-d'Or, dessiné par M. Bühler, fut l'objet d'une sollicitude particulière de la municipalité, qui tint à honneur de voir son parc aussi bien tenu et peut-être plus fleuri que les plus belles parties de la métropole. Rouen, Lille, Tours, Angers, Caen, Nantes, Troyes et nombre d'autres cités suivirent le mouvement. « Les Subtropical Gardens » de Londres furent la répétition des jardins à feuillages d'ornement de Paris.

« Pendant ce temps, de grandes et belles propriétés privées se créaient partout en France. Les parcs de Ferrières, Grosbois, Armainvilliers, Saint-Gratien, Rocquencourt, Verveine, Les Touches, Mouchy, Mello, Le Lude, Le Mortier, Ognon, Laversine, etc., etc., peuvent être notés au passage ; mais combien d'autres, que nous ne saurions citer ici, mériteraient encore une mention et une visite ?

« Puis le renom de ces riantes créations s'étendit au loin. Les artistes de la nouvelle école, comme jadis on l'avait vu au temps de Le Nôtre, furent appelés à l'étranger, soit librement par les particuliers, les villes, les gouvernements, soit par la voie des concours, dans lesquels ils eurent des succès répétés. En Russie, en Autriche, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Luxembourg, en Danemarck, en Égypte, en Turquie, en Bulgarie, à Madère, au Brésil, dans l'Uruguay, dans la République Argentine, etc., etc., les architectes-paysagistes français ont été et sont encore fréquemment demandés et toujours estimés.

« Est-ce à dire que, seuls, ces spécialistes aient le monopole du goût et du savoir ? Non, mais l'écho de la faveur qu'ils ont conquise, il y a vingt ou trente ans, s'est répercuté au loin et il dure encore. La cause en est assez naturelle : le sentiment décoratif, si développé en général dans l'artiste français, surtout dans ce que cet art a d'un peu forcé et théâtral, s'est conservé avec toute sa sève

Digitized by Google

dans les paysagistes contemporains de l'époque dont nous venons de parler, et la tradition a été transmise à la génération actuelle, sans trop s'affaiblir. Mais nous faisons un grave reproche à cette tradition, c'est d'avoir, comme nous le disions pour l'époque de Thouin, tourné au « cliché ». Faute d'un enseignement précis et malgré l'influence que quelques ouvrages consciencieusement écrits ont pu exercer sur ceux qui se livrent à cet art en France, la « fabrication des jardins » est devenue souvent empirique. Bien dessiner une allée ; onduler un vallonnement ; masser des plantations uniformes ou multicolores, à effets violents et contrastants ; soigner un règlement de sol ; fleurir les abords d'une habitation avec quelques pelouses ornées de leurs corbeilles uniformément ovales ; voilà, pour un trop grand nombre de prétendus artistes ès jardins, le *summum* de leur ingéniosité.

« C'était là l'écueil. Appliquer des procédés purement décoratifs à la création des parcs paysagers est une grave erreur. C'est comme si l'on voulait accrocher dans un salon un décor d'opéra. Il faut laisser ces discordances prétentieuses aux plantations des grandes villes, où le système des oppositions dans les formes et les couleurs donne satisfaction à la foule des promeneurs toujours avides de contrastes et d'impressions vives.

« L'art délicat de la composition des paysages procède d'autre façon. Il doit s'inspirer directement de l'observation attentive des plus jolies scènes naturelles et conserver aux sites leur caractère essentiel en l'améliorant et en l'embellissant. Sans doute l'artiste leur imprimera aussi son cachet personnel, mais d'une main légère et discrète. Si un jardin est une œuvre d'art, cet art doit se dissimuler le plus possible et laisser croire que la nature a seule créé les jolies scènes que le spectateur a sous les yeux.

« Ajoutons cependant que l'union intime de l'art paysager et de l'architecture s'affirme de plus en plus.

Digitized by Google

Nous avons nommé *Style composite* cette combinaison entre le style géométrique et le style paysager. Les jardins réguliers, autour des habitations luxueuses, sont comme la préface ou le prolongement de l'architecture sur le sol ; ils procèdent des mêmes règles esthétiques et veulent à la fois de la science et du goût. C'est dans le dessin de ces jardins, leur appropriation à l'architecture adoptée et leur transition bien ménagée avec les parties paysagères de la propriété, que se révèle toute la valeur de l'artiste.

« D'ailleurs, ce n'est pas seulement dans la création des parcs et jardins paysagers ou géométriques que nos artistes sont appelés à exercer leurs facultés créatrices. Les parcs agricoles peuvent aussi unir l'ornement à la pratique culturale ; les jardins scientifiques, botaniques, zoologiques, allieront le culte de la science au bon goût, dans le groupement des êtres et des choses ; les jardins potagers ou fruitiers, les vergers eux-mêmes deviendront l'objet du double travail du pomologue et du dessinateur. Des spécialités s'ajoutent aux généralités ; la construction et la décoration des serres, des jardins d'hiver rentrent encore dans le domaine de l'artiste en jardins et la décoration végétale des appartements n'est pas indigne de ses soins. Dans les régions chaudes du globe, où l'expansion coloniale de la France peut l'appeler, il aura d'admirables occasions de réaliser des scènes tropicales, splendeur de la végétation. Enfin, voici que le goût des plantes de montagnes s'accentue et se vulgarise, la création des « Jardins alpins » devient une mode charmante qui grandit de jour en jour. On le voit, le champ de l'art des jardins reste largement ouvert à tous.

« Que faut-il pour inspirer du talent, en épurant le goût et en l'empêchant de se subordonner aux intérêts, aux rivalités, aux procédés empiriques ? Un enseignement régulier, à la fois esthétique et pratique, qui crée une génération nouvelle de dessinateurs et ordonnateurs de

Digitized by Google

parcs et jardins, vraiment guidés par le sentiment du beau et le culte de l'art. Déjà cet enseignement existe à notre École nationale d'horticulture. Espérons qu'il s'étendra jusqu'à l'École des Beaux-Arts, où il n'a pas encore été représenté.

« On considère trop souvent l'art des jardins comme un simple accessoire de l'architecture. C'est un grand tort. Les architectes-paysagistes — puisque c'est le nom le plus répandu maintenant, pour une profession mal définie, — peuvent aspirer à une fonction d'un ordre beaucoup plus relevé. Les exemples ne sont pas rares déjà où plusieurs d'entre eux ont été appelés à concevoir et à diriger l'installation totale d'un riche propriétaire à la campagne : bois, parc, communs, chasse, pêche, ferme, et même l'habitation principale. Le rôle de l'architecte-paysagiste devient alors assez haut placé pour que l'œuvre de l'architecte de constructions ne soit plus qu'une unité dans l'ensemble et soit subordonnée à l'ordonnance générale, dans cette organisation de la vie rurale bien comprise. C'est là un idéal qu'il n'est pas donné à tous d'atteindre, mais il est permis « d'y tendre sans y prétendre », comme disait Malebranche en parlant de la perfection.

« On nous permettra de placer sur ces sommets notre espoir dans l'avenir de l'art des jardins, qui a joué un rôle si honorable et si populaire dans l'histoire générale de l'art en France [1]. »

En terminant, M. E. André a dit quelques mots de ses voyages dans les Andes et fait passer sous nos yeux des tableaux merveilleux représentant la végétation luxuriante et fantastique de ces régions encore inconnues au vulgaire.

DES CHEVALLERIES.

[1] *Revue horticole*, 1895, p. 188 et suivantes.

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE M. BOUSREZ

Étude comparative sur les monuments mégalithiques d'Anjou et de Touraine

C'est avec la plus visible satisfaction que l'assistance a suivi le développement de cette étude, dont les observations du sympathique président, M. Préaubert, ont formé comme le prélude. M. L. Bousrez, supposant chez ses auditeurs les notions préalables sur l'archéologie préhistorique, a étudié nos mégalithes sous le rapport de l'architecture, des matériaux, de l'orientation de l'époque et du mode de construction. Il a exposé sur plusieurs points des idées bien personnelles, résultat de patientes observations, qui ont vivement intéressé son auditoire. Nous tenons à signaler notamment sa théorie absolument neuve sur les dolmens construits en sous-œuvre, à l'aide de tranchées et en utilisant les tables que les constructeurs trouvaient à leur portée et n'ont même pas remuées. Il a apporté une grande lucidité dans l'étude des tumulus, le plus souvent emportés par le temps, et des différentes espèces de mottes qui parfois se rattachent à l'époque féodale.

Le conférencier a étudié avec soin l'installation des dolmens avec leur vestibule et leurs divisions intérieures. La nature des pierres qui constituent les dolmens lui a fourni la matière de curieuses remarques géologiques sur notre contrée, aussi bien que sur l'époque à laquelle on pourrait rattacher quelques-uns d'entre eux.

M. L. Bousrez, abordant ensuite la question des menhirs, a poursuivi sa conférence par une série de remarques, toujours prises sur place, au sujet de la disposition, des dimensions de la nature et des curiosités particulières que présentent ces pierres mystérieuses qui s'élèvent çà et là dans nos champs. Les considérations du conférencier sur

Digitized by Google

les encoches qui ont servi à maintenir les cordes pour l'érection ; sur les lieux dits, en particulier sur ceux qui portent le nom de Folie, rapprochées de documents qu'il a puisés dans les traditions et dans les origines de notre histoire nationale, ne manqueront pas de fixer l'attention des savants les plus versés dans les sciences préhistoriques.

Le conférencier, jaloux de ne pas laisser la fantaisie envahir le domaine scientifique, a démontré par d'excellentes raisons et par des projections de gigantesques roches bretonnes, que la plupart du temps les roulers ne sont que de grosses pierres naturellement posées.

Nous devons ajouter, pour être justes, que cette superbe et, nous pouvons dire, unique série de vues de nos mégalithes a été prise tout entière par M. L. Bousrez lui-même, auquel nous adressons tous nos compliments. Il les a d'ailleurs déjà reçus dans les remerciements délicats que lui a adressés M. Préaubert, dans les applaudissements répétés qui ont salué son discours et dans les nombreuses félicitations particulières qui lui ont été adressées à la suite de la conférence.

CONFÉRENCE DE M. MAGNE

Le Parthénon, la Grèce et ses monuments

M. Magne, au début de sa conférence, a établi que la Grèce fut la grande école où se formèrent les écoles provinciales de la France du VIe au XIIe siècle. Il a rappelé les analogies frappantes entre les sarcophages de marbre sculpté qu'on a trouvés dans le midi de la Gaule, notamment dans la nécropole de Saint-Seurin de Bordeaux, et les sarcophages contemporains de Ravenne. Lorsque l'empire romain s'effondra, ce furent les Goths dont les établissements dans le nord de l'Italie et le midi de la France

Digitized by Google

propagèrent en Occident les méthodes de construction et les formes décoratives de l'art byzantin.

Or ces byzantins, trop longtemps décriés, étaient les héritiers, les continuateurs des Grecs, et c'est par les qualités d'harmonie entre la destination de l'œuvre, sa structure et son décor, que l'art grec, renouvelé par le christianisme, se rapproche de l'art antique. Il n'y a rien de romain dans les premiers essais de l'architecture française, et c'est une confusion de langage qui a fait désigner sous le nom d'écoles romanes nos grandes écoles gallo-byzantines de la Bourgogne, de l'Auvergne et de l'Aquitaine.

M. Magne a montré l'influence de l'art grec dans la forme de coupoles sur pendentifs ou sur trompes adoptées dans ces écoles. Il a expliqué notamment comment l'Aquitaine, séparée momentanément de la France, demeura, plus longtemps que nos provinces du Nord et du Centre, attachée aux formes de l'architecture byzantine.

L'architecture antique avait-elle été mieux étudiée que l'architecture du moyen âge, et les origines de l'art grec étaient-elles mieux connues que celles de l'art français? Ainsi que l'a justement exposé M. Magne, les historiens de l'art grec, depuis Winckelmann et Ottfried Müller jusqu'à Beulé, considéraient l'art grec comme indépendant de toute tradition. C'était un cas unique de « génération spontanée », et personne n'eût osé émettre un avis contraire à celui des maîtres en archéologie.

Les fouilles entreprises dans la Troade à Hissarlik, puis dans l'Argolide à Mycènes et à Tirynthe, ont rattaché l'art grec aux civilisations anciennes de l'Égypte et de l'Assyrie. Ce ne sont pas des archéologues qui les entreprirent : ce fut un marchand d'huiles, Schliemann, épris sur le tard des poèmes homériques et désireux d'exhumer les héros d'Homère. Si les attributions du trésor d'Hissarlik à Priam, et des tombes de Mycènes à Agamemmon ou à Clytemnestre, sont douteuses, les fouilles de Schliemann, en

Digitized by Google

découvrant les trésors des tombes royales, ont restitué les œuvres d'une civilisation très antérieure à l'époque homérique, et qui fut commune à tous les peuples établis, vers le xve siècle avant notre ère, sur le littoral de la mer Egée. On a pu identifier ces ancêtres des Grecs avec les « peuples de la mer » qui mirent en péril l'empire thébain. On a comparé le plafond d'un tombeau d'Orchomène au plafond des tombes de Thèbes, et les fouilles entreprises simultanément sur tous les points du territoire grec ont précisé les caractères communs à toutes les œuvres de la civilisation mycénienne.

M. Magne a bien défini les caractères distinctifs de cet art primitif, ses combinaisons de spires ou d'entrelacs empruntées à l'Orient, en même temps que ses essais d'interprétation de la nature et de composition résultant du groupement des personnages.

Pour rendre plus sensibles ces démonstrations, M. Magne a fait passer sous les yeux de ses auditeurs la reproduction de quelques-uns des plus beaux objets conservés au musée national d'Athènes, des diadèmes, des vases d'or, une tête de taureau en argent à cornes d'or, et les célèbres gobelets d'or trouvés par M. Tsoundas dans une tombe à coupole de Vafio en Laconie.

L'invasion dorienne, c'est-à-dire la soumission des populations civilisées du littoral aux tribus belliqueuses, mais sauvages encore, des montagnes, détermina sur le continent la décadence de la civilisation mycénienne vers le xie siècle avant notre ère, tandis que dans les îles voisines de la côte asiatique, ainsi que l'attestent les poteries trouvées à Rhodes ou à Cypre, continuait à se développer un art, original sans doute, mais influencé par l'art assyrien.

D'ailleurs toutes les îles participèrent à cette civilisation grecque d'Asie, qu'on peut appeler la civilisation ionienne, par opposition à la civilisation dorienne, qui se développe

Digitized by Google

lentement dans le Péloponèse, se propageant ensuite en Italie et en Sicile.

M. Magne, choisissant pour exemple le taureau terrassé par deux lions trouvé dans les fouilles de l'Acropole d'Athènes, a montré l'identité des procédés décoratifs employés par l'artiste grec et par les émailleurs de Suse. Les reproductions qu'il a montrées, d'abord d'un magnifique cratère corinthien et d'un chêneau en terre cuite, puis de chêneaux et de chapiteaux archaïques de marbre retrouvés à l'Acropole, prouvent les analogies qui existent à l'origine entre le décor des monuments de pierre ou de terre cuite et celui des monuments de marbre.

Passant rapidement en revue les plus importantes découvertes des quinze dernières années à l'Acropole d'Athènes, à Olympie, à Epidaure, à Eleusis, à Delphes, M. Magne a rattaché chacune d'elles aux différentes époques de l'art grec, indiquant pour « l'âge de la pierre » l'emploi général de la polychromie et les revêtements de terre cuite; pour « l'âge du marbre » une structure plus savante, des formes plus pures et une décoration plus discrète.

M. Magne a fait comprendre l'importance capitale pour l'histoire de l'art des fouilles françaises de Delphes, donnant date certaine à des monuments tels que le Trésor de Siphnos ou le Trésor des Athéniens, élevés en bordure de la voie sacrée qui donnait accès au temple d'Apollon. Il a montré à ses auditeurs de magnifiques reproductions des sculptures trouvées à Delphes, une cariatide archaïque, prototype de celles de l'Erechtéion, des bas-reliefs de la Gigantomachie sur la frise de Siphnos, des métopes du Trésor des Athéniens.

Continuant son excursion à travers la Grèce, M. Magne a révélé à son auditoire des œuvres absolument ignorées et d'autant plus précieuses qu'elles datent de l'occupation de la Grèce par les Francs à l'époque des Croisades.

Voici le château franc de Patras, celui de Kalavryta,

Digitized by Google

celui de Clairmont (Khlémoutsi), voisin de Gastouni et de l'église française d'Andravida. Voici surtout la superbe forteresse de l'Acro-Corinthe, dominant la route du Péloponèse et ayant vue sur le golfe de Corinthe et sur le golfe d'Egine. Voici enfin Mistra, la cité de Carcassonne de la Grèce, avec ses enceintes, ses cinq églises et son donjon. C'est le vivant souvenir de la Croisade des seigneurs champenois, qui aboutit à la prise de Constantinople et à l'occupation de la Morée.

Les auditeurs de M. Magne ont admiré le site de Mistra et cette belle vallée de l'Eurotas, plantée d'oliviers, d'orangers, de lauriers roses, et dominée par les cimes neigeuses du Teygète.

A Delphes, c'est le Parnasse, ce sont les roches Phédrianes, d'où s'échappe la source de Castali, qui forment le décor sauvage et grandiose du sanctuaire d'Apollon.

Là encore, M. Magne signale à ses auditeurs des œuvres non décrites, les deux églises d'Hosios-Loukas, dépendant d'un couvent perdu dans la montagne.

Si l'on avait ignoré jusqu'ici les origines de l'art grec, si les monuments grecs du moyen âge étaient aussi méconnus, il y avait lieu de craindre que les monuments de l'époque dite classique eussent été incomplètement étudiés. C'est ce qui détermina M. Magne à entreprendre l'année dernière l'analyse complète des monuments de l'Acropole. Les découvertes qu'il a faites au cours de cette étude, et qu'il a sommairement relatées, sont d'une importance exceptionnelle. Non seulement elles attestent dans l'œuvre d'Ictinos et de Phidias des perfections inconnues, mais encore elles révèlent les nouvelles méthodes de construction imaginées par l'architecture grecque lorsque le marbre remplaça la pierre.

Montrant à ses auditeurs le soubassement massif de tuf sur lequel repose le temple, M. Magne leur a signalé l'existence, sous les gradins, au nord et à l'ouest, d'une assise

Digitized by Google

de marbre formant office de directrice et déterminant la courbure du plateau convexe sur lequel s'élève le temple. M. Magne a reconnu par un nivellement précis que le plateau s'élève de l'est à l'ouest, les courbes directrices des façades contiguës étant sensiblement symétriques par rapport à l'axe diagonal.

On sait, depuis les travaux de Penrose, que l'entablement épouse la courbure du plateau, mais on n'avait pas réussi à expliquer la méthode suivie pour réaliser cette construction curviligne. M. Magne s'en est rendu compte en vérifiant l'horizontalité des joints des tambours de colonnes. Il a reconnu que le lit supérieur du dernier tambour est courbe et transmet, par l'intermédiaire du chapiteau à l'entablement, l'inflexion prévue.

M. Magne a fait de nouvelles remarques sur l'inclinaison des axes des colonnes et sur le fruit de l'entablement qui prolonge cette inclinaison. Il a montré la perfection de taille accusée dès le dallage par les traits gravés dessinant les cannelures.

Mais ce qui a le plus intéressé l'auditoire, c'est l'analyse toute nouvelle de la construction de marbre, faite en vue d'économiser la matière par l'assemblage de plaquettes et parpaings que relient des agrafes de fer scellées au plomb. M. Magne a bien fait saisir les détails de cette construction sur le fronton de l'ouest, dont les sculptures, portées en bascule sur la corniche, étaient équilibrées par le poids d'un mur adossé aux dalles du fronton.

Dans l'entablement, la frise évidée formait un véritable couloir, et ce sont les agrafes métalliques qui rendaient solidaires toutes les parties de la construction.

On conçoit aisément l'intérêt capital de l'analyse faite par M. Magne pour la conservation du Parthénon, que les tremblements de terre de l'année dernière avaient mis en péril.

M. Magne, chargé spécialement cette année par le gou-

Digitized by Google

vernement français d'une mission auprès du gouvernement grec, a pu, sur ses dessins, indiquer les mesures à prendre pour sauvegarder le monument. D'après les dernières nouvelles d'Athènes, M. Magne paraît désigné pour présider aux travaux très délicats qui doivent être entrepris. C'est un succès qui ne peut que consolider l'influence légitime de l'art français en Grèce.

CONFÉRENCE DE M. LE Dr MAISONNEUVE

Les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou[1]

Un secret instinct pousse l'homme à faire les plus grands efforts pour percer l'obscurité des temps passés. Il sent qu'il n'a pas été jeté isolé dans l'univers, mais qu'il fait partie d'une longue chaîne d'existences, à laquelle sa propre vie ajoute un anneau de plus.

Aussi, toutes les études qui ont pour but de mettre au jour les liens cachés qui existent entre le passé et le présent ont-elles le don de l'intéresser, de le passionner. De là naît le zèle du chercheur qui s'efforce de découvrir au fond des bibliothèques les poudreux manuscrits qui permettront d'établir des faits historiques jusque-là méconnus. De là ces fouilles pratiquées avec tant d'ardeur sur l'emplacement des villes anciennes que la main du temps a renversées et nivelées, et dont les débris précieux pour l'archéologue lui servent à reconstituer la vie des peuples disparus, à se faire une idée précise de leurs coutumes, de leur industrie, de leur religion, du degré de culture intellectuelle auquel ils se sont élevés. De là encore l'importance attachée à la découverte des monnaies et médailles enfouies dans le sol, et que d'heureux hasards remettent au jour.

[1] Résumé de la conférence faite à l'Exposition d'Angers le 22 juillet 1895.

Digitized by Google

Et ce goût si prononcé, surtout à notre époque, pour la restauration des choses d'autrefois, pour faire revivre en quelque sorte les temps passés, ne porte pas seulement sur l'histoire de l'humanité. Il va plus loin ; il exige davantage ; il veut que l'investigation se reporte bien au-delà de l'époque où l'homme a fait son apparition sur la terre.

Ce ne sont plus les monuments de l'humanité qu'il consulte alors ; ce sont d'autres archives plus antiques qu'il fouille avec amour.

Dans l'étude des terrains qui constituent la croûte de ce globe terrestre sur lequel nous vivons, dans l'examen des fossiles, c'est-à-dire des débris des animaux et des végétaux qui y sont ensevelis, il trouve de précieux documents qui lui permettent de connaître comment ce globe lui-même s'est formé ; il assiste ainsi par la pensée à sa remarquable évolution, et il voit par les yeux de l'intelligence les faunes et les flores qui s'y sont succédé depuis le commencement des temps jusqu'à notre époque.

Une semblable enquête, spécialement appliquée à l'Anjou, nous semble de nature à piquer la curiosité des Angevins. Il n'est pas sans intérêt pour eux de voir par quelles phases ce petit coin de notre pays a passé depuis l'époque où son sol, entièrement couvert par les eaux, s'est peu à peu formé et exhaussé, et d'apprendre quels étranges animaux, si différents de ceux de l'époque actuelle, y ont vécu.

Voilà ce que l'étude patiente des roches, ou la *géologie*, et celle des êtres organisés qui ont jadis existé, ou la *paléontologie*, permet d'établir.

Grâce à des savants presque tous Angevins, la constitution de notre pays nous est aujourd'hui bien connue. Si l'on mène une ligne brisée du nord au sud, de Morannes à Montreuil-Bellay, en faisant un coude sur Angers, on constate que la partie située à l'ouest de cette ligne est formée par les terrains les plus anciens de notre pays, le Silurien notamment, qui nous fournit les ardoises, et le

Digitized by Google

Carbonifère, dont un lambeau se voit à Chalonnes, où l'on exploite quelques gisements de houille.

La partie située à l'est de la ligne que nous avons indiquée est, au contraire, formée de terrains sédimentaires plus récents, qui ont reçu les noms de secondaires, tertiaires, quaternaires.

Laissant de côté la nature minéralogique de ces dépôts successivement formés dans les mers qui baignaient notre pays, nous donnerons seulement une idée des grandes espèces animales qui y ont vécu, puis ont disparu pour laisser la place à d'autres.

Les fouilles faites par les géologues dans notre Anjou ont mis au jour des ossements, des dents d'étranges animaux, dont les uns nageaient dans les eaux, tandis que les autres se mouvaient sur les continents.

C'est ainsi que, sans insister sur les Trilobites, ces singuliers crustacés, si abondamment répandus durant la formation silurienne, et dont nos ardoisières ont conservé de si nombreuses empreintes, nous savons qu'au début de la période secondaire des animaux assez semblables aux crocodiles actuels, les téléosaures se tenaient dans la mer dont la plus grande partie de notre pays était recouverte ; que les ichtyosaures, grands reptiles également, qui atteignaient une dizaine de mètres de longueur, dont on a retrouvé des vertèbres à Montreuil-Bellay, nageaient dans les mêmes eaux en poursuivant leurs proies que leurs yeux prodigieusement développés leur permettaient d'apercevoir de fort loin. Certains indices ont permis d'établir que ces grands sauriens se nourrissaient d'animaux vivants, comme les requins de notre époque, et qu'ils avaient un intestin conformé comme le leur.

Avec eux vivaient les plésiosaures, autres reptiles étranges qui mesuraient aussi dix mètres de long et dont le cou à lui seul comptait cinq mètres.

D'autre part, sur le sol se mouvaient les dinosauriens,

Digitized by Google

autre catégorie d'énormes reptiles dont, il est vrai, nous ne connaissons pas jusqu'ici de représentants en Anjou, mais dont on a trouvé les débris à peu de distance de notre région, ce qui nous autorise à penser que ces géants du monde animal de cette lointaine époque ont parcouru jadis nos campagnes.

Tels étaient le mégalasaure, redoutable reptile aux mœurs carnassières, l'iguanodon, qui vivait au contraire de végétaux et qui atteignait dix mètres de long. La masse énorme de son corps ne reposait d'ordinaire que sur les deux pieds de derrière et sur la queue prodigieusement développée.

Des dinosauriens, de dimension encore plus grande, ont vécu en Amérique. On a retrouvé dans les montagnes rocheuses des ossements de ces animaux de dimension telle, qu'on ne peut estimer à moins de vingt mètres la taille de l'un d'eux, le brontosaure, et de trente à trente-cinq celle d'un autre, l'atlantosaure, dimensions prodigieuses pour des animaux destinés à se mouvoir sur la terre ferme.

En même temps volaient dans les airs d'autres reptiles de configuration singulière, les ptérodactyles, dont les membres antérieurs soutenaient une grande membrane analogue à celle de nos chauves-souris.

A cette époque, la température était très élevée et uniforme par toute la surface de la terre, comme le prouvent les débris de végétaux de nature tropicale trouvés aussi bien dans la région polaire que sous l'équateur.

Avec la période tertiaire qui commence, les Alpes et les Pyrénées se soulèvent, des volcans se font jour de toutes parts. En même temps la terre se refroidit aux pôles. L'Anjou conserve encore une température très élevée, comme le prouvent les belles empreintes de palmiers trouvées à Saint-Saturnin, à Cheffes, dans des grès qui datent de cette époque. Le règne des grands reptiles est achevé.

Digitized by Google

Leur place va être prise par des mammifères, jusqu'ici très peu nombreux.

C'est l'époque de la formation des faluns, si abondamment répandus en Anjou, sorte de calcaire friable, riche en coquilles, et dans lequel on trouve d'énormes dents de squales, notamment celles du requin à grandes dents (*carcharodon megalodon*), et des ossements nombreux d'halitherium, petit cétacé du groupe des siréniens.

En même temps, galopaient dans nos campagnes les hipparions, précurseurs des chevaux de notre époque.

Vers le milieu de cette période se montre le groupe des éléphants : le dinothérium aux défenses courtes, portées par la mâchoire inférieure et fortement recourbées en bas ; le mastodonte, énorme animal dont chaque mâchoire était armée d'une paire de défenses à peu près droites, et dont les dents molaires mamelonnées avaient une structure bien différente de celle de nos éléphants ; le mammouth, dont la hauteur dépassait cinq mètres au garrot. On a trouvé en Sibérie quelques-uns de ces énormes animaux parfaitement conservés dans les glaces avec leur peau et leur chair. Une paire de défenses d'une dimension colossale armait leur mâchoire supérieure ; leur peau était revêtue d'une épaisse toison qui indique, à n'en pas douter, que l'animal pouvait supporter des températures assez basses.

Or, tous ces grands pachydermes ont habité notre Anjou ; on en a découvert les débris à Noyant, à Pontigné, à Brigné, dans la vallée du Layon.

C'est avec les mammouth que nous entrons dans la dernière grande période géologique, l'ère quaternaire qui, chaude à ses débuts, fut marquée dans sa seconde moitié, par un sensible refroidissement de la température, lequel favorisa singulièrement l'extension des glaciers et se termina par la fonte de ces énormes masses de glaces, cause probable du déluge mosaïque, dont tous les peuples ont conservé le souvenir.

Digitized by Google

Pendant le quaternaire, notre Anjou était habité par le rhinocéros à narines cloisonnées, dont le nez supportait deux cornes placées l'une dernière l'autre et qui atteignaient jusqu'à un mètre de long ; sa peau, comme celle du mammouth, était couverte d'une épaisse fourrure ; citons encore les tapirs, les hippopotames, le cerf à bois gigantesques, dont l'envergure atteignait trois mètres, le renne, aujourd'hui refoulé dans les régions les plus froides du globe ; de grands bœufs, tels que l'urus, père de nos bœufs actuels et d'un tiers plus grand qu'eux ; le bison, au dos bossu, dont les rares descendants se retrouvent aujourd'hui dans les forêts de la Lithuanie ; le grand ours des cavernes et l'hyène des cavernes.

Peut-être enfin, notre pays a-t-il connu le redoutable machairodus, le plus terrible carnassier qui ait jamais existé, si on en juge par les canines longues de 15 à 20 centimètres qui armaient sa mâchoire.

L'homme de notre pays a été le contemporain de ces grands animaux, il les a combattus, il les a refoulés pour s'emparer du sol et le cultiver. Son intelligence l'a emporté sur leur féroce bestialité. Il a ainsi préparé à ses descendants la plus aimable des contrées. Et si les productions de la nature ne sont plus aujourd'hui aussi puissantes et grandioses que dans les siècles passés, par contre, le climat est plus doux, la nature plus paisible ; en réalité nous devons reconnaître que nous n'avons pas perdu au change et que notre époque vaut bien les temps d'autrefois.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

GUERRES DE LA VENDÉE

IV

CAMPAGNE DE LA VENDÉE

DU GÉNÉRAL WESTERMANN

(suite)

Les divisions des généraux Kléber et Marceau reçurent ordre de se rendre à Châteaubriant; le lendemain de leur arrivée, Marceau prévint, par une ordonnance, Rossignol, à Rennes, que l'ennemi marchait sur Angers et demanda des ordres; point de réponse. Le lendemain, une seconde ordonnance pour le même objet; Rossignol répond qu'il donnerait le lendemain son ordre verbal à Châteaubriant. Dans cet intervalle, Angers est assiégé, et Rossignol n'arrive à Châteaubriant que deux jours après sa lettre [1]. La ville d'Angers fait résistance pendant deux jours [2]; Rossignol arrivant à Châteaubriant, fait partir à minuit la troupe qui avait si mal à propos séjourné quatre jours dans cette ville. J'arrive le 14 frimaire [3], à onze heures du soir, avec la cavalerie, à Angers. L'ennemi découragé par la

[1] Parfait, *Marceau*, 135.
[2] 3-4 Décembre 1793 (13-14 frimaire an II).
[3] 4 Décembre 1793.

Digitized by Google

bravoure de la garnison et des habitants, lève le siège le 15 au matin, avec beaucoup de pertes. Les généraux Kléber et Danican (ce dernier commandant à Angers, et qui avait infructueusement envoyé six courriers de suite à Rossignol, avant et pendant le siège) s'étaient plaints du retard des ordres de ce général; tous deux ont été suspendus. Le premier a été conservé par un arrêté des Représentants du peuple. Je reçois l'ordre de partir le même matin avec ma cavalerie et deux pièces d'artillerie volante, pour suivre et harceler l'ennemi partout. Ici Rossignol quitte encore notre armée, retourne à Rennes, et Marceau en prend le commandement en chef par *interim*, à la satisfaction de l'armée.

L'ennemi s'était retiré sur Baugé. Tout ce qui était resté en arrière, tous ceux qui avaient couché et rôdé dans les fermes et villages dispersés ont trouvé la mort dans la nuit. Le lendemain 16[1], je m'approche de Baugé, j'y envoie quelques obus pour inquiéter l'ennemi, qui s'occupait d'une nouvelle réorganisation; il se porte sur moi en force, je me replie jusqu'à Suette, sans perte, en faisant front à chaque instant. A plusieurs reprises ma cavalerie met pied à terre et s'embusque. Cette manœuvre, soutenue par l'artillerie, coûta la vie à beaucoup de brigrands.

La même nuit, le général Muller arriva à Suette avec sa division et, le 17 au matin, il me suit sur Baugé. L'armée catholique et royale avait évacué cette ville dès la pointe du jour, et dirigé sa marche sur La Flèche. Elle avait laissé une arrière-garde de cavalerie et d'infanterie, avec une pièce de canon; arrivé devant Baugé, avant Muller, je l'attends pour être soutenu de son infanterie; aussitôt son arrivée, je charge, avec ma cavalerie, celle de l'ennemi, quarante cavaliers tombent sous nos coups, le reste se sauve et renverse jusqu'au rang de leur propre infanterie.

[1] 6 Décembre 1793.

Digitized by Google

Je dépêche deux ou trois ordonnances à Muller pour l'engager à me suivre ; il me fit froidement réponse qu'il savait ce qu'il avait à faire. Environ cent cinquante hommes de son infanterie viennent à mon secours sans ordre, accompagnant mon artillerie ; l'ennemi s'était rallié sur une hauteur et, ayant braqué son canon, le combat s'engage et le canon ronfle plus d'une demi-heure. Je dépêche une autre ordonnance à Muller, qui s'obstine à ne pas avancer. Déjà ma petite infanterie et une partie des trois cents hommes de cavalerie se replient, lorsqu'avec ma cavalerie je coupe l'ennemi par la droite, et le charge sur son derrière. Il se sauve de toute part, abandonnant son canon, fusils, sacs et sabots ; je le poursuis avec vigueur et en fais un carnage effroyable, jusqu'au pont de La Flèche, qui s'est trouvé coupé, ce qui arrêta l'ennemi devant cette ville. La nuit étant survenue, et toute la force de l'armée catholique et royale étant réunie, je n'ai pu pousser ma victoire plus loin ; j'établis mon bivouac en face des brigands. J'avertis encore Muller, mais inutilement ; il s'était établi à Baugé et refusa d'avancer ; il m'envoya cependant cinq à six cents hommes dans la nuit. Le 18, à la pointe du jour, j'attaque l'armée catholique qui, comme l'on doit bien croire, me repoussa ; je fis ma retraite sans perte sur Baugé. Toute la matinée le canon ronfla, Muller resta tranquille ; mais le soldat brûlant de combattre, prend les armes, et Muller fut obligé de sortir de sa coupable léthargie. Il s'avance avec sa division et me trouve à deux lieues de Baugé. Le général Legros marche, avec sa brigade, sur l'ennemi, le met en fuite. Nous le repoussâmes jusqu'au pont de La Flèche. Le gros de l'armée catholique s'avance encore sur nous, et nous rétrogradons, sans perte, sur Baugé[1].

Le 20, nous avançons encore, et nous établissons notre

[1] Cf. Savary, II, 419. — Deniau, III, 337 et 346 et s. — Chardon : *Les Vendéens dans la Sarthe*, I. *Correspondance de Benaben* 35 et s.

Digitized by Google

bivouac à une lieue de La Flèche. L'ennemi avait réparé le pont et était dans la ville[1]. La même nuit je fis égorger les avant-postes ennemis, l'armée devait arriver aussi sur lui par Durfal. Il évaqua la ville le 20, à la pointe du jour, et recoupa le pont derrière lui. Vers sept heures du matin, le même jour, je me trouve, avec ma cavalerie et trois cents hommes d'infanterie, devant le pont coupé de La Flèche; j'apprends que les brigands avaient filé sur le Mans. A l'instant je fais passer la rivière à ma cavalerie à la nage, et ma petite infanterie sur des poutres, des planches et des petites nacelles; nous trouvâmes encore dans la ville quelques cents brigands qui furent tués et massacrés, et nous nous rendîmes maîtres de plusieurs canons, caissons et voitures. Je poursuivis l'ennemi jusqu'à Foulletourte. La route était semée de cadavres; la même nuit, je fis égorger plus de six cents brigands, qui avaient couché dans les villages et fermes dispersées.

Le 21, j'avance sur le Mans, et j'attaque l'armée royale le matin, dans la ville. Il paraîtra, sans doute, extravagant de toujours voir attaquer des villes avec de la cavalerie; mais, par ce moyen, je lassais et dégoûtais les dévots de se battre. Je leur faisais user leurs munitions, et j'empêchais la dévastation totale des campagnes. Aussitôt que l'infanterie ennemie se portait sur moi, je battais en retraite en lui envoyant des boulets qui en étendaient toujours quelques cents. Ce jour, je fus quitte pour me replier à une heure du Mans.

Ma petite infanterie de trois cents hommes, qui formait mon appui, arrive; elle bivouaque avec moi, nous étendîmes beaucoup nos feux, et, le 22, à dix heures du matin, nous attaquâmes l'armée royale forte d'environ quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille hommes. Elle était retranchée au Mans, jusqu'aux dents, et partout des chevaux de

[1] Le 8 décembre 1793 (18 frimaire an II).

Digitized by Google

frise étaient placés. J'avais embusqué ma petite infanterie : l'ennemi sort de ses retranchements et se porte sur moi, nous soutenons le combat pendant près de trois heures, chaque coup de canon renverse des brigands ; enfin je fus obligé de replier, la cavalerie et le canon soutinrent la retraite de l'infanterie. Muller arrive avec sa division, il avance, mais à la première décharge, il prend la fuite et ordonne à sa troupe de le suivre, pour, dit-il, prendre position. Effectivement, il prit cette position à Foulletourte, à quatre lieues du Mans[1]. La division de Cherbourg, commandée par le général Tilly, arrive après coup, elle avance fièrement sur l'ennemi, le combat s'engage, et en moins d'une heure les brigands se replient. Je me mets à la tête de la cavalerie, et, de concert avec la division de Cherbourg, nous chargeons l'ennemi avec tant d'impétuosité que bientôt il fuyait à toutes jambes dans Le Mans. Muller, qui me croyait battu, motionnait bien loin de l'ennemi contre moi aupès du représentant du peuple Bourbotte qui, de bonne foi, croyait tout perdu[2]. Marceau arrive et me

[1] Cf. *Correspondance de Benaben*, 40, 41.

[2] A comparer avec le récit plus vraisemblable que voici :

. . . . . .

« Le 22 frimaire, nous sommes partis de la forteresse Saint-Martin « pour nous rendre au Mans. Etant arrivés au village d'Arnage, deux « lieues avant le Mans, nous avons trouvé le héros Vestermann bien « peu digne de la confiance publique, comme vous le verrez ci-après, « complètement battu, et dans une déroute totale, car ce terrible « général, exterminateur du genre humain, a toujours éprouvé les « mêmes inconvénients, et soit à l'armée du Nord ou de la Vendée, « je lui défie de prouver qu'il ait eu un succès. Il était à peu près « trois heures de l'après-midi, nous n'avons pas eu de peine à mettre « notre colonne dans le plus grand ordre. L'avant-garde n'était qu'à « deux cents pas du corps de l'armée. Tout de suite, l'adjudant géné- « ral Vachot a détaché moitié de son avant-garde sur l'aile droite du « chemin, et moitié sur l'aile gauche, et de suite a commencé son « feu qui a été très vigoureux, du temps qu'on déployait les brigades, « chacune au point de direction qu'indiquait la position des enne- « mis. Ce tiraillement a duré à peu près de demi-heure à trois quarts « d'heure. Lassé de cela, on a battu la charge et la baïonnette en « avant, on les a chassés jusque dans la ville. La division seule des « côtes de Cherbourg, commandée par le général Tilly, absolument nulle autre troupe, excepté Vestermann et sa cavalerie, qui, voyant

Digitized by Google

trouve à la poursuite de l'ennemi, à trois portées de fusil du Mans ; il me remit la lettre suivante :

« Ton imprudente audace a déjà compromis plusieurs « fois le succès de nos armes et le salut public ; tu viens « encore, par ton attaque de tantôt, de nous exposer à être « battus et mis en déroute. Nous t'ordonnons de te renfer- « mer strictement dans les ordres qui t'ont été donnés par « le général en chef. Ces ordres te défendent d'attaquer « l'ennemi, mais seulement d'éclairer sa marche, de le « harceler sur ses derrières, et de ne jamais engager d'ac- « tions. Songe qu'il y va de ta tête, elle est là pour nous « répondre de ta soumission à ce qu'exigent de toi les « Représentants du peuple et le général en chef. » Signé : « BOURBOTTE. »

Il faisait nuit, et Marceau donna ordre de prendre position devant Le Mans pour l'attaquer le lendemain. Il ne

« nos succès, venait de faire les beaux bras à la tête de notre colonne. « A ce qu'il paraît, dans le rapport, que pour cacher leur honte, « on a voulu leur faire partager notre gloire, et nous, chefs de l'ar- « mée, qui nous sommes bien battus, avons l'amour-propre de croire « que par notre exemple, nous avons encouragé le soldat à se battre « d'une manière si héroïque, il ne nous reste qu'à bien souffrir de « nos blessures.

. . . . . .

« Je vous demande comme mesure de sûreté générale, afin de « supprimer les abus, que vous interpelliez le général de division « Muller, et qu'il ait à vous répondre sur son honneur, sur la con- « duite qu'a tenue le général Vestermann, à son égard ; en outre « qu'on doit l'improuver sous tous les points, je ne veux l'envisager « que comme ayant porté préjudice à la chose publique. Si, dans « l'affaire du 22, Vestermann eût été jaloux de faire le bien et de « servir sa patrie, il savait que l'armée des côtes de Cherbourg, com- « mandée par le général Tilly, devait faire sa jonction avec lui ce « jour-là. Il fallait se garder de faire une attaque avant qu'elle n'eût « eu lieu ; après quoi, profiter des positions avantageuses en embus- « quant dans les bois et fossés toute la division Tilly. Vestermann, « ensuite, eût dû aller faire son attaque, simuler une fausse déroute, « les ennemis les eussent poursuivis, et la division Tilly, bien embus- « quée, les eût foudroyés..... »

(*Extrait d'une lettre de Vidal, chef d'escadron au 9e hussards, à Lindet, membre du Comité de Salut public*, Le Mans, 2 nivôse an II, — 22 décembre 1793.) — (*Dépôt de la Guerre, Arch. Hist.*, Son 5. *Armée de l'Ouest*, con 5.)

Digitized by Google

connaissait pas comme moi les retranchements de l'ennemi devant cette ville, l'attaque était difficile et aurait coûté la vie à bien des braves républicains; je lui dis que la meilleure position était dans Le Mans, qu'il fallait profiter du moment; je marchai toujours en avant, Marceau me serra la main et me dit : « *Tu joues gros jeu, brave homme, mais va, je ne te quitte pas.* » Nous doublons le pas, cavalerie et infanterie se mettent à courir, et nous sautons, pour ainsi dire, ensemble dans les retranchements ennemis qui n'avaient pas eu le temps de se reconnaître (*sic*) ni de se rallier, nous poursuivons les ennemis fuyant dans les faubourgs du Mans; tout ce qui se présente devant nous est renversé et taillé en pièces, beaucoup de canons, caissons et voitures tombent en notre pouvoir, et les rues ne présentèrent que des monceaux de cadavres et des semées d'armes; mais, arrivant vers la place, l'ennemi y avait braqué plusieurs pièces de canon et s'était placé dans les maisons, d'où il fit un feu d'enfer sur nous. Je fis arrêter la troupe, et Marceau m'envoya à l'instant du canon pour empêcher les brigands d'avancer sur nous, car nous étions dans ce moment en petit nombre. Marceau fit filer une colonne qui s'empara de la route de Paris, moi je fis garnir toutes les rues adjacentes à la place, toute la nuit le feu du canon et de la mousqueterie ne discontinua pas, chacun tenait sa position; le général Kléber, qui avait été le plus éloigné avec sa division, arrive aussi; il se place devant Le Mans, mais il m'envoie sur-le-champ de la troupe fraîche pour relever celle qui était abîmée de fatigue. Marceau, par précaution, s'occupait à faire abattre et combler les retranchements et à faire évacuer les faubourgs de tout ce qui était tombé en notre pouvoir. Toute la nuit, quoique deux fois je me fusse trouvé mal par les blessures que j'avais reçues, le défaut des subsistances et la fatigue, je ne ne lâchai pas prise et, le 23[1], à la pointe du jour, je mis

[1] 23 frimaire an II, 13 décembre 1793.

Digitized by Google

pied à terre et fis avancer le canon. A la tête de l'infanterie nous avançâmes avec tant de précipitation sur l'ennemi qu'en moins de six minutes je me rends maître de la place, des équipages et du canon ennemi. Sans m'arrêter un instant dans la ville, je le suivis sur la route de Laval, où à chaque pas, des centaines et des milliers de brigands trouvèrent la mort; ils se dispersèrent dans les bois, abandonnant leurs armes; les citoyens des environs les traquèrent et les ramenèrent par douzaines, tous furent taillés en pièces, je les serrai de si près que les princesses et les marquises abandonnaient leurs voitures et barbottaient dans la crotte, les canonniers leurs canons, et les charretiers leurs caissons et leurs équipages[1]. C'est sur des monceaux de cadavres que le 24 au soir je suis arrivé à Laval, avec ma cavalerie et artillerie. L'ennemi avait passé et quitté cette ville avec précipitation et dans le plus grand désordre, au point que les femmes désarmèrent les traînards. Je tins l'ennemi à Craon, de là à Saint-Marc[2]; chaque pas, chaque ferme, chaque maison devinrent le tombeau d'un grand nombre de brigands[3].

Le 26[4], l'armée catholique et royale arrive à Ancenis, où elle voulait passer la Loire; tous les bateaux sur la rivière avaient été conduits à Nantes, par ordre du représentant du peuple Carrier, en sorte que le passage devenant difficile, les brigands avaient pris dans un étang près de Saint-Marc, une petite nacelle dans laquelle La Rochejaquelein et Stofflet, deux de leurs chefs, ont passé les premiers la Loire. Mais, suivant les rapports, tous deux en débarquant

[1] Cf. Savary, II, 426 et s.; *Mme de La Rochejaquelein*, 349 et s.; Deniau, III, 362 et s.; Parfait : *Marceau*, 146 et s., 326 ; *Correspondance de Benaben*, 43 et s.; H. Chardon : *Les Vendéens dans la Sarthe*.

[2] *Lisez* : Saint-Mars-la-Jaille.

[3] Cf. *Rapport des Représentants Turreau, Prieur de la Marne et Bourbotte, au Comité de Salut public* (réimp. de l'*Anc. Moniteur*, XVIII, 677 et s.).

[4] 26 frimaire an II, 16 décembre 1793.

Digitized by Google

ont été fusillés par nos troupes. L'ennemi résolut de forcer le passage; il prit à Ancenis tous les tonneaux, poutres et planches pour former des radeaux. Mais le 27 au matin, je me trouve devant lui et fais lancer quelques boulets au milieu des travailleurs, sur la rive et dans la ville. Cela donne l'alarme, toutes les cloches sonnèrent à l'instant, et les cris : *aux armes !* se firent entendre de toutes parts; l'armée royale sort d'Ancenis et se porte sur moi, je fais ma retraite comme à l'ordinaire sur Saint-Marc, et après bien de la fatigue l'ennemi retourne sur Ancenis, peu satisfait d'avoir perdu une journée aussi précieuse pour son passage. Cependant il se remit au travail; j'envoie un espion à Ancenis, et je fais donner la fausse nouvelle que notre armée était arrivée à Saint-Marc pour attaquer Ancenis le lendemain à la pointe du jour. Cette ruse réussit parfaitement, l'on voulait précipiter l'ouvrage. Les radeaux s'enfoncèrent sur la Loire et beaucoup de brigands se noient. Cinq de leurs chefs, désespérés, prirent la fuite, une quantité débandés se portent sur Varades et y trouvent la mort, l'armée évacue Ancenis le 28, à la pointe du jour. J'en fus averti; aussitôt je me porte sur cette ville, plusieurs cents brigands y avaient resté (*sic*). Tous furent taillés en pièces, l'ennemi a évacué avec tant de précipitation, qu'il a abandonné beaucoup d'équipages, chevaux, bœufs et neuf pièces de canon de gros calibre[1].

Ces expéditions finies, je suis l'ennemi qui s'était porté à Nort; chemin faisant j'apprends que quelques cents brigands avaient resté au village des Touches; il pleuvait à verse et faisait beaucoup de vent, j'en profite; à onze heures de la nuit, j'entre ventre à terre dans ce village, tout ce qui se présente est renversé par ma cavalerie. Je place des postes aux deux extrémités du village, le reste de ma cava-

[1] 28 frimaire an II. 18 décembre 1793. — Cf. *Précis* de Gibert, *Correspondance de Benaben*, 45, 46. — *Msc de La Rochejaquelein*, 359 et s.

Digitized by Google

lerie mit pied à terre et réveilla les brigands endormis à coups de sabres. Le massacre fut énorme et dura quatre heures. Cette expédition m'ayant si bien réussi, je résolus de donner le même réveil à l'armée catholique à Nort J'envoie une patrouille pour sonder le terrain. Elle avait trouvé le pont gardé et deux pièces de canon braquées. Je voulais absolument ne pas laisser un moment de repos à l'ennemi ; j'envoie une seconde patrouille avec ordre de se mettre hors la route et de tirer quelques coups de carabines sur le poste du pont. L'alerte fut donnée et la générale fut battue aussitôt. J'approche de Nort vers cinq heures du matin ; le 29, j'entends de loin les canons et équipages filer, un poste de cavalerie était placé au pont pour favoriser l'évacuation de ce bourg, je tombe sur ce poste, plus des deux tiers furent massacrés et le reste prit la fuite ; j'entre ventre à terre dans Nort, plus de douze cents brigands y étaient encore, trois ou quatre cents se rendirent, beaucoup furent taillés en pièces et le reste se sauva débandé et fut ramené par les citoyens des environs. Plus de cent chevaux devinrent notre prise de ce jour.

Sans débrider, je suis l'ennemi sur la route de Blain, où il arriva le 29[1]. Je charge le derrière de sa colonne, la cavalerie entra même au milieu des brigands et les engagea amicalement à jeter leurs armes et à se rendre, tous crièrent à la tête de la colonne de s'arrêter qu'ils voulaient se rendre. Marigny, un de leurs chefs, arrive avec de la cavalerie et sabre les benêts ; ma cavalerie rebrousse chemin sans essuyer un coup de fusil. Je m'étais arrêté à Nort pour dépêcher une ordonnance au général en chef, pour lui apprendre la marche de l'ennemi ; au moment que j'arrivai, je fis charger la queue de la colonne de l'armée royale, très peu périrent dans cette occasion ; Marigny embusqua son infanterie et braqua sur moi du canon, ce qui

[1] 19 décembre 1793.

Digitized by Google

m'arrêta tout court; mes chevaux, pour ainsi dire tout déferrés et harassés de fatigue, je laisse partir tranquillement M. de Marigny qui le même soir est arrivé à Blain et je retourne à Nort en plaçant des avant-postes. Toute la journée les habitants des campagnes, avec les propres fusils des brigands, les traquèrent dans les bois et les emmenèrent par pelotons, tous furent mis à l'instant à mort, à l'exception de trois cents, que j'envoyai à Nantes[1]. Le même soir, il m'est arrivé un secours d'environ six cents hommes d'infanterie. J'ordonne le départ pour le lendemain 30[2], à quatre heures du matin, je pars avec ma cavalerie, et par une grande négligence l'infanterie ne partit que vers 7 heures, à l'exception de cent cinquante hommes détachés qui me suivirent. J'arrive à 7 heures au premier pont devant Blain, l'ennemi l'avait coupé, j'apprends qu'à 8 heures l'armée catholique devait célébrer une grand'messe, je fais mettre l'infanterie en croupe derrière les cavaliers et je passe ainsi la rivière. J'embusque mon infanterie et j'avance sur Blain avec la cavalerie au moment où on se rendait à la messe; je fais faire feu sur les avant-postes ennemis, ils prirent la fuite et se retirèrent derrière leurs canons. Le tocsin sonne et le canon ronfle, l'ennemi sort de la ville et se précipite sur moi; je me retire derrière mon infanterie qui fit un feu de file sur l'ennemi et en jeta quelques-uns par terre.

J'avais placé dans un fond, couvert par une forêt, assez de chevaux pour recevoir mon infanterie qui se retira aussitôt et passa l'eau. Je la suivis de près, et nous restâmes deux heures en observation l'un devant l'autre. L'ennemi se retire, le reste de mon infanterie arrive et la grand'messe sonne une seconde fois. Je forme la résolution d'une seconde attaque. Je voulais faire passer l'infanterie

[1] Cf. *Correspondance de Benaben*, 50; Savary, II, 446 et s.
[2] 20 décembre 1793.

Digitized by Google

sur les chevaux ; un capitaine d'infanterie de la légion des Francs, nommé Vaillant, se précipite, passe la rivière à pied. Seul de l'autre côté, il crie : *Vive la République!* Toute l'infanterie suit son exemple, la cavalerie passe aussi, et nous courons tous pour entendre la grand'messe de l'évêque d'Agra ; mais ce monsieur nous fit arrêter tout court par un feu de file et une bordée de boulets ; nous fûmes obligés de repasser la rivière : ici, j'ai perdu un homme qui s'est noyé en voulant passer avec trop de précipitation.

Je place ma troupe dans les fermes voisines ; et n'ayant pas reçu de nouvelles de l'armée, je pars pour Nantes pour en apprendre et en entreparler avec les représentants du peuple.

La même nuit, je reçois une lettre de Marceau, qui m'annonce qu'il arriverait le lendemain, premier nivôse, au soir[1], pour attaquer Blain par la droite, tandis que je ferais une fausse attaque de front. Profitant de la nuit, l'ennemi coupa le second pont devant Blain, ce qui rendait mon attaque bien difficile. L'eau était profonde et je n'avais pas d'autre retraite ; enfin, l'armée royale, instruite de l'arrivée de notre armée, prit le parti d'évacuer Blain la même nuit, et le 2 au matin, pendant que je m'occupais à faire réparer le pont et à faire passer la rivière à mon infanterie sur les chevaux, Marceau entra dans Blain et fit tuer un grand nombre de brigands qui y étaient restés. Sans m'arrêter, je suis l'ennemi sur la route de Savenay, grand nombre de traîneurs furent mis en pièces tout le long de la route. L'armée catholique ne fut pas arrêtée une heure dans Savenay ; j'attaque ses avant-postes, l'ennemi sort et se porte sur moi, en m'envoyant des boulets l'un après l'autre. Je fais ma retraite et l'ennemi me poursuit à une lieue où je lui fais front sur une hauteur. Plus d'une heure nous

[1] 21 décembre 1793.

Digitized by Google

restons en observation l'un devant l'autre ; enfin lassés, les brigands se retirent dans Savenay. Cette attaque a donné le temps à notre avant-garde d'arriver. Je place en position, sur le flanc de la route, une pièce d'artillerie légère, j'embusque l'infanterie et j'attaque une seconde fois les postes ennemis avec ma cavalerie. L'ennemi sort avec beaucoup de précaution de la ville, suivi d'une pièce de huit, se jette sur moi ; je me replie derrière mon canon qui salue les brigands d'une rude force. A l'instant, l'infanterie embusquée fit un feu de file et courut dessus, la cavalerie charge et la pièce de huit fut prise ; nous poursuivons l'ennemi en déroute, nous en tuons quelques-uns ; il gagne une petite forêt devant Savenay et la nuit nous empêcha de pousser notre victoire plus loin[1]. L'armée arrive et prend position à une demi-lieue devant Savenay, l'avant-garde resta près de cette ville toute la nuit sans feu. Vers minuit, je place une pièce de huit à l'avant-garde, et je fais avancer des patrouilles sur les deux flancs. Je commence la canonnade, l'ennemi riposte toute la nuit. Je m'éloigne beaucoup sur la gauche, pendant que l'on amusait les brigands sur la route. Je fais la reconnaissance de la ville. En revenant, je dis aux soldats : Demain, c'est la fin de la guerre... Vers trois heures du matin je me retire et prends un peu de repos. Le 3, à la pointe du jour, Marceau fit battre la générale et chargea Kléber et moi de l'attaque. Sans nous attendre, l'ennemi s'avance sur notre avant-garde qui se replie sur la division de Cherbourg, tandis que moi je conduisais la division de Kléber avec le général Canuel à un chemin sur la gauche, pour couper la ville et entrer par derrière. Kléber se chargea du fond et de la droite. La division de Cherbourg fonce sur l'ennemi avec son courage ordinaire. Déjà, nous paraissons sur la hauteur, derrière la ville, lorsque les brigands nous aperçoivent. Bientôt, ils se

[1] 22 décembre 1793 ; Cf. Savary, II, 451, 452 ; Deniau, III, 449 et s.

Digitized by Google

sauvèrent à toutes jambes, en criant hautement à la trahison ! Tout le monde court dessus et Savenay est à nous. Nous fîmes une boucherie horrible, les dernières six pièces de canon, quelques caissons, équipages, trésor, etc., tout tombe en notre pouvoir. Marceau et les autres généraux, avec les représentants du peuple Prieur et Turreau, suivirent l'ennemi sur la droite, très peu leur échappèrent. Partout on ne voyait que des monceaux de morts ; moi, je me suis attaché à quelques pelotons de cavalerie et d'infanterie qui s'étaient sauvés sur la gauche, tous furent noyés ou taillés en pièces. Les brigands qui échappèrent cette journée à la mort furent traqués, tués ou ramenés par les habitants des environs. Dans la banlieue de Savenay seule, plus de six mille ont été enterrés[1]. C'est ainsi qu'une armée forte, au Mans, le 22 frimaire, de quatre-vingt à quatre-vingt dix mille hommes, fut complètement détruite dans 12 jours par le génie et le courage des soldats républicains, qui tous, pour ainsi dire, ont amassé des trésors, des dépouilles des ennemis de la République.

[1] Cf. Savary II, 453 et s. ; *Marquise de La Rochejaquelein*, 364 et s. ; *Correspondance de Benaben*, 49 et s. ; Deniau, III, 452 et s. ; N. Parfait : *Marceau*, 151, 152 ; Gibert.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Observations sur la Guerre de Vendée[1]

(Reçues au Ministère le 3 août 1793)

Les ennemis de la Vendée sont un amas de déserteurs de toutes les puissances de l'Europe, parmi lesquels se trouvent beaucoup de déserteurs français, des prêtres, émigrés, gardes-chasse, braconniers, contrebandiers, et employés ci-devant dans la gabelle, tous bien déterminés à se battre avec beaucoup de courage. L'armée de cette espèce de gens peut se monter à dix mille hommes en armes; des gentilshommes mécontents sont les chefs et conduisent la troupe, ils connaissent parfaitement bien le pays, qui n'est que rochers, forêts et chemins couverts. Au moment où ils forment le projet d'une grande attaque, le tocsin sonne partout et, par ordre du Conseil supérieur du roi Louis XVII qui s'est formé à Châtillon, tous les habitants, sans distinction d'âge, sont obligés de marcher armés de faux, de piques, de fourches et de bâtons. Ceux qui ne veulent pas y aller de bon gré y sont contraints à coups de bâtons. Le paysan est obligé de porter chaque fois avec lui ses vivres pour quatre jours, et tout est commandé au nom du Roi. Les prêtres ont mis tout en œuvre pour égarer le peuple absolument fanatisé. Le système des rebelles

[1] Cette pièce a été mise en tête de l'Appendice parce qu'elle contient des aperçus généraux sur la guerre qui ont paru mieux à leur place en cet endroit.

Digitized by Google

est de l'ancien régime, qu'ils remettent en vigueur dans les pays qu'ils occupent.

Le plan du général Biron était de cerner l'armée contre-révolutionnaire et de marcher en ligne pour la pousser dans la mer. Rien de mieux combiné, dans la supposition qu'il eût une armée de soldats aguerris qui sussent résister à toutes les attaques ; alors ce plan pourrait s'exécuter avec succès. Mais avec les troupes actuellement dans la Vendée, presque toutes de nouvelle levée, non organisées, dont une grande partie ne s'est vendue qu'à prix d'argent, et ramassée au coin des rues de Paris, qui, en partie, sont des domestiques d'émigrés et de grandes maisons ne respirant qu'après l'ancien régime, tous ces personnages, au lieu de défendre la cause de la République, ne cherchent que l'occasion de se faire prendre par l'ennemi, pour retrouver leurs maîtres, ou pour se faire tondre[1] et rentrer tranquillement chez eux, en gardant les sommes qu'ils ont extorquées.

Il faut encore observer que contradictoirement à la loi, tous les bataillons partis de Paris, qui ne devaient être formés et encadrés qu'à Orléans, se sont organisés à Paris, ont nommé leurs chefs et leurs officiers parmi ceux qui s'étaient aussi vendus à prix d'argent ; aucun de ces officiers n'a servi, ne conçoit ni commandement, ni discipline, tous donnent aux soldats l'exemple de l'ignorance, de l'insubordination et de la lâcheté. Je dis donc qu'avec une pareille troupe, le plan du général Biron, non seulement ne peut s'exécuter avec succès, mais il est certain que nous serions battus par échelons. L'ennemi nous attaquerait par un point et serait sûr de nous vaincre ; il se porterait ensuite sur un autre point et nous battrait encore, et dans peu notre armée serait écrasée.

[1] Allusion à l'usage qu'avaient les Vendéens de faire prêter serment à leurs prisonniers de ne plus porter les armes contre les défenseurs du Roi, et de les renvoyer après leur avoir coupé les cheveux. H. B. D.

Digitized by Google

Dans cette position, il faut donc renoncer au plan de cerner et de marcher en lignes ; il faut au contraire réunir toute la force, et marcher en masse sur l'ennemi ; cette marche a un double avantage, elle en impose à l'ennemi et est encourageante pour les poltrons, qui, se voyant réunis beaucoup ensemble, prendront courage et suivront les braves; elle est encore imposante pour les paysans de la Vendée qui, voyant une grande armée réunie, ne s'engageront plus sous le drapeau blanc; ils verront que leur perte serait certaine, et ils ne craindront plus les menaces des chefs des rebelles.

L'élite de l'armée composera l'avant-garde, qui ne sera éloignée du corps de l'armée que d'une demi-lieue, pour être soutenue au premier coup de canon. Beaucoup de tirailleurs précèderont les colonnes et borderont les deux côtés des chemins pour éclairer la marche ; deux pièces de canon et un escadron de cavalerie suivront chaque colonne, l'artillerie aura ordre de tirer sur les fuyards, et la cavalerie de les charger. Ces dispositions seront publiques, et seront mises à l'ordre.

Comme le paysan de la Vendée est égaré, il faut le ramener et le faire rentrer dans ses foyers par des procédés ; il faut défendre le pillage, sous peine de mort et de l'exécution à l'instant. Pour faire connaître aux habitants de la Vendée les intentions pures de la Convention, il faut faire afficher partout, dans les villes et villages, hameaux et forêts, des proclamations dans le sens de celles que j'ai faites à Châtillon et dont je joins un exemplaire[1].

Dans chaque commune où l'armée de la République passera, elle prendra des otages, avec notification que, si aucun des habitants de cette commune s'avisait de se ranger sous les drapeaux des ennemis, les otages en répondront sur leurs têtes, et qu'à l'instant la commune sera livrée au pillage et aux fers (*sic*).

[1] Je n'ai pu malheureusement retrouver cette proclamation.

Digitized by Google

Les généraux d'armée seront autorisés à donner les exemples de terreur au peuple rebelle, qu'ils croiront convenables, pour dessiller les yeux du paysan et le faire rentrer dans son devoir, soit en brûlant les chefs-lieux des rebelles, les possessions des chefs, soit en livrant à la mort les paysans les plus obstinés.

En commençant la marche, le tocsin sonnera partout, et chaque commune me fournira un petit contingent, moitié armé et moitié pour servir de pionniers.

Dans chaque commune où les fonctions des corps administratifs auront cessé, ils seront réintégrés ainsi que les ministres du culte.

Il sera proclamé un manifeste au nom des soldats composant l'armée de la République par lequel il sera déclaré à l'armée prétendue catholique et royale que, ne pouvant les regarder que comme des brigands dévastateurs, rebelles aux lois divines et civiles, ils ne feront grâce à quiconque sera pris les armes à la main, ou qui sera convaincu d'avoir marché contre l'armée de la République, et qu'en revanche ils n'accepteront point grâce, s'ils avaient le malheur de tomber entre leurs mains.

Comme cette guerre ne peut être que de peu de durée, il sera annoncé d'avance, que forcé par les circonstances, les fatigues du soldats seront incalculables, qu'il s'agit de brusquer la marche de l'armée, que, pour réussir dans l'exécution du plan d'attaque, il est essentiel que le soldat ne soit cantonné nulle part, qu'il marche, au contraire, toujours en bivouaquant, dans un pays où, à chaque instant, il pourrait être surpris par l'ennemi dans les cantonnements.

Le Général de brigade,

WESTERMANN[1].

[1] *Dépôt de la guerre, Archives historiques* Son 5, *Armée des côtes de la Rochelle*, con 4, à la date du 3 août 1793.

Digitized by Google

II

Parthenay, le 25 juin 1793.

J'ai promis hier, citoyens représentants, de vous donner satisfaction sur les rebelles. Revenu d'un rassemblement dans cette ville, je suis parti hier de Saint-Maixent à quatre heures du soir, avec une partie de la légion des Ardennes. Ayant approché vers deux heures du matin, je fus averti que les brigands étaient au nombre de cinq à six cents hommes de cavalerie, que trois pièces de canon étaient braquées à l'entrée de la porte ; je fis faire une petite halte à ma troupe et, au bout d'une demi-heure, je me remis en marche. Bientôt je fus attaqué par les avant-postes des brigands, qui furent tous hachés par nos chasseurs ; j'ai avancé droit sur la porte de la ville, que j'ai enfoncée à coups de canon ; et me faisant précéder d'une pièce de huit, mon infanterie y est entrée au pas de charge, au milieu du feu. Aussitôt je me suis emparé des bouches à feu de l'ennemi, qui étaient rangées sur la place ; il fut attaqué d'une si vive force, qu'il fut obligé de prendre la fuite. Ma cavalerie, qui avait tourné la ville, chargea l'ennemi d'une manière si vigoureuse, que je ne puis actuellement dire le nombre des morts. Je les ai poursuivis près de trois lieues, sur la route de Thouars ; mais la plus grande partie s'est sauvée sur Amaillou ; les forêts, les buissons m'ont empêché de poursuivre plus loin.

J'emmène une centaine de prisonniers, entre autres deux chefs de bandes. J'ai bien cru tenir leur chef Lescure, qui commandait l'armée ennemie, mais je n'ai pu avoir que deux de ses chevaux.

Aujourd'hui, il devait encore arriver dix mille hommes sur Parthenay ; j'en suis prévenu. Ce qui me fait croire la chose vraie, c'est qu'ils ont conduit hier dans cette ville

Digitized by Google

cent cinquante bœufs, quantité de pains cuits et munitions. Je me suis emparé de tout, et je vous enverrai à Niort tous les bœufs que j'ai pris ; le pain, je m'en servirai pour ma troupe, et j'attendrai encore ici quelques heures de pied ferme cette armée prétendue catholique. Dans ce moment-ci j'entends de toutes parts sonner le tocsin pour le rassemblement ; cela ne fait qu'animer davantage mes soldats qui, quoique épuisés de fatigue, sont tous disposés à un nouveau combat ; mais comme les bœufs ne peuvent combattre, ils font mon avant-garde sur Saint-Maixent. Je ne dois pas vous laisser ignorer, citoyens, que dans cette action si chaude, j'ai perdu peu de monde, et n'ai, pour ainsi dire, personne de blessé. Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie fut le premier qui entra, le sabre à la main, dans Parthenay, et trancha la tête d'un ecclésiastique qui tenait la mèche pour mettre le feu au canon.....

WESTERMANN[1].

III

Au citoyen BIRON, *général en chef*

Du quartier général de Clisson, château de Lescure, 2 juillet[2].

.....

..... Je suis parti d'Amaillou hier, à deux heures après midi, avec mes chasseurs à pied et à cheval, et je me suis porté droit au château de Lescure. Je ne puis vous exprimer les chemins couverts, les gorges et les bois que je fus obligé de passer ; je ne suis plus étonné que ce faquin de Lescure se crût en sûreté chez lui. Je me suis enfoncé dans les bois jusqu'au cou ; néanmoins je suis arrivé sain

[1] Min. de la G. (*Arch. hist.*, *S*^on^ 5, *c*^on^ 3). Réimp. de l'*Anc. Moniteur*, XVI, 765-766.
[2] 1793.

Digitized by Google

et sauf; l'ennemi a fui partout devant moi, ayant laissé derrière moi une petite armée sur la hauteur de Chiché, d'où elle peut être aperçue de partout.

J'ai manqué Lescure de quatre heures; il a quitté son château à cinq heures, et j'y suis arrivé à neuf. Je n'ai aperçu que quelques pelotons de cavalerie ennemie. En arrivant j'ai fait cerner le château, je n'y ai trouvé que quelques malheureux domestiques et un déserteur français que je vous enverrai prisonnier. Ma troupe y a trouvé de quoi se nourrir, ainsi que nos chevaux.

Je verrai s'il m'est possible de se procurer des voitures pour conduire le mobilier à Parthenay, au profit de ses malheureux habitants; si je ne puis m'en procurer, les meubles, comme le château, deviendront la proie des flammes, car je veux donner le souvenir à la postérité de l'asile d'un tel monstre que l'enfer a vomi, qui est la principale cause des maux qui affligent ces contrées[1]. Après cette expédition, je me porterai sur Bressuire, où l'on dit que l'ennemi m'attend au nombre de quinze mille. J'attaquerai ce bourg de vive force, et j'espère battre complètement ces rebelles. Après quoi, je me porterai sur Châtillon, où est le quartier-général de l'armée catholique; je forcerai encore cette place; la cause que je défends me dit chaque jour qu'elle sera victorieuse; enfin, j'ai résolu de poursuivre les brigands partout où ils fuiront devant moi.

Dans tous les villages où je passe, je fais arracher le drapeau blanc, qui est au haut des clochers; partout je prêche aux habitants l'obéissance à la loi; je leur dis en affichant vos proclamations, que je viens pour les protéger contre les rebelles et non point les combattre. J'exige de chaque commune qu'elle me fournisse des contingents, et je leur déclare hautement que je brûlerai les villages qui fourniront des soldats à l'armée des rebelles. De cette manière

[1] Westermann incendia les meubles avec le château. Cf. *Marquise de La Rochejaquelein*, 197.

Digitized by Google

je parviens à grossir ma petite armée de piques et de bâtons ; j'engage beaucoup les autres généraux sous vos ordres d'user des mêmes moyens, et bientôt vous verrez que les rebelles n'auront plus d'asile nulle part.

Je vous embrasse et j'attends de vos nouvelles avec beaucoup d'impatience, et aimerais bien que vous fissiez faire un mouvement au général qui commande aux Sables.

WESTERMANN [1].

P. S. — Envoyez-moi des souliers, s'il est possible.

IV

WESTERMANN, *général de brigade, au citoyen* BIRON, *général en chef*

Au quartier général de Bressuire, 2 juillet 1793.

Me voilà établi, général, à Bressuire ; partout les brigands fuient devant moi ; demain j'irai les voir à Châtillon, après avoir brûlé le château de Laroche-Jacquelin [2], comme j'ai fait de celui de Lescure, où il n'est pas resté une pierre sur l'autre. Les brigands ont établi leur comité et quartier-général à Châtillon ; ils s'y sont retranchés et je suis résolu de forcer tout obstacle. De Châtillon, je compte aller à Cholet, et de Cholet je les suivrai partout où je pourrai les rencontrer. Il ne faut plus leur donner de relâche ; mais il est essentiel que vous marchiez aussi vers eux, pour empêcher que toute leur masse se porte sur moi. Au reste, l'exemple terrible d'Amaillou et du château de Lescure a semé la terreur parmi les habitants égarés ; partout où je passe, je promets votre protection à ceux qui renoncent à

[2] Réimp. de l'*Anc. Moniteur*, XVII, 55-56.

[1] *La Durbélière*, paroisse de Saint-Aubin-de-Beaubigné.

Digitized by Google

donner du secours et du contingent à l'armée soi-disant catholique; je leur annonce une armée de trente mille hommes pour les protéger contre les brigands.

Le malheureux paysan commence à déserter l'armée catholique; le nombre en diminue chaque jour, soit par peur, soit par dégoût; les administrateurs, juges et ecclésiastiques qui marchent avec moi, font beaucoup d'impression sur le peuple. Enfin, je crois que notre projet va être parfaitement accompli, de mettre les bons en insurrection contre les mauvais. Seulement ne me laissez pas manquer de pain et de piques, mais peu d'eau-de-vie. Je vous enverrai, pour envoyer à l'Assemblée, le testament de Lescure et son portrait. J'ai oublié de vous dire que Beaurepaire[1], l'un de leurs chefs, a été tué, je ne sais si je vous l'ai mandé; enfin j'irai mon train tant que je pourrai, puisque je peux compter sur ma troupe.

WESTERMANN[2].

V

Au Général commandant en chef l'armée des côtes de la Rochelle

Quartier-général de Châtillon, 3 juillet 1793.

« Je suis arrivé, Général, comme je vous l'avais promis, à Châtillon aujourd'hui, non pas sans peine. J'ai trouvé au milieu de mon chemin, une hauteur occupée par huit ou dix mille brigands, avec dix pièces de canon braquées sur nous. La position des ennemis était si avantageuse, que j'ai hésité un moment: cependant, persuadé de la bravoure

[1] Probablement le frère du chevalier *Piet de Beaurepaire.*

[2] *Dépôt de la Guerre, Arch. hist.* S^on 5, *Armée des côtes de la Rochelle*, c^on 3.

Digitized by Google

de ma troupe et de la justice de la cause que je défends, j'ai pensé que tout est possible aux soldats français ; j'ai attaqué l'ennemi d'une si vive force, qu'après un combat de plus de deux heures, quoiqu'il soit parvenu à me cerner entièrement, j'ai fait une trouée et pris l'ennemi par derrière, en lui enlevant sur le champ trois pièces de canon ; j'ai profité de mon avantage et ai marché sur l'ennemi de toutes parts, et suis parvenu à le mettre en déroute complètement, Il y en a eu plus de deux mille de tués. J'ai perdu au moins cinquante hommes de ma légion qui était en avant ; les autres bataillons ont peu souffert. A l'instant j'ai marché droit sur Châtillon en réunissant toutes mes forces ; j'ai trouvé d'abord un pont de pierre coupé et des ennemis qui voulaient le défendre ; cet obstacle ne m'a point arrêté, j'ai fait combler le pont, et ai chassé l'ennemi devant moi ; mon armée y a passé sans le moindre malheur.

« Arrivé à une lieue de Châtillon, j'ai trouvé l'ennemi qui occupait une hauteur sur la route, où il avait placé du canon ; je l'ai encore débusqué de là, et j'ai marché au pas de charge sur lui pendant une heure de chemin. Ayant avancé sur Châtillon, j'ai trouvé un retranchement et la chaussée coupée ; j'ai encore vaincu cet obstacle et, l'ennemi fuyant de toutes parts, je suis entré dans Châtillon qui est leur quartier général, leur comité central et le lieu de leur rassemblement, à sept heures du soir. J'ai eu le bonheur de délivrer environ six cents prisonniers de troupes de ligne. J'ai délivré toutes les épouses des administrateurs et juges de la malheureuse ville de Parthenay, que les brigands avaient amenées en otage.

« Ayant appris que l'ennemi avait mené sept pièces de canon, moitié à Cholet moitié à Mortagne, j'ai fait courir à leur poursuite près de deux heures par la cavalerie, qui a fait un massacre terrible de brigands, et qui a eu encore le bonheur de délivrer trente prisonniers de ligne qu'ils avaient emmenés avec eux ; mais mes chevaux étant sur

Digitized by Google

les dents n'ont pu poursuivre plus loin. L'on m'a amené deux pièces de canon, plusieurs chevaux et bœufs attelés qu'ils conduisaient.

« Voilà assurément une journée bien glorieuse pour l'armée de la république française ; mais, manquant absolument de munitions, tant pour l'artillerie que pour l'infanterie, il m'est impossible de pousser à Cholet comme je vous l'ai promis. Je ne vois pas qu'il m'arrive de secours, et vous connaissez ma petite armée, D'ailleurs, je suis si éloigné de vous, que je reçois à peine de vos nouvelles. Je suis prévenu en outre que les généraux des brigands ont même répandu, dans des imprimés, que toutes leurs forces devaient marcher sur la légion du Nord, pour l'exterminer complètement. Quoique je ne craigne point ces fanfaronnades, je dois être raisonnable et ne point exposer un corps qui, assurément, a encore bien des services à rendre à la République.

« Je me contenterai donc demain, au lieu d'aller à Cholet, de brûler encore le château de Larochejaquelein, chef de bande, qui avait promis de promener ma tête aujourd'hui dans Châtillon ; et faute de munitions de guerre et de vivres, qui ne m'arrivent pas, je ferai ma retraite sur Bressuire, où j'attendrai l'ennemi de pied ferme jusqu'à ce qu'il m'arrive du secours, car l'on m'assure que toute l'armée de Nantes doit marcher sur moi. Je ne puis encore vous dire, général, quels sont les magasins de l'ennemi ici ; tout ce que je sais, c'est que je me suis emparé de leur imprimerie. L'on m'annonce des vins, farines et eaux-de-vie, et des munitions. Demain, je verrai le tout par moi-même ; je ferai faire des proclamations par tout le voisinage, quoique les habitants fuient devant nous, sachant qu'ils sont coupés. Cependant j'espère avoir détruit leur recrutement et leur ai enlevé bien des déserteurs. Je suis maintenant fâché de rétrograder, car mon intention était de marcher droit sur Nantes. J'attendrai de vos nou-

Digitized by Google

velles cette nuit, et, si j'en ai de bonnes, je pourrai peut-être encore exécuter mon projet.

Je vous embrasse, et attends souvent de vos nouvelles et surtout du renfort.

Le Général de brigade,

WESTERMANN.

P. S. — Envoyez-moi, je vous prie, aussitôt la présente reçue, des munitions pour pièces de huit et de quatre et des cartouches à fusil. Nous n'avons pas non plus de caissons aux trois pièces de quatre que nous avons prises. Sans ces secours, il est impossible d'y tenir, sans vous parler des routes, pour ainsi dire impraticables, dont ce pays offre le tableau. Je n'ai point, non plus, d'ambulance pour mes blessés, qui ont cruellement souffert sur le champ de bataille.

J'ai oublié de vous dire que j'ai enlevé le drapeau blanc de l'armée catholique, qui est en taffetas blanc, aux trois fleurs de lis d'or, je vous le montrerai, si mieux vous n'aimez le venir voir[1].

VI

A Saint-Maixent, le 2 juillet 1793, l'an II de la République française.

Le Général de brigade VESTERMANN (*sic*) *au* COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE

Je vous ai annoncé, Citoyens représentants, ma perte à Châtillon. J'ai cru que c'était le pur hasard qui avait fait marcher l'ennemi sur moi. Je dois maintenant aussi vous annoncer que c'est la plus noire des trahisons qui a causé

[1] *Dépôt de la Guerre. Arch. hist.* S^on 5. *Armée de la Rochelle*, c^on 3.

Digitized by Google

ma défaite. L'auteur est découvert, je l'ai fait arrêter et conduire à Niort, avec les fers aux pieds et aux mains.

C'est le nommé Caire, lieutenant-colonel de mon infanterie, ancien page d'Artois, aide de camp de Lafayette, nommé par ce dernier, et confirmé sous le ministère de Servan, homme qui m'a toujours été suspect, et dont j'ai demandé la destitution sous le ministère de Pache et Bouchotte, sans pouvoir l'obtenir.

Cet officier avait passé de Châtillon à l'ennemi, il est constaté qu'il était absent plus de douze heures de Châtillon, qu'il avait pris le cheval d'un de mes adjudants, qu'il a ramené tout éreinté. Son propre domestique ayant déclaré l'absence de son maître, sans pouvoir dire ce qu'il était devenu, un officier a déclaré qu'une demi-heure avant que nous fûmes attaqués il a vu revenir d'un village du côté de l'ennemi l'ancien secrétaire de cet officier, et alla, cet officier, au devant de ce secrétaire; il est constaté que de son propre mouvement, il a déplacé ma cavalerie d'une position avantageuse, pour la placer dans un marais, derrière la ville, déplacement qui a été corrigé à l'instant par moi-même; enfin il est constaté qu'il est l'ancien ami de Rochejaquelein et de Lescure, suivant son premier aveu. Tout milite donc en défaveur de ce traître, et j'espère que la loi prononcera bientôt sa mort. Fort heureux de l'avoir découvert, sans quoi, il m'aurait livré bientôt moi-même à l'armée ennemie; c'est là la raison pourquoi il n'a pas, sur-le-champ, resté avec ses amis.

Vous avez vu, citoyens, par tous les renseignements qui vous ont été donnés par les départements, généraux et les représentants, que j'avais formé un corps des mieux disciplinés et des plus braves. Ce corps est aujourd'hui réduit à huit à neuf cents hommes. L'esprit de corps faisait sa force par l'attachement mutuel des trois armes, toujours prêtes à se seconder les unes les autres. Je sens, plus que jamais, la nécessité de ces corps, surtout pour les avant-gardes.

Digitized by Google

J'ignore quelle est la raison pour laquelle on cherche à les détruire ; assurément les auteurs de cette destruction n'en connaissent point l'utilité.

Vous me connaissez assez franc pour vous dire la vérité. Mon civisme ne peut vous être suspect, et vous savez que dans toutes les occasions les plus difficiles, j'ai donné des preuves de valeur. Mon but est d'opérer le bien de ma patrie, je ne peux le faire en commandant des troupes indisciplinées. L'indiscipline traîne après soi le pillage, et le pillage la lâcheté. Je ne peux vous exprimer combien se présentent chez moi de braves soldats pour entrer dans ma légion, malgré la sévérité dans le service, que j'ai établie. La loi s'oppose que je recrute dans d'autres corps. Faites-moi obtenir un décret de la Convention, qui me permette de recruter jusqu'au nombre de quatre mille, partout où je trouverai des soldats de bonne volonté. Je vous jure qu'avec ce corps, directement, et seul sous mes ordres, n'ayant qu'un seul esprit, j'attaquerai partout l'ennemi dans ses retranchements, avec confiance et avec succès. J'ai fait l'expérience qu'un bon esprit de corps donnait beaucoup de valeur aux soldats. Le triomphe ou la lâcheté, dans toutes les actions, seront attribués au corps qui marchera seul, il mettra tout en œuvre pour s'attirer de la gloire ; encore une fois, un pareil corps de quatre mille hommes vaudra plus de dix mille. La guerre que nous faisons ici mérite absolument toute votre attention, et soyez sûrs que je ne suis guidé en vous faisant cette proposition par aucune autre vue d'intérêt, que d'être utile à ma patrie.

Le Général de brigade,

WESTERMANN [1].

[1] *Dépôt de la Guerre, Arch. Hist.* S^on 5. *Armée des côtes de la Rochelle*, c^on 3.

Digitized by Google

VII

Le Général de brigade Westermann *au* Président de la Convention nationale

De la Chataigneraye, le 1er août 1793, l'an 2e.

Je dois vous rendre compte, Citoyen président, d'un fait d'un de vos collègues, sans doute trop modeste pour en parler à la Convention. Hier, je fus chargé d'aller à la découverte du côté de Réaumur, à trois lieues de la Châtaigneraye ; j'avais avec moi quatre cents hommes d'infanterie et cinquante hommes de cavalerie, le citoyen Fayau, commissaire près de cette armée, m'a accompagné. Nous trouvâmes l'ennemi au nombre de quelques cents près de Réaumur. D'après mes dispositions, la victoire nous était assurée ; mais l'infanterie que j'avais postée derrière les haies, au lieu d'attendre l'ennemi de pied ferme, lâcha prise au premier coup de fusil dans le plus grand désordre.

Fayau s'épuise en prières et en menaces et n'a pu rien obtenir ; enfin, voulant les piquer d'honneur et leur donner l'exemple de la bravoure, il se mit avec moi à la tête de la cavalerie, qui a repoussé l'ennemi jusque dans Réaumur. Ceci a donné le temps aux fuyards de se retirer jusqu'à la Châtaigneraye. Fayau, toujours en avant, fut atteint d'une balle au-dessus de l'œil ; une ligne de plus c'en était fait de lui. J'ai eu deux chasseurs de blessés légèrement et deux volontaires de tués ; l'ennemi a perdu une quinzaine d'hommes, et entre autres un chef, monté dessus un cheval blanc. Le brave Fayau, animé de l'ardeur de combattre, courut lui-même à la Châtaigneraye, et ramena de nouvelles troupes ; mais je me suis opposé à une nouvelle attaque, la nuit tombant, au milieu des bois ; alors nous nous sommes retirés à la Châtaigneraye, en faisant dans le

Digitized by Google

pays ennemi un circuit d'environ trois lieues, où nous avons brûlé tous les villages, hameaux, fermes et moulins à notre passage, et ramené avec nous tous les hommes, femmes, enfants et bestiaux que nous avons trouvés sur notre passage. L'opiniâtreté des brigands nous a forcés d'être absolument sans pitié; car, pour peu que l'on voulût user de ménagement, ils profiteraient de notre faiblesse et la feraient tourner contre nous.

WESTERMANN[1].

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

(A suivre.)

[1] Réimp. de l'*Anc. Moniteur*, XVIII, 92.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1800)

(suite)

VIII

Les écoles primaires de l'an VI (suite)

Plusieurs écoles se sont ouvertes dans le cours de cette année.

Cinet et Papin se sont séparés de Perrier pour créer une nouvelle école, place de la Loi (*Affiches d'Angers* des 18 et 26 brumaire).

Dehail, ci-devant Frère de la Rossignolerie, a fondé une petite école rue de l'Aiguillerie (28 brumaire).

Le cit. Langlois[1], expert-écrivain-juré-vérificateur, arrivant du Mans, est nommé, le 2 ventôse, instituteur officiel pour la section D. Il avait, du reste, ouvert déjà un pensionnat dans le cloître Saint-Martin (*Affiches* du 30 pluviôse) et meurt le 3 germinal. Il est remplacé le 26 du même mois, par un sieur Guiet, René-Maurice, instituteur à Saumur depuis plus de quinze ans, installé à Angers depuis le 14 ventôse précédent (*Affiches* n° 82).

[1] Jacques-Charles-Thomas-Victor. Il enseigne notamment tous les genres d'écriture qui sont en usage en France dans toute la beauté dont ils sont susceptibles (*Affiches* nos 75 et 98).

Digitized by Google

Gravelle, Focard et Guémas ont quitté la rue de la Loi pour transporter leur établissement dans l'ancien couvent des Ursulines, 30 germinal.

Une citoyenne Vilneau, récemment fixée à Angers, fonde un pensionnat, rue Val-de-Maine, au mois de frimaire. Au mois de prairial elle sera nommée institutrice pour la section F[1].

La citoyenne Ve Langlois ouvre également une petite école pour l'instruction des jeunes filles, en attendant qu'elle se fasse nommer institutrice pour la section B[2].

Non content de recommander à ses agents de surveiller avec soin les écoles libres dont le succès allait toujours croissant, tandis que les écoles officielles n'étaient fréquentées que par un petit nombre d'élèves, le Directoire Exécutif imagina un moyen de faire cesser cette concurrence, en obligeant les instituteurs et institutrices libres à fermer leurs classes. Il fit présenter au Conseil des Cinq-Cents un projet de loi ayant pour but d'obliger tous ceux qui dirigeaient des écoles libres ou officielles à prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie exigé des autres fonctionnaires publics. On savait bien que la plupart de ces instituteurs, parmi lesquels se trouvaient en grand nombre d'anciens congréganistes et d'anciennes religieuses, préféreraient abandonner l'instruction que de se soumettre à prêter ce serment. Le projet de loi, adopté le 19 ventôse an VI par le Conseil des Cinq-Cents, fut repoussé par le Conseil des Anciens. Mais dès que le projet du Gouvernement avait été connu, et avant qu'il fût présenté au Conseil des Anciens,

[1] Elle enseigne par principes jusqu'à la perfection la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la tenue des livres de commerce ; elle procurera à ses élèves toutes les sciences de beaux-arts ou de pur agrément et se charge de les faire aux travaux nécessaires dans un ménage, tels que la filature du coton et de la soie, la tricoture, la couture, la broderie, le raccommodage et le repassage du linge fin. (*Affiches d'Angers*, n° 42.)

[2] *Affiches d'Angers*, n° 140.

Digitized by Google

un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices libres s'étaient empressés de renvoyer leurs élèves.

L'Administration Centrale du département de Maine-et-Loire, informée que plusieurs instituteurs d'Angers, parmi lesquels Godefroy et Willemenot, avaient fermé leurs pensionnats ou leurs écoles, s'empressait de prendre, le 29 nivôse an VI, un arrêté prescrivant aux Administrations municipales de surveiller de près ces instituteurs et de s'opposer à ce qu'ils quittassent la commune.

Extrait du Registre des délibérations de l'Administration centrale du département de Maine-et-Loire.

Séance du 29 nivôse an VI

« L'Administration, instruite que plusieurs instituteurs « libres de son arrondissement ont, avec une scandaleuse « indécence, congédié leurs élèves et leurs pensionnaires, « sans doute dans la crainte que la loi à intervenir ne les « obligeât au serment de haine à la royauté et de fidélité « à la Constitution, induction que l'on peut raisonnable- « ment tirer de la précipitation avec laquelle ils ont exigé « des parents, même les plus éloignés, qu'ils retirassent « les enfants qu'ils leur avaient confiés ;

« Considérant que cette conduite est au moins, de la « part de ces instituteurs, une violente présomption d'aver- « sion secrète pour les institutions républicaines.

« Arrête, après avoir entendu le Commissaire du Direc- « toire Exécutif, que les Administrations municipales « exerceront sur les instituteurs qui, depuis un mois, ont « cessé tout à coup l'enseignement et congédié leurs élèves, « une surveillance particulière ; que tous passeports qui « auraient pu leur être délivrés seraient retirés, et qu'il ne « leur en sera accordé par la suite que dans la forme pres- « crite par l'arrêté du 15 vendémiaire précédent. »

Digitized by Google

Le Commissaire du Directoire près la Municipalité d'Angers informé par une lettre de son collègue près le Département du contenu de cet arrêté, écrit à celui-ci, le 30 nivôse, pour en demander une expédition, afin qu'il puisse le faire exécuter[1].

Le 1er pluviôse, nouvelle réclamation; toutefois il annonce que, sans avoir reçu la copie de cet arrêté, il s'est néanmoins empressé de faire retirer aux instituteurs Willemenot et Godefroy, les passeports qui leur avaient été délivrés[2].

Dans une troisième lettre, du 3 ventôse, il déclare approuver complètement les termes de l'arrêté du 29 nivôse, lequel est « basé sur des considérations fondées sur des « faits, c'est l'aversion des instituteurs et institutrices qui « ont renvoyé leurs élèves pour les institutions républi- « caines et le Gouvernement; c'est la détermination de ne « pas prêter le serment de haine à la royauté qui a déter- « miné leur conduite ». On refusera des passeports à ces instituteurs. Mais cette mesure n'est pas suffisante si on leur permet de donner des leçons dans les maisons particulières, soit que les enfants s'y rassemblent par bandes, soit qu'ils instruisent seulement ceux de la maison.

Il se fait en effet une classe de ce genre chez le citoyen Bar, où c'est Godefroy qui donne l'instruction[3]. Il doit

[1] Arch. mun. *Reg. de corresp.*, nº 792.

[2] Arch. mun. *Reg. de corresp.*, nº 5794.

Le sieur François Laporte, ancien militaire, retiré du service pour cause de blessures, était venu à Angers pour donner des leçons d'écriture dans la pension de la rue du Figuier, dont l'un des directeurs, le Frère dit Godefroy, avait épousé sa sœur. Son passeport lui fut aussi retiré. Le 4 ventôse, il présentait une pétition à la Municipalité pour exposer qu'il n'avait jamais eu aucune part dans la direction de la pension à laquelle il était attaché et qu'il ne devait pas être considéré comme sociétaire. Il demandait la restitution de son passeport. L'Administration municipale émet un avis favorable, sauf toutefois la ratification du Département. (Arch. mun. *Reg. des pétitions*).

[3] Renonçant dans les circonstances actuelles à tenir une école publique, Willemenot et Godefroy faisaient annoncer dans les *Affiches d'Angers* (nº 105), du 30 germinal, la vente volontaire des meubles et effets de la ci-devant pension de la rue Haute-du-Figuier, fixée au 4 floréal suivant.

Digitized by Google

exister d'autres réunions semblables, et il demande un arrêté plus explicite qui l'autorise à faire fermer ces nouvelles écoles clandestines[1]. Il demande en même temps des livres élémentaires, car, à leur défaut, il faut laisser de mauvais livres à la discrétion des instituteurs bien ou malveillants et à la volonté des parents ignorants, superstitieux, royalistes ou fanatiques. Il réclame enfin un nouvel arrêté au sujet des institutrices qui n'ont pas été visées par celui du 29 nivôse et qui, après avoir quitté l'enseignement, l'ont repris ou sont prêtes à le reprendre, sauf à le quitter de nouveau si on veut exiger d'elles un serment de haine à la royauté.

Dans une autre lettre du 17 ventôse, il insiste de nouveau pour l'envoi de livres élémentaires. L'arrêté du Directoire Exécutif recommande bien de se servir de ceux qui ont été approuvés par la Convention, mais ces livres sont inconnus, tant au jury d'instruction que des professeurs à l'école Centrale[2].

La loi du 3 brumaire an IV, 25 octobre 1795, avait prescrit la création d'écoles primaires pour les jeunes filles. Mais cette loi n'avait pas reçu son exécution à Angers, faute sans doute de maîtresses désireuses de devenir institutrices officielles. C'est seulement en l'an VI que ces institutrices, dont le nombre avait été fixé à six pour la commune, furent nommées, encore ne put-on compléter ce nombre.

Le 26 germinal, Renée Drouin, institutrice particulière, rue Boisnet, est admise pour la section A.

[1] Arch. mun. *Reg. de corresp.*, n° 825.

[2] Arch. mun. *Reg. de corresp.* n° 829.
Un arrêté du Directoire du 17 pluviôse an VI, sur l'inspection des écoles, avait ordonné aux administrations municipales, « pour arrêter les progrès des principes funestes qu'une foule d'institutions privées s'efforcent d'inspirer à leurs élèves, de constater si les maîtres mettaient entre les mains de ceux-ci, comme base de première instruction, les Droits de l'homme, la constitution, et les livres élémentaires qui ont été adoptés par la Convention ; si l'on y observe les décades ; si l'on y célèbre les fêtes républicaines ; si l'on s'y honore du nom de citoyens. » *Journal des Débats et Décrets*, pluviôse an VI, page 283.

Digitized by Google

Le 1er floréal, Marie Hézard est nommée pour la section G.

Le 6 du même mois, la citoyenne Duhail est nommée pour la section E.

Le 11, la veuve Langlois est nommée pour la section B.

Enfin Marie Vilneau est nommée le 8 prairial pour la section F.

En outre de la rétribution qui leur était versée par les parents de leurs élèves, les instituteurs et institutrices devaient toucher, à défaut d'un local fourni par l'administration, une indemnité annuelle fixée à 400 livres pour les premiers et à 300 francs pour les secondes[1]. Pour avoir droit à cette indemnité, les maîtres et maîtresses d'écoles devaient instruire gratuitement les enfants indigents qui leur seraient désignés par la municipalité et dont le nombre pouvait s'élever au quart de celui de leurs élèves payants[2].

A l'exception de Guillonneau, installé dans les anciens bâtiments du Saint-Esprit, tous les autres instituteurs ou institutrices étaient dans le cas de toucher cette indemnité. Mais le mauvais état de la caisse municipale ne permit pas de leur verser régulièrement cette somme, pour le règlement de laquelle ils présentaient de fréquentes pétitions, obtenant tout au plus le paiement de modiques acomptes[3].

Cependant les registres des arrêtés de l'administration municipale contiennent de nombreuses pièces constatant le nombre des enfants instruits gratuitement par les insti-

[1] Arrêté de l'Administration Centrale du Département du 12 messidor an IV.

[2] Divers arrêtés de la Municipalité des 7 et 11 nivôse an VI constatent que tous les instituteurs communaux instruisent un certain nombre d'élèves gratuits et ont droit à une indemnité de logement. Toutefois, cette indemnité est refusée aux citoyens Hubert, Labussière et Cinet, par ce motif qu'ils habitent dans une section autre que celle pour laquelle ils ont été nommés. Sur les réclamations de ces instituteurs, la municipalité arrête qu'ils toucheront l'indemnité qui leur est due, mais à la condition qu'ils aient changé de logement, dans le délai de cinq mois, avant le 1er nivôse an VII.

[3] Arrêté du Département du 26 germinal, confirmant celui du 26 messidor an IV et déclarant que les fonds nécessaires au règlement de ces indemnités doivent être pris sur les centimes additionnels.

Digitized by Google

tuteurs ou institutrices, ou ordonnant, sur la demande des parents, que des enfants soient reçus sans rétribution dans telle ou telle école désignée.

Indépendamment des visites trimestrielles qui continuent à se faire régulièrement dans les écoles officielles ou libres, l'administration municipale d'Angers, désireuse de se renseigner plus complètement sur le personnel enseignant dans la ville, chargeait ses commissaires de police, au mois de messidor au VI, de lui adresser les noms de tous ceux qui s'occupaient d'instruire les enfants, avec des notes sur leurs antécédents et leurs opinions politiques.

Nous avons rencontré trois seulement de ces rapports, concernant les sections B, C, partie de D, G, H et I. Il manque par conséquent ceux des sections A, E, F et partie de D.

SECTION B ET PARTIE DE C

Joseph Payen, Augustin Mathieu, Georges Marlin, à la Rossignolerie. — C — Bons citoyens, bons pères de famille, jouissant d'une réputation distinguée. Tous trois étaient de la ci-devant congrégation de la Rossignolerie, ils sont pensionnés de l'État, ayant prêté le serment prescrit par la loi.

René Morel, rue Gâte-Argent. — B — Bon citoyen. Cet homme est infirme et montre à épeler à environ 7 ou 8 enfants de 4, 5 et 6 ans; a fait sa soumission.

Jacques Dessommes, faubourg Michel. — B — Bon citoyen, homme pauvre, montrant seulement à lire et épeler aux enfants de 4, 5 et 6 ans pour se procurer son existence.

Marie Desjardins, rue Jacques [1], canton de la Madeleine. Bonne citoyenne, elle montre à lire et à écrire aux enfants de 8 et 10 ans. Il y a environ 2 à 3 mois elle s'est présentée à la Municipalité pour se faire inscrire, on la renvoya en lui disant qu'on la ferait avertir. Elle a fait sa soumission.

[1] Rue Saint-Jacques du Buisson sans doute.

Digitized by Google

Blois, faubourg Samson. Bon citoyen, sachant à peine lire; il montre l'alphabet aux plus jeunes enfants.

Fe Leroyer, vallée Saint-Samson. Ne faisant ni bien ni mal, mais n'étant point dans les bons principes. Montrant à épeler et à lire à environ 12 petites filles de 4, 5, 6 et 7 ans que les pères et mères lui confient pour les retenir.

René Hamon, Croix dos d'âne. Homme respectable par sa vieillesse et sa bonne conduite, sachant à peine lire, ne montrant seulement que l'alphabet pour tâcher de se procurer un morceau de pain pour ses derniers jours.

Ve Jacques Renou, à la Madeleine. Bonne citoyenne, cette femme est dans la dernière misère, ayant chez elle 4 petits enfants de 3, 4 et 5 ans auxquels elle montre l'alphabet, ne sachant elle-même que cela.

23 messidor an VI.

HOUESTARD LA TOUCHE,
Commissaire de Police.

SECTION C ET MOITIÉ DE LA SECTION D

Ve Denis Chevalier et fille Lesage, faubourg Bressigny, toutes les deux faibles de moyens. La première enseigne à 5 ou 6 enfants au-dessous de 10 ans. La seconde, 3 enfants au-dessous de 10 ans.

François Gasnier, ex-bedault du chapitre de Saint-Laud et la fille Renée Cherruau, dite Noton, aristocrates, faubourg Laud. Enseignait avant la proclamation de l'Administration municipale du 25 frimaire dernier et a repris le 9 floréal dernier ses écoliers qui passent pour le compte de la fille Renée Cherruau, qui avait également cessé lors de la proclamation et a aussi repris le 9 floréal dernier; ils ont 15 à 20 écoliers de différents âges. Ne reconnaissent point les lois républicaines.

La Fe Guillonneau s'est soumise; bonne républicaine, quai Basse-Chaîne. Elle enseigne à 15 ou 20 enfants au-des-

Digitized by Google

sous de 10 ans ; elle demeure, depuis le 6 messidor, quai Port-Ligny.

La Ve Martin s'est soumise, à la Blancheraie. Va dans les maisons enseigner. On assure qu'elle tire les cartes à qui veut.

La fille Souchet, Victoire, à Champ d'Oiseau, chemin du Port-Thibault, aristocrate. Enseigne chez elle à des enfants de tous âges et de tous sexes ; a cessé à l'époque du 25 frimaire dernier, a repris depuis environ un mois, fait les dimanches et non les décadis.

Les trois filles Neveu, ex-religieuses retraitées, au Colombier, chemin de la Baumetté, aristocrates. Elles ont 3 à 4 jeunes filles de 10 ans et au-dessus à qui elles enseignent à lire, écrire et travailler.

La Ve Chamaillard, rue du Bœuf-Gorgé, tient un pensionnat de jeunes filles de 12 ans et au-dessus, au nombre de 15 ou environ, lesquelles sont enseignées par différents citoyens qui sont : Chollet pour le dessin, Bernard pour la danse, Poitevin fils pour la musique, Taffary pour la lecture et l'écriture. Les jours de décadi et fêtes nationales y sont observés, il y a bonne tenue.

Angers, 23 messidor de la République française.

AUDUSSON Aîné,
Commissaire de Police.

SECTIONS G, H ET J

Instituteurs de la section G

Pierre Riffard, rue Beaurepaire, enseigne le latin et la grammaire française, a fait sa déclaration.

Jean Dussouchay, rue des Carmes, enseigne la grammaire française, a fait sa déclaration, ex-prêtre.

Augustin Delalaine, rue de la Laiterie, enseigne la grammaire française, a fait sa déclaration, ex-prêtre.

Digitized by Google

François Cordier, rue de la Laiterie, enseigne la grammaire française, a fait sa déclaration, patriote.

Jacques Chevallier, rue Pinte, enseigne le latin, donne des leçons en ville, récalcitrant.

André Couvreur, rue Lyonnaise, enseigne les premiers principes, a fait sa déclaration, civisme douteux.

Jean Dubois, place de la Paix, enseigne les premiers principes, a fait sa déclaration.

Joseph Guillonneau, rue Esprit, enseigne l'écriture, a fait sa déclaration, patriote.

Noël Benoist, rue Nicolas, enseigne le latin et la grammaire, a fait sa déclaration.

Institutrices

Marie Hézard, rue Beaurepaire, enseigne les premiers principes, a fait sa déclaration.

La Ve Picault, rue Beaurepaire, enseigne les premiers principes, n'a point fait sa déclaration.

Renée Coquereau, rue des Tonneliers, enseigne les premiers principes.

Marie Pommard, ex-religieuse, rue Lyonnaise, tient des pensionnaires, n'a point fait de déclaration, aristocrate.

Élisabeth Leduc, cul-de-sac de Lancheneau, enseigne les premiers principes, n'a point fait de déclaration, aristocrate.

Marie Vallée, rue Vauvert, maison du Calvaire, tient pensionnaires, n'a point fait de déclaration, aristocrate.

Instituteurs de la section H

Du Pineau, faubourg Jacques, enseigne les premiers principes, n'a point fait de déclaration, ex-employé.

Louis Pinson[1], rue Tournemine, enseigne les premiers principes, maintenant à Saint-Georges-sur-Loire.

[1] Poisson, 28 ans, ex-vicaire.

Digitized by Google

Institutrices

Antoinette Fayard, ex-sœur hospitalière, rue Guinefolle, enseigne les premiers principes, n'a point fait de déclaration, aristocrate.

Jeanne Dagneau, f° Ollivier, faubourg Saint-Jacques, enseigne les premiers principes, civisme douteux.

Institutrices de la section J

Jeanne Fortin, ex-sœur hospitalière, chemin de la Forêt, enseigne les premiers principes, aristocrate.

Le 23 messidor an VI Républicain.

GAUTIER,
Commissaire de Police.

Ces trois listes contiennent les noms de quarante instituteurs ou institutrices, parmi lesquels quelques-uns donnaient, il est vrai, une instruction bien sommaire. Elles prouvent du moins que le nombre de ceux qui avaient la prétention d'instruire la jeunesse avait considérablement augmenté. Si nous avions rencontré les rapports relatifs aux autres sections de la ville, ce nombre de quarante eût été certainement plus que doublé. Il faut remarquer en effet que les deux premières de ces listes concernent uniquement les faubourgs d'Angers, de la vallée Saint-Samson et de la Baumette. La troisième, la plus nombreuse, est relative aux quartiers situés sur la rive droite de la Maine qu'on appelle la Doutre. Les rapports qui nous manquent sont ceux qui concernaient la ville proprement dite, et peut-être la partie de ses faubourgs la plus rapprochée des murailles, c'est-à-dire les quartiers les plus populeux, et dans lesquels les professeurs pour les enfants des deux sexes devaient être les plus nombreux.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR LA

GUERRE DE LA VENDÉE

PAR LOUIS MONNIER

Promoteur du soulèvement aux environs de Clisson
et Chef de la Division de Montfaucon

1793-1799

(suite)

La garnison de Cholet n'envoyait plus seulement une compagnie pour escorter les convois, soit à aller ou à venir, mais bien un bataillon qui, cependant, était souvent battu. Je ne peux trop vanter la bravoure de cet homme immortel, car je me suis trouvé avec lui dans des combats, et je ne pouvais concevoir comment il avait pu s'en tirer. Il faudrait une rame de papier pour pouvoir raconter toute sa valeur. Il a été tué par suite d'une imprudence de sa part, car il savait bien qu'un républicain n'a point de parole. Il avait avec lui, à ce moment, les deux Loyseau de Trémen-

Digitized by Google

tines, aussi braves qu'il est possible d'être. Ils n'abandonnèrent le général que lorsqu'il fut tué (comme on le verra ci-après). La Rochejaquelein poursuivait, près de Nuaillé, des grenadiers républicains qui sortaient de Cholet ; après en avoir tué plusieurs, il se mit à la poursuite d'un qui était près d'être pris, lorsqu'il passa une haie et entra dans un champ, qui était élevé au-dessus d'un petit pré, et dont la moitié est en terre labourable ; deux petits chênes et un petit pommier séparent le pré d'avec la terre labourée. Au bas de ces trois arbres étaient deux réfugiés et un soldat que Loyseau, dit l'Enfer, avait sabré. Le général suit le grenadier qui était passé dans le champ. Le général lui crie : « Rends-toi, ou tu es mort. » Le grenadier, exténué de fatigue, dit : « Je me rends, ne me fais point de mal. » Il revint sur le général ; il arrive à la haie, et voyant que le général était seul, il le met en joue et lui casse la tête. Loyseau, qui était à exploiter le dernier de ses trois hommes, voit tomber le général ; il court sur le grenadier, le tue, et le met en morceaux à coups de sabre. Le général était étendu mort le long de cette haie ; il avait sa grande lévite bleue, son pantalon de cavalier, boutonné du bas jusqu'à la ceinture, et un bonnet rouge. Loyseau se sauva, parce qu'il aperçut un détachement qui venait. Il se réunit au général Stofflet qui était du côté de Maulévrier et qui, avec 200 hommes, pénétra dans la contrée de Tilliers où j'étais à faire un rassemblement. Il se réunit à Cathelineau qui était du côté de Montfaucon, et qui vint me joindre à Tilliers avec près de 800 hommes. Mon armée commençait à grossir. Le général arriva le soir, il avait passé à Saint-Macaire où, rencontrant une compagnie de bleus, il tomba dessus et l'extermina. Les républicains, voyant que le pays se soulevait, comprirent qu'il leur fallait prendre des moyens pour s'opposer à l'éclat d'une nouvelle guerre. Comme ils n'étaient pas en force, à Cholet, pour mettre une forte colonne à nos trousses, ils demandèrent du secours à Nantes

Mort du général de La Rochejaquelein, en janvier 1794.

Digitized by Google

où il y avait beaucoup de troupes. Ils en firent venir d'Angers par Chalonnes. Les Bleus se rendirent coucher à Montrevault ; ils étaient 5.000 hommes ; 5 autres mille hommes vinrent de Cholet coucher à Beaupréau, et l'autre colonne de 5.000 qui était partie de Nantes passa par Clisson, par Torfou, la Romagne et Cholet, elle vint coucher à Saint-Philbert, près de Villedieu, et à Beaupréau. Cette course se fit sans repos. Le plan des Républicains était de nous envelopper entre leurs 3 colonnes qui étaient composées de 15.000 hommes[1].

Bataille de Gesté, 2 février 1794[2].

Le général Stofflet, avec environ 2.000 hommes que nous pensions avoir à Tilliers, marcha à Gesté. Nous avions eu connaissance que la colonne sortie de Nantes avait passé à Clisson et que des soldats qui en faisaient partie s'étaient dispersés sur Gestigné, et qu'ils avaient même pénétré jusque sur le bord de la rivière de la Moine, sur le chemin de Clisson à Montigné. Les habitans de Saint-Crespin, qui se disposaient à rejoindre l'armée à Tilliers, apprenant qu'il y avait des bleus sur la route, passèrent la rivière, en prirent une quinzaine, les fusillèrent, et revinrent grand train me rendre compte de leurs actions. Nous arrivâmes à Gesté où Cathelineau était déjà rendu avec M. de la Bouère. Nous savions que M. le comte de Bruc faisait un rassemblement à la Regrippière. Le général m'engagea d'aller avec lui et M. Bauvais, officier-général de l'artillerie, trouver M. de Bruc, et le prier de se réunir à nous. Le général laissa le commandement à Cathelineau. Arrivés à la Regrippière nous y déjeûnons. M. de Bruc promit de se joindre à nous dans la journée. Comme nous montions à cheval, nous entendîmes une fusillade à Gesté. Nous mettons nos chevaux au grand galop sur la grande route ; nous trouvons

[1] De Beauvais ne parle que de 3.000 hommes. Les chiffres donnés par Monnier sont peut-être exagérés.

[2] Cette bataille eut lieu le 1er février 1794, d'après le rapport de Cordelier. (Savary, t. III, p. 130.)

Digitized by Google

la déroute, Stofflet nous dit : « Nous sommes perdus, « allons, voyons si nous pouvons réunir des hommes. » Nous prîmes la droite de la grande route. Nos soldats fuyaient en foule dans les landes de la Musse, en Gesté. Nous parvînmes à en réunir un certain nombre. Cathelineau, de son côté, ramenait une partie de sa division, et nous voilà tous décidés à nous battre. Les Bleus ne poursuivirent point l'armée, parce qu'ils firent main basse sur les femmes et les enfans. Cathelineau et la Bouère, près la route de Gesté à Villedieu, les attaquaient en dessus du bourg, sur le chemin de la Brulaire, où le gros de leur armée était en observation, pendant que le reste massacrait dans le bourg. Cathelineau pliait. Nous arrivons sur le côté de Gesté : Cathelineau revient avec nous ; ses soldats le suivent, on se bat avec un acharnement incroyable, on met les Bleus en déroute, et on les poursuit jusque sur Villedieu. Nos fuyards reprirent courage, tombèrent sur cette colonne républicaine en déroute, et en tuèrent ce qu'ils voulurent. Une partie des Bleus passèrent à Montfaucon, où ils laissèrent leur dernière ambulance, qu'ils avaient à cœur de sauver plutôt que les autres, parce qu'elle renfermait beaucoup de butin qui fut pillé par les habitans de Montfaucon. Enfin, après cette victoire inattendue, vu le petit nombre que nous étions pour battre 5.000 hommes, nous fîmes halte à une petite borderie qui touche presque la route de Gesté à Villedieu, pour donner aux soldats le temps de se réunir et d'entrer à Gesté manger la soupe. Les soldats arrivaient de toutes parts ; nous étions à un demi-quart de lieue de Gesté. Nous entendions battre la caisse et retentir une musique qui était à Gesté, sur la route de Morveau[1]. « Allez voir ce que c'est ça, dit le général. » M. de la Bouère, un ancien capitaine de cavalerie, me dit : « Allons-y ensemble. » Nous montâmes à cheval, sortîmes de ce chemin et entrâmes

[1] A cette époque on disait dans la campagne Morveau pour Montrevault.

Digitized by Google

sur la grande route. Nous aperçûmes deux cavaliers de planton sur le pont de bois qui est sur la route près du bourg de Gesté. Nous marchâmes à petits pas et le sabre à la main. Ils n'étaient point en uniforme, c'étaient les guides de l'armée. Ils nous crient : « Qui vive ? » Nous répondîmes : « Royalistes. » Ils se mirent au grand galop sur nous. Un des cavaliers passe à la gauche de M. de la Bouère, lui donne un coup de sabre sur l'oreille et la lui coupe. D'un coup de mousqueton j'abats l'autre cavalier. M. de la Bouère fait faire demi-tour à son cheval, se trouve à la droite du bleu et le tue. L'un des chevaux nous suivit et l'autre rentra à Gesté. Stofflet, étonné, nous dit : « Faut « voir ce que c'est. » On les aperçut monter au moulin à vent et se mettre en bataille, en attendant une autre colonne. Celle que nous avions battue avait bien exécuté le plan qui était de nous renfermer. Nous les attaquâmes au moulin à vent. A peine étions-nous 1.000 hommes contre 5.000. Nous voilà encore à replier ; mais il nous arrive du renfort de M. de Bruc qui n'avait pas pu venir aussitôt la première attaque du moulin. Nous tombons dessus les Bleus avec un courage qui n'avait point de pareil ; on les débusqua du moulin ; ils se jetèrent dans la rivière pour passer à la grande route de la Regrippière, on les poursuivit jusqu'à la Bouchouaire, près de la Regrippière, où ils firent halte pour protéger leurs ambulances qui étaient restées au passage le plus difficile de la rivière ; elles restèrent toutes et furent pillées par nos soldats. Comme nous les poursuivions, la baïonnette aux reins, nous fûmes heureux qu'ils ne s'aperçurent point de l'arrivée de l'autre colonne, qui venait en rangs serrés derrière nous, et qui nous voyait nous battre. Mais la nuit commençant à venir, ils n'osèrent nous attaquer, firent demi-tour et rentrèrent à Beaupréau. Le général nous dit : « Soldats, rentrons dans les champs « et rendons-nous à la Chaussaire. » La colonne que nous poursuivîmes perdit au moins 2.000 hommes ; elle rentra,

Digitized by Google

toute la nuit, à Nantes, sans s'arrêter. Le général, arrivé à la Chaussaire, m'ordonna de suite de partir pour aller rassembler ma division dans la contrée de Montfaucon. Je n'avais plus le brave cavalier Sechet; il avait été tué, à côté de moi, dans une pièce du château du Plessis, de Gesté, après avoir sabré 9 grenadiers; le dixième fut tué. Je ne l'avais plus pour m'accompagner dans la route difficile que je devais faire dans la contrée de Montfaucon et ramener promptement les hommes qu'il me fallait pour attaquer Beaupréau où étaient 5.000 hommes qui n'avaient pas osé nous attaquer. Je pris donc deux cavaliers qui connaissaient la route. Il fallait passer par le bourg de Gesté qui était en feu. Il faisait noir; nous nous arrêtâmes un instant à l'entrée du bourg pour voir s'il n'était point resté de bleus. Comment passer? les maisons en feu tombaient dans les rues. Heureusement que nos chevaux n'étaient pas peureux. Nous passions sur des chevrons qui brûlaient. Nous voyions dans les portes des femmes égorgées que le feu brûlait et des enfants massacrés que l'on avait jetés dans les rues. Tel fut le spectacle que nous eûmes en traversant le bourg, à 10 heures du soir. Ce qui m'effraya le plus, fut une maison qui était toute en feu. Nous aperçûmes dans les chambres du bas une quantité de victimes qui brûlaient, et dont l'odeur, qui sortait par les croisées, nous infectait. A peine étions-nous passés de quinze pas, que la maison s'écroula. La charpente tomba dans la rue, ce qui fit un feu épouvantable. Nous allâmes prendre le chemin de Montfaucon, malgré notre fatigue. Nous trouvâmes un petit bordage où nous couchâmes. Les métayers de cette maison arrivèrent du combat, et dans la nuit il arriva beaucoup de soldats. Je fis mon rassemblement à Saint-Germain dans la journée; il comptait près de 700 à 800 hommes, que j'emmenais rejoindre le général à la Chaussaire. Les Républicains ne se défiaient point qu'ils allaient être attaqués à Beaupréau, car ils avaient divisés leurs forces et renvoyé à

Digitized by Google

Cholet une partie de leur colonne. Il resta à Beaupréau 1.200 à 1.500 hommes. Nous les attaquâmes à 9 heures du matin. Je commandais la colonne qui marchait sur la route de la Chapelle-du-Genêt, pour arriver au pont. Cathelineau avait tourné la ville sur la route de Chalonnes ; le général marchait sur la route du Fief-Sauvin, M. de Bruc avait longé la rivière pour arriver par le collège où lui et moi devions nous rejoindre, puisque du pont au petit chemin du Collège la distance est peu éloignée. Il devait monter la rue centrale, et moi la rue qui mène au château. De la place du Château on découvre très bien la route de la Chapelle-du-Genêt. Il y avait un fort poste au pont, dont le moulin servait de corps de garde. Ils m'aperçurent marcher, et vinrent me reconnaître jusqu'au moulin brûlé[1] ; ils virent bien qu'ils allaient être attaqués. La générale battit. A peine se disposaient-ils à se défendre que je marchai en grande hâte sur eux. Le poste du pont se mit en bataille pour le défendre. M. de Bruc arrivait derrière en criant : « En avant ! » Ils n'eurent que le temps de se sauver sur le gros de leur corps. Cathelineau, qui arrivait sur la route de Chalonnes, leur fit un feu terrible ; le général entrait en même temps par les routes du Fief-Sauvin et de Morveau, de sorte qu'ils se trouvèrent pris de tous côtés. On les tua presque tous. Il ne s'en sauva que quelques-uns qui passèrent le parc du château. Telle fut la brillante affaire de Gesté où les Vendéens, malgré leur petit nombre, triomphèrent de 15.000 hommes de troupes réglées. Cette affaire n'a jamais été bien racontée dans l'histoire de la guerre de la Vendée ; et c'est ainsi qu'elle se passa pour la gloire des armes des Vendéens.

Nous ne fûmes pas aussi heureux quelque temps après. Les Républicains étaient revenus à Beaupréau ; ils étaient campés à Saint-Martin de Beaupréau. M. de Bruc, avec sa

[1] Le moulin situé entre la Chapelle et Beaupréau.

Digitized by Google

division, n'abandonna point l'armée. Sa dame était plus courageuse qu'un homme ; son beau-frère faisait le second commandant de la division ; ils étaient tous rassemblés au Fief-Sauvin. M. de Bruc résolut d'aller attaquer ce corps qui était campé à Saint-Martin et qui était composé de 3.000 hommes. L'attaque fut mal dirigée. Nos soldats n'avaient pas quatre coups à tirer, de sorte que nous fûmes battus complètement et poursuivis de très près du côté de la Chaussaire et du Fief-Sauvin, où tout le gros de notre armée s'était jeté, et où nous pouvions échapper à une poursuite vive. Madame de Bruc montait un cheval qui ne pouvait tenir à la poursuite des hussards bleus. M. le comte, son mari, était d'un autre côté ; son frère, le chevalier, était sur le devant en déroute, sans penser à sa belle-sœur qui était derrière. J'avais un cavalier nommé Trilliot, le plus brave cavalier de l'armée, qui était très bien monté ; observant la marche rapide des bleus, il aperçoit derrière lui Madame de Bruc, qui à tout instant était près d'être prise. Trilliot dit à Madame de Bruc : « Sauvez-vous, vous voilà prise. » Madame de Bruc voulut faire sauter son cheval pardessus une haie, le cheval s'abattit et Madame de Bruc tomba dans le fossé. La cavalerie ennemie était à peine à demi-portée de mousqueton. Trilliot dit à Madame de Bruc : « Montez rapidement derrière moi ou vous voilà prise. » Cette aimable dame, extrêmement leste, monte derrière lui, et tous deux marchent grand train rejoindre les autres. M. le chevalier de Bruc, qui savait bien que sa belle-sœur était derrière, et qu'il n'y avait point de danger à retourner pour voir ce qu'elle était devenue, parce qu'il y avait de la cavalerie des nôtres qui s'opposait un peu à la poursuite rapide des bleus, l'aperçut montée derrière le cavalier qui l'avait sauvée. Indigné de voir Madame de Bruc montée en croupe, il lui dit : « Madame, descendez et montez derrière moi. » Trilliot laissa M. de Bruc avec sa belle-sœur dans le chemin, il ne pouvait la monter derrière lui. L'armée

Digitized by Google

républicaine arriva au grand galop ; M. de Bruc abandonna sa belle-sœur qui fut sabrée et mise en morceaux. Voilà le fruit de la gloire mal fondée de M. le chevalier de Bruc. Dans un moment aussi périlleux Trilliot sauve sa belle-sœur, et lui, par hauteur, sacrifie la plus aimable des femmes. Telle a été sa valeur. Dans la même déroute, les bleus passèrent sur Tilliers et se rendirent à Clisson après s'être tous réunis à Gesté. Ils surprirent une partie des femmes qu'ils menèrent au château du Plessis, devant le grand portail, à l'entrée de l'avenue ; ils en massacrèrent près de deux cents : elles ont été enterrées au lieu de leur supplice. Mon épouse, ma mère s'étaient sauvées à la Vincendelière, petit village sur la route de Tilliers à Clisson, en la paroisse de Saint-Crespin, près la maison de Boisame. La colonne incendiaire et de massacre suivait cette route pour se rendre à Clisson. L'autre colonne qui s'était séparée à Gesté, et qui avait massacré les femmes et les enfans de Gesté marcha sur Montfaucon ; elle y surprit plus de 150 femmes, mit le feu à Montfaucon, et sabra toutes les malheureuses femmes dans un champ, sur la route de Tiffauges, près le Pont-de-Moine, en Montigné. Cette colonne, qui marchait sur la route de Clisson, surprit mon épouse, ma mère et les domestiques de la maison de Boisame ; ils furent sabrés sur le fief de vigne de la maison, à l'exception de mon épouse, que les bleus emmenèrent à Clisson avec beaucoup d'autres qu'ils prirent chemin faisant. C'était Cordelier qui commandait cette colonne. Grignon, de Doué, commandait celle qui passait à Montfaucon. Les deux colonnes infernales, réunies à Clisson, s'occupèrent à fusiller leurs prisonniers et prisonnières. Mon épouse fut du nombre.

L'armée fait une tournée dans la partie du Poitou.

J'appris cette cruelle nouvelle aux Herbiers, lorsque nous étions sur le point de partir pour aller à Saint-Michel où il y avait des bleus que nous battîmes. Nous ne fîmes aucun quartier. De là nous allâmes à Bressuire, où il y

Digitized by Google

avait une forte garnison, composée surtout d'une nombreuse cavalerie, et de 1.000 hommes d'infanterie. Chaque soldat avait à peine six coups à tirer. Les bleus ne nous attendaient point ; ils étaient dans la plus grande sécurité. Ces cavaliers avaient des manteaux blancs. Nous les aperçûmes dans un grand champ, à côté de la grande route, ils passaient la revue de leur chef. Le général, qui avait disposé l'armée pour cerner la ville, me donna la droite à commander, il prit la gauche, arriva près de cette cavalerie et fit sur elle une décharge à cinquante pas. Ils rentrèrent promptement dans la ville. Le général sabra lui-même la sentinelle qui était à la porte de la ville, elle crut heureusement que c'était un des siens. Notre colonne entra pêle-mêle. J'étais alors à l'autre extrémité de la ville ; en entrant, j'aperçus, dans une grande rue, une foule de bleus qui se sauvaient. Le feu commença et fut vif. Le général qui les poursuivait dans toutes les rues ne faisait point de quartier ainsi que ses soldats. Les bleus, au nombre de 300, cherchèrent, pour un instant, leur salut dans l'église, en fermèrent les portes et s'y crurent en sûreté. Ce n'était pas une guerre ce jour-là, c'était un massacre ; les rues étaient jonchées de morts. Ceux qui se sauvèrent hors la ville, furent tués par les paysans du pays, de sorte que cette garnison fut détruite. Les bons chevaux qui restèrent, montèrent nos cavaliers qui en avaient besoin. On revint à l'église. Nous pensions que du clocher qui est extrêmement élevé, ils nous auraient visés par les ouvertures. On commença par percer des trous dans la grande porte. On ne leur demanda point de se rendre ; d'ailleurs on ne faisait plus de prisonniers. Ils étaient tous dans le chœur de l'église. Les autres portes furent trouées également, et on fit feu pendant près d'une demi-heure. Il y en eut qui, pour se préserver, se mettaient le long des murs, mais par les petites portes nous voyions clairement chaque bas côté de l'église. A la fin, on défonça la grande porte et on entra

Prise de Bressuire en février 1794.

Digitized by Google

dans l'église où le sang coula à ruisseler. Plusieurs, pour se sauver, se mirent parmi les morts, mais nos soldats, qui les fouillèrent, n'en laissèrent pas échapper un seul. Nos soldats, qui n'avaient plus de cartouches, s'en munirent ainsi que de bons fusils. Nous restâmes deux jours à Bressuire pour nous reposer. Je me promenai dans une rue avec de nos officiers ; une vieille femme qui était à la porte d'une maison d'assez belle apparence, crut que nous allions pour la tuer ; elle me dit : « Ah ! mes bons « amis, ne me faites point de mal, je vais vous dire quelque « chose. Venez avec moi. » Nous armâmes nos fusils et nous entrâmes dans la maison. Après cela, elle me dit : « Tenez, ôtez cette armoire ; il y a une porte derrière, et « vous allez trouver des grandes caisses ; je ne sais pas ce « qu'il y a dedans. » C'était dans une cave, où il y avait d'excellent vin rouge en bouteille. La cave était noire, la femme nous donna de la lumière. Nous vîmes cinq caisses, dont chacune contenait plus de 200 cartouches. Je dis à mes officiers : « Restez là, je vais aller en rendre compte « au général. » Le général, qui était à déjeûner, me dit : « Vous n'en prenez pas votre part ? Je vous ai attendu « longtemps. Je me suis mis à manger, pour aller ensuite « passer l'armée en revue, et partir. » Je lui dis : « Nous « avons eu une belle affaire hier. Mais ce que nous avons « pris à l'ennemi sur le champ de bataille ne vaut pas ce « que je viens de découvrir et qui nous fera faire d'autres « victimes. Grâce au courage de nos soldats, j'espère bien « que nous rentrerons dans notre pays. » J'engageai le général à venir voir ma découverte, sans lui dire positivement ce que c'était. Il y vint, et jamais il ne fut plus content que de cette trouvaille de 1.200 cartouches. Il donna un louis en or à cette femme. L'armée se mit en marche sur Saint-Clémentin, près d'Argenton-Château, où il y avait 2.400 bleus qui ramassaient les grains du pays et qui en remplissaient l'église que nous trouvâmes comble. Argenton-

Prise d'Argenton-Château.

Digitized by Google

Château a une petite muraille ancienne qui l'entoure, avec deux portes de ville, et un petit château ; dès que les bleus surent notre arrivée à Saint-Clémentin, qui est tout près de cette ville[1] (il n'y a qu'une petite plaine entre les deux), ils sortirent de la ville et se mirent en bataille le long des murs. Leur droite touchait la porte de la ville de la route de Bressuire, un autre corps était sur notre droite, au bas de cette petite plaine, du côté de la porte de ville de la route de Thouars, de sorte qu'ils ne craignaient pas qu'on entrât par l'une ou l'autre porte. Ils ne se crurent pas bien en sûreté dans la ville, ni même dans le château où ils ne pouvaient avoir aucune facilité à bien se défendre. Le général disposa l'armée au combat ; notre aile gauche devait attaquer leur droite, et notre droite leur gauche, le centre fut commandé par le général. J'étais alors à ses côtés, il voulut me faire rester avec lui au centre, puisque ma division en faisait partie. Ce fut le brave Challon qui commanda la gauche et Richard, de Cerisay, la droite. L'ordre était que le centre devait attaquer le premier. Il vint sur nous, au grand galop, un escadron de cavalerie qui fut bientôt obligé de s'en retourner avec perte, la plaine étant nouvellement labourée, si bien que les chevaux entraient jusqu'au jarret dans la terre. C'en fut assez de ce signal. Nos soldats, après avoir essuyé un feu bien nourri de la part des bleus, commencèrent à tirer, et bientôt les bleus furent enfoncés et rentrèrent dans la ville ; leur droite fut également enfoncée. Les uns rentrèrent dans la ville, les autres se sauvèrent sur la route de Thouars, de sorte que pas un ne se sauva dans la ville. Tous furent passés au fil de l'épée ; on ne se servit pas de cartouches, mais seulement de la baïonnette et du sabre. On trouva l'église remplie de grains. Tous les habitans des environs d'Argenton, qui avaient perdu leurs grains, vinrent avec des charrettes

[1] A six kilomètres environ de distance.

Digitized by Google

pour le ramener chez eux. Il fallut deux jours pour la vider. On démolit les murs du château, on le brûla même.

Je ne donnerai point de détails sur la mort du nommé Piquet, un des plus braves de nos cavaliers. Il fut condamné a être fusillé à la tête de l'armée, avant le départ d'Argenton, pour un crime des plus abominables, qu'il avait déjà commis à Chemillé, et dont le sauva alors son protecteur Bérard. Il fut fusillé sur la place d'Argenton-Château, à la tête de l'armée qui cria : « Grâce ! grâce ! » Le général cria : « Feu, » et il tomba mort.

Nos soldats étaient bien garnis de quoi tirer par les cartouches que les bleus avaient dans leurs gibernes. Nous nous en revînmes du côté d'Izernay ; nous y rencontrâmes une colonne de bleus. Après nous être bien battus, nous fûmes obligés de nous plier et de nous jeter dans la forêt de Vezins. Mais bientôt nous eûmes notre revanche, quand l'armée fut bien nombreuse. De tous côtés les soldats se réunissaient. Cette colonne qui s'était renforcée était allée couper au Fief des Ouleries. C'était le samedi de la semaine grasse. Nous les attaquâmes avec un courage que nos soldats n'avaient point oublié. Le général leur dit avant l'attaque qu'ils allaient fondre sur une armée qui continuait de brûler et de massacrer comme à l'ordinaire. Ils furent battus d'une rude manière. Le reste se sauva à Cholet et donna l'épouvante à cette ville. Nous restâmes la nuit dans la forêt. Le lendemain l'armée se réunit ; comme mon cheval m'avait été tué dans l'action, j'en pris un à un de mes dragons pour suivre le corps de l'armée. Je dis au général : « Je suis sans cheval, mais j'en ai avisé un très « joli à un homme qui ne fait point la guerre, qui ne le « monte que pour se sauver, et qui est aux Gardes, aussi « quand nous allons y aller il faudra le voir, et je l'achè- « terai. » Nous allons donc aux Gardes, en dessus de Vezins. Ce bourg était tout brûlé, et on ne put trouver, pour nous mettre à l'abri du froid et de la pluie, qu'une

Digitized by Google

seule petite maison, à moitié brûlée, où le général se logea. On fit mettre toute la cavalerie dans la rue pour en faire l'inspection et voir le petit cheval que j'avais avisé depuis plusieurs jours. L'homme qui le montait ne demandait qu'à le vendre, qu'à s'en retourner chez lui avec un laisser-passer, et qu'à acheter du grain pour nourrir sa famille qu'il avait laissée sans aucun moyen ; il craignait bien de la trouver victime des massacres qui étaient faits dans son pays par les républicains. C'était un homme âgé. Il acheta un mauvais cheval qui avait été pris sur l'ennemi, et l'emmena chez lui. Je montai donc ce petit cheval très vigoureux et non accoutumé à la guerre.

La ville de Cholet eut des craintes d'être attaquée après l'affaire des Ouleries. Elle se décida à faire évacuer les chariots et les ambulances. On se mit à charger les effets, tant de la troupe que des habitans. Une partie du convoi partit le soir, sur les 8 heures, avec une escorte de 3.000 hommes qui marchaient lentement; un bataillon faisait l'avant-garde et la cavalerie éclairait la marche. Notre grand'garde qui veillait sur la grande route de Vezins, entendant de loin des chariots qui venaient de Cholet, détacha 4 hommes pour en prévenir le général. Le général ordonna de suite la rentrée de cette garde au premier poste du bourg et me dit de monter à cheval pour aller écouter à demi-chemin si le rapport était vrai. J'entendis le galop des chevaux de trait et même les voix des rouliers. Je retournai promptement auprès du général qui me dit : « Prenez 200 hommes, allez sur la route, vous observerez « la marche de ces chariots-là, qui sûrement sont escor- « tés. » A peine étais-je rendu à demi-chemin, que j'entendis, à ma gauche, à la portée d'une balle, qu'on défonçait les portes d'une maitairie qui se trouvait presque sur la grande route, mais encore à une certaine distance. C'étaient sept grenadiers, en gros bonnets de peau d'ours, qui s'étaient détachés de l'escorte des charrettes et avaient

Digitized by Google

marché en avant pour piller. Le jour commençait à paraître, et j'allais tout doucement prendre connaissance de ce bruit; j'aperçus de grands bonnets. Je revins vers mes soldats et me disposais à attaquer. Je fis cerner la métairie qui était bien couverte par de grands arbres, près d'une grande prairie dont les haies étaient fort hautes. J'étais dans le chemin qui venait de la métairie au chemin des Gardes à Vezins. Les bleus étaient dans les rues de cette ferme qui se trouva cernée par mes soldats. J'arrivai avec mes cavaliers, le sabre à la main, dans les rues de la ferme; mes soldats arrivèrent par derrière, de sorte que les grenadiers se virent tous pris, à l'exception d'un qui fut tué sur le fumier. Ils rendirent leurs armes. Je les fis conduire au général, à qui j'écrivis que c'était Cholet qui évacuait, et qu'il eût à marcher de suite; qu'il fallait attaquer cette colonne qui emportait tout le butin de Cholet. A peine étais-je sorti de la ferme pour rentrer dans le chemin et aller sur une hauteur pour observer la marche de cette colonne, que je fus attaqué par deux bataillons qui, pendant qu'on se battait, faisaient filer leur convoi. Je ne pouvais guère soutenir l'attaque avec mes 200 hommes qui se battaient comme des déchaînés. Le général arriva, les plus braves vinrent à mon secours et nous enfonçâmes les deux bataillons en leur infligeant une grande perte. Nous les poursuivîmes sur la route, la baïonnette dans les reins. Mon malheureux cheval, que je ne connaissais point, m'entraîne dans le chemin qui va à Trémentines, et où il y avait beaucoup d'eau; il se jeta à corps perdu dans l'eau et me passa dans un petit pré joignant la grande route. La fusillade de part et d'autre allait si vivement, que les bleus pouvaient à peine charger leurs fusils. Comme on les poursuivait de près, je me trouvais entre les bleus et nos soldats. Le général qui les commandait était derrière sa colonne; il était monté sur un petit cheval blanc de peu de valeur; comme il avait été malade, à ce qu'il me parut, il avait ce

Digitized by Google

cheval pour faire la route. Pendant l'action, j'avisais toujours ce grand homme, qui avait des épaulettes à gros grains. Il descendit de cheval, et quand je fus près de lui je lui dis de se rendre. Il s'aperçut bien que je ne pouvais maîtriser mon cheval. Il voulut en profiter pour me passer son sabre au travers du corps; il avait deux pistolets anglais dans sa ceinture, il m'en tira un coup qui atteignit le ventre de mon cheval. Quant il vit qu'il ne m'avait pas touché, il prit son sabre et vint sur moi. Il avait l'avantage, j'étais à sa gauche. Il s'approcha très près de moi pour avoir plus de facilité de me sabrer. J'avais la bride de mon cheval à ma main gauche, je croisais la main droite sur la gauche pour parer les coups de sabre, et je tenais toujours la bride de mon cheval avec la gauche pour me défendre. Le général me porta un coup de pointe dans la cuisse, je fléchis au coup, mais je trouvai jour pour lui donner un coup de pointe dans le corps; il l'évita et m'appliqua un autre coup de sabre sur le poignet. La bride de mon cheval tomba sur l'arçon par la douleur du coup; je croyais avoir la main coupée, je ne perdis pas courage. Il me présenta encore le côté gauche. Je lui appliquai un coup de sabre sur la jugulaire, le sang me sauta jusqu'au visage. Quoique étant blessé, je pris mon mousqueton, je lui tirai un coup dans le bas ventre, et il s'en alla rouler dans le fossé de la route. Le major de ma division arriva avec le lieutenant de nos dragons pour me soulager, car j'étais exténué par la fatigue et par le sang que je répandais. Je me retirai de notre colonne pour aller faire panser ma blessure. Mon lieutenant de cavalerie fut blessé en poursuivant les bleus jusqu'à Nuaillé. Les Républicains, qui avaient été complètement battus le matin, rejoignirent une autre colonne qui venait à leur secours. On les attaqua, et ils furent pour la deuxième fois battus. Une troisième colonne (c'était tout ce qu'il y en avait à Cholet) sortit et fut encore battue. Ce qui sauva cette colonne fut l'arrivée de 300 cavaliers qui

Bataille de Vezins, le jour du mardi gras.

Digitized by Google

venaient de Doué pour se rendre à Cholet; ils passèrent au milieu de notre armée, le sabre à la main; un feu roulant ne les empêcha pas de passer. Ils rentrèrent à Cholet avec les débris de trois colonnes battues dans la journée du mardi gras[1] 1794.

F. Deniau,
Curé de Saint-Macaire-en-Mauges.

(A suivre.)

[1] Ce mot manque dans le texte.

Digitized by Google

NOTICE
DE LA
VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

CHAPITRE IV — Communautés (*suite*)

CAPUCINS

Les Capucins, religieux de l'ordre de Saint-François, ainsi nommés de la forme de leur capuchon, ont leur couvent hors la ville d'Angers, à quelque distance des murs, et sur le bord occidental de la rivière de Maine. Cette congrégation a été approuvée par Clément VII et confirmée par Paul III, en 1535. Les Capucins ne furent reçus en France que plus de trente ans après[1].

Ils vinrent pour s'établir à Angers en 1589[2]; mais à

[1] Cette congrégation est une réforme de l'ordre des Frères Mineurs, faite en 1525 en Italie par Mathieu de Bassi, qui prit cette année-là son habit particulier. Il obtint de Clément VII la permission de le porter et d'observer sa règle. Enfin le même pape approuva leur façon de vivre en 1528, date de leur fondation et de l'établissement de leur premier couvent. Peu de temps après, les constitutions furent établies et Paul III les approuva en 1536. Ils vinrent en France au commencement de 1572, amenés par le cardinal de Lorraine, qui fit construire leur premier couvent à Meudon (*Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 3). Cet ordre était gouverné autrefois par un vicaire général, obligé de demander la confirmation de son élection au général des Conventuels; mais, en 1619, Paul V les exempta de cette obligation et donna le titre de général à leur vicaire général (Cf. *Hist. des ordres mon.*, t. VII, pp. 165-177). E. L.

[2] D'après Louvet et Bruneau, ce fut en 1588 qu'ils « bienheurèrent la ville d'Angers de leurs personnes » (Ms. 870, p. 72). Ils se retirèrent alors une première fois à l'ermitage de Reculée, en attendant la construction d'un bâtiment que quelques habitants d'Angers se proposaient de leur faire construire avec le produit de leurs aumônes. Dans cet ermitage, petit et mal entretenu, ils étaient « exposez aux injures du temps, avec très grande incommodité de leur santé, pour l'extrémité des challeurs et froidures, en un petit galletas contre l'ardoise », ce qui leur causait de grandes maladies; ils ne pouvaient pas non plus y faire commodément le service divin. Aussi le 23 août 1589, René Bautru, lieutenant assesseur de la sénéchaussée, autorisa l'emploi de ces aumônes pour édifier un dortoir et un réfec-

Digitized by Google

cause des troubles de ce tems-là, ils furent obligés d'en sortir et de se retirer à Nantes [1].

Henri IV, qui aimoit..., portoit une affection singulière aux Capucins [2]. Il écrivit de Rouen, le 18 janvier 1597, aux maire et échevins d'Angers pour le rétablissement des Capucins. Ces religieux revinrent effectivement à Angers [3]

toire, et ordonna que « la chappelle dudit lieu sera creue (accrue) de la chambre joignant icelle » (Ms. 781, f° 20). D'après Hiret, p. 510, les constructions auraient immédiatement été commencées dès 1589. Cette première prise de possession n'a été signalée par aucun historien moderne, quoique Louvet l'ait mentionnée au mois d'octobre 1588 Du reste, ils ne restèrent pas longtemps en Reculée ; dès le mois de septembre de l'année suivante ils se retirèrent au Saint-Esprit, rue Saint-Nicolas, pendant qu'on démolissait le vieil ermitage pour bâtir un couvent sur son emplacement (*Rev. de l'Anjou*, 1854, t. II, pp. 136 et 164). La brièveté de ce séjour a trompé tous les historiens, même les anciens, comme Bruneau et Roger, et jusqu'à L. Lepeletier, qui était contemporain (Ms. 756. f° 35). E. L.

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 187.

Selon Louvet, trois d'entre eux, les plus compromis par leur zèle, furent d'abord bannis en mars 1590 par des commissaires venus de Tours, et durent quitter la ville dans les vingt-quatre heures « sur peine du fouet » ; de plus le gardien fut changé. Trois semaines plus tard, tous les autres, qui habitaient le logis du Saint-Esprit, furent chassés à leur tour « de tant qu'ilz ne voulloient prier Dieu pour le roy de Navarre » excommunié par le pape (*Rev. de l'Anjou*, 1854, t. II, pp. 171-172). C'était le moment où les partisans du roi, maîtres d'Angers, obligeaient les ligueurs les plus populaires à s'éloigner. Déjà l'année précédente le maréchal d'Aumont avait enjoint à vingt-sept d'entre eux de sortir d'Angers « sur peine d'être penduz et estranglez sans aultre forme de procès ». Cette persécution, attribuée aux Huguenots par les auteurs du temps, servit beaucoup les Capucins auprès du peuple si catholique de cette époque, et leur attira les faveurs de toutes les classes de la société dont ils avaient partagé les épreuves pour le maintien de la religion catholique. E. L.

[2] Thorode ayant mis ici une grossièreté atteignant à la fois le roi et les Capucins, j'ai cru devoir la supprimer. Rangeard en a fait justice dans cette note marginale : « Idée basse et qui laisse soupçonner quelque chose de sale dans celle de l'auteur. » — Henri IV, en protégeant les Capucins, imita son prédécesseur qui les avait pris sous sa sauvegarde, et il fut imité lui-même par tous ses successeurs. Déjà, en 1576, Henri III leur avait accordé tous les privilèges octroyés aux autres religieux de Saint-François ; ces privilèges leur furent successivement confirmés par Henri IV en 1600, par Louis XIII en 1619, par Louis XIV en 1653 et 1662, et par Louis XV en 1716 ; ces deux derniers les exemptèrent de toutes impositions. (*Arch. nation.*, X[1a] 8717, f° 47.) E. L.

[3] Ils revinrent de Nantes où le duc de Mercœur leur avait fait bâtir un couvent, non pas « lassés de la protection de ce prince », ainsi que l'a prétendu M. de Quatrebarbes (*Rev. de l'Anjou*,

Digitized by Google

et y furent reçus et logés en la chapelle du Saint-Esprit, proche la rue Saint-Nicolas, en attendant que leur couvent de Reculée fut mis en état[1].

Il y avoit là un ancien hermitage dont voici l'histoire :

Le Roi René de Sicile, duc d'Anjou, ayant fait construire et dédier une chapelle en l'honneur de saint Antoine, au lieu de Reculée, près la ville d'Angers, environ l'an 1464[2].

1854, t. II, p. 215), mais parce que les circonstances avaient changé, grâce à la lettre du roi. Les inimitiés qu'avait soulevées leur zèle pour la religion étaient toujours aussi vives, mais la décision de Henri IV leur imposa silence, et ils purent se réinstaller au Saint-Esprit, « nonobstant les empeschements des endiablez huguenotz et faulx catholiques leurs adhérents ». (*Ibid.*, p. 304.) Ils étaient soutenus par l'affection des *gens de bien*, qui dut encore augmenter par suite du service considérable que le P. Joseph, devenu si fameux plus tard, rendit en 1620 à la ville d'Angers. Des chefs de l'armée de la reine-mère ayant voulu donner l'ordre du pillage, ce gardien du couvent alla parler à cette princesse avec tant de fermeté, qu'elle empêcha l'exécution de cette mesure barbare. (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. II, pp. 50-52.) E. L.

[1] Ils en *délogèrent* bientôt pour aller une seconde fois habiter l'ermitage de Reculée, avant même que leur couvent ne fût terminé. On ignore les motifs de ce déménagement anticipé. E. L.

[2] Il l'avait fait bâtir dans l'enclos de sa maison de plaisance de Reculée ; il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Cet enclos fut formé par lui de diverses maisons et terres achetées en 1465 à des marchands et à l'abbaye du Ronceray, et d'une closerie acquise du seigneur de la Tour avec ses droits de pêche. Il y agrandit un petit étang déjà existant. En 1466, J. Gendrot commençait la maçonnerie de la maison et Granthomme entreprenait la charpente de la chapelle et de la galerie. Un inventaire de 1479, publié dans les *Extraits des comptes du roi René*, p. 277 et dans le *Répertoire archéologique* (1866, p. 241) en énumère les nombreuses chambres et les différentes parties des communs. Ce manoir favori de René, dont il se plaisait à peindre la galerie et diverses chambres, devint à sa mort la propriété du domaine qui l'aliéna (*Vie de René*, t. II, pp. 39, 66, 77). Il passa ensuite, on ne sait à quelle époque, au prieuré de Sainte-Catherine. M de Villeneuve Bargemont dit que ce fut un autre pavillon bâti à côté par le roi René qui devint la possession des chanoines réguliers (*Hist. de René*, t. II, p. 309). Mais d'un bail emphithéotique de 1604, il résulte nettement que tout l'enclos appartenait à ce prieuré, et non seulement « les maisons, *galleries*, jardrins et appartenances vulgairement appellées du roy de Sicille, *allias* de Saincte Catherine », mais encore « une aultre maison, grange, estable et jardrins » tenus par un closier et situés « sur le chemin appelé la venelle des Treze Vents (tendant de la rivière à Monteclerc), lesdictes maisons fort vieilles et caducques, avec deulx pieczes de terre », et de plus la pescherie vulgairement appellée la pescherie de la Pierre », située en face de l'enclos (Ms. 781, f° 35). En 1621 cet enclos était aux mains de Davy d'Argenté qui le vendit à Renée de Charnières, femme de Fr. Bitault

Digitized by Google

Macé Buscheron, prêtre sous-chantre de Saint-Maurille, et ensuite maire-chapelain de Saint-Maurice, abandonna tous ses biens et se retira audit hermitage où il mourut en 1481, et fut inhumé audit hermitage, dans une fosse qu'il avoit faite lui-même et creusée de ses mains[1].

Le terrein de cet hermitage ne contenoit qu'environ

de Chizé (Péan, p. 538 note). Berthe nous a conservé deux croquis de cette maison. Le premier la représente telle qu'elle existait à la Révolution, avec une galerie de chaque côté, supportée par des piliers en brique, selon M. de Villeneuve, mais qui paraissent en bois sur le dessin de Berthe. (Ms. 896, t. I, f° 153); dans le second, on la voit après les grands changements faits en 1830, avec des bâtiments modernes à droite et à gauche (Ms. 897, t. I, f° 103). Priston s'est trompé dans son plan en plaçant la maison du roi de Sicile à gauche du chemin de Bellefontaine. Elle était à droite comme on la voit sur le plan Simon.

La chapelle Saint-Antoine et l'ermitage attenant furent élevés au sommet sud-ouest de l'enclos. L'ermitage se composait d'un « petit logis et cellule » où il y avait encore un ermite quand les Capucins y furent placés. M. Pletteau prétend le contraire, en disant que Macé Bucheron n'eut pas de successeurs (*Rev. de l'Anjou* 1878, t. II, p. 117). C'est qu'il ne connaissait pas la déclaration plusieurs fois répétée de Louvet, que depuis la fondation de l'ermitage « y a tousjours eu des hermittes jusques à ce que lesdicts bons pères capussins y seroient venus ». (*Ibid.*, 1854, t. II, pp. 136, 164 et 310.) La chapelle fut soigneusement respectée et conservée par les Capucins « en mémoire de leur premier solitaire » dit Lehoreau, et on la voit en effet figurer sur le dessin de Ballain, près du réfectoire. Mais elle ne le fut pas longtemps après lui, si l'on en croit Pocquet de Livonnière qui écrit qu'elle fut détruite en 1737 « pour continuer la terrasse » (Ms. 870, p. 73). Et son témoignagne paraît plus recevable que celui de Péan, p. 539, qui assure qu'on voyait encore de son temps (en 1778) la cellule et la chapelle de l'ermite. Comme celui-ci se trompe au sujet de la cellule, puisque sur son emplacement avait été bâti le couvent, il est probable aussi qu'il a fait une erreur semblable à l'égard de la chapelle. E. L.

[1] Bourdigné, f° 165 v°-nouv. édit. t. II, p. 218.

Sur la sainte vie de cet ermite, voyez Roger, p. 353 et l'abbé Pletteau (*Rev. de l'Anjou*, 1878, t. II, p. 117), qui ne font du reste que répéter Bourdigné. Selon cet auteur, le mieux placé pour connaître son histoire, Macé Bucheron était sous-chantre de Saint-Maurille (chantre, avait écrit Louvet, mais Pocquet l'a corrigé sur le manuscrit original), et maire chapelain de Saint-Maurice (maire chapelain de la Treille en l'Eglise d'Angers, dit Lehoreau), et non pas grand corbelier comme l'a prétendu Grandet (*Cérém.*, t. III, p. 187). Il avait déjà commencé sa vie solitaire, quand le roi René, édifié par ce qu'il entendait rapporter « de sa louable vie... l'envoya quérir » pour lui offrir de venir demeurer dans son ermitage de Reculée qu'il venait de faire construire, et lui donna les quinze deniers par semaine dont ce prieur ermite se contenta, ne voulant rien accepter autre chose. E. L.

Digitized by Google

six boissellées; il appartenoit au Roi et fut accordé gratuitement[1]. Le surplus de l'enclos des Capucins dépendoit du prieuré de Sainte-Catherine de Laval et contenoit deux journaux et demi[2]. Il fut pris, à titre de rente foncière, par les maire et échevins d'Angers, dudit prieur de Sainte-Catherine pour vingt-cinq livres de rente, qu'ils consen-

[1] C'est aussi ce que semble dire Louvet, quand il écrit que les habitants d'Angers « auroient, *par la permission du roy*, esleu et choisy une place près et joignant laditte chapelle » (*Rev. de l'Anjou* 1854, t. II, p. 311). Cependant dans la transaction finale de 1605 entre le maire et l'ayant droit du prieur, il est dit formellement que « le lieu et place où estoit anciennement l'hermitaige et certaine quantité de terre à l'environ » dépendait auparavant du prieuré de Sainte-Catherine (Ms. 781, f° 25). — Un autre acte de 1602 rappelle qu'à la suite de la résolution prise par les habitants de faire le couvent des Capucins « au lieu où estoit anciennement l'ermitaige » le prieur de Sainte-Catherine en appela à la justice pour leur défendre de continuer la construction du couvent et de consacrer l'église, « comme estant lesdictz couvent, eglize et pourpris faictz sur la terre despandant dudict prieuré » (Ms. 781, f°s 50-51). E.L.

[2] Louvet dit que l'église fut construite dans une vigne qui appartenait à M. le prieur de Saint-Tugal de Laval, auquel on donna une autre vigne en échange, achetée avec l'argent des catholiques (*Rev. de l'Anjou*, 1854. t. II, p. 311). Cette assertion ne paraît guère s'accorder de prime abord avec le grand procès dont je parlerai plus loin, soutenu, à propos de ce même emplacement, contre Geoffroi Vincent, prieur de Sainte-Catherine de Laval. A la réflexion, cependant, elle sert à nous faire comprendre comment ce dernier put revendiquer le terrain sur lequel on bâtissait l'église et le couvent, et comment le maire et les échevins crurent pouvoir commencer les constructions sur ce terrain. Comme il n'y avait à Laval aucun prieuré appelé de Saint-Tugal (V. le *Pouillé du Mans* de 1648, p. 72), ce nom était sans doute celui du prieur qui précéda Geoffroi Vincent, et qui fit l'échange dont parle Louvet. Son successeur, ignorant cet échange ou le trouvant peut-être insuffisant et contraire à ses intérêts, réclama devant le parlement. Le procès finit en 1605 par une transaction qui accorda aux Capucins tout le terrain nécessaire pour le couvent et le jardin.

Le terrain de l'ermitage « avecq une espace de rocher en brossail et halliers » ne contenait bien que six boisselées, comme le dit Thorode; mais en portant l'étendue du surplus de l'enclos à deux journaux et demi, celui-ci n'est pas d'accord avec l'expertise de 1603 qui estime tout l'enclos, y compris l'emplacement de l'ermitage, à la même mesure de deux journaux et demi ou quatorze boisselées. Il faut ajouter que la transaction de 1605 dit que tout l'ensemble contenait trois journaux ou environ, ce qui se rapproche de l'appréciation de Thorode (Ms. 781, f°s 25 et 80). On voit par là combien les mesurages étaient approximatifs à cette époque, même dans les actes notariés. Enfin, disons pour mémoire que le manuscrit 624 (t. III, p. 281 v°) parle de trois journaux et demi, ce qui est excessif. E. L.

Digitized by Google

tirent de payer annuellement, et dont ils se firent juger par arrêt de Conseil du 10 juin 1603[1].

[1] Cet arrêt et la transaction qui suivit furent précédés d'un long procès. J'ai essayé d'expliquer plus haut comment la ville s'était attribué le droit de construire sur une possession du prieuré. Mais, d'après les actes du procès, il paraît que le maire et les échevins d'Angers avaient pris, sans l'aveu de Geoffroi et même contre son gré, l'ermitage de Reculée dépendant de son prieuré, pressés qu'ils étaient de réaliser la volonté du roi et de répondre au désir des habitants en construisant rapidement l'église et le couvent des Capucins. Justement froissé de ce procédé trop sommaire, Geoffroi Vincent s'opposa à la consécration de l'église et souleva un procès en revendication de ses droits méconnus. Pour faire cesser sa résistance, Jean Gourreau, sieur de la Challouère, s'engagea à lui donner 15 l. de rente en échange du terrain cédé. Malgré cette offre qu'il ignorait peut-être ou qu'il trouvait insuffisante, le prieur de Sainte-Catherine fit faire défense à l'entrepreneur de continuer la construction des bâtiments « comme étant sur le fond et domaine du temporel de son prieuré ». Quelque temps après, par accord avec l'Hôtel de Ville, il céda sa vigne et son terrain pour faire l'enclos des Capucins, moyennant cette rente de 15 l. augmentée d'une seconde de 5 l. hypothéquée sur une maison religieuse. Cette seconde rente ayant été remplacée par une autre de 10 l., Jean Collaisseau, sieur du Gritay, s'obligea, le 2 juillet 1602, à la payer pour *parfournir* la somme de 25 l. promise par le maire au prieur. Trois jours après, le prieur transigea avec l'Hôtel de Ville, acceptant ces 25 l. de rente pour la propriété qu'il cédait (Arch. mun., II, 7, f°s 83 et 84). L'année suivante, le Parlement, se prononçant sur une requête du maire et des échevins, leur donna acte de leurs offres avant de faire droit sur leur validité et sans avoir égard à la requête ; puis il ordonna de faire une estimation du lieu sur lequel l'église et le couvent étaient construits, et de tous les autres bâtiments, jardins et appartenances ; cependant par provision, il les condamna, suivant ces offres, à payer audit prieur ladite rente de 25 l. ainsi que « les arrérages d'icelle, depuis que les appellans *se sont emparez de ladite place* ». Le 9 juillet 1603 eut lieu le procès-verbal d'estimation, ordonné par le Parlement, déclarant que les héritages, occupés par les Capucins ne valaient que 13 l. 10 s. de rente. Malgré cette estimation inférieure, le 18 juillet 1603, l'Hôtel de Ville accepta de payer 25 l. de rente dont une partie, les 15 l. données par le sieur de la Chalouère, devait être payée par le chapitre de Saint-Martin, qui avait reçu, dans ce but, 330 l. en capital des héritiers du donateur. L'autre partie, les 10 l. données par Colaisseau, est acceptée (le 3 décembre 1604) par le sieur Lefèvre, chapelain de Saint-Martin, qui avait arrenté du sieur Vincent, à titre d'emphithéose, les maisons et jardins de Sainte-Catherine en Reculée pour 130 l. Enfin, par un accord du 20 janvier 1605, le sieur Lefèvre, comme ayant droits du prieur de Sainte-Catherine, céda définitivement au maire et aux échevins d'Angers l'emplacement où étaient situés « l'église, maison et pourpris des Capucins, compris ung petit bois de haulte fustaye et petit jardrin, rochers et mazeriz » (Ms. 781 *passim*, et II, 7, f°s 83 v^e-85 v^e), ainsi que partie de deux pièces de terre, dont l'une naguère était en vigne, pour faire le chemin et le jardin. E. L.

Digitized by Google

Tout ce terrein relève du fief de Querqueul, que le seigneur de la Perrière, en Avrillé, tient du roi par engagement[1].

Les Capucins allèrent demeurer dans leur couvent de Reculée le 18 juin 1598[2]. On bâtissoit alors leur église, dont Henri IV avoit posé la première pierre le 4 avril de la même année 1598, comme il se voit par l'inscription qui est dans le mur proche la chaire[3].

[1] Dans l'acte transactionnel de 1605 il est dit : « le tout en la paroisse de la Trinité, tenu des fiefz du duché d'Anjou et de Querqu » (Ms. 781, f° 29). Le récollement de l'inventaire de 1790, atteste que la maison des Capucins était de la paroisse Saint-Nicolas ; dans ce cas il y avait eu un changement fait à cette époque. Pour cette raison, tous les vases d'église des Capucins et leurs ornements furent donnés alors au curé de Saint-Nicolas pour le service de son église. — Ces ornements, peu nombreux, étaient très modestes, comme du reste tout le mobilier de l'église. Celui du couvent était également fort pauvre, et le linge médiocre en quantité et en valeur. Sa vente ne produisit que 902 l. en 1791. La bibliothèque, peu importante, ne contenait que 700 volumes environ « de bouquins de tout format de peu de valeur, presque tous reliés en parchemin ». En 1790 ils n'avaient ni rentes, ni dettes actives ou passives, et ne possédaient, en dehors du couvent et de l'enclos, qu'une maison pour loger leur blanchisseur, et une petite borderie, à Villevêque, qui leur avait été donnée pour l'entretien de leurs ornements et de leur linge (Arch. départ. série Q). E. L.

[2] L'éditeur de Louvet dans la *Revue de l'Anjou* a commis une erreur en mettant « le 28 juin » alors que le manuscrit de cet auteur porte « le 18 juin ». L. Lepeletier donne aussi cette dernière date. — Ce ne fut pas leur couvent que les Capucins allèrent habiter, il n'était alors que commencé et par conséquent encore inhabitable ; mais ils s'installèrent provisoirement pour la seconde fois dans le logis de l'ermite, faisant leurs offices dans la chapelle de l'ermitage pendant qu'on bâtissait leur église (*Rev. de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 313). E. L.

[3] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 187.

Cette inscription, où l'on voit que Henri IV posa la première pierre du grand autel, se trouve tout entière dans la *Description d'Angers* par Péan, p. 534. Louvet de son côté a rapporté quelques détails de cette cérémonie (*Rev. de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 311).

Cette église fut terminée en deux années ; c'est dire qu'elle était très simple, n'ayant qu'une nef sans aucun ornement, mais très propre au rapport de Lehoreau. Le maître autel, « quoique à la capucine », était formé d'un des plus riches tabernacles de la ville (*Cérém.*, t. III, p. 187). Une boiserie régnait tout autour de la nef et du chœur. Le clocher, tout petit, n'avait qu'une cloche. A gauche, près du grand autel, on bâtit une chapelle en 1632 « au-dessous et du même côté de celle qui y estoit » et qui y fut faite en même temps que l'église (*Rev. de l'Anjou*, 1856, t. II, pp. 348 et 352). A l'entrée de l'église, à main gauche, il y avait une troisième chapelle, celle de Puycharic, dont l'autel était surmonté d'un tableau figurant le crucifiement, où était représenté saint Pierre, son patron, tenant une main sur son

Digitized by Google

L'église fut dédiée le 13 août 1600[1]. Par une conclusion du 20 avril 1599, il paroit que le chapitre de l'Église d'An-

cœur et élevant l'autre vers le Christ (Ms. 870, p. 72). Au-dessus du grand autel on plaça d'abord, après sa consécration, un tableau à la détrempe représentant l'Assomption de la Sainte Vierge, au pied de laquelle étaient agenouillés le pape, des cardinaux et évêques, Henri IV et sa femme avec plusieurs princes. Il fut remplacé en 1624 par un autre tableau à l'huile de la Présentation, donné par le prince de Guéménée (*Rev. de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 62). A la Révolution, il y avait en tout sept tableaux dans l'église, dont deux conservés à la sacristie sont qualifiés d'excellents par Péan, p. 535 ; l'un desquels était l'Assomption donné par Henri IV. — A côté de l'église se trouvait un cimetière où l'on enterra le premier religieux en 1603 (*Ibid.*, 1854, t. II, p. 319).

Le couvent se composait de deux grands corps de bâtiments, s'appuyant perpendiculairement au côté méridional de l'église qui était orientée de l'ouest à l'est, et reliés entre eux par un bâtiment plus petit ; on s'en rend fort bien compte sur le plan de la ville d'Angers par L. Simon. La partie du couvent qui regardait la Maine fut la première construite ; c'est là qu'étaient placés les dortoirs et le réfectoire. Comme c'était insuffisant pour loger les trente à quarante religieux qui s'y trouvaient alors, Mgr Fouquet et quelques particuliers firent bâtir à leurs frais, en 1620, le second bâtiment parallèle, situé par derrière « du costé du bois et allée d'ourmeaulx » et à la place de la muraille « qui servoit de closture des cloistres » (*Revue de l'Anjou*, 1855, t. II, pp. 7 et 153). Ces paroles sont très claires, surtout en s'aidant du plan de Simon, sur lequel sont dessinées les allées d'ormeaux derrière ce dernier bâtiment qui était destiné à servir d'infirmerie. Ainsi agrandi, ce couvent était considérable et, si Lehoreau n'exagère pas, l'un des plus beaux que les Capucins possédaient en France. Il y avait de quoi loger plus de cent religieux, bien qu'ordinairement ils ne fussent que quarante à cinquante vers 1710 (Miromesnil n'en comptait que vingt-cinq en 1698. Aussi n'était-il pas étonnant qu'il s'y tînt de temps en temps des chapitres provinciaux et généraux (*Cérém.*, t. III, p. 187). Une partie des bâtiments devaient ne plus exister à la Révolution, car l'inventaire de 1790 expose que la maison pouvait contenir seulement seize religieux et qu'il n'y en avait que neuf, dont deux frères convers. Nous devons à Ballain, p. 449, la vue perspective du couvent, de l'église et du jardin « l'un des plus beaux de la ville et des environs pour des religieux ». Ce jardin « vaste et des mieux peignés » contenant environ deux arpents (Arch. série Q), descendait en faible pente vers la Maine avec ses allées bien alignées et sablées. Il excitait l'admiration des contemporains pour sa belle vue, ses charmilles, ses deux bassins et leurs jets d'eau, dont le plus petit arrosait les plates bandes du bas ; le plus grand, situé au milieu, avait pour créateur messire de Gondy, évêque de Paris, qui avait été capucin quelques mois. Après la Révolution, ce couvent fut entièrement rebâti pour servir de manufacture d'indienne (Ms. 897, t. I, f° 102), puis remplacé par un couvent des religieuses de Bellefontaine en 1831. En 1838 la ville décida d'acheter l'enclos de ces dames pour l'établissement de l'hospice Sainte-Marie (*Dict. de M.-et-L.*, t. I, pp. 71 et 100). E. L.

[1] Cette consécration ne se fit pas sans difficulté. Deux jours auparavant, Mre Geoffroi Vincent, chanoine de Notre-Dame de Paris

Digitized by Google

gers donna certaine somme, qui lui étoit due par un particulier pour droits de ventes de certains héritages qu'il avoit acquis dans le fief dudit chapitre, « pour être ladite somme employée à contribuer aux dépenses du bâtiment des Capucins[1] ». Il est à croire que les autres corps et compagnies de la ville en firent autant, chacun à sa manière[2].

et prieur de Sainte-Catherine de Laval, dont dépendait l'emplacement de l'église et du couvent, n'ayant reçu aucune indemnité pour ce terrain, fit signifier à l'évêque qu'il s'opposait à la bénédiction dont le jour était déjà fixé, jusqu'à ce que cette indemnité lui eût été remise. Sur la demande de la mairie qui offrait de payer ce que l'autorité judiciaire estimerait convenable, l'évêque passa outre à cette opposition, et la consécration se fit au jour marqué (BB. 48, f° 58). Pour cette cérémonie, Saint-Serge, à la demande des Capucins, prêta sa châsse et ses reliques, l'église devant être consacrée en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de *tous les saints* (Ms. 781, f° 7). E. L.

[1] Il leur continua dans la suite ses bienfaits, selon les occurrences. Ainsi en 1771 il leur donna 150 l. pour les aider dans les dépenses que devait leur occasionner la venue de leur général, et150 l. pour la tenue et l'entretien de leur chapitre général en 1777 (Ms. 656, t. III, f° 56 v°). E. L.

[2] Appelés et « establiz, pour leur saincte vye, par l'instigation et poursuitte de bons particuliers, bien dévotieux et gens de bien » (*Rev. de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 137) « les bons Pères Capucins », comme les nomme Louvet, reçurent d'abord de ces catholiques de quoi parer aux premiers frais de leur établissement (Ms. 781, f° 20). Ensuite, quand il s'agit d'élever leur couvent « les habitants d'Angers y contribuèrent à l'envi » au témoignage de Roger, p. 458 « et le roy donna de quoi parachever l'église et le monastère ». Cette œuvre, que le peuple avait commencée, toutes les classes de la société la continuèrent. Deux échevins, Gourreau et Collaisseau, fournirent la rente nécessaire pour désintéresser le propriétaire de l'emplacement du couvent. Donadieu de Puycharic fit faire une chapelle qui porta son nom (Ms. 870, p. 72), et Mgr Fouquet de la Varenne qui « aimoit unicquement » les Capucins, aidé de quelques habitants. fit construire en 1620 plusieurs bâtiments. L'Hôtel de Ville fut leur principal bienfaiteur par l'appui constant qu'il leur accorda généreusement et qui surmonta toutes les difficultés. Après lui le Ronceray se distingua entre tous par sa générosité envers les Capucins qui, en reconnaissance, donnèrent à l'abbesse et aux religieuses le titre de *principales bienfaitrices* (Ms. 781, f° 8). Comme elles possédaient la moitié des oblations de la chapelle Saint-Antoine (Ms. 763, f° 666 *bis* v°), elles ont dû leur en faire remise quand ils prirent possession de la chapelle, car on n'en trouve plus nulle part aucune mention. En même temps, selon L. Lepeletier, elles accordèrent leur consentement, sans lequel, à raison des droits précédents, ils n'auraient pu construire sur le terrain dépendant de cette chapelle (Ms. 756, f° 35). En 1606 Mme de Maillé, abbesse, leur concéda

Digitized by Google

Comme le couvent des Capucins, au village de Reculée, se trouve séparé, par la rivière de Maine, du quartier le plus riche de la ville [1], l'Hôtel de Ville a eu l'attention d'obliger les batelliers de l'un et l'autre côté de la rivière de passer et repasser les Capucins et leurs provisions sans rien payer, et pour ce, il a abandonné auxdits batelliers le droit de port qui appartenoit à la ville [2].

de faire élever une muraille (qui fut faite seulement en 1617) sur le fond même du grand Clos qui appartenait à l'abbaye (Ms. 763, f° 230 v°). Enfin, le couvent des Capucins manquant absolument d'eau potable « ce qui leur cause de très grandes incommodités et infirmités », le Ronceray leur accorda encore en 1626 ou 1628 la jouissance d'une source d'eau vive qui coulait dans une des terres de sa métairie du Clos, et que ceux-ci amenèrent dans leur maison par des canaux. Pour un bienfait si considérable, les Capucins s'engagèrent à célébrer un service dans tous les couvents de leur province lors du décès de l'abbesse et de la coadjutrice (*Ibid.* f° 673 v°), et après le décès de chacune des religieuses, à faire un service avec vigile à neuf leçons et messe solennelle, comme ils le faisaient pour chacun de leurs frères décédés (Cf. Ms. 781, f°s 1 et 18 ; Arch. *Invent. du Ronceray*, f°s 169-169 v°). E. L.

[1] Il n'y avait pas alors de communication directe entre Reculée et le centre de la ville à cause des murailles qui aboutissaient à la tour de la Haute-Chaîne encore existante aujourd'hui. Les Capucins, comme tous les habitants de ce village, étaient obligés de faire un long détour pour entrer en ville par le chemin de Montéclair et celui d'Epinard, à présent du Figuier. *L'attention* même de l'Hôtel de Ville ne leur évitait pas, durant toute l'année, cette grande incommodité, car Lehoreau déclare qu'ils ne *passaient l'eau* que « dans le calme et dans l'été » (*Cérém.*, t. III, p. 187) ; dans le mauvais temps, ils avaient « la peine de faire tout le tour des murs de la porte Lionnaise ». En 1774 on projeta de faire une promenade sur la turcie ou chemin des Capucins ; on nivela même le terrain ; mais ce ne fut que douze ans plus tard que les arbres furent plantés, par suite de l'opposition de l'intendant de Tours suscitée probablement à cause du voisinage des murs de l'enceinte. Après 1793 on ouvrit une porte dans cette enceinte près de la tour de la Haute-Chaîne. Le *Bulletin historique* (1869, p. 65) a reproduit une vue de cette partie des remparts. En 1838 cette porte fut démolie avec le fort qui l'avoisinait, et dont Berthe nous a laissé les plans (Ms. 897, t. I, f°s 28 et 33 des gravures) et la tour resta isolée. En même temps la promenade plantée en 1786 fut détruite et remplacée par un chemin qui prit une nouvelle direction pour aboutir au pont en fer qui fut inauguré en 1839 à l'époque de la foire de la Fête-Dieu (*Ibid.*, p. 48). E. L.

[2] Titres de l'Hôtel de Ville, tiroir C.

L'Hôtel de Ville n'oublia jamais la part active qu'il avait prise à la fondation des Capucins et ne cessa pas de leur donner de nombreuses marques de sympathie. Sans parler de la peine qu'il prit pendant plusieurs années pour mettre fin aux contestations que souleva la construction de l'église et du couvent, il leur rendit beau-

Digitized by Google

coup d'autres services et employa souvent son influence en leur faveur. Ainsi en 1603, la *contagion* ayant fait plusieurs victimes dans la communauté, le Conseil décida de louer une maison près du couvent pour y retirer leurs malades, en attendant qu'il fût fait une loge dans un des coins du jardin (BB. 51, f° 106). C'est aussi grâce à sa requête que le Ronceray consentit en 1606 à leur céder trois toises de largeur le long de sa métairie du Clos « pour l'augmentation du jardin nouvellement commencé à faire » en leur couvent, et à leur donner le terrain nécessaire pour le mur mitoyen (BB. 53, f° 48 v°). Même en 1771, à une époque mal disposée pour les ordres religieux, le Conseil résolut de faire aux Capucins, en considération de leur grande pauvreté, une aumône de 240 l. « pour leur aider à recevoir leur général », qui était « français et grand d'Espagne ». Trois semaines plus tard il arrêta qu'on lui ferait « les présents de ville ordinaires, de six bouteilles de vin rouge et six de blanc ». Le 18 mars suivant le général n'étant pas venu, les Capucins rendirent les 240 l. au Conseil qui décida de leur faire l'aumône de 96 l. en raison des dépenses qu'ils avaient faites pour le recevoir (BB. 124, f°s 59–62). E. L.

(A suivre.)

Digitized by Google

OUVERTURE

DU

TOMBEAU DU ROI RENÉ

A LA CATHÉDRALE D'ANGERS

SIMPLES NOTES

On vient de faire, à la Cathédrale d'Angers, une très curieuse découverte : le 16 septembre dernier, comme le constate le procès-verbal que nous reproduisons, on a retrouvé le tombeau où reposent le corps du roi René et celui d'Isabelle de Lorraine, sa première femme.

René, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Provence, mourut à Aix, le 10 juillet 1480. Par testament, il avait demandé que ses cendres fussent ramenées à Angers et déposées, à la Cathédrale, dans le tombeau qu'il avait construit lui-même et qui renfermait déjà les restes d'Isabelle de Lorraine. Les habitants d'Aix s'opposèrent à cette translation, et Jeanne de Laval, seconde épouse de René, dut recourir à la ruse pour exécuter les dernières volontés du roi. Elle fit enlever secrètement le corps. La bière fut dissimulée dans la garde-robe de la

Digitized by Google

reine, puis embarquée sur le Rhône et dirigée vers l'Anjou. L'auguste dépouille arrivait à Angers le 18 août 1481 ; le 1er octobre suivant, elle était inhumée solennellement à Saint-Maurice [1]. Les entrailles seules du « bon roi » restèrent à Aix. Son cœur fut conservé, jusqu'en 1793 [2], aux Cordeliers de notre ville, dans la chapelle de saint Bernardin.

Le caveau funéraire du roi René est creusé sous la deuxième arcade du chœur de la Cathédrale, côté de l'évangile. Au-dessus, s'élevait le *tombeau* proprement dit, véritable bijou artistique, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire angevine [3]. « Jamais le ciseau du xve siècle n'avait produit rien de plus gracieux, de plus élégant. La pierre n'avait pas été taillée, mais ciselée, découpée, brodée à jour. C'était une pensée fugitive qui avait pris tout à coup un corps durable ; c'était un songe réalisé [4]. »

Sur la table de marbre noir qui recouvrait le cénotaphe, « étaient couchées les statues de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, en marbre blanc de Carrare, les pieds tournés vers l'Est. René, au fond, près de la muraille, était représenté la tête ceinte d'une couronne, les pieds appuyés sur un lionceau, le corps revêtu d'habits largement drapés, les mains jointes. Isabelle de Lorraine, les cheveux séparés en nattes, attachés derrière, sous la couronne, portait un corsage d'hermines, un manteau de fourrures, et tenait les mains jointes, les pieds étant appuyés sur deux lévriers [5] ».

[1] Cf. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, p. 427 et 428.

[2] A cette époque, dit Blordier-Langlois, « j'ai vu le cœur de notre excellent duc René servir de jouet à des manœuvres qui se le jetaient les uns aux autres ». *Angers et le département de Maine-et-Loire*, t. I, p. 324.

[3] Sur le tombeau du roi René, cf. : Godard-Faultrier, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1866, pp. 262-269 ; de Quatrebarbes, *Les Œuvres du roi René*, t. I, pp. CLII-CLIV ; J. Denais, *Mémoire lu à la 15e réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris ;* C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 240.

[4] L. de la Sicotière, *Séances du Congrès archéologique*, tenu à Angers en 1841, pp. 89-90.

[5] J. Denais, *op. cit.*

Digitized by Google

Un dais ogival, de marbre blanc, recouvrait la tête des personnages. Ces deux merveilleuses statues, commencées en 1450, par Jean Poncet, « ymaigier du roy », furent terminées par Pons Poncet, son fils[1]. Elles coûtèrent 200 écus.

Au-dessus du sarcophage, une grande plaque de marbre noir, ornée de rinceaux d'azur, de la chaufferette symbolique et de la devise « d'ardant désir[2] », portait, en lettres d'or, sept vers latins attribués au roi René.

Le fond de l'arcade était occupé, en partie, par une peinture allégorique représentant le *Roi mort*[3]. Le reste du tympan était décoré d'un semis de fleurs de lis d'or, duquel se détachaient les écussons de Lorraine et d'Anjou, timbrés de couronnes ducales. Sur les colonnes on distingue encore très nettement la trace des chaufferettes alternant avec les mots « d'ardant désir ».

Le sarcophage mesurait trois pieds de hauteur, huit de longueur, cinq à six de profondeur.

Ce splendide monument est resté, pendant quatre siècles, le plus bel ornement de la Cathédrale. Transféré tout d'abord dans la nef de Saint-Maurice, au moment où fut posé le lambris du chœur (janvier 1783), il a été détruit en 1794. Le caveau seul est demeuré intact, caché par les boiseries et les stalles, qui l'ont ainsi protégé contre le vandalisme révolutionnaire.

De cette dernière affirmation il ne sera peut-être pas inutile de faire la preuve.

Voici comment s'exprime T. Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, dans un rapport adressé au préfet de

[1] Cf. C. Port, *Les Artistes angevins*, p. 255 et 256.

[2] A la mort d'Isabelle, le roi René avait choisi cet emblème et cette devise pour symboliser son amour envers la reine.

[3] Sur ce tableau, justement célèbre, et sur les discussions dont il a été l'objet, cf. : de Quatrebarbes, *op. cit.*, t. I, p. CLII ; C. Port, *Les Artistes angevins* et *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, v° *Vandeland ;* J. Denais, *op. cit.*

Digitized by Google

Maine-et-Loire, le 26 septembre 1818 : « .... La démolition du tombeau du roi René (en 1783) n'alla pas jusqu'à entraîner la disparition des cendres....

« L'entrée du caveau, que j'ai vue, en m'introduisant par un panneau mobile derrière la chaise de l'Évêque, est indiquée à la surface du sol par une pierre allongée[1], que recouvrait primitivement le cénotaphe et qui ne paraît pas avoir été levée, suivant ce que j'ai pu observer, en effet, à l'aide d'une lumière. Elle est parfaitement scellée et comme encastrée dans la plate-bande en bordure qui l'entoure, ce qui, certes, n'existerait pas si l'envahissement du caveau avait eu lieu.

« Que l'on joigne à cela actuellement le témoignage du sieur Roujou, sacristain, qui m'a accompagné dans cette recherche et qui remplissait l'office de sous-sacriste à l'époque de la translation dont il s'agit. Qu'on y joigne celui des sieurs Dutertre, Le Guy, Quillet, le premier ex-chanoine et les autres musiciens et psalteurs de la même église. Que l'on y joigne enfin celui d'un vieillard, nommé Guillaume Le Boucher, lequel est attaché en qualité d'ouvrier à l'atelier de la maison Landeau, tous sont d'accord en cela que la translation des marbres a eu lieu en 1783, sans ouverture du caveau, et l'on saura de plus de ce même ouvrier, qui était chez le sieur Landeau à cette époque, et qui atteste avoir travaillé avec lui à la démolition du sarcophage pour en opérer le transport, que quand on en fut aux dernières assises et près d'arriver à la pierre tombale, le grand doyen du chapitre, feu M. de Villeneuve, qui avait l'inspection des travaux et qui, en conséquence, se trouvait présent, recommanda alors aux

[1] C'est là une erreur. La « pierre allongée » dont parle T. Grille, n'est pas autre chose que la dalle supérieure du banc de pierre, qui suit le mur, dans tout le pourtour du chœur. — On a eu tort également d'affirmer que l'entrée du caveau était indiquée par une petite croix gravée sur le pavé, au pied de la stalle de l'évêque : la voûte s'arrête à un mètre plus près de la muraille.

Digitized by Google

ouvriers d'aller avec précaution, leur faisant connaître que l'entrée du caveau était là et qu'il n'y avait pas à y toucher [1]. »

M. de Beauregard, président de chambre à la Cour d'Angers, constate le même fait dans un mémoire publié en 1841.

« En 1783, des projets furent formés pour l'embellissement du chœur de la Cathédrale. La magnifique boiserie qui environne les stalles devait être posée; mais ce plan ne pouvait se coordonner avec le mausolée du roi René, qui faisait une saillie.

« Une requête fut présentée au roi Louis XVI, pour en obtenir la translation; elle fut accordée, sous condition expresse que la partie extérieure du tombeau serait seule déplacée, mais que le cercueil contenant le corps du roi René serait respecté et ne subirait aucun déplacement.

« M. de Villeneuve, grand vicaire, fut chargé de surveiller cette translation. Le sarcophage fut démoli et..... quelques ouvriers employés à démolir la partie extérieure du tombeau eurent la curiosité de porter leurs regards dans le caveau et y virent plusieurs cercueils.

« Voilà de quelle manière ils ont raconté le fait : un nommé Lemaignan, menuisier, a dit à M. Grille, qui me l'a rapporté, qu'ayant, avec quelques autres ouvriers, soulevé la pierre qui fermait le caveau, ils y jetèrent quelques copeaux allumés afin d'en éclairer l'intérieur; qu'alors ils aperçurent trois cercueils qui étaient posés sur des tréteaux en fer [2]. M. de Villeneuve étant survenu, il se plaignit de

[1] Bibl. Mun. *Biographies*, v° *René d'Anjou.*

[2] Le caveau ne renferme que deux cercueils, posés non sur des tréteaux, mais sur des tiges de fer fixées dans la muraille. L'erreur des ouvriers s'explique par ce double fait que l'un des cercueils — celui d'Isabelle — est notablement plus large que l'autre, et que le couvercle, divisé en deux parties par une arête longitudinale, est disposé de telle façon qu'à première vue on pourrait croire à la présence de deux cercueils.

Digitized by Google

ce qu'ils avaient soulevé la pierre; il la fit replacer. Un marbrier a fait la même déclaration.....

« Le sarcophage..... fut détruit en 1793 par la fureur révolutionnaire, ses marbres furent brisés et dispersés; mais le caveau, qui ne s'annonçait par aucun signe extérieur, fut ignoré et échappa au vandalisme. On a la preuve qu'il est resté intact, puisque la boiserie et le carrelage qui le recouvrent n'ont subi aucune dégradation[1]. »

Peut-être le jour viendra-t-il, où la Cathédrale, retrouvant une décoration mieux en harmonie avec son architecture, s'enrichira d'un nouveau chef-d'œuvre, digne d'abriter les restes de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine!

Ch. Urseau.

Procès-verbal de l'ouverture du tombeau du roi René

« Le seize septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, ayant été prévenus que, au cours de travaux de réparation entrepris dans le chœur de la Cathédrale, un ouvrier avait par hasard percé la voûte d'un caveau que l'on supposait être celui du roi René,

« Nous soussignés, François-Désiré Mathieu, évêque d'Angers; Raulin, architecte diocésain; Dussauze, inspecteur des édifices diocésains; Grellier, vicaire général; Bazin, curé de la Cathédrale; L. de Farcy, membre du Conseil de fabrique de l'église Cathédrale; René Bazin, homme de lettres; Machefer, custode; Pinier et Urseau, secrétaires à l'Évêché, nous sommes transportés, vers

[1] *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, t. IV, 1842, pp. 28-36.

Digitized by Google

4 heures du soir, au lieu désigné. Là, devant la deuxième arcade de la première travée du chœur, côté de l'évangile[1], ayant introduit une lumière dans l'excavation, nous avons constaté la présence de deux cercueils juxtaposés. L'ouverture ayant été élargie, M. Dussauze a été invité par Monseigneur à descendre dans le caveau. Il a reconnu que ce caveau mesure 2m24 de longueur, 1m15 de largeur et 1m40 de hauteur sous voûte; que la voûte est en tuffeau à arc surbaissé ; que le caveau renferme réellement deux cercueils, placés parallèlement à l'axe de la Cathédrale, les pieds tournés à l'orient[2] ; que ces cercueils, l'un en plomb (longueur 1m80), l'autre, d'un métal blanchâtre dont nous n'avons pu exactement préciser la nature[3] (longueur 1m87), reposent sur des barres de fer, à 0m40 du sol, qui est jonché de débris de diverse sorte, particulièrement de morceaux de bois vermoulu[4]. Le cercueil en plomb est le plus éloigné de la muraille[5] ; en tête, on remarque une déchirure du plomb[6] qui permet de jeter un regard som-

[1] Sous le parquet du chœur, à égale distance entre la stalle de l'évêque et celle du vicaire général.

[2] La tête des deux cercueils est placée, comme l'ouverture du caveau, sous la stalle même de l'évêque.

[3] A première vue, ce métal a paru être de la tôle; mais, d'après certains indices, on pourrait croire que le cercueil est formé de plaques d'argent : c'est un point qu'il serait facile de vérifier.

[4] L'un des cercueils, peut-être même les deux, étaient recouverts d'une enveloppe en bois.

[5] Le premier cercueil mesure, en largeur, 0m45 à la tête et 0m30 aux pieds.

[6] Cette ouverture est évidemment celle qui fut pratiquée dans le cercueil, le jour même de la sépulture du roi René. « Le corps de René fut d'abord déposé à Saint-Laud. Jeanne l'ayant fait savoir au chapitre de Saint-Maurice, les chanoines s'y rendirent le lendemain. Après la messe, le corps fut placé dans le chapitre, et le doyen de la Cathédrale demanda : « Est-ce bien là le corps de René d'Anjou? » Ce à quoi répondirent affirmativement ceux qui l'avaient apporté de Provence. Mais, pour plus de certitude, on fit ouvrir de la longueur d'un pied et demi le cercueil de bois et celui de plomb, et l'on reconnut parfaitement la figure de René... « (Cf. Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, p. 6.)

Digitized by Google

maire à l'intérieur de la bière[1]. On distingue aisément une couronne, composée de grands et de petits fleurons alternants, posée à droite d'un crâne entièrement décharné. Sous la couronne, on aperçoit un sceptre et, sur le côté gauche de la poitrine, une sphère de 0m12 environ de diamètre, surmontée d'une croix[2]. Ces objets sont en métal très mince, couvert d'un oxyde verdâtre. Les ossements, à peine visibles sous une couche de poussière, semblent offrir peu de consistance.

« Le second cercueil, le plus rapproché de la muraille de l'église, paraît absolument intact, sauf un léger affaissement du couvercle[3].

« MM. Urseau, de Farcy, Pinier et Monseigneur l'Évêque, étant descendus à leur tour, ont fait les mêmes constatations.

« D'après cet examen et les textes historiques relatifs à la sépulture du roi René d'Anjou, il est incontestable que le cercueil en plomb renferme les restes de ce prince, et que le cercueil voisin est celui d'Isabelle de Lorraine, sa première femme[4].

[1] L'étroitesse de l'ouverture ne laisse apercevoir que la tête et le haut de la poitrine du squelette.

[2] Chose assez curieuse, l'effigie en cire, qui figura aux obsèques du roi, était ornée des mêmes attributs. « Il parut dans cette pompe funèbre l'effigie de René, en cire, vêtu d'un habillement royal de velours cramoisi obscur fourré d'hermine, ayant sur la tête une couronne très riche, en sa main droite un sceptre de fin or et en sa gauche une pomme sur laquelle on avait élevé une croix dorée... (Cf. Blordier-Langlois, *op. cit.*, p. 7). Voici d'ailleurs le texte même de *l'ordre* et des *cérémonies observées à l'enterrement du corps de René d'Anjou :* « En après, dessus iceluy drap d'or, estoit la représentacion dudit sire, vestu d'ung abillement royal de veloux cramoysi obscur, fourré d'hermines ; laquelle représentacion avait sur la teste une couronne moult riche, en sa main dextre tenoit ung ceptre doré de fin or, et en la senestre tenoit une pomme en laquelle on avoit eslevé une petite croix, pareillement le tout doré ; et avecques ce avoit es mains gans, chausses et souliers, ainsi qu'il est de coustume es royaulx à avoir. » (Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 390.)

[3] Ce second cercueil mesure, en largeur, 0m50 à la tête et 0m35 aux pieds.

[4] Inutile de faire remarquer l'erreur de presque tous les historiens, qui ont affirmé que le caveau, outre les corps de René et d'Isabelle, renfermait aussi celui de Marguerite d'Anjou, leur fille.

Digitized by Google

« Ensuite, Monseigneur et tous les assistants ont récité le *De profundis* pour les illustres défunts ; l'ouverture a été refermée soigneusement et nous avons dressé procès-verbal, après avoir exprimé le vœu que le caveau fût complètement nettoyé et le cercueil en plomb remis dans une nouvelle enveloppe[1]. »

Signé :

G. RAULIN, DUSSAUZE, E. GRELLIER, vicaire général ; Em. BAZIN, chanoine ; L. DE FARCY, A. MACHEFER, chanoine honor. ; P. PINIER, Ch. URSEAU.

† FRANÇOIS-DÉSIRÉ,
Évêque d'Angers.

[1] Si les termes de ce procès-verbal semblent parfois un peu vagues, c'est que les assistants ont usé, dans leur examen, de la plus grande discrétion, évitant de toucher aux moindres objets.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1446-95.

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil mensuel des Arrêts des Cours d'Appel d'Angers et de Rennes

et des décisions des Tribunaux de ces deux ressorts

Sommaire du numéro de Juin 1895

Privilège. — Privilège du vendeur. — Immeuble vendu à une femme dotale. — Prix non payé. — Exercice du privilège. (Cour d'Appel de Rennes, 2e Chambre civile, 24 mai 1895 ; Tribunal civil de Dinan.)... 203

Extradition. — Extorsion de fonds. — Escroquerie. — Non assimilation de l'extorsion de fonds à l'escroquerie. — Relégation. (Cour d'Appel d'Angers, 25 avril 1895 ; Tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, 13 décembre 1894 ; Cour d'Appel de Rennes, 28 janvier 1895 ; Cour de Cassation, 16 mars 1895.)..... 208

Louage d'ouvrage et d'industrie. — Contre-maître. — Durée indéterminée. — Renvoi brusque. — Absence de motifs légitimes. — Dommages-intérêts. (Cour d'Appel de Rennes, 1re Chambre civile, 14 janvier 1895 ; Tribunal de commerce de Châteaubriant, 8 juin 1894)..... 220

Compétence commerciale. — Café-concert. — Location de matériel. — Acte de commerce. (Cour d'Appel de Rennes, 3e Chambre, 26 février 1895 ; Tribunal de commerce de Saint-Malo, 5 janvier 1894.)..... 222

Commissionnaire de transport. — Chemin de fer. — Marchandises transportées. — Absence de soins. — Détériorations — Responsabilité. (Cour d'Appel de Rennes, 1re Chambre, 22 mai 1894 ; Tribunal civil de Morlaix, 14 décembre 1892.)..... 224

Preuve littérale. — Lettre. — Copie de lettres. — Réception. — Destinataire. — Présomption. (Cour d'Appel de Rennes, 1re Chambre, 29 mai 1894 ; Tribunal de commerce de Rennes, 17 novembre 1893.)..... 226

Commandement. — Saisie mobilière. — Demande en distraction d'objets saisis. — Meubles loués par bail sous seings privés. — Enregistrement. (Cour d'Appel d'Angers, 21 juin 1895 ; Tribunal civil d'Angers, 5 février 1894.)..... 228

Testament. — Interprétation. — Cousins germains. — Cousins issus de germains. (Cour d'Appel d'Angers, 25 juin 1895 ; Tribunal de Baugé, 11 décembre 1894.)..... 231

Escroquerie. — Offre de cartes transparentes. — Manœuvres frauduleuses. (Tribunal correctionnel de Rennes, 9 novembre 1894.)..... 235

Passage en cas d'enclave. — Prescription du mode de la servitude. — Dommages-intérêts. (Tribunal civil de Baugé, 25 juin 1895.)..... 238

Action possessoire. — Servitude de passage. — Défaut de titre précis. — Incompétence du juge de paix. (Justice de paix de Thouarcé, 28 mai 1895.)..... 240

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 10 francs

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

LE COMTE DE PARIS, *Souvenirs personnels*, par M. le Comte D'HAUSSONVILLE. — Petit in-8° ..... 1 »

MADAGASCAR ET LA MISSION CATHOLIQUE, par E. COLIN et P. SUAU, S. J. — Grand in-8° illustré. — Prix..... 4 »

MADAGASCAR. *L'Ile et ses habitants. — La dernière guerre franco-hova (1883-1885)*, par le capitaine G. HUMBERT, officier d'ordonnance du Ministre de la Marine. — Un vol. in-8°. — Prix..... 4 »

Histoire du Séminaire d'Angers, de 1695 jusqu'à nos jours, par G. LETOURNEAU, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix..... 5 »

Terre d'Espagne, par René BAZIN. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

200e Anniversaire de l'Union du Séminaire avec la Compagnie de Saint-Sulpice. — Le 14 mai 1895 au Grand-Séminaire d'Angers. — Consécration de la Chapelle. — Une brochure in-8° de 96 pages. — Prix..... 1 »

Lacordaire, par le comte D'HAUSSONVILLE. — Un volume in-12. — Prix..... 2 »

L'Égypte et le Soudan égyptien, par H. PENSA. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Histoire de Jeanne d'Arc, par Ph.-H. DUNAND. — Un volume in-8°. — Prix..... 6 »

La Question de Madagascar. *Les Droits historiques de la France; l'Ile et ses ressources*, par Joseph Joûbert. Un volume in-8°. — Prix..... 1 50

Chantegrolle, par André GODARD. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Le roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise DE RÉAULX. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

La domination française en Belgique. — *Directoire, Consulat, Empire (1795-1814)*, par L. DE LANZAC DE LABORIE. — Deux volumes grand in-8°. — Prix..... 16 »

Mémoires du comte de Paroy (1789-1797), publiés par Etienne CHARAVAY. — Un volume in-8°. — Prix.. 7 50

Le duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette, par Gaston MAUGRAS. — Un volume in-8°. — Prix... 7 50

Le maréchal de Ségur (1724-1801), par le comte DE SÉGUR. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Septembre et Octobre 1895

TOME XXXI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895

Digitized by Google

SOMMAIRE

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite)..... 113
M. René Bazin, Séville et l'élevage des taureaux de course. — M. Bénard, l'Histoire par la coiffure des dames. — M. E. Audra, La Réveillère-Lépaux. — M. Georges Guéry, Les Paysans et leur histoire. — M. Bleunard, Histoire des Expositions. — M. Préaubert, Le froid artificiel et ses applications.

Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier (fin). — **L'abbé Félix Deniau**..... 139

Au Pays du Tuffeau, conte de Toussaint. — **Xavier de la Perraudière**..... 179

Notice sur l'instruction primaire à Angers pendant la Révolution (1789-1800) (fin). — **E. Queruau-Lamerie**..... 198

Chronique..... 214

Clôture de l'Exposition d'Angers. — M. Dainville, chevalier de la Légion d'Honneur. — Archéologie : Le Palais des Marchands ; la chapelle souterraine de l'église de Nantilly. — La nouvelle église Saint-Léonard d'Angers. — Les pensionnaires de la ville et du département à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. — Dons à nos collections publiques par l'Etat et MM. F. Taluet, de Boislecomte, P. Duthort, Stengelin, Garban, Ch. Leroy, Lhoest. — Démolition des halles d'Angers. — Le Musée de Cholet. — La navigation de la Loire. — Société angevine de photographie. — Distinctions et récompenses : MM. l'abbé Urseau, docteur Douet, Blain, Mangeon, Corcé, Descotte, Guéry, Michalowicz, de Montifaut, Buret, Le Sève, H. Lemesle, le général Joly. — Le service funèbre de la Société de la Croix-Rouge. — La séance solennelle de rentrée de l'Ecole de Médecine. — La fête de Joachim du Bellay à Ancenis. — Les soirées de charité d'Angers. — M. Lionel Bonnemère et le dolmen de Coutures. — M. le comte de Romain à Bulle, en Suisse. — Le prince de Grèce à Saumur. — La Société des Bibliophiles bretons et M. Camille Ballu. — David d'Angers et le baron Larrey. — Le commandant de Pignerolle. — Les souvenirs du général de La Moricière au Mont Saint-Michel. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Rodrigue* et *Talleyrand* au Séminaire d'Angers. — A. Crosnier, *Le roi René, artiste, lettré*. — X. de la Perraudière, *Voyage à Rome* de Claude Robin. — R. Doumic, *Un romancier des mœurs de la province*, etc. — **Ch. U.**.....

Chronique bibliographique..... 230

Histoire du Séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice, en 1695, jusqu'à nos jours, par G. Letourneau. — **Ch. Urseau.**
Le 14 mai 1895 au Grand Séminaire d'Angers. Consécration de la chapelle. — **Ch. U.**
Choses vues au 29e de mobiles, par Arthur du Chêne. — **G. B.**
Le Fagot d'hiver, Par Adrien Maillard. — **Eusèbe Pavie.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DE

L'EXPOSITION D'ANGERS (1895)

(suite)

CONFÉRENCE DE M. RENÉ BAZIN

Séville et l'élevage des taureaux de course

M. René Bazin a ouvert la série et fait la première conférence, dans la salle de l'Exposition, le mercredi 29 mai. Il avait choisi pour sujet : *Séville et l'élevage des taureaux de course, souvenirs de voyage.*

Après avoir remercié le Président de la Commission des conférences, M. Préaubert, ainsi que M. Velé, qui l'ont très aimablement présenté au public, le conférencier débute ainsi :

« Avec votre permission, je vous emmènerai, ce soir, au sud de l'Espagne, dans cette Séville chantée par les poètes et très digne de l'être. J'y ai passé une semaine, en octobre dernier, au cours d'un assez long voyage en Espagne et en Portugal. Et, ne pouvant tout enfermer dans l'étroite limite d'une conférence, je choisirai, pour vous les raconter, deux de ces journées heureuses. La première vous donnera, sinon une idée complète, du moins quelque impression, je l'espère, de la vie sévillane; la seconde vous fera connaître un coin de la campagne andalouse.

Digitized by Google

« Et, quand j'aurai fini, les projections électriques de M. Préaubert achèveront de colorer et de fixer vos souvenirs.

« Donc, un dimanche matin, accompagné d'un Français qui habite Séville et qui la connaît merveilleusement, je pars à l'aventure..... »

M. René Bazin nous décrit alors successivement les maisons de Séville, qui sont de marbre et qui sont doubles, enfermant chacune les appartements d'été et les appartements d'hiver ; les marchés de fruits et de gibier ; les premières manifestations de la passion du *toreo*, surprises dans un groupe d'enfants qui figurent les personnages du cirque ; les abattoirs et l'école de tauromachie ; la grande foire de Séville, où les jeunes filles de la meilleure société dansent et chantent en public ; les sonneurs de cloches de la Giralda ; les cigarières ; une course d'apprentis toreros, très extraordinaire, à laquelle il a eu la chance d'assister ; puis il nous raconte, en détail et poétiquement, les journées de libres promenades à cheval dans les prairies du Guadalquivir, au milieu des troupeaux de taureaux sauvages, les chasses, les fêtes de cette campagne si originale et si grande.

Ces descriptions ou récits ont paru, quelques jours après la conférence et sous une forme légèrement modifiée, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juin 1895). Mais nous croyons que le trait par lequel a conclu M. René Bazin n'a été nulle part publié, et le voici :

« Que vous dirai-je encore, Messieurs, sur cette question, si actuelle en France, des taureaux espagnols ?

« J'ai eu l'occasion de voir, à Madrid, puis en Portugal, un torero célèbre, l'*espada* Mazzantini. Vous connaîtrez tout à l'heure sa physionomie, grâce aux projections qui vont être faites. Ce grand homme est une gloire abordable, et il voulut bien me donner quelques détails sur son métier. C'était dans un superbe appartement, au premier étage, à

Digitized by Google

Madrid. Un valet de chambre m'avait introduit dans le cabinet du torero, — je n'ose pas dire un cabinet de ministre, mais pourtant la comparaison serait juste : une grande table de travail avec beaucoup de presse-papiers artistiques et un vaste buvard ; deux bibliothèques ; le portrait du maître, accompagné çà et là de paysages d'un ton sérieux et de facture ancienne, comme il sied à un homme d'études ; un chronomètre offert par des admirateurs, et des bronzes disséminés sur des meubles de chêne bruni. J'examinais quelques titres sur le dos des reliures de maroquin ; je lisais successivement : *Dante*, *La Bible*, *Histoire générale de l'Espagne*, *Don Quichotte*, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, *Les Amours célèbres des Toreros*..... quand Mazzantini entra, grand, bel homme, mais menacé d'un commencement d'embonpoint, les yeux très noirs, la figure pleine et rasée comme celle de tous ses frères d'armes.

« — Vous me voyez, dit-il, un peu ennuyé.

« — Vraiment ! Et pourquoi ?

« — Je viens de perdre une petite somme dans l'entreprise des courses de taureaux à Lyon. Je croyais que l'Exposition attirerait du monde. J'y suis pris pour seulement 125.000 francs, mais c'est toujours désagréable. Vous n'aimez pas la *corrida de toros*, en France !

« Je ne voulus pas répondre directement et je dis :

« — Vous y comptez de fervents admirateurs. Tout le Midi connaît Mazzantini.

« — Oh ! oui, et vous réveillez à propos d'heureux souvenirs... Mont-de-Marsan ! J'ai fait ma première grande course à Mont-de-Marsan, Monsieur ! Il faut vous dire que j'ai embrassé assez tard la carrière tauromachique. Je suis bachelier ès-lettres. J'étais d'abord employé dans les chemins de fer. Peu à peu, en amateur, je me mis à combattre quelques taureaux, des jeunes, des *novillos ;* le succès

Digitized by Google

vint ; la vocation s'imposa, et mon premier succès je l'eus devant un public français.

« — Mais comment faites-vous, Monsieur, pour connaître l'animal que vous allez combattre, son humeur, ses habitudes, sa manière de donner le coup de corne ? Vous l'étudiez, sans doute, au toril ?

« — Jamais ! interrompit Mazzantini, jamais une grande espada n'a vu son adversaire avant que celui-ci n'entrât dans l'arène. C'est dans les premières passes, pendant le jeu des picadores et des banderilleros, que nous devons apprendre et savoir par cœur notre taureau, distinguer s'il est myope ou presbyte, s'il est traître, brave, imprudent, rusé. Notre vie en dépend... et pendant ce temps-là, voyez-vous, une distraction, une émotion trop forte, et nous sommes en péril. Aussi les femmes, le père ou la mère des toreros n'assistent jamais aux courses.

« — Que font-ils ?

« — Monsieur, dans toute maison de torero, depuis celle d'un humble picador jusqu'aux appartements des espadas en vogue, il y a une petite chapelle dressée sur une commode, et la famille, par une touchante tradition, se met en prière devant la Madone. La course finie, on s'embrasse dur, je vous assure. Vous n'avez pas vu des chromos représentant le retour du torero ?

« — Pardon, Monsieur Mazzantini, j'en ai même acheté.

« Nous causâmes encore quelque temps, puis il revint à sa question du début, qui lui tenait à cœur :

« — Vous n'aimez pas les courses de taureaux, en France ?

« Alors, je lui fis ma profession de foi, qui sera ma conclusion de ce soir :

« — Monsieur, lui dis-je, les peuples sont différents d'origine et de plaisirs. Vos courses sont très belles, votre bravoure est très grande, mais j'estime que la douce France fera bien de continuer à jouer aux boules. »

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE M. BÉNARD

L'histoire par la coiffure des dames

Le 12 juin, M. Bénard, professeur au Lycée David d'Angers, aujourd'hui professeur au Lycée de Lyon, faisait une conférence sur ce sujet : *L'histoire par la coiffure des dames pendant le règne de Louis XVI.* Mme Michel, mère de notre excellent directeur du musée Saint-Jean, avait mis à la disposition du conférencier une précieuse collection de gravures de mode du XVIIIe siècle.

Retrouver l'histoire des faits et des idées à l'aide des coiffures des dames, c'était une idée originale, qui avait attiré dans la salle un public nombreux et choisi.

« La première science que l'on acquiert dans l'examen « des gravures, a dit le conférencier, c'est l'histoire de la « coiffure elle-même. Quand Louis XVI monta sur le trône, « la mode était à la coiffure haute, qui devait durer onze « ans encore. Le fond de cette coiffure était le TAPÉ. Quel « supplice pour la victime que la confection d'un tapé ! » Et M. Bénard entre dans tous les détails de la construction du TAPÉ. Il a pour le diriger les œuvres savantes de Racinet, de J. Quicherat et de Mme de Villermont.

« Le tapé terminé, l'opération continue. On jette des « poudres de diverses couleurs pour distribuer l'ombre et « la lumière. On place sur un coussin le chignon qu'on « pose de façon à le faire descendre assez bas sur la nuque. « Puis, *pour réparer des ans l'irréparable outrage*, s'il « se trouve des endroits dégarnis, le coiffeur ajoute déli- « catement de petites mèches sans lesquelles l'effet serait « désastreux.

« Avons-nous fini ? Oh non ! Pour donner à son chef- « d'œuvre la physionomie que l'on veut, il faut poser les « boucles, et il y en a de cent espèces : *marrons*, *brisures*,

Digitized by Google

« *béquilles*, *dragonnes*, *favoris*, qui s'étalent en croissant « sur le front; et enfin des boucles qui, tombant le long des « joues, pendaient jusque sur la poitrine. Mesdames, « celles-ci s'appelaient... les *moustaches*. »

Le conférencier s'arrête un instant pour examiner les inconvénients d'une pareille coiffure.

« D'abord les mille noms donnés aux éléments qui la « composent sont un embarras pour les nouveaux venus « ou ceux qui ont la tête un peu dure. Une jeune dame de « province visite une femme à la mode : « Madame, lui « dit celle-ci, que vous avez la *physionomie haute* et les « *sentiments bas* ! — Et la provinciale de rougir puis d'écla- « ter en sanglots. Elle ne savait pas, la pauvrette, que la « *physionomie* désignait le haut du *tapé*, et les *sentiments*, « des boucles répandues sur le cou. »

Puis vient l'anecdote de Mme de Genlis allant voir Voltaire et se promenant dans le parc de Ferney en attendant le lever du philosophe. Quand elle rentre de sa promenade, elle se regarde dans une glace : elle était défrisée, échevelée, lamentable !

Et comment dormir avec ces tapés qu'on ne peut renouveler tous les jours et qui doivent durer au moins une huitaine ? Il faut s'entourer la tête d'un triple bandeau et ne pas bouger au lit. Quel supplice !

Ajoutez que les poudres, les pommades se corrompent et causent de terribles démangeaisons. Aussi les coiffeurs inventent-ils un petit instrument composé d'une tige et d'un crochet et qu'on appelle *grattoir*. Le nom en indique l'usage.

Enfin il ne faut pas oublier les incommodités d'une coiffure qui avait parfois, dit Challamel, soixante-douze pouces de haut. Un grave auteur, H. Martin, nous dit que la tête d'une femme paraissait aux deux tiers de son corps. Aussi la caricature s'empara-t-elle de ces coiffures ; mais la caricature, comme la comédie, amuse tout le monde et ne corrige personne.

Digitized by Google

« Plaçons maintenant, dit le conférencier, le chapeau ou ce qui en tient lieu, bonnet, chapeau-bonnette ou pouf. » Et il nous décrit le pouf, coiffure consistant dans les plis brisés d'une étoffe de gaze qu'on introduisait entre les mèches. Le coiffeur Léonard a fait entrer, dans un pouf, jusqu'à quatorze aunes d'étoffe.

Et l'étoffe ne jouait qu'un rôle secondaire : il y avait dans le pouf tout un poème. Il s'accommodait avec des fleurs, des fruits, des légumes, des oiseaux, etc.

Et le conférencier de décrire le *pouf au rocher*, *le pouf au sentiment*, et particulièrement le pouf de la duchesse de Chartres où se trouvaient représentés son fils, son mari, son beau-père, son nègre et son perroquet.

« Dire que pendant que régnaient ces poufs, il y avait « encore assez de formes de chapeaux pour qu'on pût en « remplir toutes les figures du *jeu de l'oie* ; il y avait aussi « deux cents formes de bonnets et deux cent cinquante « manières de garnir les robes. Et on avait créé des noms « (et quels noms !) pour désigner toutes ces variétés, « toutes les parties de ces variétés, toutes les variétés de « ces parties ! Écoutez la description du costume d'une « élégante en 1778 :

« *Melle Duthé est venue dernièrement à l'Opéra avec une robe de* soupirs étouffés *ornée de* regrets superflus, *un point au milieu de* candeur parfaite, *garni en* plaintes indiscrètes, *des souliers* cheveux de la reine, *brodés de diamants* aux coups perfides, *et les* venez-y voir *en émeraude*, *frisée aux* sentiments soutenus, *avec un bonnet de* conquête assurée, *garni de* plumes volages *et de rubans* d'œil abattu, *un chat sur le col couleur de* gueux nouvellement arrivé, et *sur les épaules une médicis montée en* bienséance, *avec un manchon* d'agitation momentanée. »

M. Bénard montre ensuite que cette importance donnée particulièrement à la coiffure devait faire des coiffeurs des êtres sottement fiers, insupportables. Leurs querelles

Digitized by Google

donnent maille à partir à Louis XVI, et ils ont tant d'orgueil qu'ils ne vont qu'en habit de gala chez leurs nobles clientes et laissent à demi coiffées celles d'entre elles qui s'avisent de leur faire une observation.

Passant de l'*histoire de la coiffure* à l'*histoire par la coiffure*, le conférencier fait en premier lieu des considérations générales. « Nous voyons d'abord, dit-il, que nous « sommes à une époque de civilisation raffinée. Des gens « qui savent ainsi analyser l'âme humaine, fût-ce pour « donner des noms à des coiffures, sont des gens qui « pensent après que d'autres ont pensé. Mais l'héritage « qu'on leur a laissé, ils le gaspillent comme le prodigue « jette aux quatre vents l'héritage de ses aïeux.

« Nous conclurons au déclin du goût, déclin qui se « manifeste par les dimensions exagérées de l'une des « parties du corps et par tous les noms donnés capricieu- « sement à l'habillement.

« Nous conclurons au désagrégement de la famille, au « moins dans la haute société. La femme qui en est le « pivot, occupée d'une toilette qui la rend esclave, ne « semble plus se douter qu'elle a une maison, un mari, « des enfants. »

Enfin tous ces changements, même dans le domaine de la frivolité, montrent-ils une société bien assise ? Il semble que l'on doit vivre comme on se coiffe. On s'amuse, mais il y a quelque chose de tendu dans la société, et l'on s'amuse pour l'oublier, pour s'étourdir. On dirait des gens qui se sentent sur un volcan : le sol s'échauffe, et ils sautent et dansent pour éviter la brûlure.

Et l'on s'agite tellement qu'on en oublie l'étiquette. Or la perte de l'étiquette, l'oubli de la forme, de cette forme dont on s'est tant moqué est chose plus grave qu'on ne pense. Se présenter tous les jours à la cour avec une nouvelle coiffure qui n'a rien de la coiffure officielle, c'est faire

Digitized by Google

voir que l'on ne cache plus que l'on s'attend à un changement. Or, la catastrophe est prochaine.

De ces considérations générales, M. Bénard passe aux faits particuliers. L'avènement de Louis XVI donne naissance au chapeau *aux délices du siècle d'Auguste* et au pouf dit à la *circonstance*. Le conférencier les décrit l'un et l'autre.

La reine a sa part de l'enthousiasme général, puisque nous trouvons la *coiffure à la reine*, la couleur *aux cheveux de la reine*.

Les coiffures à l'*Insurgente*, *à la Philadelphie*, *à la Boston*, *à la Belle-Poule*, *à la Grenade*, *au glorieux d'Estaing*, nous apprennent les principaux événements de la guerre de l'indépendance des États-Unis, événements que M. Bénard fait passer rapidement sous nos yeux, sans oublier de nous faire voir l'histoire de l'introduction du jeu de Boston en France.

Des projections très réussies mettent sous les regards des auditeurs les principales coiffures dont parle le conférencier.

« A quoi bon, ajoute ce dernier, rappeler des coiffures « qui n'ont de bizarre que la forme. Que m'importe que « les dames juchent un hérisson sur leur tête? cela ne « leur donnent pas un air bien terrible ; qu'elles se coiffent « *à la chien couchant?* elles n'en gardent pas mieux la « maison. J'aime mieux le *pouf à l'inoculation*. »

Cette dernière coiffure, par son nom et les attributs qui s'y rattachent, nous apprend la découverte du vaccin.

La coiffure à la *Malbrou*, en se propageant, répand une chanson bien populaire et portera plus tard le savant M. Génin à corriger une erreur historique.

Les coiffures *à la laitière*, *à la bergère*, *à la jardinière*, *à la Lubin*, *à la vachère*, *à la paysanne*, ornées de fleurs ou de légumes, nous montrent l'amour de la

Digitized by Google

paysannerie se répandant à la cour, et le triomphe des idées de J.-J. Rousseau.

Le mouvement d'opinion suscité par Beaumarchais se montra dans le chapeau *à la Beaumarchais*, *à la Figaro*, *à l'Almaviva*, la coiffure *à la Chérubin*, et le charmant déshabillé *à la Suzanne*. Les œuvres littéraires de marque (aujourd'hui heaucoup sont oubliées) ont leur reflet dans le chapeau *à la brouette*, le chapeau *à la caravane*, la coiffure *à la veuve de Malabar*, le chapeau *à la Tarare*. Le chapeau *à la Mongolfière* nous rappelle une bien importante découverte scientifique.

En 1785, révolution dans la coiffure. La reine, dans une maternité laborieuse, perd une partie de ses cheveux. On adopte aussitôt la coiffure basse et nous avons *la coiffure à l'enfant* et *le bonnet à l'enfant*.

Survient la triste affaire du collier et notre réconciliation avec l'Angleterre. La reine perd désormais tout crédit à la cour et ne dicte plus la mode. Aussi trouvons-nous cette année même la coiffure *à l'Anglaise*.

Ce n'est pas la première fois que la mode passe dans l'opposition. Louis XIV avait senti déjà cette opposition des femmes et n'avait pu faire adopter par les princesses du sang la coiffure basse. Louis XVI la sentit bien autrement, et le conférencier nous montre le bonnet *à l'esclave*, le bonnet à la *caisse d'escompte*, ainsi appelé parce qu'il n'avait pas de fond, puis le bonnet *sans fonds*, critique des embarras financiers ; le bonnet *à la Bastille* (14 juillet 1789), le bonnet *à la nation* (14 juillet 1790). Il s'arrête enfin sur le dernier bonnet de la reine à la Conciergerie, bonnet de veuve, simple coiffure de batiste, sur la tête de celle qui avait porté, au début du règne, la coiffure *aux délices du siècle d'Auguste*. Un tel changement, dit-il, nous fait voir qu'une période de l'histoire de France vient de se clore. Et la conférence s'achève par quelques considérations relatives à l'influence du luxe sur le mouvement

Digitized by Google

révolutionnaire. « Quelle est, dit en terminant l'auteur, dans une boutade amenée par les idées qu'il vient de développer, quelle est la grande cause de la Révolution? — Mesdames, c'est la coiffure, c'est le chapeau. »

CONFÉRENCE DE M. E. AUDRA

La Réveillère-Lepeaux

La Réveillère-Lepeaux a laissé des mémoires. Ce travail, rédigé vers la fin de sa vie, avait été confié à son fils Ossian qui était chargé de sa publication. Diverses causes ayant empêché le fils de mener à bien cette entreprise, M. Robert David d'Angers, le fils de grand David et l'arrière petit-fils de La Réveillère-Lepeaux, a lui-même fait paraître les mémoires de son aïeul à la fin de l'année dernière. C'est en puisant à cette source précieuse que M. Audra pu donner, sur l'illustre conventionnel, une conférence dont voici le résumé.

La Réveillère-Lepeaux est né à Montaigu (Vendée), en 1753. Son père, juge des traites dans cette ville, y exerça les fonctions de maire pendant trente ans. Il était originaire de l'Anjou, sa mère était de Montaigu. Ils appartenaient l'un et l'autre à la bonne et honnête bourgeoisie de campagne. Le jeune La Réveillère reçut à sa naissance le nom de Louis-Marie. Il eut un frère plus âgé que lui et une sœur.

Louis-Marie fut envoyé au collège de Beaupréau, puis les deux frères vinrent terminer leurs études à Angers. Pourquoi à Angers et pas à Poitiers, capitale de la Vendée? C'est que la famille avait une vigne en Anjou, au hameau de Chaume, commune de Rochefort-sur-Loire, à quatre lieues d'Angers, et comme elle s'occupait de son exploitation, elle était obligée de venir deux fois l'an dans le pays; voilà comme quoi Louis-Marie, tout Vendéen qu'il était,

Digitized by Google

devint Angevin. Ses premières études terminées, il fit son droit, mais sans goût, ni sans grandes dispositions et, n'eût été le frère qui travaillait pour deux, le père aurait eu de la peine à faire face aux dépenses qu'entraînent de pareilles études. Nous trouvons les deux frères à Angers, l'aîné avec une bonne place au présidial et Louis-Marie à la recherche d'une position. Ils étaient liés à quelques jeunes gens dont les noms sont familiers aux Angevins. C'est Leclerc de Chalonnes, Pilastre d'Angers et Boyleau de Chandoiseau, conseiller au présidial. Ce dernier avait une sœur merveilleusement bien douée et ayant surtout des aptitudes remarquables pour la botanique. C'est elle qui, dans la conversation, initia le jeune Louis-Marie à la connaissance de cette science. Mais bientôt des sentiments plus intimes rapprochèrent les jeunes gens, et Mademoiselle Boyleau de Chandoiseau devint Madame La Réveillère. Celui-ci, en même temps qu'il s'unissait à une femme charmante, trouvait sa voie; il devint botaniste et, bientôt après, grâce à l'intervention du docteur Tessié, il occupait la chaire de botanique à l'École de Médecine d'Angers. Le jeune professeur était intelligent, il aimait sa science et jouissait d'une facilité de parole remarquable. Aussi eut-il un auditoire nombreux et fut-il l'objet, de la part des dames surtout, de fréquentes ovations.

De graves événements se préparaient, qui allaient enlever La Réveillère, non pas au goût de la botanique, il ne le quitta pas, mais à son enseignement, pour le transporter sur une scène moins paisible. Nous sommes en 1789. La commune de Faye le nomma membre de l'Assemblée qui devait choisir les députés aux États Généraux. Il fut élu membre du Tiers-État.

Après avoir prêté serment dans l'église Saint-Maurice, il se dirigea sur Versailles avec ses deux amis, Leclerc et Pilastre, comme lui représentants du Tiers-État. Pour tourner en ridicule les membres du Tiers-État, on leur

Digitized by Google

avait imposé un costume grotesque, à peu près semblable à celui de Tartuffe. La Réveillère se contenta du costume de ville et, malgré toutes les observations qu'on lui fit, il refusa d'endosser le costume officiel ; plusieurs de ses collègues suivirent son exemple. On sait que l'ouverture des États Généraux fut précédée d'une procession, à laquelle assistaient les trois ordres, la cour, le roi, etc. On partit de Notre-Dame de Versailles pour se rendre à l'église Saint-Louis où devaient se tenir les États. Le Tiers marchait en tête, si bien qu'en avançant dans l'église il arriva jusqu'auprès de l'autel où étaient réservées les places de la cour, et à droite et à gauche celles de la noblesse et du clergé. Quand la procession fut entrée dans l'église, La Réveillère s'assit. Aussitôt on vit accourir un homme tout étincelant de pierreries, qui gesticulait et pressait Messieurs du Tiers de quitter ces places. — « Qui êtes-« vous, Monsieur, pour parler ainsi aux représentants de « la nation ? lui demanda La Réveillère. — Je suis le mar-« quis de Brezé, grand-maître des cérémonies. — Eh bien, « Monsieur le grand maître, quelles places nous avez-vous « destinées ? — Monsieur, cela va de soi, les bancs rangés « dans les deux nefs latérales. — Ainsi, Monsieur, vous « placez les représentants de la nation au dos des deux petits « corps privilégiés ? Cela ne sera pas. — Mais, Monsieur, « ce sont les dispositions de 1614. — Eh quoi, vous avez « assez peu tenu compte du progrès des lumières pour ne « pas vous apercevoir qu'il ne s'agit pas ici des États de « 1614 ? Allez, Monsieur, donner vos ordres ailleurs, vous « n'avez pas à en donner ici. »

Pendant la Constituante, La Revellière prononça plusieurs discours. Il s'opposa à Necker qui, dans son plan financier maintenait l'impôt de la gabelle dans les provinces où il existait déjà ; l'Anjou était du nombre. La Réveillère protesta contre cette mesure, réclama des lois égales pour tous, et, grâce à sa résistance, le projet du ministre ne fut pas

Digitized by Google

exécuté. Il fit partie de la Convention, 21 septembre 1792. Là encore, nous le retrouvons avec ses amis Leclerc et Pilastre. Ils ne s'unirent à aucun parti, mais ne dissimulèrent pas leurs préférences pour les Girondins.

Dans le procès de Louis XVI, Leclerc et La Réveillère votèrent la mort, Pilastre non; La Réveillère revient sur ce vote, dans ses mémoires, et avoue avec franchise qu'il aurait sans doute mieux fait de voter le bannissement perpétuel.

Dans la lutte qui s'engagea entre les partis après la mort du roi, et où l'on vit Danton et son parti, au nom de la commune de Paris, combattre les opinions fédérales des Girondins, La Réveillère défendit ces derniers avec beaucoup d'énergie. Quand on parla de les mettre en prison il s'écria : « Nous irons tous avec eux. » Son courage et sa franchise lui valurent la haine du terrible Danton; il échappa comme par miracle à la prison, quitta Paris et se réfugia d'abord dans la forêt de Montmorency. Là vivait un savant très estimé et très libéral, nommé Bosc. Il avait un modeste ermitage dans la forêt où il vivait et qu'il offrait en refuge à ses amis proscrits. Là, avaient passé quelque temps Roland, puis Madame Roland, et maintenant c'était le tour de La Réveillère. Mais ce refuge devenait peu sûr; aussi notre proscrit le quitta-t-il pour Buire, petite localité près de Péronne, habitée par un de ses amis qui, en apprenant sa proscription, le somma de venir le rejoindre.

Il resta là jusqu'à la mort de Robespierre. Pendant son exil, son frère avait été pris, dirigé vers Paris et, en route, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

De retour à Paris, il y fut rejoint par sa famille. La Convention se réunit de nouveau; tous ceux qui avaient échappé aux massacres précédents assistèrent à la réunion; La Réveillère fut nommé président.

Il fut ainsi élevé par le choix de ses collègues aux plus

Digitized by Google

hautes fonctions de la Républiques. Or, il ne faut pas oublier que si à l'intérieur la République répandait trop facilement le sang de ses enfants, d'un autre côté elle avait au dehors des armées partout victorieuses. Le nom français était craint dans tout l'Univers. Aussi les représentants des plus grands potentats, tout ce qu'il y avait de plus élevé dans l'ordre aristocratique, se pressait dans les salons du Président de la Convention; et comme, d'autre part, les assignats étaient sans valeur, que les quelques terres de l'Anjou ne rapportaient rien, faute de culture, La Réveillère n'avait aucune ressource et sa maison était tenue par sa femme et sa fille, qui, à défaut de domestiques, accompagnaient elles-mêmes les visiteurs. La dignité de la nation en souffrit-elle? Non, disait La Réveillère, parce que « la vraie dignité n'est pas « dans l'entourage, mais dans les sentiments ».

Il fit partie de la commission qui élabora la Constitution de l'an III, laquelle, entr'autres traits qui la distinguent des précédentes, nommait cinq directeurs à la tête de la Nation. La Réveillère fut élu directeur à l'unanimité des membres, moins sa voix et celle de son ami Pilastre, à qui il avait défendu de voter pour lui.

Il fut élu président du Directoire. On peut affirmer sans crainte d'être contredit qu'il ne brigua jamais le pouvoir et qu'il accepta les hautes fonctions avec un certain embarras.

Deux traits caractérisent sa vie pendant son passage au Directoire. D'abord l'amour de la justice : il avait le sens moral très développé. En ces temps de mœurs faciles, il fut d'une intégrité irréprochable et, ce qui l'affligeait surtout, c'était le sort des vaincus. Que de reproches mérités il adressa aux chefs de l'armée et, en particulier, à ceux de l'armée d'Italie! En second lieu, il veillait avec un soin jaloux au maintien des institutions républicaines. C'est la défense de la République qui explique toute sa conduite. La faute qu'il a commise le 18 fructidor, par exemple, ne s'explique que parce qu'il voyait la Répu-

Digitized by Google

blique menacée; c'est pour la sauver qu'il fit cette sorte de coup d'État. Sa conduite était bien différente de celle de ceux qui ne faisaient des coups d'État que pour la faire disparaître. Cependant le parti de la réaction gagnait de plus en plus du terrain. On sentait d'autre part que l'inflexibilité de La Réveillère serait un obstacle à tout changement. Alors on chercha par la calomnie et le ridicule à le contraindre à donner sa démission. On le représenta comme le fondateur d'une religion nouvelle, de la théophilanthropie. Il est vrai qu'il avait lu à l'Institut un rapport sur cette secte nouvelle, mais elle existait avant lui, et c'est le professeur d'Houy qui en présidait les réunions, toutes les décades, à Saint-Sulpice et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ni La Réveillère ni sa famille n'assistaient à ces réunions. Toutes les menaces furent impuissantes. Mais, pressé par ses amis, il consentit enfin à donner sa démission. Ses collègues lui offrirent 100.000 francs, somme destinée à chacun des directeurs en quittant cette magistrature; La Réveillère ne voulut pas l'accepter. Il quitta le pouvoir comme il l'avait pris, c'est-à-dire pauvre, mais estimé et respecté de tous. Il se retira dans une campagne près de Montmorency; il fallut songer à la vendre pour subvenir aux besoins de la famille. Il se dirigea du côté d'Orléans où il avait un modeste coin de terre appelé la Rousselière. Il y resta jusqu'en 1811. Il quitta alors la Rousselière pour retourner à Paris, à cause de l'éducation de son fils. Napoléon lui fit offrir une pension de 4.000 francs qu'il refusa. Il n'aimait pas l'auteur du 18 brumaire. Aussi, plutôt que promettre fidélité à l'empereur, il aima mieux quitter l'Institut, à la fondation duquel il avait contribué. C'est à cette occasion qu'il prononça ces paroles : « Il peut me briser, parce qu'il « est fort et que je suis faible; mais il est une chose au- « dessus de sa puissance, c'est de me faire plier. »

En 1823, il vint à Angers visiter ses anciens amis. Le grand statuaire David d'Angers, qui devait, en 1831, se

Digitized by Google

marier avec la petite-fille de La Réveillère, fit son buste avec cette inscription prise dans ses mémoires. « Dans « aucune circonstance de ma vie je ne plierai mon langage « et mes actions au gré des partis, ni pour obtenir leurs « faveurs, ni pour sauver ma tête. » Il fut pris d'un refroidissement, et retourna à Paris, où il mourut en 1824, à l'âge de 70 ans.

En 1886, la ville de Montaigu lui éleva un buste dû au ciseau de Eudes.

Nous avons de La Réveillère un portrait que M. Robert David d'Angers a fait placer en tête des mémoires. Il a été fait par le baron Gérard, à l'époque où il était président du Directoire. Les fleurs qu'il tient à la main ont été peintes par Van Spaendonck ; c'est un bouquet de myosotis. Il est représenté assis, dans le costume du Directoire. Tel que l'artiste l'a peint il répond bien en effet à l'impression que laisse la lecture de ses mémoires. L'œil est intelligent, le regard pénétrant, la bouche dénote la bonhommie, l'ensemble de la figure traduit la fermeté, la franchise et une certaine aspiration vers l'idéal moral.

Aussi est-il permis d'affirmer que, si le Directoire et la Convention ont compté de plus grands génies, ils n'ont eu, d'autre part, aucun homme ni plus honnête, ni plus désintéressé, ni plus libéral.

CONFÉRENCE DE M. GEORGES GUÉRY

Les paysans et leur histoire

« Le village s'éveille à la corne du pâtre,
« Les bêtes et les gens sortent de leur logis,
« On les voit cheminer sous le brouillard bleuâtre,
« Dans le frisson mouillé des alisiers rougis. »

. . . . . .

. . . . . .

C'est en disant les vers charmants d'André Theuriet sur les habitants des campagnes que M. Guéry commence sa

Digitized by Google

conférence ; il a placé ce petit poème en tête, comme une invocation, « parce qu'André Theuriet a le mérite, rare « pour un poète, d'avoir vu les paysans tels qu'ils sont ; « sans les exagérer en mal comme l'a fait, hélas ! le chef « de l'école réaliste française dans des pages pleines d'or- « dures..... et de génie, et sans en faire des personnages « Louis XV comme Delille ou comme Florian. »

Et, pourtant, entre la vie champêtre telle que la presque totalité des écrivains la célèbrent et la vie champêtre telle qu'elle est en réalité, quelle différence ! !...

Si l'on en croyait les bucoliques de tous les temps et de tous les pays, « on s'imaginerait que le summum du « bonheur est de couler ses jours à la campagne, de ven- « danger, de moissonner, de rentrer les foins et de mener « paître les troupeaux. A peine a-t-on prononcé ce mot « magique : *vie champêtre*, que, par sa toute-puissante « vertu, se présentent les tableaux les plus ravissants et « les sites les plus enchanteurs. Bercé par l'harmonie « pastorale de douces cantilènes, on voit de verdoyantes « collines, blancs agneaux dans de gras pâturages, vallons, « forêts, riantes prairies, bois ombreux, frais ruisseaux ; « les paysans sont les heureux personnages de ces décors « extatiques ; leurs jours semblent imprégnés d'un suave « parfum d'aubépine et, le soir, quand, du haut des cieux, « tombe l'heure de la prière, que le soleil couchant « empourpre l'horizon, les bruits s'éteignent un à un ; le « silence enveloppe la campagne ; les étoiles s'allument et, « doucement, la terre s'endort. »

Cela est, certes, bien séduisant, mais, ainsi que le fait remarquer le jeune conférencier, il ne faut pas seulement envisager le beau côté de la scène. Passons derrière le rideau ; le tableau change :

« Se lever à l'aube, s'habiller rudement, être tout le jour « courbé en deux sur la terre, *qui est basse ;* moissonner « sous un ciel de feu qui dessèche et calcine moissons et

Digitized by Google

« moissonneurs au milieu d'une atmosphère ardente et « irrespirable ; labourer, bêcher, sarcler, tout cela est « pénible et les preuves de la rudesse du labeur se « trouvent sur l'échine courbée, les jambes tordues, les « doigts noueux de nos vieux paysans comme autant « d'éloquentes empreintes. ... de la douceur de la vie « champêtre ! !... »

Il est donc indispensable, pour porter un jugement précis sur le bonheur des paysans, d'examiner les avantages et les inconvénients de la campagne. Les aimables littérateurs qui chantent ses beautés ne l'envisagent qu'avec quelques milliers de francs de rente ; ils chanteraient de toute autre façon s'ils étaient obligés d'y aller gagner leur pain à la sueur de leur front.

« Incontestablement, le paysan a beaucoup de joies que « nous, citadins, lui envions ; mais il ne les apprécie pas « et ne peut guère les apprécier ; il est élevé au milieu « d'elles : il lui semble tout naturel de les avoir. On ne « ressent, en effet, tout le prix d'une chose que lorsqu'on « en est privé. L'habitant des campagnes nous envie nos « belles et larges rues, étincelantes le soir, nos trottoirs « bien macadamisés, notre lumière électrique, parce qu'il « vit dans la boue, qu'il n'a que des chemins ou des sen- « tiers et qu'il s'éclaire avec une chandelle ; et nous, nous « envions l'air pur, le calme et la verdure des champs, « parce que nous vivons dans une atmosphère imprégnée « de toutes sortes de vapeurs, au milieu du brouhaha des « passants et des voitures, entre les murs gris et malpropres « de rues encadrées de ruisseaux dormants et d'immon- « dices. »

Le conférencier se demande alors si la condition du paysan d'autrefois était meilleure que celle du paysan de nos jours. Et, se plaçant à l'époque des croisades ou plus exactement à la fin des croisades, M. Guéry fait défiler devant nous les serfs, les vilains, les aubains, etc... De

Digitized by Google

cette course rapide, indispensable pour suivre l'évolution sociale du paysan à travers les âges, ressortent quelques points culminants, comme les terreurs atroces et les souffrances INCROYABLES de la campagne pendant la Guerre de Cent-Ans, où les Anglais et les seigneurs s'unissaient pour piller, déshonorer, martyriser et assassiner les malheureux paysans. Nous voyons ensuite la grande et sinistre figure de Jacques Bonhomme, le règne bienfaisant de Charles V le Sage, auquel succède, hélas! Charles le Fou; puis, c'est Jeanne d'Arc, humble paysanne dont les grands capitaines se moquaient, qui, avec l'aide de Dieu, sauve la France de la domination anglaise.

Voici en quels termes saisissants, M. Guéry retraçait cette sainte mission de « Jehanne la bonne Lorraine ».

Après avoir montré combien les nobles seigneurs faisaient peu de cas des vilains : « Quelle leçon! s'écrie l'orateur; tandis que la noblesse d'alors, vaincue à Crécy, « vaincue à Poitiers, vaincue à Azincourt, laissait périr la « France, et, par là, retomber sur les malheureux paysans « le poids de son orgueilleuse impuissance, c'était à une « humble lorraine, fille de ces paysans méprisés qui furent « nos pères, que Dieu réservait l'honneur de chasser l'Anglais et la gloire de sauver la Patrie!!... »

Après une salve d'applaudissements, montrant l'écho que trouve dans la salle cette patriotique apostrophe, M. Guéry nous montre certains passages inédits du règne de Louis XI, *favorable aux paysans;* puis nous nous reposons longuement sur les jours heureux du règne de Louis XII, le bon père du peuple. Sous ce monarque exemplaire, les habitants connurent une félicité qui ne revint jamais. Pourtant, avec Sully et Henri IV, l'agriculture fut en grand honneur; le conférencier voudrait s'y arrêter un instant, mais le temps presse et, sautant par-dessus le règne de Louis XIII, stigmatisant celui de Louis XIV, le roi soleil, qui, pour briller davantage, écrasa les campagnes

Digitized by Google

d'impôts et réduisit le campagnard à la plus affreuse misère, nous dénonçons le pacte de famine sous Louis XV, et nous arrivons à la Révolution; ce qui ne nous a pas empêchés, en passant, d'évoquer les morts et de demander à La Fontaine, à La Bruyère et autres grands penseurs de nous dépeindre la condition et de nous donner leur avis sur le paysan de leur époque. Grâce au talent de médium de notre conférencier, ces illustres défunts se sont exécutés de bonne grâce.

Pour éviter de réveiller des souvenirs trop récents, et pour conserver l'impartialité dont il ne s'est pas départi, M. Guéry passe sous silence la Révolution et les régimes différents qui l'ont suivie et il termine en comparant la situation rurale actuelle à celle d'autrefois :

« Aujourd'hui, le paysan est incontestablement plus « heureux qu'autrefois; tous les économistes ruraux s'ac- « cordent unanimement à reconnaître que le moindre petit « fermier de nos jours a plus de confort, goûte plus de « bien-être que les gros cultivateurs d'il y a un siècle. C'est « d'ailleurs la loi du progrès. »

Cependant, il y a encore beaucoup à faire; sans doute le législateur a tenté en faveur des campagnes de louables efforts, mais, après les avoir énumérés, M. Guéry montre leur insuffisance. Il estime cependant qu'il y a tout lieu de bien espérer de l'avenir.

« En effet, il y a là une question de sentiment, de cha- « rité fraternelle, et le mot charité est par excellence un « mot français. Nos paysans seront certainement soulagés, « parce qu'en France on a surtout du cœur..... Et si « l'on nous dépasse ailleurs pour les richesses, pour l'ini- « tiative ou pour la force militaire, nous avons du moins « pour l'esprit et pour le cœur, la légitime fierté de placer « la France à la tête des nations européennes. »

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE M. BLEUNARD

Histoire des Expositions

Le conférencier s'est borné à résumer à grands traits le remarquable travail sur l'Histoire des Expositions antérieures à l'année 1889, publié par M. Picard, rapporteur général de l'Exposition de 1889, en tête des volumineux ouvrages imprimés par ordre du gouvernement à l'Imprimerie Nationale. Il est donc inutile de faire ici un résumé d'un autre résumé, et nous croyons préférable de renvoyer nos lecteurs à la source première.

Le principal mérite du conférencier a été de comparer l'Exposition actuelle de la Ville d'Angers avec les Expositions antérieures et de faire jaillir de cette comparaison les qualités de l'Exposition Angevine, mais aussi ses vices et ses défauts. Il trouve une première critique dans le nombre exagéré des membres du jury et surtout des récompenses. Trop d'exposants, nommés membres du jury, ont été mis hors concours. L'abondance des médailles a obligé la Municipalité, soucieuse des finances de la Ville, de remplacer par un diplôme en papier, plus ou moins parcheminé, le don de véritables médailles en or, en argent ou même en cuivre. Les exposants, mis dans l'obligation d'acheter eux-mêmes leurs médailles d'or et d'argent, se contentent de les faire fabriquer avec du cuivre doré ou argenté. La multiplicité des récompenses a surtout pour effet de leur enlever tout mérite.

Il aurait fallu également faire une distinction très nette entre les exposants fabricants et les exposants qui se bornent à montrer des objets fabriqués hors de chez eux ou en dehors de leur initiative. On doit considérer comme fabricant celui qui fait fabriquer d'après un modèle émanant de lui. En résumé, il faut, dans une Exposition,

Digitized by Google

rechercher le vrai mérite et, à ce propos, le conférencier propose de récompenser de préférence les inventeurs, les ingénieurs et les ouvriers, le patron n'ayant le plus souvent pour unique mérite que la possession d'un capital et d'employés habiles.

Nous devons signaler une autre observation très utile. Tous les visiteurs ont remarqué combien il était difficile, en parcourant les galerie d'une Exposition, de se rendre un compte exact de la valeur et de l'usage des produits exposés. Le conférencier propose en conséquence d'obliger les exposants à placer une notice explicative, assez détaillée, en face de chaque objet. Cette pratique si simple faciliterait les opérations du jury et attirerait bien davantage la curiosité du public qui se promène le plus souvent, sans rien examiner de près, faute de renseignements excitant son attention.

Nous ignorons encore, à l'heure actuelle, si la Municipalité doit publier les rapports des opérations du Jury. Il serait extrêmement intéressant de connaître, au moyen de ces rapports, l'état actuel de l'industrie dans l'Anjou. On avait une excellente occasion d'étudier sur place les produits du pays.

Le conférencier termine en critiquant un peu le dispositif des bâtiments et surtout le choix des attractions. Les galeries étaient trop uniformes, d'où une grande monotonie ; on a renoncé partout depuis longtemps aux constructions continues, préférant les groupes isolés qui permettent plus de variété et qui offrent surtout plus de sécurité en cas d'incendie.

La cour intérieure de l'Exposition ne pouvait suffire aux attractions ; il aurait fallu englober le jardin du Mail, qui, éclairé à la lumière électrique, animé par des jeux forains, des bars, des bals même, des représentations théâtrales variées, eût présenté un coup d'œil féerique et attiré une foule immense, surtout en abaissant le prix des entrées le

Digitized by Google

jeudi et le dimanche. On a trop exclu le peuple des réjouissances et trop peu attiré le public choisi à cause du manque de récréations véritablement artistiques.

CONFÉRENCE DE M. PRÉAUBERT

Le froid artificiel et ses applications

Le froid est une modification du milieu ambiant, qui se traduit chez nous par une impression physiologique devenant assez rapidement pénible, si son action est intense; l'hiver est la saison du froid, comme l'été est celle de la chaleur. Des effets physiques divers, variations des dimensions, changements d'état des corps, se manifestent simultanément; mais pour se rendre un compte exact de ces manifestations, il faut se reporter à l'étude de la théorie mécanique de la chaleur ou thermodynamique.

On apprend alors que les molécules des corps sont animées de mouvements d'oscillations très rapides dont la vitesse moyenne est comparable à celle des projectiles de guerre, et que la caractéristique d'un corps, au point de vue de la chaleur, c'est-à-dire sa température, est une quantité de l'ordre du carré de cette vitesse moyenne.

Si donc, par une cause quelconque, cette vitesse diminue, le corps se refroidira; il apparaîtra plus chaud, au contraire, si elle augmente.

On conçoit encore par la pensée que cette vitesse puisse diminuer jusqu'à s'annuler et que, par conséquent, il doit exister un zéro absolu, au-dessous duquel la température ne peut pas baisser. Les physiciens le fixent à 273° au-dessous du zéro pratique de la glace fondante.

Bien que le froid soit plutôt une chose désagréable et fâcheuse qui, en particulier, a pour résultat de gêner et de suspendre en partie les manifestations de l'activité vitale, il n'en est pas moins susceptible d'applications fort

Digitized by Google

importantes. C'est une puissance, négative à la vérité, mais capable néanmoins de produire des effets considérables.

Il s'agit d'avoir cette puissance à sa disposition. Le plus ancien procédé consiste à conserver le froid de l'hiver sous forme de glace naturelle.

Mais une industrie récente, qui ne date que de la moitié de ce siècle, permet d'obtenir le même produit artificiellement. On met à profit l'absorption de chaleur et le froid qui en résulte, dans les changements d'états physiques, la fusion, mais surtout la vaporisation des liquides volatiles.

Les machines à glaces se sont répandues avec une extrême rapidité et, en même temps, les applications du froid artificiel.

Une série de projections à la lumière électrique donne une idée de la construction de ces appareils et des usages du froid. Signalons : rafraîchissement des boissons, emploi en médecine comme sédatif, conservation et transport des viandes provenant d'Amérique et d'Australie, des poissons pris au large, conservation des cadavres dans les morgues, préparation de produits chimiques par abaissement de température, solidification de nappes d'eau servant au plaisir du patinage pendant l'été, etc.

Lorsqu'on veut obtenir des abaissements considérables de température, il faut mettre en jeu l'évaporation de liquides spéciaux. Le plus commode à manipuler est l'acide carbonique, que l'industrie moderne livre à bon compte, enfermé dans des bouteilles d'acier. Son évaporation donne la neige carbonique, dont la température est d'environ — 80° et peut descendre au-dessous de — 120° par l'action du vide.

Ici, la conférence prend un caractère nettement expérimental, et toute la série des expériences classiques de Faraday, Tyndall, Cailletet, etc., est reproduite : solidifi-

Digitized by Google

cation de liquides divers, eau, vin, lait, acides, mercure; liquéfaction et solidification de gaz, notamment du gaz ammoniac; phénomènes de caléfaction; gel et dégel d'animaux à sang froid qui continuent à vivre; ralentissement ou même disparition de l'affinité chimique, etc.

Les physiciens ne se sont pas arrêtés à cette seconde étape, car leur ambition est de se rapprocher le plus possible du zéro absolu.

Mais alors la difficulté s'accroît très rapidement et il faut un outillage spécial et disposer d'une force motrice considérable. MM. Cailletet, Pictit, Dewar, Olszewski, etc., se sont adonnés à ce genre de recherches et ont obtenu des résultats d'une importance de premier ordre.

Des projections servent à montrer les moyens mis en jeu. L'abaissement de température se fait par série : par exemple, on commence par liquéfier l'éthylène; le froid produit par son évaporation sert à liquéfier l'oxygène. En évaporant ce dernier, on arrive à obtenir l'air liquide sous la pression atmosphérique à une température d'environ — 200°.

On prévoit qu'avec des moyens encore plus puissants et en opérant sur l'hydrogène, on pourra atteindre — 250° et se rapprocher ainsi de très près du zéro absolu.

L'étude des propriétés de la matière à ces très basses températures est d'un intérêt capital, car elle jette un jour inattendu sur certains points jusqu'ici incertains et sur les propriétés générales de la matière. D'autre part, il n'est pas téméraire de présager des applications pratiques pour ces nouvelles conquêtes de laboratoire.

Ainsi s'accroît tous les jours le domaine exploré par l'activité scientifique de l'homme; en même temps s'accroît aussi sa puissance sur la matière.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES

SUR LA

GUERRE DE LA VENDÉE

PAR LOUIS MONNIER

Promoteur du soulèvement aux environs de Clisson
et Chef de la Division de Montfaucon

1793-1799

(Suite et fin)

Bataille de Cholet, après les jours gras[1].

Je me retirai à Jallais pour me reposer et soigner mes blessures. Le général Stofflet y vint avec une partie de l'armée. Je me rendis ensuite à Saint-Germain, où je restai jusqu'à la guérison de mes blessures. Le général ne fit aucune entreprise pour aller attaquer Cholet, où il y avait encore beaucoup de troupes. Il m'envoya le marquis de Carabas, qui était alors son aide-de-camp, pour savoir si j'étais mieux et pour me dire de me joindre à lui avec ma division. Il était alors au May. Mes blessures étant presque guéries, je fis mon rassemblement et me rendis au May. L'armée était complète; il fallut attaquer Cholet. Nos soldats étaient disposés à se battre. L'armée fut divisée en trois colonnes. Les républicains étaient sortis de Cholet; une partie était en bataille au Bois-Grolleau et une autre sur la route de la Séguinière; alors Cholet était bien couvert. Il y avait 6.000 hommes à Mortagne, tout prêts à donner secours à Cholet en cas de défaite. J'attaquai le corps du Bois-Grolleau, qui fit une petite résistance et rentra à Cholet. Stofflet et Bérard attaquèrent ceux de la route de la Séguinière. Je poursuivis les bleus de très près dans la ville de Cholet, par Saint-Pierre. Dans la rue qui donne près des halles, il y a un passage étroit où les eaux coulent dans les douves; là, des voitures bouchaient le passage; la foule des bleus qui se sauvaient s'étouffaient.

[1] Cette attaque de Cholet eut lieu le 8 février 1794 et se fit avant le triple combat de Vezins, qui se livra le 4 mars, jour du mardi gras.

Digitized by Google

Nos soldats tombaient dessus; le sang coulait dans cette douve comme si c'eût été un fort orage; de sorte que le général républicain, désespéré d'une journée pareille et voyant que sa tête devait en répondre, se brûla la cervelle. Je pris la gauche, où je voyais une colonne qui montait. Je pensai qu'elle voulait m'entourer, mais elle se sauva sur la route du May; je me mis à sa poursuite. Le général Stofflet, qui avait battu sa colonne, m'envoya promptement demander de mes soldats pour le secourir. Je me trouvai bien embarrassé, car je poursuivais une colonne de près de 3.000 hommes avec 800 hommes. Enfin, j'en cédai près de 200 qui, à peine rendus, trouvèrent la déroute. Je poursuivis toujours mes fuyards jusqu'au May; ils prirent la route de Chemillé; on en tua ce qu'on voulut. Le jour commençait à tomber; je résolus de retourner à Cholet, persuadé que cette ville avait été prise par Stofflet, et ce qui me le persuada, c'est qu'aucun soldat que j'avais détaché au secours du général n'était revenu me trouver. Enfin, je marchai sur Cholet avec 50 à 60 hommes; les autres s'en étaient allés à Saint-Léger, où une partie de la colonne du général s'était jetée. Lorsque j'approchai de Cholet, j'aperçus un feu; les soldats qui l'entouraient s'enfuirent. Je considérai ce feu: je crus dans l'instant que c'étaient de nos gens qui avaient bivouaqué. Une portée de fusil plus loin, je vis encore un autre feu et des hommes qui coupaient du bois; je crus entendre la voix du marquis de Carabas. Ils me crièrent: « Qui vive! » Je répondis: « Royaliste! » La réponse fut: « M.... pour ton roi! » Persuadé que c'était le marquis de Carabas: « Tu vas me payer ça, marquis, » lui dis-je. Encore une seconde fois, ils me crièrent: « Qui vive! » Je répondis encore: « Royaliste! » Ils me firent la même réponse; ils s'enfuirent et rentrèrent à Cholet. Un soldat de la déroute du général s'était sauvé dans le bois de Saint-Léger; il m'entendit, vint à moi, sauta le fossé et me dit: « Ce sont les

Digitized by Google

bleus, nous avons eu la déroute. » Il n'en fallut pas davantage : les soldats que j'avais avec moi se sauvèrent comme des voleurs et me laissèrent avec un cavalier. Je me rendis à Saint-Léger, où je trouvai près de 900 hommes, sans savoir où avait été le général. C'étaient les 6.000 hommes qui étaient à Mortagne qui étaient venus au secours de ceux que le général battait ; il ne put tenir contre cette force majeure. C'était un nommé Carpentier, ex-curé de Louresse, près Doué, qui commandait ces 6.000 hommes : il eut bien son tour quelques jours après.

Je profitai de ce rassemblement et, ne voulant pas laisser mes soldats s'en aller chacun chez soi, comme d'ordinaire, je les emmenai à la Renaudière et, de là, à Saint-Germain. J'appris que le bourg de Vallet brûlait et que les bleus y étaient. J'y marchai et leur colonne rentra à Nantes. Je ne pus la rejoindre. Ma colonne se grossissant, j'allai à Gesté, à Beaupréau et à Jallais, où je trouvai le général, qui avait un fort rassemblement. Nous allâmes à la Jumellière ; on nous dit que les bleus y étaient et massacraient tout. Nous y arrivâmes, mais les bleus étaient retirés à Chemillé. Nous y marchâmes ; je fus en avant avec deux cavaliers qui connaissaient bien la route. A un quart de lieue de la Jumellière, j'aperçois, dans un coin du chemin, un monceau de victimes, amoncelées comme une corde de bois, entre un chêne et un grand piquet. Il y en avait à la hauteur d'un homme et plus de quinze pas de long, tête à pied. Ce spectacle m'effraya. Mais c'était comme rien. A cinquante pas plus loin, j'aperçois un homme, dans le coin d'un champ de genêts, qui baissait la tête et la relevait ; je crus que c'était l'ennemi qui était dans le champ de genêts. Je fais filer mes deux cavaliers derrière moi, au bout du champ, pour bien regarder s'ils ne voyaient rien. Ce malheureux m'aperçut et se sauva. Je lui criai : « Arrête ! ou tu es mort. » Il vint à moi ; je lui dis : « Que fais-tu là ? » Il avait sa pelle sur son épaule ; il me dit : « Ah ! j'ai eu

Massacre des femmes et des enfants de la Jumellière.

Digitized by Google

grand'peur. » Il se mit à pleurer. « Voyez, me dit-il, dans le milieu du chemin, ma femme égorgée, mes cinq enfans avec, et je suis à faire une fosse pour les mettre. » Je fis dix pas : j'aperçus une femme étendue dans la boue. un enfant sur le bras gauche, un sur le bras droit, un autre sur la jambe gauche, un autre sur la droite, et le cinquième au sein de la mère ; tous avaient la tête ouverte, le cerveau ôté et mis dans la poche du tablier de la mère. Jamais aucun homme ne pourra croire une barbarie pareille. Cependant, le fait est constant, je l'ai vu de mes yeux et j'en ai pris note. L'armée qui passa en fut aussi témoin. « Ce sont vos Français qui se sont distingués ! » dîmes-nous à un officier qui fut pris à Chemillé, comme on va le voir ci-après. Nous marchions donc sur Chemillé attaquer cette colonne infernale ; elle était campée au-dessus de Saint-Pierre de Chemillé, sur une hauteur à gauche. Le général, après avoir bien pris connaissance de la position de la colonne, l'attaqua de front. Une partie de l'armée passa le petit ruisseau pour arriver à la grande route. Le général était sur la gauche des bleus ; il commença l'attaque et força leur centre ; ils se jetèrent sur la grande route et se mirent en bataille sur notre droite. Le feu fut vif ; le général les prenait toujours en flanc, c'était lui qui les gênait le plus ; nous ne pouvions les ébranler. De notre côté droit, je vis un instant que la déroute prenait ; il nous vint un secours inattendu des braves paroisses voisines de Chemillé, qui n'avaient point rejoint l'armée lorsque nous étions à la Jumellière. Elles donnèrent avec un courage intrépide. Les bleus s'aperçurent bien de ce renfort et ils furent obligés de prendre la déroute, après plus d'une grande heure de combat. Ils perdirent beaucoup de monde et nous aussi. On leur prit beaucoup de soldats et cet officier, comme je l'ai dit, à qui on parla des malheurs de la Jumellière. Il eut l'air de les ignorer, les soldats aussi. A peine le général

Bataille de Chemillé en mars 1794. (Ce fut le 7 avril.)

Digitized by Google

put-il les questionner, car nos soldats, qu'on ne put maîtriser, les emmenèrent et les sabrèrent l'un après l'autre, en leur disant : « Voilà comme vous avez fait de nos femmes et de nos enfans. » Nous revînmes à Jallais, laissant Chemillé brûler.

2e bataille de Cholet en mars 1794. Les Bleus poursuisvis jusqu'à Trémont. (8 mars 1794)

L'armée resta plusieurs jours à Jallais pour se reposer, rassembler de nouveau les soldats et retourner attaquer Cholet, qui était le centre des bleus, car c'était toujours sur Cholet que leurs forces se portaient et d'où ils partaient, par colonne, pour désoler le pays. Nous étions, de notre côté, décidés à nettoyer le pays des républicains. Le général Charette en faisait autant. Nous rassemblâmes une forte armée. Nous marchons sur le May pour attaquer Cholet sur cette route, ce qui nous paraissait le moins difficile. Les bleus étaient campés toujours au Bois-Grolleau, position très avantageuse pour eux et où ils furent cependant toujours battus [1]. Ils étaient en bataille près du Château. Nous comptions qu'ils étaient dans la ville et que nous allions les surprendre. J'arrivai par la route de Beaupréau avec ma division et je la disposai dans les jardins, prête à entrer lorsque j'en donnerais l'ordre. Je pris douze de mes cavaliers pour connaître ce qui se passait en ville. Je n'entendis rien, ni caisse, ni commandement de défense contre notre armée qu'ils savaient bien marcher sur eux. J'aperçus du haut de la rue, au carrefour des Mouchoirs, une douzaine de soldats qui se sauvaient. Je marchai dessus ; ils se sauvèrent. Derrière moi venait un traînard que je pris ; il me dit que la troupe avait évacué et était au Bois-Grolleau. Le corps de l'armée marchait une partie sur la route de la Séguinière pour attaquer sur

[1] Lorsque la garde nationale d'Angers (de Saumur) s'y jeta, en mars 1793 (19 avril), elle se rendit après une longue affaire ; en 1794, nous battîmes complètement les Bleus et, cette dernière fois, ils furent poursuivis jusqu'à Trémont ; ils renoncèrent dans la suite à s'y camper.

Digitized by Google

la route de Saint-André. Je fis promptement prévenir le général de la position de l'ennemi ; il revint à grande hâte. Nous les attaquâmes ; ils furent dans un instant enfoncés ; nous les poursuivîmes de si près qu'à peine pouvaient-ils charger. Ils se mirent en colonne le long de la grande route, mais ils marchaient plus vite qu'ils ne le voulaient. Nous les poursuivîmes sans relâche, sans faire une seule halte, jusqu'au Coudray-Monbault, éloigné de quatre grandes lieues de Cholet[1]. Ils ne pouvaient s'étendre sur les champs, car ceux qui s'y portaient étaient perdus ; notre cavalerie les y poursuivait. Carpentier, cet ex-curé de Louresse qui les commandait avec Caffin, de Doué, son ami, furent heureux de s'échapper, particulièrement Carpentier, qui soutenait la retraite. Il était monté sur un cheval blanc, et était habillé d'une veste grise ; il n'avait point son costume de général. J'en parle ainsi, parce qu'un de ses soldats, qu'il voulait sauver parce qu'il ne pouvait plus marcher, fut pris par un des miens. Il vint pour le délivrer ; je marchai au grand galop, et Carpentier n'en eut pas le temps. Je criai à mon soldat : « Tue, tue donc le « cavalier ! » Il eut la bêtise, comme Carpentier s'approchait de lui, de donner un coup de bourrade dans le ventre de son cheval. J'arrivai. mais Carpentier était déjà bien loin. Le soldat m'a dit que c'était leur général, nommé Carpentier. Je ne perdis pas de vue son costume, ni le poil de son cheval ; dans la journée de la poursuite, les bleus s'arrêtèrent cependant au Coudray-Montbault, ancien château, sur la route de Vihiers. Ils se rangèrent en bataille, à la gauche de la grande prairie de ce château sur la route, pour attendre les traînards, qui ne rejoignirent guère, car ils restèrent sur la route. Une forte colonne de cette armée n'obtint son salut qu'en prenant la traverse à gauche. Le général Stofflet tenait aussi ce côté-là, sans que je susse

[1] De 25 kilomètres environ.

Digitized by Google

où il était. Je poursuivais toujours, de sorte que, voyant ce petit corps en bataille, j'attendis mes soldats pour l'attaquer. Je descendis de cheval pour me mettre à la tête de mes soldats; nous marchâmes contre les bleus qui ne tinrent point. Je continuai de les poursuivre. Je pensais qu'ils se seraient arrêtés à Vihiers, mais il y passèrent promptement et filèrent jusqu'à Trémont. Ils laissèrent à l'entrée de ce bourg plus de 200 barriques de vin et un caisson plein de cartouches, qu'ils ne purent emmener. Carpentier était désolé de n'avoir pu sauver son caisson qui était fermé avec un cadenas. Ceux qui l'avaient abandonné, avaient emporté les clefs. Nous voyant venir, il chercha à faire sauter le caisson à coups de pistolet; il ne put y réussir. Il m'attendit presqu'à portée de pistolet; je le reconnus bien à son costume et à son cheval et je distinguai même sa figure brune. Enfin je ne pus l'attraper; il se sauva et je pillai le caisson qu'on ouvrit à coups de hache. Mes soldats arrivèrent et burent sans en trop prendre. Une heure de repos fut tout ce que nous prîmes, et nous reprîmes le chemin de Coron, où nous comptions trouver le corps de notre armée. La nuit nous prit, et nous ne savions où aller. Nous arrivons au château du Coudray-Montbault qui était tout brûlé. Je dis aux soldats : « Où allons-« nous? couchons dans le château, et demain matin nous « partirons. » Nous y couchons au nombre de cinquante. Les autres sortirent dans la campagne pour y chercher des vivres. Toute la journée ils n'avaient rien pris. Il y avait pas mal de barriques vides dans la grande cour du château; nous en barricadâmes la plus grande porte, et nous nous mîmes dans une grande chambre à moitié brûlée. Il y faisait très froid, sans feu; nous n'attendions que le jour pour sortir du château; les croisées étaient extrêmement grandes. C'est par ces ouvertures que je faisais veiller, crainte de surprise, car dans la guerre il faut toujours être sur le qui-vive. Un soldat qui veillait à une croisée don-

Suite de la bataille de Cholet.

Digitized by Google

nant sur la grande prairie, cria : « Les bleus ! les bleus qui viennent par la prairie ! nous sommes perdus ! J'allai voir. C'était une colonne de deux mille hommes au moins, qui s'étaient séparés du corps de l'armée que nous avions poursuivi de Cholet jusqu'à Trémont. Ils avaient pris sur la gauche, pour se sauver de notre rapide poursuite et avaient couché dans les champs, où ils étaient en sûreté. J'avais eu connaissance de ça, mais je ne pouvais croire qu'ils étaient si près de moi, car je ne me serais pas exposé à coucher dans une maison toute brûlée, sans portes, et surtout avec si peu de soldats. Cette colonne venait prendre la grande route pour filer sur Vihiers et Doué. Les bleus avaient eu connaissance que le général Stofflet était avec son armée près d'eux et, crainte d'être attaqués, ils décampèrent. Je me crus perdu dans ce malheureux château avec mes soldats. Les bleus longèrent le château et virent que le grand portail était bouché avec des barriques. Nous ne dîmes rien, mais il fallait se décider à se battre, parce qu'il n'y avait point de moyen de se sauver d'une colonne de deux mille hommes ; mais heureusement que ces soldats avaient craint que Stofflet ne tombât sur eux. La colonne fila, plusieurs soldats s'arrêtèrent cependant à remuer les barriques. Nous leur fîmes une décharge par les fenêtres, ils ripostèrent sans nous faire de mal, car nous étions à couvert. La halte de ce corps d'armée se fit dans la grande route ; nous tirions toujours, et nos coups portaient. Nous continuâmes pendant près d'un bon quart d'heure à nous tirailler ; les bleus étaient tous à découvert dans la prairie, de sorte que pas un de nos coups ne fut perdu. Le général Caffin, qui commandait, ne voulut point entreprendre de nous forcer dans le château, parce qu'il craignait l'arrivée de Stofflet qui était bien près de lui et, avant de nous prendre, il fallait encore au moins une heure et demie, puis notre armée n'était éloignée de nous que de trois quarts d'heure, et elle marchait à grands pas à cause de la

Digitized by Google

fusillade qui se faisait ; elle pensait bien que c'était moi qui étais de ce côté, et que les bleus m'avaient attaqué. Caffin décampe sur Vihiers. Nous ne voulûmes point sortir du château sans être bien sûrs qu'ils étaient bien éloignés de nous. Notre armée arriva droit au château, et fut surprise de me voir dans cette masure. Je lui rendis compte de ma journée de la veille : il y avait étendu dans le pré onze soldats morts et blessés à mort. Le général Stofflet ne voulut point s'en tenir là ; il voulut aller à leur poursuite ; ils étaient à Vihiers à se reposer. Nous les attaquâmes, ils se défendirent bien ; ils furent cependant de nouveau battus mais sans être poursuivis.

L'armée rentra à Coron, à Vezins et à Cholet, où on ne trouva que des monceaux de cendre. Le pays était presque nettoyé d'ennemis, à l'exception de Mortagne. M. le général Sapinaud, qui n'avait rien à faire avec son armée, entreprit de l'attaquer et nous prévint de nous joindre à lui. Il y avait cependant encore une colonne de 2.400 bleus divisée sur deux points; elle évacuait notre pays pour se porter dans le pays de Charette. Une autre colonne qui venait de Maulévrier se rendit à Cholet dans la nuit où nous devions attaquer Mortagne. Notre armée campa à la Tremblaye et, le lendemain matin, M. Sapinaud était à tirailler sur les murs. Nous le réjoignîmes. Le général Stofflet, qui avait connaissance qu'une colonne avait passé à Montfaucon et qu'elle était couchée dans les landes de la Badrillère, entre Torfou et Montfaucon, résolut de l'aller attaquer. M. Sapinaud l'engagea à attendre et lui dit qu'on marcherait ensemble l'attaquer, parce qu'il voulait entrer dans la nuit à Mortagne. La garnison s'en défia et partit dans la nuit ; elle rencontra cette colonne qui était couchée dans les landes de la Badrillère et se porta avec elle sur Clisson. Le général Sapinaud s'en retourna à son quartier général. La colonne qui était venue du côté de Maulévrier et qui avait massacré femmes et enfans, et brûlé bourgs et

Digitized by Google

villages, évacuait aussi le pays; elle devait passer par Ancenis et ainsi traverser le pays. Nous marchâmes à sa poursuite. Elle emmenait presque tous les bestiaux des pays qu'elle avait parcourus. Le général Stofflet, se trouvant malade, n'assista point à cette affaire; il laissa le commandement à Bérard. Les Bleus pensaient qu'on les aurait attaqués dans Cholet; ils savaient bien qu'on était à Mortagne. L'armée du centre était réunie à la nôtre. Les Bleus ne voulurent pas attendre le combat à Cholet, mais ils allèrent nous attendre sur les hauteurs du bourg de de Coron. Nous prîmes, sur leurs derrières, tous les bestiaux qu'ils emmenaient. J'allai avec de la cavalerie reconnaître leurs positions et leur marche[1]. Je les aperçus campés à l'entrée du bourg de Coron. L'armée arriva sur la hauteur opposée à celle où ils étaient campés et, nous apercevant, ils se mirent en bataille. Bérard vint voir leur position. On décampa; la déroute prit dans notre colonne sans qu'elle tirât un seul coup de fusil. Je pris la gauche avec une partie de mes soldats, et il est à croire que les Bleus reconnurent Bérard. Leur cavalerie le chargea si rudement qu'il ne dut son salut qu'à son cheval, le meilleur animal qu'il fût possible de trouver; de plus, Bérard était un excellent écuyer. Les Bleus le chargeaient avec tant de précipitation qu'ils passèrent sur nos soldats sans y faire attention, parce qu'ils comptaient prendre Bérard. Le fameux Loyseau, dit l'Enfer, reçut une balle dans le dos. Le chevalier de Gastine, un ancien officier, fut pris; il fut emmené à Saumur et guillottiné. Le brave

Bataille de Coron. Déroute en avril 1794.

[1] Chemin faisant, Bérard m'engagea à descendre de cheval; nous entrâmes dans un champ près de Nuaillé. Il me mena voir étendu le brave général de La Rochejaquelin qui avait toute la figure mangée, ainsi que le bas du ventre; son bonnet rouge était à côté de lui Je dis à Bérard : « Comment laissons-nous manger aux loups un corps si précieux? » J'ordonnai qu'on allât voir dans la métairie voisine s'il y avait une couverture pour le mettre dedans et le porter à son château qui n'était pas éloigné; le fut-il? Je l'ignore, car je poursuivis ma route.

Digitized by Google

Legrand y fut aussi pris, mais tué sur le champ de bataille [1]. M. Bogniaux, prêtre, prieur de Montfaucon, fut tué, comme il se sauvait dans la forêt de Vezins [2].

J'avais oublié de dire que les chefs divisionnaires s'étaient un jour rassemblés à Maulévrier pour tenir un conseil général sur l'émission des bons de Stofflet. Le général avait donc écrit à tous de se réunir. La chose se trouva le mieux du monde; c'était la veille de sa fête. Nous convînmes de lui donner un bouquet après le souper. M. le Curé de Saint-Laud qui savait bien la chose, demande le silence au dessert et fait un discours plein d'esprit sur les mérites du général; tous les assistans applaudissent à la vérité que disait M. Bernier. Chacun alors lui chanta une chanson. Mon tour vint et on me dit : « A vous, Monsieur. » Comme je connaissais une couple de couplets sur l'air : *Un soldat par un coup funeste*, je chantai.

Le bonheur est dans l'harmonie,
Unissons-nous donc à jamais.
Grands, imitez la monarchie,
Nous verrons renaître la paix.
Notre cause est bonne,
Nous défendons les fleurs de lys
Et nous voulons rétablir la couronne
De l'auguste chef Louis (*bis*).

Chantons l'honneur, chantons la gloire
De notre brave général.
C'est avec lui qu'à la victoire
Nous marcherons d'un pas égal.
C'est pour le parti. . . . . .
Qu'il s'est dévoué noblement,
Vive Louis dix-sept, vive Stofflet.
Jurons tous le même serment (*bis*).

[1] Le jeune Legrand était extrêmement brave ; sa perte vient de ce que son cheval ne put le sauver ; il était de la Pommeraye, en Vallet.

[2] M. Bogniaux était prieur de Saint-Georges à Montfaucon ; il était boiteux, avait été ancien soldat et était très brave. Il excitait les soldats au combat et fut pris en se sauvant dans la forêt de Vezins, à côté d'un étang, qui est dans une lande, à venir de Nuaillé à Cholet. (Note écrite par Monnier.)

Digitized by Google

Les cris de vive le roi et le général Stofflet, se firent entendre. Le reste de la journée, tous les soldats furent en fête et burent à la santé de Louis XVII, du général et des officiers de l'armée.

Après l'affaire de Coron, le pays fut nettoyé de républicains. Le général prit du repos et en donna à ses officiers et à ses soldats. M. Richard, commandant la partie de Cerisay et M. de Marigny vinrent voir le général à Maulévrier pour l'engager à réunir son armée aux soldats de leur pays pour attaquer le camp de Chiché, près de la Châteigneraie. Ce camp était retranché et 3.000 Bleus le gardaient. Le général convoqua son armée et on marcha sur Cerisay. Je me trouvai malade et incapable d'y aller. Le général m'engagea à rester. C'était un camp très difficile à prendre que me dit le général. On se retira. L'ennemi sortit et nous poursuivit peu loin. Richard eut fort à faire pendant quelque temps. Il était toujours aux prises avec ce camp qui, très souvent, les battait. Les Bleus finirent par évacuer le camp et formèrent un corps d'armée pour pénétrer dans le pays. Ils pénétrèrent encore à Cholet. L'armée était à Jallais. Le général avait convoqué toute l'armée. Les Bleus passèrent de Cholet par Chemillé, montèrent du côté de Sainte-Christine, La Poitevinière, et vinrent camper sur les hauteurs du Bas-Plessis, près Chaudron. Le général ne connaissait point positivement leur nombre et leur marche. Nous partîmes de Jallais coucher à la Chapelle-Aubry [1]. Il faisait un temps charmant, tous les soldats couchèrent dehors, ainsi que le général ; tous les officiers couchèrent dans le jardin et le verger de la cure. Le général voulut former un corps d'élite appelé « Chasseurs ». Le matin, on fit rassembler l'armée; le général la passa en revue sur la grande route et lui dit: « Soldats, je veux former un corps d'élite de chasseurs ; que

Bataille du camp de Chiché, près la Châtaigneraie, en mai 1794.

[1] Le texte porte, moins faussement, la Chapelle-du-Genêt.

Digitized by Google

« tous ceux qui veulent en être sortent des rangs. Je veux « que ce corps ne soit composé que de braves. » Il en sortit bien plus qu'il n'en désirait. « Vous allez aller dans la cour « de la cure, leur dit-il, et vous vous mettrez sur deux rangs, « et je vais vous organiser en compagnie, et vous nom- « mer un commandant. » On n'eut pas le temps de former des compagnies, des officiers et sous-officiers, car on vint dire de la part de M. Oger, de Saint-Florent, que les Bleus étaient au Bas-Plessis, près de Chaudron, et qu'il priait Stofflet de marcher promptement, avec sa nombreuse troupe, et qu'ils étaient aisés à battre. Le général, sans consulter mon goût pour commander cette troupe de chasseurs, dit à haute voix : « Soldats, je veux vous nommer « pour commandant M. Monnier; vous lui obéirez dans tout « ce qu'il vous commandera pour le service du roi. » Je ne le savais point, car j'étais hors de la cour. J'entendis : « Vive le roi ! » J'entrai dans la cour pour savoir ce que cela voulait dire. Le général me dit : « Monsieur, approchez « ici. » Il dit aux soldats : « Soldats, je viens de vous nom- « mer M. Monnier pour chef; vous lui obéirez, comme je « vous l'ai déjà dit, dans ce qu'il vous commandera pour le « service du roi. » Le général vint m'embrasser et tous les autres officiers. M. de Fleuriot, oncle du général Charette, me complimenta, ce que je ne méritais certainement pas. Je haranguai les chasseurs sur la journée que nous allions faire contre les Bleus, qui étaient à Chaudron. Il y avait un soldat qui jouait très bien du fifre ; je le pris pour être notre musicien.

Bataille de Chaudron.

Le château du Plessis est au sommet du bourg de Chaudron, à distance d'un boulet de canon. Il y avait 200 bleus dedans, dont la moitié était la cavalerie du 2e régiment de chasseurs à cheval. Ils ne s'attendaient point d'être attaqués. Leur corps d'armée était campé au-dessus, sur une hauteur à gauche du chemin de Saint-Florent. Le général m'ordonna d'attaquer le château. Je marchai avec mes

Digitized by Google

chasseurs seulement. Pour arriver à cette maison, il y a un petit sentier qui passe le long d'un taillis, puis un mur et le chemin des charrettes, qui fait un cerné [1]. Pour abréger le chemin du château, je passai dans ce petit bois et j'arrivai tout à coup au grand portail. Les cavaliers étaient à étriller leurs chevaux à la porte ; l'infanterie était dans la grande cour. Le feu consumait cette belle maison. Le plus grand silence régnait dans la marche de mes soldats. A l'approche du grand portail, j'ordonnai de suite de tirer ; ceux qui échappèrent à cette première décharge rentrèrent dans la cour. Je criai : « En avant ! » J'arrive au portail comme les bleus voulaient se sauver vers leur camp. Un cheval magnifique se présente pour sortir de la cour ; je le saisis à la bride et je le remets à un soldat. On fit de suite main-basse sur ce qu'il y avait de bleus dans la cour : ils furent tous tués. Je n'eus qu'un homme de blessé, à qui je donnai le cheval que je montais, et je montai sur celui que j'avais pris. Le camp ennemi se mit en bataille et attendit qu'on allât l'attaquer. Il n'était plus possible de tenir dans cette cour, à cause du feu qui brûlait le château. Je parcourus la cour. Il y avait, sur la gauche, une petite tourelle qui donne sur l'étang ; mes soldats ne l'avaient pas visitée ; j'allai avec mon cheval à la porte, je me penchai la tête pour voir s'il n'y avait personne dedans. Il sort tout d'un coup de cette tourelle un bleu qui n'avait pas sa baïonnette au bout de son fusil ; il me tire, à bout portant, son coup de fusil qui donna dans la gorge de mon cheval. Après qu'il m'eut manqué de si près, je lui appliquai un coup de sabre sur la figure ; il tomba sur le mur de la cour, à côté de l'asile d'où il sortait. Mes soldats arrivent à moi ; mon cheval saignait comme si on l'avait saigné pour le faire mourir. Mes soldats prirent le bleu par les pieds et les bras ; il cria : « Grâce ! grâce ! » — « Oui, grâce, dit un

[1] Circuit.

Digitized by Google

soldat, tu vas augmenter les flammes du château. » Ils s'approchèrent d'une croisée de la salle d'où la flamme sortait avec une rapidité effrayante et le jetèrent dedans.

L'armée arrivait pour attaquer le camp sur cette hauteur. Ils ne tinrent qu'un instant. Après un feu assez nourri, les voilà en déroute ; nous les poursuivîmes de si près qu'ils ne pouvaient charger, mais leur salut fut de se sauver à travers champs pour arriver à Saint-Florent ; il y avait beaucoup de ravins dans cette contrée. Legé, un de mes officiers, et plusieurs cavaliers poursuivaient avec moi, parce que l'infanterie ne pouvait suffire, de tous côtés, à tuer ; nous poursuivions une compagnie qui se jeta dans un ravin où il y avait de la lande ; elle disparut ; les bleus avaient descendu précipitamment le coteau et remontaient l'autre ; nous en aperçûmes qui étaient cachés à plat ventre dans la lande[1]. Pas un ne se releva pour se défendre ; on les tuait à coups de pistolets. Nous étions déjà fort éloignés de notre colonne. Je repris le chemin de Saint-Florent. Legé poursuivait toujours d'autres fuyards. J'aperçois un officier bleu qui n'en pouvait plus de fatigue ; il était assis dans un coin du chemin. J'eus la sottise de descendre de mon cheval et de l'attacher à la haie pour prendre le bleu. Comme la fusillade continuait toujours et qu'elle approchait de moi, j'eus la pensée de prendre cet officier à la main ; mais il se jeta sur moi et s'apprêta à dégaîner son sabre ; le fourreau de mon sabre m'embarrassait les jambes pour lutter. Après bien des efforts, il trouva moyen de tirer son sabre pour me le passer au travers du corps. Je le renversai sous moi ; il se releva et fit un faux pas ; j'en profitai : je lui arrachai le sabre de la main et je lui cassai la lame sur la figure. Le capitaine des chasseurs du général arriva à l'instant et l'acheva. Nous poursuivîmes les bleus jusqu'aux portes de Saint-

[1] Bruyère ou herbe sèche et élevée.

Digitized by Google

Florent. Ils laissaient à leur camp considérablement d'effets volés et beaucoup d'eau-de-vie. Cette victoire nous donna beaucoup de repos. Cette armée républicaine repassa la Loire et nous donna le temps d'organiser notre armée en divisions.

Organisation de l'armée d'Anjou et de celle du haut Poitou.

Le général prit Maulévrier pour quartier général, organisa une administration et convoqua tous les officiers de l'armée à se réunir. M. Bernier, curé de Saint-Laud, présida cette assemblée, fit un règlement, tant pour le civil que pour le militaire, et nomma, dans chaque paroisse, des commissaires et, par chaque division, un inspecteur dont il était le chef.

L'armée s'organisa en huit divisions. Les chefs furent nommés de suite, avec le nombre des paroisses qui devaient les composer.

La première fut appelée la division de Montfaucon, commandée par Monnier, qui nomma ses officiers, forma deux compagnies de chasseurs et une de dragons.

La deuxième, de Cerisay, commandée par M. Richard, qui fut tué.

La division de Cholet par Nicolas, qui fut tué à la Crilloire[1].

La division de Chemillé par Chalon, qui mourut par suite d'une blessure.

La division de Beaupréau par le marquis de Carabas, qui fut remplacé, longtemps après, par Lhuillier.

La division du Fief-Sauvin par Prud'homme, qui fut condamné à mort par un jugement.

La division de Champtoceaux par Chetou.

La division de Saint-Laurent par M. Cady.

Huit divisions.

Le général avait formé deux compagnies de chasseurs : une commandée par Barbot et l'autre par Landrain. Chaque

[1] Château près de Tout-le-Monde.

Digitized by Google

compagnie était composée de 100 hommes, habillés en uniforme blanc, chapeau à la Henri IV. Tous les chasseurs de chaque division devaient être habillés en uniforme, mais l'étoffe manquait : il n'y eut que ceux de la division de Montfaucon qui furent habillés en étoffe de Cugand, gris foncé, passepoil blanc, boutons numéro premier. Les douze dragons étaient en vert, avec un grand chapeau à trois cornes. Les épaulettes des chasseurs étaient vertes. La 1re compagnie était commandée par Lefort, et la 2e par Huchon ; les douze dragons étaient commandés par Millepieds-Cadet, qui n'en était que le lieutenant. Le commandant de la cavalerie était M. Bureau de la Boissière. Les officiers généraux étaient : le major général, M. Soyer aîné ; M. Bérard, officier général, et M. de Rostaing, ancien capitaine de cavalerie. Les aides-de-camp : MM. Soyer jeune ; Esling, allemand de naissance, brave comme César ; il était noble allemand, etc., etc. Le secrétaire général s'appelait Gibert, homme rempli de mérite, qui se tenait ordinairement à Maulévrier ; il était entouré de six commis. Il y avait une imprimerie dont le nommé Clambart était le chef. Le général lui avait fait bâtir une fort belle maison dans la forêt de Maulévrier. Outre ça, il y avait établi un hôpital, des magasins immenses, des moulins pour moudre le grain, que des chevaux faisaient tourner, etc.

Bons royaux dits Stofflet.

Le général entreprit de faire des bons royaux, qu'on appelait Stofflet, depuis 5 francs jusqu'à 50 francs, avec ordre de les recevoir comme paiement dans toute l'armée. Le général ne voulut point les mettre en circulation sans s'être entendu avec le général Charette, pour qu'il en fît également dans son pays. On les lui aurait imprimés et le général les aurait signés ; alors ils auraient eu la valeur dans tous le pays. Le général m'appela près de lui à Maulévrier pour aller près du général Charette, avec un secrétaire, pour que ces deux chefs s'abouchassent rela-

Digitized by Google

tivement à cette création de bons. Le général de Charette assigna un endroit dans l'armée du centre pour se réunir. Les deux chefs convinrent que chaque général signerait les bons qui auraient cours pour les trois armées. Le général Charette consentit à en recevoir pour trois mille francs ; ils lui furent expédiés, puis, sans connaître les raisons qui le portèrent à les refuser, il écrivit à Stofflet une lettre des plus malhonnêtes, en lui faisant entendre qu'il était le généralissime de la Vendée, qu'il ne voulait point de ses bons et que le premier qui en recevrait dans son armée, il le ferait fusiller. Ce fut la première cause de la perte de la Vendée, comme on le verra à la suite du présent mémoire. Le général Stofflet n'en allait pas moins son train, n'empêchant point les bons Charette de circuler dans son pays et ne punissant point de mort ceux qui les acceptaient.

Le général Charette avait entièrement chassé l'ennemi de son pays. Une nouvelle colonne républicaine avait passé la Loire du côté de Saint-Florent et désolait tous les bords de la Loire ; elle n'osait pas pénétrer dans le centre de notre pays et ne faisait que petites journées. Le général Charette était alors avec une partie de son armée pour bloquer Montaigu et l'affamer. Mais cette entreprise ennuya son armée ; il revint dans l'armée du centre. Le général Stofflet voulant détruire cette colonne, envoya un de ses aides-de-camp près du général Charette lui demander s'il voulait se réunir à lui, qu'une colonne de trois mille hommes désolait le pays. Il y consentit. Le général, en conséquence, invita toutes les divisions à se réunir à Jallais. Le général Charette y arriva avec M. Sapinaud à la tête de six mille hommes. M. de Marigny y vint avec la division de Richard de Cerisay. L'armée se réunit à Jallais. L'état-major était logé au château, dans les granges qui n'étaient pas brûlées. Bérard, qui en était le régisseur, fit couler un petit étang, situé au milieu de la cour, dans

Digitized by Google

lequel il avait jeté une quantité de bouteilles de toutes sortes de vin. Il y eut un dîner splendide. A la suite du dîner, il fut question de la marche à tenir pour aller attaquer l'ennemi et ensuite nommer un général en chef de toute l'artillerie des trois armées. M. de Marigny était un officier d'artillerie de marine; on lui proposa cette place et on lui dit qu'il commanderait toujours le pays de Cerisay; il accepta. L'armée se mit en marche. Le général Charette était en tête et déjà il était arrivé à la Poitevinière. M. Sapinaud occupait le centre et l'armée d'Anjou devait former l'aile droite. Le général de Marigny était resté au château et ne s'était pas encore mis en marche, avec douze ou quinze de ses cavaliers. Après avoir bu, ils pénétrèrent le centre de l'armée et allèrent enlever les drapeaux de l'armée en marche; on ne savait ce que voulait dire une équipée pareille; on fit halte. M. de Marigny se sauvait avec ses cavaliers qui avaient les drapeaux; on en rendit compte de suite aux généraux qui firent mettre cinquante cavaliers à leur poursuite. Au bout des murs du parc du château de Jallais, Marigny se voyant poursuivi, fit halte et fit faire à ses cavaliers une décharge de mousqueton; ensuite ils se sauvèrent, laissant les drapeaux. Cette conduite fut considérée comme un crime impardonnable, surtout de la part d'un officier supérieur qui enlevait les drapeaux d'une armée en marche contre l'ennemi. Tous les officiers des armées se réunirent au château pour tenir un conseil de guerre, où ils étaient 82. Le général Charette commença à dire que M. de Marigny était coupable; les autres généraux aussi; et les officiers et tous affirmaient la même chose. Charette dit : Qu'on me donne une feuille de papier; il la plia par la moitié; d'un côté c'était pour la mort, de l'autre pour le bannissement de toutes les armées de la Vendée. Chacun écrivit son opinion. Sur 82 officiers, deux furent pour le bannissement; le général Charette fut pour la peine de mort et les autres aussi. On promit

Jugement de M. de Marigny.

Digitized by Google

700 francs à celui qui fusillerait Marigny, dans une armée comme dans l'autre. Les armées rétrogradèrent chacune dans leur pays, et l'ennemi continua à désoler le pays.

Bataille de Liré (1794).

Le général Stofflet résolut d'aller attaquer les Bleus à Liré, au bord de la Loire. Il ne put y aller par raison d'indisposition. Le commandement en fut donné à Bérard, qui dirigea l'affaire à peu près comme celle de Coron, dont j'ai déjà parlé ci-devant. Nous y fûmes battus et perdîmes bien du monde.

Bataille de la Châtaigneraie (1794).

Le général voulut aller attaquer la Châtaigneraie. Le corps d'armée se porta sur Cerisay. Je ne pus y aller. Je donnai le commandement à Perère, mon second. Quand l'armée fut rendue à Cerisay, les chasseurs apprirent que le général de Marigny était dans un château voisin. Comme on avait promis 700 francs à ceux qui le fusilleraient, les chasseurs s'y portèrent, M. de Marigny était malade et savait bien son jugement; il vint au devant des chasseurs, dans la cour du château et leur cria : « C'est moi que vous « cherchez? très bien, me voilà, mettez-vous en rang, je vais « commander le feu ; » il le fit et tomba. Le général Stofflet sut trop tard la démarche des chasseurs de son armée; il pleura cette action, mais ne put punir ceux qui l'avaient fusillé. Ils reçurent 700 francs en bons Stofflet. On attaqua la Châtaigneraie où l'armée fut battue. Cette nouvelle fut bientôt répandue dans le pays. Comme Charette voulait perdre le crédit de Stofflet et s'emparer du commandement général de toutes les armées de la Vendée, il rejeta l'odieux de la mort de Marigny sur le général Stofflet, si bien que ni l'armée du centre ni celle de Charette ne correspondaient plus avec la sienne. On invita tous les officiers à se réunir à Sapinaud et à Charette. Tous les officiers qui suivaient l'armée d'Anjou abandonnèrent Stofflet; mais les chefs divisionnaires restèrent, à l'exception d'un qui refusa de lui obéir ; c'était Prud'homme, du Fief-Sauvin, qui emmena ses chasseurs rejoindre les MM. de Bruc, qui étaient à

Mort du général de Marigny.

Digitized by Google

Clisson ; les Gogué, commandant la partie de la Chapelle, s'y réunirent aussi. Enfin, le conseil de l'armée de Charette et du centre se tint à Beaurepaire, où l'armée d'Anjou était commandée par Forestier de la Pommeraie. Une copie de ce conseil fut envoyée au général Stofflet et à chacun de ses chefs divisionnaires ; ce conseil prescrivait à chacun d'eux le remplacement de chaque commandant de division par M. un tel, avec ordre, pour chacun, de se retirer hors des armes royales de la Vendée. Le général Stofflet vint à Saint-Macaire avec des chasseurs seulement et les chefs divisionnaires du côté de Charette, au nombre de sept, et MM. Bérard et Rostaing, et M. le Curé de Saint-Laud. Un conseil sérieux fut pris à l'égard des armées du pays, du centre et de Charette. On voyait que la guerre allait s'allumer inévitablement entre nous. La chose commença par MM. de Bruc et Gogué, qui avaient rassemblé beaucoup de monde pour venir à la Perrinière, où j'allais très souvent avec mes sœurs. J'étais à Saint-Macaire dans le moment où ils arrivèrent à la Perrinière ; ils me volèrent un cheval et ses équipages. J'en fus bientôt informé et je marchai à leur rencontre jusqu'entre la Renaudière et les Landes de la Varenne [1]. Je m'embusquai avec mes bons chasseurs, dans un petit bois taillis et je les attendis ; ils n'osèrent y venir ; ils surent que j'étais à les attendre.

Conseil de l'armée de Charrette et du centre contre les chefs de l'armée d'Anjou.

Le général Stofflet, aussi juste que bon général, dit en plein conseil : « Messieurs, je ne tiens pas à ma place de « général, je veux bien la céder à M. Forestier et m'en « retourner garder les forêts de M. de Maulévrier, que « j'avais anciennement à garder. On cherche à perdre « notre parti ; je m'y sens cependant trop attaché pour « céder un poste que je crois avoir gagné et pour renoncer « à l'attache que vous me montrez ; mes chers chefs de « divisions m'engagent à mépriser tout ce qu'on peut faire

Discours du général Stofflet.

[1] Métairie de Saint-Macaire.

Digitized by Google

« contre moi. Je sais que la conspiration qui existe contre « moi et contre vous tous, Messieurs, est l'œuvre des « Républicains qui cherchent à nous diviser, ne pouvant « nous vaincre d'une autre manière que celle de nous « diviser ensemble. C'est l'arme la plus sûre pour eux; « aussi, Messieurs, l'attache que vous me montrez est ma « force; je n'aurai jamais plus de satisfaction que de « mourir pour mon Dieu et mon roi. C'est la cause la plus « juste. Ces Messieurs s'en éloignent bien; laissons-les « faire et Dieu sera notre juge. » M. le Curé de Saint-Laud fit un discours rempli d'énergie et écrivit une lettre au général Charette et à M. Sapinaud, qui sentit bien ce que M. Bernier lui disait en sa lettre ; il lui fit bien voir que nous avions raison de dire que c'était les Républicains qui avaient machiné la division entre les chefs vendéens.

Le général Charette avait des correspondances avec les représentans du peuple nommés Ruelle et... (illisible) qui étaient à Nantes ; ils offrirent la paix à Charette, qui accepta l'offre, sans que les représentans du peuple en fissent part à Stofflet, parce que Charette avait assuré aux représentans du peuple qu'il était général en chef de toutes les armées de la Vendée, et que la paix qu'il ferait serait faite en son nom comme généralissime. Les représentans le crurent; mais voyant que tous les jours nous nous battions en Anjou, ils eurent des soupçons. Le général Stofflet, tous les jours entendait parler que le général Charette avait fait la paix; par ailleurs les bleus étaient toujours sur nous, et il fallait se battre contre eux à chaque instant. Le général Sapinaud vint trouver le général Stofflet, qui était au May, et lui fit part des entrevues que Charette avait eues avec les représentans du peuple, que lui-même s'y était trouvé, et que la paix qu'offraient les représentans du peuple était avantageuse pour le pays. Stofflet répondit qu'il n'était point ennemi de faire la paix, que si M. Charette l'avait faite à des conditions qui, peut-être, ne pouvaient pas lui convenir,

Digitized by Google

il en ferait une aussi à sa manière; qu'il était étonné que M. Charette eût fait la paix sans lui en donner connaissance; qu'il était général de son armée comme lui de la sienne, qu'en conséquence, devant le parti, l'intérêt et le bonheur du pays devaient être les mêmes. M. Sapinaud engagea Stofflet au nom de Charette, à se trouver à la Jaunais, près du Lion d'or, à l'entrevue des représentans. Stofflet consentit à s'y trouver, et le général Charette devait y être, puisqu'il avait invité Stofflet à s'y trouver. Le général Charette ne s'y trouva point, donnant pour prétexte que Delaunay[1], un de ses chefs divisionnaires, avait fait un rassem-

[1] Un nommé Delaunay (d'où était-il venu?) se jeta dans l'armée. On a rarement vu d'hommes comme lui. Comme Charette faisait la paix, il s'y était opposé de toutes ses forces. Il commandait une division de son armée, du côté des Sables, que Charette lui avait donnée à commander; sa bravoure, son talent militaire lui attirèrent la confiance du pays. Il ne voulut point comparaître aux entrevues des représentans, crainte d'être connu d'eux : il se rejeta dans l'armée d'Anjou. Le général Stofflet le reçut, assez bien aise de la chose. Notre armée alla attaquer Chalonnes. De tous côtés les bleus abondaient dans notre pays. Delaunay se battit comme il n'est pas possible; il reçut deux balles dans la poitrine sans mourir, il reçut ces deux blessures graves sans même descendre de cheval; elles furent bientôt guéries. Cet exécrable homme n'avait que le but d'empoisonner les chefs et de prendre le commandement de toutes les armées. Le général tenait en ce moment son quartier général à la Morosière. Delaunay était toujours près de lui. M. le comte de Maulévrier qui était arrivé de l'émigration, était chargé par le roi d'apporter la croix de Saint-Louis à son ancien garde Stofflet. Ce fut une fête; tous les chefs de division étaient à dîner. La table était entourée de quarante officiers. Delaunay était toujours à côté du général. Le général s'aperçut que Delaunay avait jeté quelque chose en son verre à boire. Le général se leva, ne dit rien, sortit et ordonna à quinze hommes d'entrer un instant après lui et de l'accoster. Les quinze hommes vinrent; le général ne but point son verre. Le général dit à Delaunay : « Vous avez changé mon verre, M. Delaunay. — Non, général, c'est « là le vôtre. — Le général reprit : Eh bien! je vous dis que c'est là « le vôtre, et je veux que vous buviez ce qui est dedans. » Delaunay voulut prendre le verre et jeter le vin par terre. De suite, le général ordonna de prendre Delaunay et de le mettre sous bonne garde. Il fut lié et mené au général Charette. Le général Stofflet le fit conduire de division en division. Il fut conduit à Saint-Macaire avec ordre de le surveiller. On lui avait mis des menottes. J'allai à la messe. Pendant ce temps-là, Delaunay avait demandé qu'on lui donnât la liberté des mains; on lui ôta une menotte. Il en profita pour prendre les draps de son lit, les lia, se laissa glisser par une fenêtre qui donne sur une douve et se trouva dans une métairie appelée le Tail *. On

* A 1200 mètres environ du bourg de Saint-Macaire, sur le vieux chemin de Villedieu.

Digitized by Google

blement pour attaquer les bleus qui étaient du côté des Sables, et qu'il y était allé pour s'y opposer. Cette défaite[1] du général Charette fut bientôt connue. Il était faux que Delaunay eût fait un rassemblement, et M. Charette n'avait disparu[2] de la Jaunais, que parce qu'on lui aurait reproché sa conduite relative à la paix qu'il avait faite avec les représentans du peuple, dans son nom privé.

Le général Stofflet arrivé à la Jaunais, fut surpris, comme je viens de le dire, de ne pas voir le général Charette au rendez-vous. C'était le lendemain de notre arrivée que nous devions nous réunir dans les Landes de Beautour, où une tente y avait été dressée pour y conférer. Mais avant, il fallait envoyer une députation pour prévenir les représentans de l'arrivée du général Stofflet. Le général députa M. Martin, chirurgien, aide-de-camp, son frère, aide-de-camp, et Trottouin, homme des trois armées (ce mot était de risée), car étant connu comme n'ayant jamais rien fait que de s'y promener pour faire le flatteur des généraux, on lui donna ce nom. Le sieur Gibert, secrétaire du général et moi, un de ses chefs divisionnaires, nous arrivâmes au poste de Saint-Jacques. L'officier du poste avait la consigne de nous laisser passer, disant que nous étions amis de la paix et que nous allions en ordonnance près des représenans,

lui avait laissé une menotte à la main gauche. Il dit aux métayers qu'il se sauvait des bleus, se fit casser la menotte et s'en alla dans le Poitou. Il fut longtemps caché chez un curé, à Saint-Aubin ; il ne savait plus que devenir. Il fut une seconde fois pris au moment où il se mettait à la tête des gens du pays qui ne le connaissaient pas. On le mena au général Charette qui le fit fusiller. Il était, d'après tous les rapports que firent les représentans du peuple, le fameux Jourdan *Casse-Tête*, qui avait été condamné à mort, et qui s'était sauvé des prisons de Paris. Il était rare de voir une plus jolie figure. Il contrefaisait les assignats de sorte qu'il y avait à s'y méprendre, il n'y avait que le papier qui faisait qu'on reconnaissait qu'ils étaient faux ; tous étaient faits à la plume. Lorsqu'il était avec le général, il venait très souvent me voir à Saint-Macaire. C'était un plaisir de voir un homme aussi pétillant d'esprit, qui joignait à cela l'amabilité.

[1] Ruse.

[2] Le texte porte : comparu ; mais le sens indique suffisamment la faute de l'auteur.

Digitized by Google

et même de nous y escorter : ce qui fut fait. Nous arrivâmes fort tard à Nantes, et on nous conduisit à l'hôtel de la République, où nous fûmes très bien servis en fruits, mais on nous donna de très mauvais pain, qu'ils appelaient le pain de l'Égalité. Nous avions eu la précaution de nous prémunir chacun d'un pain de six livres. Sur les 10 heures, M. Martin, maître de l'hôtel, dont l'épouse était à la Jaunais à faire la cuisine, nous demanda si nous voulions souper à table d'hôtes. Nous répondîmes que oui. Il nous dit : « Ce ne sont que des officiers de la troupe qu'il y a ici ; « aussi, Messieurs, soyez tranquilles : j'ai ordre des représentans d'observer ceux qui pourraient insulter les Vendéens qui sont en ma maison ; les dépenses que vous ferez « sont à leur compte. Messieurs, ne craignez rien, ou, si « vous voulez, on vous servira dans une autre chambre. » On soupa. Le pain de l'Égalité ne nous convenait guère. J'allai chercher un de mes pains de six livres, qui était très blanc : j'en offris aux officiers qui en acceptèrent. On trinqua ensemble. Ils se mirent à chanter la chanson : « *Nous ne nous connaissons qu'en détestant les rois, etc.* A vous, « Messieurs, dirent-ils, de chanter à votre tour ; on ne se « fâche pas ici. » Trottouin qui avait une très belle voix, se mit à chanter : « *Les vils républicains s'avancent contre « nous. L'opprobre est dans leurs rangs, l'honneur est « parmi nous, etc.* » Nous voyions sur leur figure la colère ; mais tout se passa très bien, parce qu'ils avaient commencé à nous insulter par leurs chansons.

Nous allâmes nous coucher ; il était près de deux heures après minuit. Ces officiers restèrent à boire des punchs et des brulôts ; ils dirent : « Allons en porter à ces royalistes! « ils ont l'air de bons enfans. » Le maître d'hôtel voulut s'y opposer, crainte de train : « Non, dirent-ils, venez avec nous. « Nous voulons voir s'ils refuseront d'accepter, des militaires comme eux, un verre de punch et de brulôt. » — Ils

Digitized by Google

apportèrent les deux platées[1] et des verres. « Dormez-vous, « Messieurs les Vendéens? » Je répondis : non. — « Voulez-« vous nous permettre de vous offrir du punch? — Je répon-« dis : oui, avec plaisir. » J'entendis, avant d'ouvrir la porte : « Ce sont de bons b... » J'ouvris la porte, et les voilà à nous verser à pleins verres, à chanter des chansons différentes qu'au souper. Nous passâmes le reste de la nuit ensemble de la manière la plus gaie. Il fallut, après cette bamboche, se disposer à aller vers ces représentans, qui demeuraient sur la petite Hollande. A 5 heures, nous devions être chez eux, et à 2 heures après-midi, il fallait être de retour de notre mission : c'était l'ordre exprès du général Stofflet. Nous arrivâmes dans l'appartement des représentans. Après avoir annoncé l'arrivée du général Stofflet, ils nous dirent : « Eh! Messieurs, êtes-vous dispo-« sés à accepter la paix que le gouvernement vous offre? « — Nous venons de la part de notre général pour vous « témoigner le désir que nous avons de la faire. — Vous « aurez sûrement fait beaucoup de pertes dans cette « malheureuse guerre; le gouvernement vous endédom-« magera. Faites-nous connaître ce que pourait valoir ce « que vous avez perdu : je m'en vais vous en délivrer le « prix en mandats et vous donner un passeport pour vous « rendre à votre ancien domicile. » Gibert qui n'avait rien perdu, parce qu'il était de Tours[2] et qu'il n'avait rien dans la Vendée, passa le premier dans une chambre à côté. Il fut au moins une demi heure avec les deux représentans qui lui donnèrent un fort dédommagement avec un passeport. Trottouin passa le second, en reçut autant et partit pour Angers. Les deux MM. Martin reçurent je ne sais combien et un passeport pour se rendre à Angers. Je fus le dernier à passer. Ils me demandèrent quelle pouvait être

[1] Plat rempli.

[2] Il était né à Châteauneuf-en-Thimerais, petite ville de la Beauce.

Digitized by Google

ma perte. Je leur dis qu'elle était irréparable, qu'on ne pouvait pas me rendre une épouse qui avait été massacrée. « Nous ne venons pas dans le pays renouveler les plaies; « nous y sommes envoyés du gouvernement pour y faire la « paix et dédommager les pertes que chacun peut y avoir « faites. Aussi je vous offre en papier 74.000 francs. Faites « comme vos confrères, qui vont partir pour Angers, et ne « retourneront plus près de votre général. » — Je leur observai que l'honneur exigeait que nous rendions réponse de la mission dont il nous avait chargés, que plus tard je saurais leur rendre réponse de leurs offres, et qu'ils eussent à me donner un sauf-conduit pour me rendre à la Jaunais. Ils me dirent : « Vous avez l'air d'être entêté. » Tous mes compagnons de voyage me laissèrent. Quand nous sortîmes tous ensemble, ils me dirent seulement : « Monsieur, vous « avez eu tort! — Pas autant que vous; vous devriez vous « rendre auprès du général et lui dire vos intentions, plutôt « que de ne pas lui rendre compte de la mission dont il vous « a chargés comme moi. » Ils partirent, et je me rendis annoncer que les représentans arriveraient le lendemain, à 9 heures du matin. Lorsque le général me vit arriver seul, il se défia de quelque chose. Je lui racontai tout; il haussa les épaules. Les représentans arrivèrent aux Landes de Beautour. Ils furent extrêmement surpris de ne pas voir le général Charette. L'entrevue ne fut pas longue. Le général avait 700 hommes d'escorte. Pendant l'entrevue, tous ces hommes étaient à cheval sur la grande route. Les représentans offrirent la paix aux mêmes conditions qu'à Charette, ce qui ne fut pas accepté, et nous partîmes.

Dans la huitaine, il nous tomba considérablement de troupes sur le dos, qu'il fallut combattre : tous les jours nous étions aux prises. Le général avait fait culasser un cylindre en cuivre qu'on avait trouvé à Cholet; il portait le calibre de 12. Un habile serrurier de Maulévrier promit de le culasser et d'en faire une excellente pièce de canon;

Digitized by Google

il était destiné à nettoyer la Loire des chaloupes canonnières. Nous avions un très bon canonnier nommé Marionneux. Nous allâmes attaquer Saint-Florent, où les bleus avaient monté beaucoup de troupes, parce que nous n'avions pas voulu faire la paix à la Jaunais. Nous perdîmes notre belle pièce de canon, et Marionneux qui la servait, ne voulut point la rendre sans tirer un dernier coup ; il fut atteint d'une balle sur sa pièce. La paix suivit cette affaire, parce qu'il était impossible de tenir à une quantité de troupes comme il y en avait dans le pays. Le général Hoche vint au May et nous envoya deux Messieurs de Cholet, pour que nous eussions à nous trouver au May le lendemain. Le général m'envoya assurer le général Hoche qu'il s'y rendrait dans l'après-midi. Le général Hoche me reçut avec toute la bonté possible et m'embrassa. Je lui assurai l'arrivée du général dans l'après-midi, ce qui fut fait. Le général nous donna connaissance des intentions du gouvernement, en nous demandant si elles nous convenaient : — « Oui, répondîmes-nous, à condition que la religion sera « libre, les prêtres paisibles, les armes conservées, et la « sûreté des personnes assurée dans leur foyer. » Tout fut accordé. Mais pour le traité de paix, il fallait aller à Saint-Florent[1], où les représentans se trouvaient. Les hostilités cessèrent, mais nos divisions étaient toujours sous les armes. Le général convoqua les divisions de Mautfaucon, de Beaupréau, du Fief-Sauvin et celle de Champtoceaux, pour se trouver à la paix qui devait être signée à Saint-Florent. Comme il y avait beaucoup de troupes républicaines à Beaupréau, il fallait que ma division passât dans Beaupréau ; j'envoyai, avant d'y arriver, demander au commandant de passer dans la ville avec ma troupe et mon drapeau. Il répondit que oui ; mais devant le drapeau

[1] Ils ne purent aller du May à Saint-Florent, car la conférence du May eut lieu le 12 décembre 1795, et celle de Saint-Florent le 1er mai de la même année.

Digitized by Google

déployé, il fit mettre sa troupe sous les armes. On y passa très paisiblement. On se rendit dans un champ, près de Saint-Florent, où il y avait une table, des chaises, et la paix fut signée. M. le curé de Saint-Laud y était, et ce fut lui qui écrivit toutes les conditions. Les représentans nous invitèrent à un grand dîner à Varades : il fallut y aller. Nos soldats s'en retournèrent au quartier de l'état-major de chaque division. Il n'y eut que les officiers de chaque division qui vinrent avec le général à ce grand dîner. M. Bernier, curé de Saint-Laud, passa dans le même bateau que moi. Tous mes camarades, chefs divisionnaires, montèrent dans ce bateau. On voulut distribuer des plumets rouges pour que nous les mettions à nos chapeaux ; c'était l'ordre qui avait été donné par les représentans. On en offrit un au curé de Saint-Laud qui le prit dans sa main. Le général avait passé avec les représentans et ses aides-de camp. Il en fut distribué à tous, et on comptait nous voir arriver à Varades avec ces plumets rouges sur la tête. Je commençai à jeter le mien à la Loire. Les autres en firent autant, et personne n'en porta à la belle fête qui nous fut donnée à Varades. On s'en revint dans le jour, et chacun fut libre de voyager sans crainte d'être arrêté : cela ne dura pas longtemps.

Le général Charette, qui était entré dans la ville de Nantes en triomphe, fut accompagné par la troupe et les représentans pendant qu'il se promenait dans toutes les rues. Il rentra chez lui ; mais toujours il y avait de la troupe sur pied. Bientôt la République voulut s'emparer de l'autorité du pays en voulant faire exécuter les lois. Charette n'entendit pas ça : il voulait lui-même gouverner son pays en défendant au pays d'obéir au gouvernement républicain, qui ne tarda pas à envoyer considérablement de troupes dans toutes les petites bourgades. Charette en attaqua plusieurs qu'il battit, et la guerre recommença. Stofflet était tranquille. Charette envoya plusieurs fois des

Digitized by Google

officiers à Stofflet, en lui assurant qu'il venait de recevoir des nouvelles de Londres; que, bien certainement, nous aurions un débarquement sur les côtes de Saint-Gilles et de Noirmoutier et que, pour assurer la chose, M. de Tinténiac était le porteur des ordres du roi; que nous eussions à nous transporter à la Bésillière, où était son quartier général, et qu'il verrait la vérité. Nous y allâmes; nous trouvâmes bien M. de Tinténiac et M. de Suzannet père, qui étaient arrivés de Londres avec des ordres de reprendre les armes et que, dans peu de temps, il y aurait un débarquement à l'île d'Yeu, dont M. le comte d'Artois ferait partie en personne, et qu'il y aurait des armes, des munitions et des équipemens pour habiller une armée. Nous n'avions point de troupes en Anjou. Au bout d'un mois, dans la belle saison, le général Charette nous envoie M. de la Robrie, son général de cavalerie, nous annoncer que M. de Tinténiac était de retour près du général Charette et qu'il fallait marcher avec l'armée pour faciliter le débarquement qui était à l'île d'Yeu; que le prince était à la tête de 6.000 hommes que les Anglais avaient débarqué, et que nous n'avions qu'à battre les bleus qui étaient à Challans[1] et nous étions sûrs de protéger le débarquement. L'armée d'Anjou marche, celle du centre aussi; nous coupâmes dans la plaine de Saint-Christophe, à une demi-lieue de Challans[2]. Les dispositions furent prises pour l'attaque du lendemain. Le général Charette devait commander la gauche, qui était du côté du Marais, côté le plus difficile pour attaquer la ville de Challans. L'armée d'Anjou était commandée par Stofflet, et l'armée du centre par Sapinaud. Les armées marchèrent à l'ennemi. Charette ne tint point à l'ordre de bataille, ni M. Sapinaud; on nous laissa le Marais. Nous attaquons les premiers, nous culbu-

[1] Cette bataille eut lieu le 6 juin 1794.

[2] Challans est à 3 lieues environ de Saint-Christophe.

Digitized by Google

tons les rangs de l'ennemi et nous entrâmes presque dans le bourg. L'ennemi se jeta sur Charette et Sapinaud ; nous étions tenus, à l'entrée du bourg, par des fossés très profonds. Charette et Sapinaud avaient déjà plié plus d'une lieue derrière nous, et nous ne le savions pas ; l'ennemi nous tournait en poursuivant Charette ; heureusement que nous entendions sa fusillade presque derrière nous. Stofflet me dit : « Mon cher Monnier, voilà un coup qui m'apprend « à vivre ; on cherche à perdre l'armée d'Anjou. » Nous replions, avec tout l'ordre possible, tout le long du Marais. Une cavalerie nombreuse se jetait après nous et cherchait toujours à nous jeter dans l'eau ; mais nos soldats obéirent bien aux ordres de se réunir en masse pour contenir cette cavalerie qui voulait entrer dans nos rangs ; elle ne put y réussir. Ils venaient jusqu'à quinze pas de nous, mais des décharges continuelles en faisaient tomber. Notre retraite fut une merveille pour des soldats qui n'avaient nulle connaissance de faire une retraite en ordre. Nous ne perdîmes que deux hommes : un, qui voulut s'écarter de la colonne et se jeter dans le Marais, fut sabré par cette cavalerie à quatre-vingts pas de nous ; elle essuya une fusillade qui la força à s'écarter et lui infligea des pertes ; et l'autre était un officier qui, en faisant sauter à son cheval un fossé, fut pris et tué. Une fois que nous fûmes arrivés dans le Bocage, les bleus n'osèrent plus nous poursuivre et l'armée marcha à s'en revenir en Anjou.

Le prince était bien débarqué à l'île d'Yeu avec ses 6.000 hommes[1]. Les Anglais ne les avaient débarqués là que pour nous les faire connaître seulement et les rembarquèrent aussitôt qu'ils surent que le pays se disposait à en protéger le débarquement. La guerre continua pendant quelque temps sans avantage. Le dégoût s'emparant des soldats, chacun désirait avoir la paix. Le général Charette,

[1] Il n'y débarqua que le 2 octobre 1795.

Digitized by Google

aux abois, ne pouvant plus tenir faute de troupes, fut même abandonné de ses officiers; il se cachait; il était blessé à un bras; nuit et jour il était poursuivi; il fut enfin pris dans un petit bois-taillis. Il fut emmené par Cholet pour se rendre à Nantes, où il fut promené ainsi un jour de Pâques, un an après qu'il y avait fait son entrée triomphante, et il fut fusillé.

Il en fut autant du général Stofflet. Il fut forcé de prendre les armes, les républicains ayant enfreint toutes les conditions de la paix. Stofflet voulut s'opposer à ce que les troupes entrassent dans le pays pour poursuivre tous les chefs. En protégeant les paysans, il fut pris à la Saugrenière, en la paroisse de Neuvy[1], avec M. Esling et Herondelle. Ils furent fusillés à Angers. Il vint ensuite une amnistie pour tous ceux qui étaient cachés. Chacun rentra sans trop de sûreté. Bientôt cette sécurité se changea en crainte d'être arrêté à chaque instant. M. d'Autichamp avait pris le commandement de l'armée après la mort de Stofflet. M. d'Autichamp, qui était soupçonné de vouloir soulever de nouveau le pays, fut arrêté avec un de ses grands amis, M. de Bernasse. Ils furent mis dans une chambre à Angers et gardés par un poste de 15 hommes. C'était le général républicain nommé Baillet qui avait pris cette mesure, et, pour s'assurer de tous les autres chefs divisionnaires, il nous écrivit de nous rendre à Angers. J'allai trouver Lhuillier, qui se décida à y aller. Nous nous rendîmes donc à Angers et, avant d'aller nous présenter à Baillet, nous tâchâmes de voir le général d'Autichamp, qui fut surpris de nous voir et qui ne savait que dire de cette mesure. Il nous dit : « Vous allez avoir la ville pour « prison. » Nous nous présentons chez Baillet, qui était à dîner. C'était un ivrogne achevé, un homme grossier. Sa réception ne fut pas très satisfaisante. « Vous allez aller

en 1798

[1] De la Poitevinière.

Digitized by Google

« au château vous constituer prisonniers, nous dit-il, c'est « l'ordre que j'en ai du gouvernement. » Je lui dis : « Si « j'avais su que c'était pour cela, j'aurais apporté des vête- « mens et de l'argent pour vivre. — Eh bien, fit-il, vous « aurez la ration comme les autres prisonniers. — Nous « ne sommes pas des criminels, pour être ainsi traités. — « Eh bien, promettez-vous de revenir ?... Allez, et vous « apporterez tout ce qu'il faut. » Nous retournâmes voir M. d'Autichamp, qui nous dit : « Vous êtes très heureux « d'avoir cette permission, mais ne revenez pas, je vous y « engage. Pour moi, je ne sais comment ça va aller. » Le général obtint cependant son élargissement pour aller à ses affaires dans le pays de Poitiers, où étaient les propriétés de sa dame.

Le général d'Autichamp, ayant l'intention de reprendre les armes, vint voir M. Soyer, qu'il chargea de nous faire rassembler tous chez M. Hérissé, à Bellaire, près Morveau[1], pour nous communiquer ses intentions ; peut-être s'y trouverait-il lui-même ; en tout cas, nous devions nous y trouver au jour indiqué. Il y avait de la troupe à Beaupréau, à Chemillé et à Cholet. Pour ne pas donner connaissance de notre démarche, nous nous y rendîmes la nuit, avec les MM. Soyer, Chetou, Lhuillier, Cady, Tristan-Martin, du Doré, Bureau de la Boissière et bien d'autres officiers. M. Soyer nous dit que l'intention du général d'Autichamp était de reprendre les armes, qu'il avait reçu des moyens de l'Angleterre, qu'il avait acheté de la poudre, du plomb, que nous pouvions compter là-dessus et que bientôt il viendrait lui-même nous faire part des pouvoirs qu'il avait du roi. Tous les quinze jours, à peu près, nous nous rassemblions pour voir le général, qui ne venait point. Dans ce moment, Forestier arriva de l'Angleterre et voulut soulever le pays. Il avait avec lui Beauveau, Beauvolier, le

[1] Entre Montrevault et Beaupréau.

Digitized by Google

chevalier de Céris et autres qui se disaient généraux. Le général d'Autichamp sut que Forestier avait entraîné avec lui une centaine d'hommes qui servaient dans tout le pays et qui se battaient ferme à tous les postes qu'il attaquait et enlevait. Le général nous défendit de prendre parti avec Forestier et qu'il verra plus tard. Nous reçûmes des lettres d'invitation de nous réunir à lui en raison des lettres qu'il avait reçues de Louis XVIII. Personne ne voulut remuer.

Enfin, le général d'Autichamp, voyant le moment arrivé de prendre les armes, écrivit une lettre de convocation à tous les chefs de division en date du 23 octobre 1799, ainsi conçue : « Je vous annonce, Monsieur, qu'il est arrêté que la guerre « contre la République commencera la semaine prochaine. « Procurez-vous un lieu pour faire votre rassemblement « avec succès. Vous convoquerez la division qui est à vos « ordres, en secret et avec célérité, dans le lieu le plus « convenable, mardi 29 octobre. Sitôt votre rassemblement « fait, vous vous porterez à Beaupréau, où vos troupes se « joindront aux autres divisions. Si vous connaissez « quelques capitaines dont les dispositions sont équi- « voques, vous ferez remettre aux prêtres des lieux les « billets, en les priant de les donner à des hommes dévoués « qui se feront un devoir et un honneur de faire la convo- « cation. Je vous fais passer, avec la présente, des billets « portant mon nom ; vous y joindrez le vôtre et manderez « aux soldats d'avoir à se munir de pain pour trois jours. « Je suis, avec mon sincère attachement, tout à vous. « D'Autichamp, général en chef. Vous remplirez les billets. » La copie est conforme.

Le plan était général dans toute la Vendée de reprendre les armes. M. de Suzannet était à la tête de son armée, et Charette avait ordonné à toutes ses divisions de prendre les armes. Je convoquai les vingt-huit paroisses qui composaient ma division. Je fis le rassemblement dans les landes de la Varenne, près Saint-Macaire. J'y réunis dans

Digitized by Google

la nuit près de 2.000 hommes et je me rendis à Beaupréau. M. Lhuillier faisait le sien du côté des bois de la Pouëze. Une colonne mobile de républicains de Cholet sut qu'il y avait un rassemblement de ce côté; elle vint à Chemillé, où il y avait de la troupe, marcha sur le rassemblement à Lhuillier et le mit en déroute. Comme j'arrivais à Beaupréau, je trouvai tous les officiers à table. A peine avais-je mangé, on crie : « Aux armes! on se bat à la Pouëze! » Je montai à cheval et ma division se mit en marche. A Saint-Martin, j'entendais la fusillade. Je marchai et j'arrivai aux landes de la Pouëze où Lhuillier était en déroute. J'attaquai cette colonne. Après une bonne demi-heure de combat, la nuit nous prit. Je me retirai sur Beaupréau; les Bleus vinrent aussi à Beaupréau, mais sans chercher à inquiéter notre retraite. Comme j'arrivai fort tard à Beaupréau, je n'y trouvai personne; tous les officiers et généraux s'étaient retirés au Fief-Sauvin. Je sortais de la ville lorsque je vis les Bleus qui arrivaient, à cinquante pas derrière nous; mais pas un coup de fusil ne fut tiré de part et d'autre. Je ne perdis qu'un homme, et Léger, mon sous-lieutenant, fut blessé à la cuisse.

Bataille de la Pouëze (octobre 1799). — (près de la Poitevenière).

J'arrivai au Fief-Sauvin à minuit; mes soldats s'étaient logés dans les métairies voisines du bourg. Le lendemain, je marchai sur Beaupréau. Les Bleus n'y étaient plus. Je filai sur Trémentines où l'on tint conseil pour faire une trouée du côté de Doué. Un personnage arriva au moment du conseil; il était monté sur un beau cheval; tous les harnais de son cheval étaient fleurdelisés. Le cavalier, qui portait la cocarde blanche, demanda à parler au général. Le général le fit entrer dans la chambre du conseil; il se donna un nom d'un seigneur du côté de Fontenay, en assurant que si l'armée voulait s'y porter, elle y trouverait beaucoup de ressources; qu'il y avait dans la ville de Fontenay des magasins de vêtemens pour la troupe, des souliers, de la poudre, des fusils, et qu'il n'y avait point

Digitized by Google

de troupes pour les garder. Le général donna dans ce panneau et la marche qu'on devait tenir sur le pays de Doué fut détournée. On marcha sur les Aubiers où il y avait 200 hommes, qui vinrent attaquer l'armée qui y arrivait ; ils furent forcés de se réfugier dans l'église où on s'attarda à les attaquer et où on perdit beaucoup de gens. Une colonne républicaine, forte de 700 hommes, vint pour délivrer les Bleus de l'église. Elle vint dans la nuit par la route de Saint-Aubin et nous tua un cavalier qui s'était amusé à boire dans ce bourg. Comme il faisait un temps à ne pouvoir tenir dehors (j'étais campé sur la route), mes soldats cherchaient où se jeter pour se mettre à l'abri de la pluie. Ils firent du feu et mirent le feu dans un arbre creux qui était mort ; ça fit une colonne de feu qui était aperçue de bien loin, de manière que les républicains, qui venaient par cette route pour entrer aux Aubiers, eurent peur de nos feux et retournèrent sur leurs pas, laissant bien des effets, des fusils et des cartouches. J'en fus bientôt instruit. Je marchai sur eux sans pouvoir les joindre. Comme les ruisseaux étaient débordés, je ne pus aller bien loin savoir où ils étaient allés. Je revins par le chemin de Nueil-sous-les-Aubiers. Une partie de notre armée s'y était portée pour s'opposer aux Bleus qui venaient sur la route du Bois-aux-Chèvres ; cette route arrivait au Pont. Le général me fit rentrer à mon camp. Un instant après, il fut attaqué et eut la déroute. Je ne vis point cette affaire qui devait être bien à notre avantage : 700 hommes en battre plus de 6.000! c'était honteux pour celui qui commandait. La garnison fut délivrée par cette colonne ; et nous, nous allâmes à Somloire. De là, chacun rentra à son lieu ordinaire. Il s'ensuivit la paix, comme on le verra ci-après.

La paix était faite avant que nous eussions commencé la guerre. Le général rentra à Monmoutiers, belle maison de

Digitized by Google

campagne du côté de Neuvy[1]. La paix se négociait par M. d'Andigné, qui avait été près de Bonaparte, à Paris, pour lui demander des avantages pour notre pays comme pour celui des Chouans, dont le général en chef était M. de Bourmont, qui vint à Monmoutiers voir son ami le général d'Autichamp. Les entrevues qu'eut le général avec le général Hédouville qui commandait tous les départemens de l'Ouest pour la République amenèrent une suspension d'armes. Chaque division devait avoir deux compagnies de garde territoriale, mais on ne pouvait rassembler le pays. La paix se fit à Montfaucon, où le général d'Autichamp vint avec M. de Suzannet.

Je ne cite point une infinité de petites affaires qui eurent lieu et qu'on appelle escarmouches, comme celles de Vallet, de Tilliers, de Saint-Macaire ; je ne parle pas de toutes les victimes, comme de celles de la citerne de la grande cour du château de Clisson, de Maulévrier, de la route de Cholet à Nuaillé, de la route de la Séguinière à Cholet, où les femmes et les enfans furent amoncelés les uns sur les autres. Le massacre de Montfaucon fut aussi des plus alarmans.

J'avais oublié la mort du général de Bonchamps à la bataille de Cholet[2], trois jours avant le passage de la Loire par l'armée vendéenne. octobre 1793.

L'armée républicaine était en grand nombre à Cholet ; elle nous avait repoussés sur la route de Mortagne, après un combat des plus sanglans. Notre armée se dirigea sur Beaupréau, et on décida d'aller attaquer Cholet, chemin faisant. Les républicains marchèrent sur nous. On les rencontra au May ; celui qui les rencontra fut le brave de

[1] De Saint-Florent.

[2] Bonchamps fut blessé, mais ne mourut pas à la bataille de Cholet. Si Monnier avait pris la peine de se relire, il eût vu qu'il avait parlé plus haut de la mort de Bonchamps.

Digitized by Google

Royrand, ancien major d'un régiment, fort âgé, qui commandait au pont Charron, route de Bordeaux à Nantes; les républicains n'avaient jamais pu le chasser de ses positions, après plus de vingt tentatives, depuis le mois de mars 1793 jusqu'au moment où l'armée de Mayence pénétra dans le pays de Charette, ce qui l'obligea de se replier sur l'armée d'Anjou.

M. de Royrand commandait l'avant-garde, qui marchait sur le May, avec bien d'autres officiers de l'armée de Bonchamps et d'Elbée. Nos éclaireurs annoncèrent que les bleus étaient au May; on marcha vivement et ils furent culbutés avec une perte considérable. Le gros de l'armée républicaine marchait à grands pas. L'aile gauche de notre armée était commandée par M. d'Elbée, le centre par M. de Bonchamps, et la droite par M. de la Rochejaquelein. Le centre fut attaqué le premier, aux landes de la Papinière, à une demi-lieue de Cholet, à côté de l'étang de ce nom. Les républicains pliaient grand train. On était pêle-mêle dans un champ, entre la lande et l'étang. La fumée de la fusillade était tellement épaisse, qu'on pouvait à peine distinguer l'ennemi de nos soldats. Le général de Bonchamps, sur son cheval qui avait les deux pieds sur le fossé, observait les mouvemens de l'ennemi. Je passais derrière lui au grand trot pour rejoindre mon peloton, quand, tout à coup, un de ses aides-de-camp cria : « Le « général est tué ! » Il était tombé de cheval sur le bord du fossé. Nous le ramassâmes sans rien dire et le portâmes sur une civière. Le général n'était point encore mort, puisqu'il dit : « Ma blessure est mortelle; emportez-moi et ne « dites rien ; continuez à poursuivre. » On emporta donc le général dans une ferme, et de là à Beaupréau et à Saint-Florent, où il termina sa glorieuse carrière; ce fut là qu'il dit avant d'expirer : « Grâce aux prisonniers ! » L'armée républicaine eut l'avantage. La blessure du général de Bonchamps fit bruit dans l'armée, ainsi que celle de

Digitized by Google

M. d'Elbée qui, dans le même moment, fut aussi blessé sur l'aile gauche. Le corps du général de Bonchamps fut transporté à Varades, où il fut enterré dans le cimetière. J'appris à connaître sa tombe, en passant la Loire, par des soldats que j'aperçus prier Dieu sur cette terre nouvellement remuée ; elle était placée au haut du cimetière, dans un coin, à gauche. M. d'Elbée fut emporté à la Poterie de Tilliers, où il passa quelque temps à se guérir ; de là, il passa à Noirmoutier, où il fut sacrifié. On le fusilla dans son fauteuil. Mon frère, qui était grièvement blessé, fut fusillé après lui, et ensuite bien des Vendéens. Charette avait prévu, en prenant Noirmoutier, qu'il ne pourrait tenir l'été ; il en sortit et laissa beaucoup de blessés qui eurent le même sort que le général d'Elbée.

Je ne me suis point encore étendu sur la division entre Charette et Stofflet, ce qui perdit la cause des Vendéens. Le détail serait trop long ; le commencement vint de l'imprimerie, que Charette voulait s'approprier ; elle appartenait à l'armée d'Anjou.

Enfin, mes enfans, je vous laisse ce petit Mémoire ; vous y verrez que j'ai servi mon parti avec honneur ; la passion du gain n'a jamais été dans mon cœur. J'ai combattu comme je le devais ; mes blessures sont restées seulement sans récompense. Songez aux malheurs que j'ai éprouvés : le massacre de votre grand'mère, de mon épouse, d'un de vos frères, de votre oncle ; en un mot, les trois quarts de la famille ont été victimes. Le plus grand malheur de ma vie est de n'avoir pas été tué en combattant ; je vois, par ce moyen, que ma vie n'est que peines. Conclusion.

Je vous laisse la correspondance du général d'Autichamp ; tâchez de la conserver, quoiqu'elle ne vous sera jamais d'utilité ; mais, au moins, ce sont des preuves de mon dévouement au parti. La plus intéressante était celle du général Stofflet, que les républicains m'ont prise à la Perrinière, ainsi que mon contrat de mariage. Je fus

Digitized by Google

obligé de l'abandonner, sans y songer, lorsqu'ils vinrent me prendre. Je fis deux ans de prison, sans approcher de chez moi, persécuté jour et nuit[1].

F. Deniau,
Curé de Saint-Macaire-en-Mauges.

[1] Il fut fait prisonnier en 1815, avec toute sa compagnie, au village de l'Eraudière, sur le chemin de Clisson à Torfou, dans la commune de Boussay ; puis il fut seul délivré, ce qui le fit soupçonner de trahison dans tout le pays.

Digitized by Google

AU PAYS DU TUFFEAU

Conte de Toussaint

DE LA PRÉDICTION QUE FIT LA DAME DE ROCHETENDRE

Non loin des rives de la Loire, aux confins de la Touraine et de l'Anjou, s'élevait, il y a quelque trois cents ans, le château de Rochetendre, domaine féodal ayant droit de basse et moyenne justice. Ce nom venait évidemment de la nature crayeuse du sol, où le tuffeau, qui sert à édifier de si jolies constructions, s'extrait presque à fleur de terre.

Tous ceux qui ont voyagé dans cette contrée pittoresque, ont pu admirer les coquettes petites maisons des habitants aisés de la Vallée; toutes sont bâties à l'aide de cette pierre malléable, blanche comme l'ivoire, si propre à l'ornementation; la plupart sont enguirlandées de treilles verdoyantes, et rien n'est plus gai que leur aspect. On a sans doute aussi remarqué que beaucoup d'anciennes carrières ont été, tant bien que mal, aménagées pour servir d'habitations à des tribus de modernes troglodytes. Ces demeures primitives ont l'avantage de n'être jamais bien froides en hiver, mais comme elles sont trop fraîches en été, et toujours quelque peu salpêtrées et humides, qu'elles sont, au surplus, exposées aux éboulements, les pauvres seuls y font leur séjour.

Digitized by Google

On éprouve une impression singulière lorsque, en se promenant sur la crête des coteaux, on aperçoit tout à coup, en plein champ, une cheminée brusquement surgie au milieu d'un guéret ; c'est celle d'une *cave* habitée. Souvent même la fumée légère des petits feux de chènevottes et de sarments s'échappe par un simple trou béant, ce qui n'est pas sans danger pour les bestiaux et parfois pour les personnes inattentives ou distraites.

Huit ou dix métairies, quelques clos de vigne, cinq ou six maisons souterraines, plus une grande étendue de bois taillis et de vignes composaient le fief de Rochetendre. dont le seigneur, Messire Maimbœuf, était un gentilhomme comme le XVIe siècle en comptait quelques-uns.

Grand chasseur, grand buveur, grand jureur de Dieu, pas tout à fait huguenot, pas tout à fait non plus catholique, fort ignorant des choses de religion, très docte en celles de vénerie, sachant, en fait de lettres humaines, signer son nom lisiblement, très colère, très vaniteux, invraisemblablement égoïste, rien n'avait pu dégrossir cette épaisse nature et la ramener au bien, pas même la piété suave et angélique de Madame Blanche, son épouse, charme et parfum de son foyer, où s'épanouissait la grâce de ses vingt ans, comme sur la triste muraille de quelque vieille forteresse on voit resplendir au printemps les pétales d'or des giroffées.

Donc, le soir des Vigiles de la Toussaint, Messire Mainbœuf était de fort méchante humeur.

« Quatre jour ! grommelait-il, en arpentant à grands pas, de la porte à la cheminée et de la cheminée à la porte, la vaste salle aux soliveaux peints, tout entourée de trophées de chasse, quatre jours que ce temps maudit m'empêche de mettre le nez dehors ! Ne chasserai-je donc plus jamais ? Que le diable emporte la pluie ! »

Et ses blasphèmes faisaient tressaillir, malgré elle, dame Blanche, occupée à tourner son rouet à quelque distance

Digitized by Google

de l'âtre, car deux grands lévriers frileux, favoris du châtelain, ne lui en permettaient pas même l'accès.

— Mais, cher ami, se hasarda enfin à dire la bonne dame, il faut prendre patience, l'eau ne peut tomber toujours ; jeudi prochain, fête de saint Hubert, vous pourrez courre tout à votre aise telle bête qu'il vous semblera bon.

— Hé! jarnibleu! jura le sire de Rochetendre, qui toutefois avait porté la main à sa toque, au nom du patron de la chasse, il ne manquerait plus qu'un tel jour mes chiens pourrissent au chenil, mes chevaux à l'écurie et moi au manoir! Mais j'espère bien n'attendre pas jusque-là. Pour peu que les nuages se relèvent, je veux prendre demain lièvre ou chevreuil.

— Quoi! Messire, vous n'y pensez pas; c'est demain la fête de tous les Saints, et mercredi sera le jour des Ames, vous ne sauriez sans péché grave courir les bois à l'heure où tout chrétien va prier à l'église ou au cimetière.

— Si ferai-je! jarnibleu! Si ferai-je! J'aime mieux la chasse que Messe, Vêpres et Complies, mieux le huchet de mon piqueur que le serpent du *sacriste*, mieux les abois des chiens que les chants des moines et des nonnes.

— Maimbœuf! cher Maimbœuf! pour l'amour de Dieu n'en faites rien. Attendez deux jours, je vous en prie.

— Je n'attendrai rien, ni pour ciel, ni pour enfer, que la fin de la pluie; je veux chasser, je chasserai. Vous, Madame, filez, brodez, lisez vos heures, dites vos patenôtres, je n'en ai cure ni souci. Mais, par la Mort! laissez-moi prendre mes ébats et ne me rompez pas la tête.

— Mon ami! mon ami! je vous en supplie, je vous en conjure à genoux!

L'obstiné gentilhomme, que la contradiction exaspérait, ferma son cœur et ses oreilles; il se mit de plus belle à proférer des imprécations et des serments si exécrables, que sa femme ne put s'empêcher de lui dire :

« Prenez garde, Messire, que le Tout-Puissant ne vous

Digitized by Google

châtie, tremblez que la terre, lasse de porter le poids de vos iniquités, ne s'entr'ouvre sous vos pas comme elle fit pour Coré, Dathan et Abiron. »

— Voilà de beaux noms de chiens, répartit avec un gros rire de cabaret, cet impie, qui d'ailleurs ne savait pas au juste de quoi on lui parlait; je vous remercie, belle dame, de me les avoir indiqués, car j'en cherchais précisément.

Et, pour calmer sa fureur, s'étant fait apporter en quantité du vin blanc de Saumur et du vin rouge de Bourgueil, il but avec tant d'excès de l'un et de l'autre, qu'il monta se coucher épouvantablement gris.

DE LA PRÉDICTION QUE FIT LA PETITE COLOMBE BOISARD

Le soir même où se passaient les événements rapportés ci-dessus, dans une des habitations souterraines que nous avons décrites, un vieillard presque octogénaire, le père Mathurin Boisard, ancien vigneron de son état, toussait à rendre l'âme, étendu sur un mauvais matelas de *guinche*.

Mal éclairée par une résine retenue au mur de la cheminée dans une fourche de fer, une jeune fille de dix-huit ans lui présentait une tisane de fleurs sauvages et cherchait à le réconforter par de douces paroles; c'était la gentille Colombe, la fille de son fils, la seule affection qui lui restât ici-bas.

Colombe était orpheline de père et de mère; petite, frêle, gracieuse et douce comme son nom, elle avait des yeux noirs très profonds et comme effrayés, rendus excessivement grands, sans doute, par l'habitude forcée de vivre à peu près dans l'obscurité, la ligne du nez était spirituelle et mutine, les mains et les pieds délicats et charmants et, malgré son teint trop mat, ses lèvres trop pâles, deux siècles plus tard elle eût posé pour les bergères de Boucher ou de Watteau.

Digitized by Google

« Bon courage, grand'père, disait la fillette, je vous assure que votre toux est moins creuse ; en vérité, si vos jambes se retrouvaient à l'avenant, je vous conduirais demain à la messe pour la fête, mais vous resterez encore à vous soigner, et ce sera pour l'Octave. »

— Merci, merci, ma fille, tu es bien aimable pour le vieux, mais tu te trompes si tu espères que cela va me lâcher. Vois-tu, petite Colombe, il n'y a pas seulement le mal, il y a les années, il y a l'épuisement, l'arbre n'a plus de sève, c'est ce qui ne pardonne pas. J'irai bientôt à l'Église, oui, mais les pieds en avant, le jour des Morts sera ma fête. Tu n'auras plus à te tourmenter pour moi ; mais toi, que deviendras-tu ? C'est cette pensée-là qui m'afflige. Qui te protègera ?

— Moi donc, si vous y consentez, vous le savez bien, père Mathurin, dit la voix forte et bien timbrée d'un jeune homme entrant, sans plus de cérémonie, en secouant, comme un chien mouillé, la pluie qui ruisselait de ses vêtements. Ce sera moi, Renaud Colin. Mais vous n'êtes pas encore prêt à nous fausser compagnie, les forces reviendront, et justement je vous apporte pour cela de bons médicaments. Et tout en parlant, Renaud Colin posait sur la table grossière et boîteuse deux bouteilles de vin, un pain blanc et une langue de bœuf qu'il avait apportés dans un panier couvert caché sous son ample manteau.

Colombe avait jeté quelques ramilles sèches sur le feu ; à la lumière de la flambée on put alors distinguer les traits du nouvel arrivant. C'était le type parfait de ce qu'on peut appeler un beau gars. Vingt-cinq ans, grand, large d'épaules, bien campé sur des jambes robustes, blond de ce superbe blond celtique qui dénote la race gauloise de pur sang ; ses yeux bleus, clairs et francs, comme une lueur d'épée prenaient, en regardant Colombe, une expression de douceur charmante, qui laissait lire bien des choses au fond de son cœur loyal.

Digitized by Google

— Où as-tu pris cela ? garçon, interrogea le vieillard, tu n'es pas assez riche pour acheter telle provende !

— Je vous demande pardon, père Mathurin, je l'ai bien payé avec l'argent que je gagne, car j'en gagne pas mal, depuis que Messire de Rochetendre a fait de moi son piqueur ; un beau métier ! et qui me plait. Je n'ai point encore touché mes gages, mais Monseigneur le Marquis de Chandelais, qui a chassé l'autre jour avec nous, m'a fait largesse d'un bon ducat d'Espagne, quand je lui ai présenté le pied du brocard que nous avions forcé devant lui. Laissez-moi faire, je pense aux amis ; avant peu je serai riche, j'épouserai Colombe, et nous vivrons tous heureux ensemble. Cela te va-t-il ? dis Colombe ?

— Dieu le veuille, soupira tout bas la jeune fille, en rougissant. En attendant, es-tu vraiment content de ton sort à Rochetendre ?

— Mais oui, sans doute, très content, répondit Renaud sans conviction.

— Le maître est-il bon pour toi ?

— Je n'ai pas lieu de m'en plaindre.

— Tu n'as pas l'air de dire ce que tu penses.

— Mais je t'assure....

— Allons Renaud, sois franc, dis nous ce qu'il y a.

Renaud hésita encore un peu, mais comme il ne savait ni mentir, ni dissimuler sa pensée :

— Je ne veux pas mal parler de mon seigneur, fit-il, mais vous le connaissez, il a ses manies, ses exigeances, ses caprices ; il m'a donné ce soir un ordre qui m'a fait de la peine ; il m'a dit, si la pluie cesse, d'être prêt à chasser demain.

— Demain ! fête de tous les Saints ! s'écria Colombe en traçant un signe de Croix.

— Demain ! ah ! le damné païen ! ajouta le vieux vigneron.

— Il est le maître, soupira Renaud.

Digitized by Google

— Tout maître qu'il est, reprit Colombe avec énergie, rien ne t'empêche de renoncer à ton métier, il n'est pas en sa puissance de t'imposer cela, les commandements des hommes ne vont pas contre ceux de Dieu.

Renaud baissa la tête : « Il faut vivre, » dit-il.

— Tu reprendras le manche de ta charrue et tu mangeras encore du pain.

— Je n'en aurais que pour moi seul et je ne pourrais plus rien pour vous. D'ailleurs n'allez pas croire que je devienne parpaillot ; il y a au Moûtier de Saint-Martin une Messe à cinq heures, j'irai la prendre avant la chasse. Que Dieu et ses Saints me pardonnent si je ne fais pas mieux pour mon salut.

Colombe et le père Mathurin n'osèrent rien répondre ; Renaud Colin serra la main amaigrie du malade, mit un baiser au front de sa mignonne fiancée et partit sous l'averse, qui tombait encore, pour rentrer au château.

« Pauvre garçon ! dit Mathurin, le brave cœur, et comme il t'aime ! j'avais peur qu'il ne nous oubliât là-haut. »

— Oh ! lui, jamais, grand'père, il ne nous abandonnera pas.

— Tu auras pour appui le bras d'un honnête homme. Pour moi mon temps est fait, je te le répète ; à mon âge on ne résiste plus à la vie de misère et de privations.

— Mais puisqu'il nous vient en aide.

— Il ne le pourra pas souvent. Tous les jours n'apportent pas leur aubaine, et le maître, qui est avare, ne paie pas trop exactement ses gens à la date convenue. Je ne serai plus là pour te voir heureuse.

— D'abord, grand'père, je suis déjà heureuse rien qu'avec vous, dit l'enfant, la voix et les yeux pleins de larmes, et puis, j'en suis sûre, Dieu fera pour nous un miracle, demain un secours nous tombera du ciel.

— Ainsi soit-il ! Mais je n'y compte guère. Or çà, mangeons ce soir, puisque nous avons de quoi ; puis va te

Digitized by Google

reposer, fillette, et que les bons anges, qui te ressemblent, veillent sur toi.

Cette nuit-là, Colombe Boisard vit en rêve saint Michel en personne, sous la figure de Renaud Colin, descendre tout à cheval du haut des nuages, pour leur apporter à tous santé, fortune et bonheur.

COMMENT L'ÉVÉNEMENT CONFIRMA LA PROPHÉTIE DE MADAME BLANCHE DE ROCHETENDRE

Le sommeil ayant dissipé les fumées du vin, le sire de Rochetendre se réveilla avec le jour; il courut à la croisée et il eut la satisfaction de voir le temps assez beau.

Aussitôt il fit appeler son piqueur et lui signifia que le départ aurait lieu à neuf heures. Renaud Colin, qui venait de rentrer de la première messe, essaya respectueusement de faire revenir son maître sur sa résolution, mais il fut remis à sa place de belle manière, traité de fainéant et menacé d'être cassé aux gages, tant et si bien qu'il n'osa plus souffler mot et se hâta de courir tout préparer.

Au moment de se mettre en selle, Maimbœuf fut croisé dans la cour du château par Madame Blanche qui partait pour l'église; il s'attendait à quelque suprême remontrance, mais il ne fut que plus froissé en voyant qu'elle passait près de lui sans rien dire, se contentant de répondre à son salut un peu gêné par une froide et grave inclination de tête.

Ce fut donc avec une rage mal contenue qu'il emboucha son cor de chasse pour sonner la sortie du chenil.

Tout le long du chemin qu'il suivit pour se rendre en forêt, il croisait à chaque pas des groupes endimanchés, allant remplir leurs devoirs de chrétiens. Ses vassaux se découvraient sur son passage, mais tous avaient en le regardant un air si stupéfait, des yeux si pleins d'un muet reproche, qu'il se sentait mal à l'aise.

Digitized by Google

Il était agacé aussi du bruit des cloches, cette prière de bronze dont la brise lui apportait les joyeux carillons, en ce matin de fête, la fête de tous les Saints, de cette multitude de bienheureux inconnus, dont les noms ne figurent dans aucun martyrologe, mais qui n'en sont pas moins couronnés dans le ciel, parce qu'ils ont été simplement sur la terre justes et craignant Dieu.

Certes le sire de Rochetendre avait la conscience grossière et n'était pas méditatif, mais en somme il savait qu'il faisait mal, plus encore par obstination sotte que par attrait du plaisir, et cela le mettait à la gêne, pendant le temps assez long que mit la meute avant de lancer.

Il fut distrait de ses réflexions désagréables quand les chiens commencèrent à se récrier sur la voix chaude d'un chevreuil, et le mirent debout, à vue, après un joli rapproché.

« Taïaut! cria Maimbœuf, c'est un gros animal, des bois comme un cerf, le revoir est bon, nous ne prendrons pas change! » Et il jeta aux échos de la futaie un joyeux bien-aller.

La terre était parfaite, l'équipage en haleine, la chasse partit à fond de train. Les trente chiens découplés avaient cette vitesse soutenue alliée à des voix de tonnerre, cette finesse de nez invraisemblable, cet amour passionné de la chasse, privilèges précieux de certaines vieilles races françaises, introuvables aujourd'hui; tout annonçait donc qu'en peu de temps le brocard serait porté bas.

Mais l'animal ne semblait pas un chevreuil ordinaire, et d'abord savez-vous ce qu'il fit?

Après une première randonnée, il se dirigea droit vers le village, où la messe se terminait précisément et, devant tous les fidèles, il traversa la place, serré de près par les chiens qui faisaient un tapage effroyable, en leur qualité de braves animaux ne connaissant ni fêtes ni dimanches.

Et, dominant tout autre bruit, les cloches de l'Angelus,

Digitized by Google

lancées à pleines volées, frappaient de tout près les oreilles du chasseur forcené qui, pris de honte, avait fait un détour pour ne pas traverser le village et suivait alors un sentier longeant le cimetière, derrière l'église.

Mais voici que le chevreuil revient sur lui, saute la haie vive du champ de repos et va se remettre au milieu des tombes fraîchement ratissées et parées de fleurs pour le jour des Morts; les chiens l'y relancent, culbutant les croix de bois, saccageant les pieux jardinets.

Maimbœuf jure comme un débaptisé; plus il se sent coupable, plus il se livre à sa colère.

« Ah! Messire, s'exclame Renaud, qui le rejoint à ce moment, ce n'est pas un chevreuil, c'est le diable! »

— C'est le diable! C'est le diable! répètent les paysans, qui en foule sont accourus au bruit.

— Si c'est le diable, qu'il vous étouffe, imbéciles, rugit Maimbœuf hors de lui. Et il pique des deux pour rattraper la meute, qui remonte vers les bois.

Dans les bois, du moins, il n'aura plus la présence d'êtres humains pour aviver ses remords; il va donc pouvoir ne plus penser qu'à la chasse.

Nul n'a poursuivi dans le cours de son existence plus de chevreuils que Maimbœuf de Rochetendre; mais de quel métal est donc fait celui qu'il a devant ses chiens aujourd'hui? Voilà beau temps qu'il devrait être pris, et il tient toujours. Il est vrai qu'il a trouvé moyen de se forlonger, les chiens chassent mollement à présent.

Ah! jarnibleu! qu'ont donc ces cloches? Combien y a-t-il donc de moûtiers ou d'églises dans ce pays? L'atmosphère limpide et sonore est saturée de bruits de cloches! Il est déjà quatre heures, les voilà qui commencent à sonner le glas des trépassés, il vâ retentir comme cela maintenant toute la soirée.

Décidément, s'il avait su, Maimbœuf ne serait pas sorti ce matin. Mais il aurait eu l'air de céder à sa femme, et

Digitized by Google

cela il ne le pouvait pas, jarnibleu ! il ne le pouvait pas, à aucun prix.

La menée est de plus en plus lente; après de nombreux balancés, voici un vrai défaut. Maimbœuf et son piqueur sont descendus de cheval; les retours étant faits sans succès, il faut mettre l'œil en terre, dans l'espoir d'aider les chiens en en revoyant par le pied.

« Vol-ce-l'est ! dit Renaud, indiquant avec le manche de son fouet une empreinte laissée dans l'argile par l'animal de chasse, Vol-ce-l'est, il va le chemin ! »

Les chasseurs suivent, tout le long de la charroyère boueuse, la voie encore bien visible, malgré la nuit qui commence à tomber rapide, mais tout à coup Maimbœuf a frémi, une sueur froide perle sur son front. Le pied du chevreuil l'a conduit à un carrefour, près des décombres d'une chapelle envahie par les lierres et les viornes; il a reconnu cet édicule tombé en ruines par sa négligence, faute d'entretien. Lugubre évocation ! C'est là, lorsque lui-même était tout petit enfant, à cette place précise, que son père est tombé, mortellement frappé en duel par un de ses voisins, et qu'il expira, en réclamant à grands cris un prêtre, qui ne put arriver à temps.

Et juste dans l'instant où ces souvenirs l'assaillent, au son du glas, qui des beffrois peut en réalité ne pas parvenir à lui, mais qu'il croit entendre toujours, tant il l'a désormais dans le tympan, taïaut ! le chevreuil bondit au nez des chiens, du milieu du fouillis de broussailles, faisant aux murs écroulés un linceul.

« Rappelle les chiens, Renaud, gémit le sire de Rochetendre d'une voix brisée, rappelle les chiens en grande hâte, et rentrons. C'est le diable ! »

Et, sans attendre son piqueur, qui fait claquer son fouet, sonne des appels et crie : Arrête ! il met son cheval harassé au galop, pour regagner son castel.

Il prend au plus court, à travers champs, bourrelé

Digitized by Google

d'idées sinistres, obsédé plus que jamais par un bourdonnement ininterrompu de cloches réelles ou fantastiques, il va, sans regarder où il se trouve, pressant d'un talon fiévreux sa bête haletante.

Soudain il étouffe un cri et porte la main sur ses yeux; devant lui, à vingt pas, grandi démesurément par les rayons obliques de la lune qui se lève, le brocard est arrêté, raide sur ses jarrets, comme la vision de saint Hubert.

En même temps, le sol manque sous les pieds de son cheval, il sent que lui et sa monture s'enfoncent dans un gouffre; les paroles de Mme Blanche se présentent brusquement à sa mémoire, un suprême juron monte à ses lèvres, mais il se reprend.

« Mon Dieu, murmure-t-il, ayez pitié de moi. »

COMMENT L'ÉVÉNEMENT CONFIRMA LA PROPHÉTIE DE LA PETITE COLOMBE BOISARD

Quelle triste journée pour la petite Colombe a été cette fête de Toussaint. Dès le matin, pendant que le grand'père dormait encore, elle avait couru entendre la première messe. Là elle avait rencontré Simon Bondu, le boulanger, et il lui avait signifié que son crédit était à bout. Il le regrettait, le brave homme, car il aimait à rendre service, mais lui non plus n'était pas riche avec sa trôlée d'enfants, et il ne pouvait pas laisser s'allonger indéfiniment la coche des mauvais payeurs. Le cœur tout gros de cette aventure, à laquelle pourtant elle s'attendait bien une fois ou l'autre, elle avait passé chez le barbier-chirurgien du village, pour le prier de venir voir le père Mathurin, qui allait de mal en pis; mais le gros maître Mathieu Raimbault avait répondu d'un ton aussi sec que son cœur :

« Tant que les derniers remèdes fournis n'auront pas

Digitized by Google

été payés, je ne ferai pas de nouvelle visite ; quand on n'a pas le moyen de se soigner, on peut mourir sans médecin. »

Dieu sait si jamais cet ignorant empirique avait fait autre chose que du mal avec ses détestables *bouteillées ;* mais la pauvre Colombe, qui avait en sa prétendue science une confiance naïve, n'en fut pas moins atterrée par son refus brutal.

Elle avait les yeux bien rouges en rentrant dans sa cave, et, comme le grand'père, venant peu après à se réveiller, lui en faisait la remarque, elle crut pouvoir par un pieux mensonge, attribuer à l'air froid du matin ce résultat trop visible des larmes versées tout le long de la route.

Ce jour-là, le vieux vigneron fut bien traité, grâce aux vivres apportés par Renaud Colin ; la nourriture plus substantielle rendit un peu de vie au malade, le vin du pays, un tantinet trop vert, mais franc quand même, ramena la couleur à ses pauvres joues hâves, et lui rendit un peu de gaieté.

Hélas ! pensait Colombe, bientôt ces modestes provisions seraient épuisées, et alors, à moins de mendier, comment faire ! Mendier ! mais près de qui encore ? Pouvait-elle s'éloigner du grabat de l'aïeul, presque paralysé par les douleurs ? Chez les voisins, tout le monde était à l'indigence ! Aller jusqu'au château ? Mais là on ne donnait jamais rien, le seigneur de Rochetendre était plus impitoyable que le mauvais riche de l'Évangile. Et son épouse... Ah ! pauvre chère Dame ! elle aurait bien voulu secourir les malheureux ; mais qui était plus malheureux qu'elle ? Traitée comme une servante par l'égoïsme de son mari, elle n'avait pas même toujours le nécessaire. A quoi bon lui causer le chagrin d'avouer qu'elle ne pouvait rien pour les autres ? Ah ! l'avenir était sombre, sombre ! Cette caverne, creusée lugubrement comme une tombe, allait donc bientôt voir entrer la mort ! La pauvre petite si

Digitized by Google

bonne, si dévouée, songeait à tout cela et elle s'étranglait d'envie de pleurer.

Le soir venu, le père Mathurin dit : « Petite, il faut ne pas oublier nos morts, prions le bon Dieu ensemble. »

Et dans les ténèbres de leur catacombe, où brillait à peine la lueur intermittente d'un feu chétif et presque éteint, le vieillard et l'enfant, mêlant la voix chevrotante de l'hiver à la voix gazouillante du printemps de la vie, commencèrent cette prière, charmante dans sa monotone simplicité, qui porte un nom radieux et parfumé : le Rosaire.

Tous deux priaient avec ferveur, et chacun avait, en pensant au lendemain, une angoisse qu'il ne voulait pas laisser deviner à l'autre, et tous deux simultanément, — qui dira pourquoi ? — se rappelaient la parole prononcée la veille, dans l'élan de foi inconsidérée de la jeune fille : « Un secours nous tombera du ciel. »

Tout à coup, un bruit extraordinaire se fit dans la cheminée, des pierres détachées de la paroi, tombèrent dans le foyer, roulant jusqu'au milieu de la *place*, puis un éboulement considérable se produisit, une masse énorme vint s'abattre qui s'agittait éperdument et confusément dans l'obscurité, et une voix humaine prononçait distinctement ces mots : « Pardon, pardon, mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Affolée, Colombe appelait au secours, le vieux Mathurin faisait de vains efforts pour se lever ; ce premier moment de désordre fut inexprimable. Enfin un calme relatif se fit, et la voix inconnue demanda :

« Où suis-je ? »

— Dans la cave de Mathurin Boisard, répondit le vigneron, et vous y êtes entré par le toit. Mais qui êtes-vous vous-même ?

— Le sire de Rochetendre et son cheval, Dieu soit loué ! Ah ! j'ai connu la peur !

— Êtes-vous blessé, Messire ?

Digitized by Google

— Je ne crois pas, mais mon cheval doit avoir les jambes cassées. »

Demander des explications plus longues, le moment était mal choisi; avant toute chose il fallait se procurer de la lumière, mais il n'y avait plus ni feu, ni briquet; la terre en s'éboulant avait tout recouvert. Heureusement on entendit au dehors un son de trompe. C'était Renaud Colin qui passait en remmenant ses chiens et qui cornait pour rallier quelques retardataires. Colombe courut ouvrir la porte, Maimbœuf sonna deux ou trois appels dans son propre cor et son piqueur fut bientôt auprès de lui.

— Cours à la première habitation voisine, apporte de la lumière, dit Maimbœuf.

— Oui, oui, cours vite Renaud, appuya Colombe, vite, vite, on t'expliquera plus tard.

Dix minutes après, cinq ou six paysans prévenus accouraient portant des torches.

On s'assura que ni le gentilhomme, ni son cheval, n'avaient aucune contusion sérieuse, ce qui parut à tous vraiement providentiel, mais on constata que la voûte avait été tellement ébranlée, lorsque tous deux étaient dégringolés par le trou servant de cheminée, qu'il n'était pas prudent de séjourner là davantage.

« Faites un brancard, dit Maimbeuf, portez ce pauvre homme à Rochetendre, c'est là qu'il sera soigné. »

On prit la route du château. En arrivant, Maimbœuf fit déposer le brancard du malade dans la grande salle. Par son ordre, Madame Blanche fut appelée et tous ses gens convoqués séance tenante. Quand personne ne manqua à l'appel:

« Madame, dit-il, en s'inclinant profondément devant la châtelaine, mes amis, ajouta-t-il, en se tournant vers ses vassaux, jusqu'à ce jour j'ai mal vécu, j'ai donné le mauvais exemple; Dieu devait me punir. Dans sa miséricorde il a différé le châtiment, pour me laisser le temps de la

Digitized by Google

pénitence. Hier, Madame, vous m'avez prédit que la terre m'engloutirait en punition de mes fautes, cette prophétie s'est accomplie aujourd'hui. Eh bien ! dans ma chûte, qui pouvait être mortelle, je me suis tourné vers Dieu, j'ai juré de changer de vie. Ce serment, j'y serai fidèle. Que Dieu me pardonne, et vous tous, pour qui j'ai été la pierre du scandale, pardonnez-moi. Je ne m'étais jusqu'ici occupé que de moi ; mon plaisir et mon caprice étaient mes seules règles ; désormais je veux penser aux autres, à leurs besoins, à leur bonheur. Qu'on installe ce bon vieillard dans une chambre, qu'on lui donne tous les soins qu'on me donnerait à moi-même. Demain, je veux qu'on paie toutes les dettes des pauvres de ma châtellenie ; je veux ainsi commencer à acquitter les miennes envers Dieu. »

Blanche, rayonnante de joie, se jeta dans les bras de son mari ; les vassaux, n'osant croire à une conversion aussi subite qu'éclatante, étaient cependant émus et ravis.

« Mes amis, poursuivit Maimbœuf, quelqu'un de vous a-t-il une requête particulière à m'adresser ? »

— Cela oui, Messire, hasarda timidement le père Mathurin, après vous avoir dit grand merci pour vos bontés, et que Dieu vous le rende.

— Parle, mon brave, que réclames-tu ?

— Voici, dit Mathurin, en prenant la main de sa petite fille, une tourterelle qui voudrait bien nicher, et vous avez là, ajouta-t-il, en montrant Renaud Colin, un ramier qui ne demanderait pas mieux que de faire la paire, s'ils étaient seulement assurés d'avoir toujours de quoi manger. Et, retenant la main que lui tendait le jeune homme, il n'attendit pour la réunir à celle de Colombe que le bon vouloir du maître.

— Ah ! jarnib !.... c'est-à-dire à la bonne heure, dit le châtelain, pour commencer mes œuvres pies, en voici une qui me fait plaisir ! Je leur assure deux cents écus de rente.

Digitized by Google

A quand la noce ? Mais j'y pense, bonhomme, ce sera aussitôt que nous t'aurons guéri. »

CONCLUSION

Huit jours avant Noël, le mariage a eu lieu dans la chapelle du château. Le père Mathurin, qu'une habitation salubre et la bonne nourriture ont rétabli, y a assisté. Il marche à présent assez aisément à l'aide d'un bâton ; pour la bonne humeur, on peut dire qu'il est rajeuni de trente ans. Il tient de la libéralité de son seigneur une belle petite maisonnette, non plus sous la terre, mais dessus ; il y habite avec sa petite-fille et le mari de celle-ci. Colombe est préposée à la basse-cour de Rochetendre ; Renaud est toujours piqueur ; nul dans la province n'entend mieux le métier.

Messire Maimbœuf, toujours grand chasseur, — mais ayant supprimé le reste — est le modèle du châtelain chrétien. Sa charité est inépuisable. Madame Blanche est la plus heureuse des épouses. Et tout est pour le mieux, dans le meilleur des mondes, au joli pays du Tuffeau.

Xavier de la Perraudière.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1800)

(suite et fin)

IX

Les écoles primaires de l'an VII

La campagne dirigée par le Directoire Exécutif contre les instituteurs libres, dont le succès se maintenait au préjudice des écoles instituées par le Gouvernement, s'accentue en l'an VII par un redoublement de surveillance à l'égard des instituteurs ou institutrices signalés comme peu sympathiques à l'autorité Directoriale.

Le 27 nivôse, l'Administration Municipale d'Angers nomme deux nouveaux commissaires, les citoyens Bourgeois et Monsallier, chargés de visiter toutes les écoles existant dans la commune et de dresser procès-verbal de leur inspection.

Nous ne connaissons pas le rapport de ces commissaires, mais nous en voyons le résultat constaté par l'arrêté suivant, en date du 16 pluviôse, qui ordonne la fermeture de 31 écoles dont les maîtres ou maîtresses ont paru sans doute professer des sentiments royalistes, ont continué, malgré les injonctions de la Municipalité, à fermer leurs

Digitized by Google

écoles le dimanche et se sont refusés à observer le repos du décadi [1].

« L'Administration municipale,

« Vu l'arrêté du Directoire Exécutif du 17 pluviôse « an VI, concernant la surveillance des écoles particulières, « maisons d'éducation et pensionnats; vu la lettre du « Ministre de l'Intérieur, en date du 19 brumaire de la « même année, ensemble celle de l'Administration Centrale « de Maine-et-Loire du 23 frimaire an VII;

« Considérant qu'elle ne doit négliger aucun des moyens « que la loi a mis en son pouvoir pour faire fleurir et pros- « pérer l'instruction publique;

« Considérant que c'est elle seule qui peut assurer aux « Français la jouissance paisible du fruit de leurs travaux.

« Que tous principes et vieux préjugés en opposition « avec la liberté ne tendent rien moins qu'à la dissolution « du corps social; qu'il est essentiel d'attaquer le mal dans « sa source et d'en prévenir les funestes effets;

« Considérant que cette tâche importante ne peut être « remplie qu'en écartant avec soin de la tendre jeunesse « qui nous suit toute instruction superstitieuse et anti- « civique; que pour y parvenir on ne peut s'empresser de « destituer trop tôt les instituteurs et institutrices dont « l'opinion dangereuse ne tend rien moins qu'à étouffer « dans le cœur de leurs élèves les germes précieux de « toutes les vertus républicaines;

[1] Loi du 3 thermidor an VI sur la célébration des Décadis et Fêtes Nationales. — Art. III. Les écoles publiques vaquent lesdits jours, ainsi que les écoles particulières et pensionnats des deux sexes. Les administrations feront fermer les établissements d'instruction où on ne se conformerait pas aux dispositions du présent article.

Art. IV. Les écoles publiques, ainsi que les établissements particuliers d'instruction pour les deux sexes, ne pourront vaquer à aucun autre jour de la décade que le quintidi, sous les peines portées à l'article III.

Loi du 16 fructidor an IV. — Art. VI. Les instituteurs et institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, sont tenus de conduire leurs élèves, chaque jour de décadis ou de fêtes nationales, au lieu de réunion des citoyens.

Digitized by Google

« Arrête, après avoir entendu le rapport de ses commis-
« saires, celui du président du Jury d'instruction, chargés
« de visiter les écoles publiques et particulières, pension-
« nats et maisons d'éducation, et sur les conclusions du
« commissaire du Directoire Exécutif :

« Article premier. — En conformité de l'article 3 de
« l'arrêté du Directoire Exécutif du 17 pluviôse an VI
« sus-mentionné :

« Les citoyens Félix Deshaies[1], Garnier, Chevalier,
« Mireal, instituteurs, et les citoyennes Sébastine Tonne-
« lier, Françoise Besnard, Marie de Lugré, Jeanne Pelé[2],
« Métivier, Coquereau, rue Cordelle[3], Sartre, Leroyer,
« Ve Denis Chevallier, Lesage, Cheruau, Rosée sœurs[4],
« Foucher sœurs, Nepveu sœurs[5], Ve Trouvé, Ve Picault,
« David, Pomard[6], Jeanne Freuslon, Leroy sœurs, Boivin,
« Leduc, Guillonneau, Port-Ligny, Vallée, Fortin sœurs,
« Renée Coquereau, Chuchet, institutrices, dont les prin-
« cipes et l'instruction sont également anti-républicains,
« fermeront leurs écoles, pensionnats, maisons d'éduca-
« tion, et ne pourront les rouvrir sous quelque prétexte
« que ce puisse être, à peine d'être poursuivis et punis
« conformément à la loi.

« Art. 2. — L'exécution du présent, dont copie sera
« envoyée à chacun des instituteurs ou institutrices desti-
« tués et dénommés dans l'article précédent, est spéciale-
« ment confiée à la surveillance des officiers de police. »

Cet arrêté porte la date du 16 pluviôse an VII. Mais c'est seulement le 19 du même mois que l'agent national de la commune en adresse une copie à chacun des instituteurs

[1] Ou plutôt Dehail, ex-frère des écoles chrétiennes.
[2] Ces trois dernières ci-devant religieuses Ursulines.
[3] Ex-religieuse Carmélite.
[4] Ci-devant religieuses Fontevristes.
[5] Ci-devant religieuses Calvairiennes.
[6] Ex-religieuse, nous ignorons de quel ordre. Nous croyons aussi, sans avoir pu en trouver la preuve, que les sœurs Foucher, Leroy et Fortin étaient également d'anciennes religieuses.

Digitized by Google

ou institutrices dénommés dans cette pièce, en leur ordonnant de fermer immédiatement leurs classes[1].

Tous se soumirent et renvoyèrent officiellement leurs élèves, mais ils n'en continuèrent pas moins, soit à donner des leçons particulières, soit à tenir de petites écoles clandestines.

Le Commissaire du Directoire n'avait pas tardé à en être informé et continuait à se plaindre de n'être pas suffisamment armé pour pouvoir sévir contre les délinquants.

Le 7 ventôse, il invitait les commissaires de police à surveiller spécialement les instituteurs dont les écoles avaient été interdites, et particulièrement les citoyens Willemenot, Godefroy et Fétu, entrés comme précepteurs dans des maisons particulières.

« Citoyens, par son arrêté du 16 pluviôse, l'Administra-
« tion vous charge de surveiller d'une manière spéciale les
« instituteurs et institutrices qu'elle a interdits de toute
« instruction pour la jeunesse. Non seulement vous avez à
« surveiller les interdits, mais encore à vous appliquer à
« connaître ceux qui, se soustrayant à la surveillance de
« la police, travaillent dans l'ombre à corrompre l'esprit
« et le cœur de nos enfants.

« Déjà trois individus, qui ne vous sont pas inconnus,
« me sont désignés pour ne s'appliquer qu'à faire revivre
« l'ancienne méthode et n'inspirer que la haine des lois et
« des magistrats. Je veux vous parler des nommés Gode-
« froy, Laporte et Fétu, qu'on voit parfois sur les prome-
« nades publiques, accompagnés de plusieurs de leurs
« élèves. L'on assure que ce dernier réunit à l'ignorance
« l'incivisme le plus marqué.

[1] « Nous vous faisons passer notre arrêté, en date du 16 de ce mois,
« qui vous destitue et vous enjoint de fermer votre école comme pen-
« sionnat et maison d'éducation et vous fait défense de la rouvrir,
« sous quelque prétexte que ce puisse être, sous peine d'être pour-
« suivi et puni conformément à la loi. Salut. » (Arch. mun. *Reg. de corresp.*)

Digitized by Google

« Je vous invite à surveiller de près ces individus et, « dans le cas où vous découvririez qu'ils tiennent école, à « m'en faire votre rapport motivé de suite[1]. »

Dans une autre lettre, adressée à son collègue du département, le même commissaire renouvelle ses plaintes. La plupart des écoles supprimées se sont ouvertes clandestinement et reçoivent toujours leurs élèves, mais en prenant les plus grandes précautions pour éluder la loi. L'instruction s'y donne à 6 et 7 heures du matin, ou dans la soirée. Il demande les moyens de les faire fermer encore une fois.

Non content de surveiller rigoureusement les écoles libres, il voudrait pouvoir faire interdire l'enseignement même aux individus entrés comme précepteurs chez des particuliers. Le 7 ventôse, il avait chargé les commissaires de police de lui adresser des rapports sur les anciens directeurs de la pension de la rue Haut-du-Figuier, Willemenot et Godefroy, ainsi que sur un sieur Fétu, précepteur dans une maison particulière[2]. Le 24 germinal, il a reçu des renseignements qui lui signalent ce dernier comme ayant été ordonné prêtre en l'an V et il s'empresse d'en informer son collègue près le Département, en le priant de chercher un moyen de débarasser la République d'un être aussi nuisible. Il demanderait même sa déportation si le fait était établi et va jusqu'à solliciter que l'on fasse une perquisition à son domicile pour essayer d'en découvrir quelque preuve.

« Tout ce qu'on vous a dit du nommé Fétu n'est que trop vrai. Il a d'abord été précepteur chez le nommé Deville, rue Centrale ; il est ensuite passé au service de la famille Buselé[3], ex-noble, où il professe les principes aux enfants de la maison, à celui du citoyen Naurays la Davière,

[1] *Reg. de correspondance du commissaire du Directoire* près la Municipalité d'Angers.

[2] Jean-Baptiste Fétu, homme de confiance chez la citoyenne Petit (de Chemellier), rue des Volontaires. Arch. mun. *Reg. des certificats de résidence*, n° 4852.

[3] *Lisez* de Buzeley.

Digitized by Google

aux enfants Deville et autres. Nous faisions notre compte de faire une visite en cette maison comme école d'instituteur, lorsque nous avons vu dans le numéro du *Journal du Département* une résolution du Conseil des Cinq-Cents du 28 ventôse an VI, portant que tous les instituteurs et institutrices seraient tenus de se présenter à leur Municipalité et d'y prêter serment de haine à la royauté. Je ne sais pourquoi elle n'est pas encore approuvée au Conseil des Anciens. Cette loi nous eût de suite tiré d'affaire vis-à-vis des instituteurs de ce calibre. On dit que ce Fétu est prêtre, nous ne pouvons en donner de preuves. Mais le citoyen Audusson, un des commissaires de police, tient d'un nommé Guilloteau qui logeait près de l'Académie avec le prêtre Parage[1], que lui et Fétu avaient été ordonnés prêtres ensemble, au commencement de nivôse de l'an V. Mais où est la preuve?

« Si vous pouviez trouver dans votre sagesse les moyens de débarrasser la société d'un être aussi nuisible à la République, faites m'en part. On peut bien supprimer son école, je le proposerai à la nouvelle Municipalité, mais il n'en existera pas moins comme précepteur particulier dans la maison, à moins qu'en y faisant une visite nous ne trouvions quelque chose qui décèle sa qualité de prêtre. Faites-moi le plaisir de me faire part de vos réflexions[2].

[1] M. Parage du Paty, ex-sulpicien et Directeur du Séminaire d'Angers, était resté pendant toute la Révolution caché aux environs de cette ville, le plus souvent à Villevêque dont il était originaire. Il avait ouvert, vers la fin de l'an IV, près de l'Académie, un petit pensionnat où il recevait quelques élèves ecclésiastiques se préparant à recevoir les ordres. Il était secondé par M. Guilloteau, clerc tonsuré et précepteur à Tigné en 1791, ordonné pendant la Révolution, et un ancien séminariste, originaire de Tigné, M. Bonnin. Ce pensionnat fut fermé après le 18 fructidor an V. MM. Parage et Guilloteau semblent avoir évité l'emprisonnement ou avoir été promptement rendus à la liberté. M. Bonnin, poursuivi déjà en 1791, resta plus longtemps en prison, mais fut cependant relâché après quelques semaines de détention. — *Archives de la Cour d'Appel. — Tribunal Criminel. — Dossier de Jacques-Magloire Bonnin.*

[2] Arch. mun. *Registre de corresp. du Commissaire du Directoire Exécutif*, n° 858 — *24 germinal an VII.*

Digitized by Google

Le 2 fructidor an VII, à la suite d'une nouvelle visite faite dans les écoles par les commisaires de la municipalité, l'agent national constate une amélioration dans la tenue de ces écoles, où, même dans celles qui sont dirigées par les instituteurs libres; on s'est enfin décidé à exécuter la loi, tant pour le choix des livres élémentaires que pour la stricte observation des jours de travail ou de congé.

« Les instituteurs et institutrices sont pour la majeure « partie dans le sens que désire la loi. Dans les visites que « nous venons de faire dans ces écoles, nous avons remar- « qué que tous les enfants avaient pour livres ceux qui « sont désignés par le jury d'instruction. Il serait à désirer « que les instituteurs fussent un peu plus instruits, car « nous en avons rencontré de bien ignorants.

« Quelques écoles, qui avaient été précédemment fermées « par arrêté de l'administration, ont été rouvertes, mais « elles se conforment, soit pour l'instruction, soit pour les « jours de classes, à ce qu'on exige. Nous n'avons pas cru « devoir en exiger la clôture. D'ailleurs, comme il n'existe « aucune peine pour la récidive, la municipalité, avant de « prendre cette mesure, veut attendre une loi que nous « avons sollicitée à cet égard[1]. »

A la suite du coup d'État du 18 brumaire an VIII, les fonctionnaires de toute la République furent appelés à donner leur adhésion à cet événement en prêtant un nouveau serment de fidélité à la République une et indivisible fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif. Le 11 frimaire, les instituteurs d'Angers, Papin, Cinet, Marlin, Guiet, Périer, La Bussière, Muzet et Hubert, ainsi que les institutrices Renée-Jacquine Drouin, Madeleine

[1] Arch. Mun. *Registre de correspondance du Commissaire du Directoire.*

La loi du 17 thermidor an VI prescrivait, dans ses articles 3 et 4, la fermeture de toute école publique ou particulière qui donnerait congé un autre jour que le décadi ou le quintidi, ou un congé supplémentaire en dehors de ces deux jours.

Digitized by Google

Quéru, Vve Dehail, Vve Langlois, devenue femme Chantoiseau par un second mariage[1], Marie-Anne Vilneau et Marie-Françoise Hézard, s'empressent de se soumettre à cette formalité.

Nous ne trouvons pas parmi ces instituteurs le nom de Guillonneau. Celui-ci était alors atteint de la maladie qui devait l'emporter quelques jours plus tard, le 7 nivôse, à l'âge de 37 ans. De nombreux concurrents se présentent pour le remplacer. C'est le citoyen Noël-Pierre Benoist, ancien curé constitutionnel de Sainte-Gemmes, qui l'emporte et est nommé pour lui succéder, le 13 nivôse an VIII.

Ce dernier vient avec ses collègues prêter serment à la nouvelle constitution devant l'administration municipale dans la séance du 23 pluviôse.

La situation des instituteurs ne paraît pas avoir changé pendant cette année et l'année suivante. Le 2 nivôse an IX, ils demandent encore le règlement de l'indemnité de logement fixée à 400 livres qui leur avait été promise, mais sur laquelle ils n'ont encore touché, depuis l'an VI que de faibles acomptes.

L'administration municipale reconnaît la légitimité de leur réclamation ; mais elle déclare de nouveau que l'état de ses finances ne lui permet pas de terminer ce règlement et se borne à ordonner le paiement d'un nouvel acompte fixé à 300 francs pour les instituteurs, et 200 francs pour les institutrices[2].

Un arrêté préfectoral du 23 nivôse an IX réduisit à six le nombre des instituteurs et institutrices pour la ville

[1] Renée-Perrine-Joséphine Léon, Vve Langlois, épouse, le 2 frimaire an VII, Charles-Vincent Chantoiseau, lieutenant à la 79e Compagnie de Vétérans Nationaux.

[2] Le 2 ventôse suivant, sur la réclamation de la citoyenne Vilneau, à laquelle on a refusé de verser cette indemnité, par ce motif qu'elle n'a plus dans sa classe d'élèves gratuits, la Municipalité décide qu'il lui sera cependant versé 100 francs, pour le temps pendant lequel elle en a reçu. Arch. Mun. *Registre des pétitions.*

Digitized by Google

d'Angers, par suite de sa division en trois cantons ou arrondissements.

Le choix des maîtres ou maîtresses était laissé à l'administration municipale chargée de fixer le nombre des élèves qui seraient instruits gratuitement par chacun d'eux.

Le 26 ventôse, l'administration choisissait pour instituteurs :

1er arrondissement : le citoyen Guiet et la citoyenne Drouin ;

2e arrondissement : le citoyen Labussière et la citoyenne Dehail ;

3e arrondissement : le citoyen Benoist et la citoyenne Hézard.

Ils devront instruire gratuitement chacun douze enfants désignés par l'administration et continueront à toucher l'indemnité de logement qui leur était allouée précédemment.

Mais l'histoire des écoles primaires d'Angers sous le Gouvernement consulaire nous entraînerait trop loin et nous forcerait à sortir des bornes que nous nous sommes tracées en commençant ce travail. Le coup d'État du 18 brumaire an VIII a, du reste, mis fin à la Révolution. La liberté de l'enseignement, proclamée par la loi, mais presque aussitôt supprimée par une série de décrets et de circulaires restrictives, a cessé d'être un vain mot. La surveillance arbitraire exercée sur les écoles particulières est supprimée. Les instituteurs et institutrices destitués et contraints de renvoyer leurs élèves, peuvent les recevoir de nouveau sans être inquiétés. Un petit nombre d'écoles se sont ouvertes en l'an VI et en l'an VII[1] ; en l'an VIII, ce nombre augmente tout à coup. Les anciens frères des

[1] Nous avons cité plus haut les écoles ouvertes en l'an VI. Pour l'an VII nous ne rencontrons que quelques écoles de filles fondées rue des Vertus sociales, par la citoyenne Bigeon (*Affiches d'Angers*, n° 3), cour Saint-Laud, par la citoyenne Verger (*Affiches*, n° 124) et une centrale, par la citoyenne Druette (*Affiches*, n° 155).

Digitized by Google

écoles chrétiennes, les anciennes religieuses, les anciens prêtres assermentés eux-mêmes, fondent des écoles et reçoivent de nombreux élèves[1]. Le Gouvernement veut l'apaisement. Il a pu constater que les écoles officielles, dont la religion a été bannie, n'ont jamais obtenu la confiance des pères de famille, qui ont persisté à envoyer leurs enfants chez les professeurs libres, ou les font instruire chez eux. Cédant à ce courant d'opinion, il a cessé toute persécution. Chacun recouvre la liberté d'envoyer ses enfants dans les écoles qu'il préfère. Les anciens membres des congrégations religieuses, supprimées en 1792, sont rentrés dans le droit commun, s'ils ne sont pas même secrètement favorisés, et voient les enfants se presser à leurs cours, jusqu'à ce que la loi du 9 floréal an X (1er mai 1802), préparée par Fourcroy, vienne modifier de nouveau l'organisation de l'instruction publique.

Mais il est temps de clore cette étude déjà trop longue. Aussi nous bornerons-nous, en terminant, à constater, après bien d'autres, que la Révolution, après avoir chassé systématiquement de leurs écoles les prêtres et les membres des congrégations religieuses ou laïques qui s'étaient consacrés spécialement à l'instruction de la jeunesse, n'a jamais pu les remplacer. Sauf de rares exceptions, tous ceux qui se sont présentés pour ouvrir des écoles ont été admis. On ne s'est pas inquiété de savoir s'ils étaient suffisamment instruits et capables d'enseigner. C'est assez

[1] Notamment Willemenot et Godefroy, 17 ventôse, qui vont s'établir, au mois de prairial suivant, à Saint-Nicolas (*Affiches d'Angers*, nos 84 et 125); Loquier, ci-devant Frère, installé rue Législature (*Affiches*, no 84); Gravel et Guémas, toujours aux Ursulines, comprenant la Morale chrétienne parmi les matières de leur enseignement (*Affiches*, no 124); Soulier-Tripier, libraire, rue Saint-Laud, a ouvert de nouveau son pensionnat de la rue Centrale (*Affiches*, no 94); les citoyennes Desbrosses et Paumard, ex-religieuses, ont fondé une maison d'éducation rue Lyonnaise; la citoyenne Aubin, rue des Filles-Dieu, apprend à lire aux enfants avec le *Quadrille des enfants*, usité par la demoiselle Blouin (institutrice des sourds-muets avant la Révolution) avec laquelle elle demeure depuis un an (*Affiches*, no 130), etc.

Digitized by Google

qu'ils soient républicains. Aussi le niveau de l'instruction primaire a-t-il aussitôt baissé dans de fortes proportions. Nous avons vu à différentes reprises le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration municipale du canton d'Angers se plaindre du peu d'instruction des instituteurs et institutrices de cette ville. Il en était de même dans le reste du département.

Ce n'est point à un écrivain hostile à la Révolution, mais à un arrêté de l'Administration centrale du département de Maine-et-Loire, composée pourtant de membres dont les opinions républicaines ne sont pas douteuses, que nous empruntons le passage suivant nous faisant connaître à quel degré d'abaissement était tombée l'instruction primaire, au mois de décembre 1795. Dans le préambule de son arrêté du 22 frimaire an IV, portant création des jurys d'instruction, publié dans le journal les *Affiches d'Angers* du 22 du même mois (n° 44), cette administration constate « qu'une des plaies les plus profondes que la Révolution « ait imprimées à la France, est la désorganisation et la « cessation entière de tout enseignement; que, dans ce « département en particulier, l'éducation, depuis six ans, « est dans un tel état de nullité et d'abandon que la jeu- « nesse y consume dans l'oisiveté le seul temps de la vie « qui soit propre à l'instruction ; que ses facultés, que la « culture aurait développées, accrues, multipliées, s'abâ- « tardissent et s'émoussent; qu'une génération presque « entière a été perdue ainsi pour la liberté et pour la « patrie, si même elle ne lui devient pas funeste, puisque « l'ignorance est le plus grand fléau des gouvernements « libres. » La situation ne s'était pas modifiée pendant les années suivantes. Telle elle était encore au 18 brumaire an VIII. Il appartenait au Gouvernement consulaire, par une tolérance plus large et par des lois plus libérales de relever l'instruction primaire de l'état d'abaissement dans lequel elle était tombée pendant la Révolution.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Plan d'éducaiion que le citoyen Couvreur se propose de suivre pour l'éducation des enfants de l'Hospice Général dit des Renfermés [1].

Après nous être concertés l'Économe et moi avec le chef qui dirige les Enfants dans leurs travaux et la personne qui règle l'heure des repas.

Nous avons reconnues qu'en hyver comme en été, la classe du matin ne pouvait commencer qu'à sept heures et *demis* et continuer jusqu'à *unze*, et celle du soir depuis une jusqu'à cinq heures.

Et pour éviter la perte du tems sans nuire à l'instruction, la moitié des travailleurs entreront en classe à sept heures et demie et y resteront jusque vers neuf heures et seront *remplassé* par l'autre *moitiée* qui y restera jusqu'à onze ; c'est-à-dire jusqu'au dîner. Il en sera de même pour le soir, excepté que chaque classe sera de deux heures en été.

La promenade aura lieu une ou deux fois par Décade, c'est-à-dire le Quintidi et le Décadi lorsque le temps le permettra.

Outre les *lessons* d'Alphabet, de *l'ecture* et d'écriture,

[1] Cette pièce a déjà été communiquée à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, qui l'a recueillie dans ses procès-verbaux, par M. Charles Ménière. Celui-ci avait bien voulu nous autoriser à la reproduire de nouveau.

Nous respectons scrupuleusement l'orthographe parfois fantaisiste du citoyen Couvreur.

Digitized by Google

à mesure qu'il s'en trouvera d'assez *avencé*, il leur sera donné des leçons de *Moralle* sur les droits de l'homme en *sossiété*, sur l'amour de la patrie, sur l'observance des lois et sur les malheurs qui *résulte* de leur *inobservence*.

Qu'il est impossible d'être homme de bien si l'on n'est bon citoyen, bon *parens* et bon père et surtout religieux observateur des lois.

De tems en tems, et par forme de récréation, il leur sera fait lecture de quelques *hystoires* amusantes et instructives *suivi* d'une *petitte* explication sur le sens moral qu'elle pourrait renfermer ; l'acquisition des fables d'Esope et de La Fontaine serait *se* me semble nécessaire pour aider dans cette partie de l'instruction.

S'il trouve des Élèves qui *anoncent* quelques dispositions outre les premiers éléments de calcul, il leur sera donné des *lessons* sur l'histoire romaine et de géographie.

Angers, le 28 fructidor an VI.

COUVREUR.

Accepté ledit plan provisoirement par l'administration soussignée, qui se réserve d'y ajouter ou diminuer, suivant qu'elle le jugerait convenable. Au bureau de l'administration de l'hospice général, le 28 fructidor an 6me,

Signatures : GUILLORY, Je ; TERIEN ;
BODINIER ; BESNARD, aîné.

II

Nous manquons de renseignements précis sur les livres élémentaires mis entre les mains de leurs élèves par les instituteurs républicains de la ville d'Angers. Il est probable que jusqu'à la fin de l'année 1793 on continua à se servir des livres en usage sous l'ancien regime. Quelques citoyens avaient bien, dès 1792, composé des *catéchismes*

Digitized by Google

révolutionnaires, tels que le *Catéchisme de morale pour l'éducation de la jeunesse*, par Harmand[1], mais rien ne prouve qu'ils aient été aussi promptement adoptés dans les écoles d'Angers.

Dans les premiers mois de l'an II, le citoyen Simon, accusateur public près le tribunal criminel de Maine-et-Loire, dans un discours prononcé à la Société populaire de Saumur, recommandait aux instituteurs de cette ville d'enseigner à leurs élèves le *Catéchisme républicain*. M. Albert Bruas, dans son remarquable travail sur la Société populaire de Saumur[2], a vainement recherché quel avait été le catéchisme recommandé par le citoyen Simon. Il en existe, en effet, plusieurs portant ce titre, et il est difficile aujourd'hui de savoir quel est celui qui était alors le plus apprécié[3].

Il est probable que les instituteurs républicains d'Angers, tels que Joseph Guillonneau fils et quelques autres, durent adopter de bonne heure ce genre d'ouvrages. A défaut de renseignements plus complets, nous nous bornerons à donner la liste des livres élémentaires annoncés dans le journal les *Affiches d'Angers*, ceux-ci étant vraisemblablement les plus répandus dans les écoles angevines.

Alphabet Républicain à l'usage des écoles primaires, prix 2 sols.

Catéchisme Français Républicain, enrichi de la Déclaration des droits de l'homme, et de maximes de morale républicaine propres à l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe, le tout conformément à la Constitution Républicaine, par un sans-culotte Français. Prix, 10 sols.

[1] Imprimé à Orléans en 1792, in-8.

[2] *Souvenirs de la Révolution en Anjou. — La Société populaire de Saumur en l'an II et en l'an III.* p. 33.

[3] Peut-être le catéchisme en vers par d'Hauville imprimé à Saumur, in-8, sans date.

Digitized by Google

Principes élémentaires d'éducation républicaine, précédés des droits et devoirs de l'homme et du citoyen, et augmentés de 25 préceptes de la raison adressés aux sans-culottes. Prix, 10 sols[1].

Catéchisme des décades ou instructions sur les fêtes républicaines sanctionnées par la Convention nationale, avec figures. Prix 25 sols.

Catéchisme républicain historico-politique, par le citoyen Gerlet, où sont démontrées l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, suivi des devoirs que doivent s'imposer les bons citoyens. Ouvrage utile pour l'instruction de la jeunesse. Prix, 20 sols.

Catéchisme élémentaire de morale propre à l'éducation des enfants de l'un et de l'autre sexe pour servir de suite au catéchisme constitutionnel, par le citoyen Richer, auteur de la vie des plus célèbres marins et de plusieurs autres ouvrages de littérature, avec figures. Prix, 15 sols.

Livre indispensable aux enfants de la Liberté où ils trouveront : 1° le tableau moral et raisonné des symboles de la République; 2° Un précis historique et moral de quelques fondateurs et des rapports des actions héroïques de quelques martyrs de la Liberté; 3° Des moralités générales sur la nécessité de bonnes mœurs et l'émulation des armes dans la République, avec figures, par les citoyens Dusausoir et G....., suppléant du département du Mont-Blanc, à la Constitution Nationale. Prix, 25 sols[1].

A B C des jeunes républicains des deux sexes, par lequel, et au moyen de 130 figures en taille douce, les pères et mères peuvent enseigner à lire à leurs enfants en très peu de temps et en les amusant par des historiettes aussi agréables qu'instructives et propres à la pratique des vertus républicaines, terminé par un petit

[1] *Affiches d'Angers*, n° 85, du 28 prairial an II.

Digitized by Google

traité d'orthographe à la portée des enfants, par le citoyen Dufart. Prix, 30 sols[1].

Livre pour apprendre à bien lire en Français contenant les principes de la langue française et de l'orthographe. Prix, 15 sols[2].

Ces livres ne sont évidemment pas les seuls qui aient été en usage dans les écoles. Mais ils semblent avoir été du moins, avec la *Constitution française* et le *Recueil des actes héroïques des français* publiés par la Convention, ceux qui furent les plus répandus.

La disette d'ouvrages spéciaux destinés aux élèves des écoles primaires, malgré le concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II pour la composition d'ouvrages élémentaires, a été plusieurs fois déplorée par le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration municipale du canton d'Angers dont nous avons cité la correspondance. Celui-ci ne perd cependant aucune occasion d'inviter les instituteurs à se munir des livres approuvés par le Gouvernement.

Le 2 prairial an VI, les citoyens Mame frères, libraires à Angers, rue Centrale, font annoncer dans les *Affiches d'Angers* qu'ils viennent de faire paraître une édition de l'*Acte constitutionnel de l'an III* sur papier vélin, format in-8, caractères neufs de Didot, avec une table pour faciliter les recherches, et préviennent les instituteurs que l'on trouve chez eux une autre édition de cet acte constitutionnel, sur papier commun, format in-12, en caractères neufs et gros, afin de ménager la vue des enfants. Quelques jours après, le 27 prairial, le même journal publie une lettre de l'agent national à tous les instituteurs primaires et adressée au citoyen Perrier, rue du Grand-Talon, l'un d'eux,

[1] *Affiches d'Angers*, n° 98, du 24 messidor an II, et 105, du 29 germinal an III.

[2] *Affiches d'Angers*, n° 100, du 19 germinal an III.

Digitized by Google

pour les inviter à se munir de cet ouvrage intéressant qui fait la base du gouvernement.

Le 22 ventôse an VII, les *Affiches d'Angers* publient un autre avis aux instituteurs et institutrices du canton d'Angers, les informant « que pour remplir le but que le gouvernement a lieu d'espérer de leurs efforts, ils trouveront chez le citoyen Fourrier-Mame, libraire, rue Centrale, un livre contenant les principes de la langue française et l'orthographe, capable de graver dans le cœur des enfants les vrais principes de la morale et de faire éclore les germes précieux de la liberté dont la nature les a rendus dépositaires ». L'Administration municipale du canton d'Angers, ajoute le Journal, désireuse de concourir autant qu'il est en son pouvoir, à l'avancement de l'esprit républicain, invite les instituteurs et institutrices à mettre cet ouvrage entre les mains de leurs élèves. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer le titre exact de ce livre.

Le 28 floréal suivant, le Commissaire du Directoire exécutif dépose sur le bureau de la Municipalité un exemplaire du *Manuel républicain*[1] qui lui a été adressé par le Ministre de l'Intérieur, avec sa lettre du 20 germinal précédent portant, entre autres dispositions, que ledit exemplaire serait déposé au secrétariat de l'administration municipale et sa lettre en placard affichée, afin que les citoyens puissent se faire communiquer cet ouvrage pendant une décade, pour les mettre à portée d'en faire l'acquisition. Et l'Assemblée se hâte d'ordonner les mesures proposées par le Commissaire du Directoire. Tels sont les seuls livres élémentaires annoncés par les journaux d'Angers pendant la Révolution. Aucun d'eux n'est passé sous nos yeux, à l'exception de la *Constitution* et du *Recueil des actions héroïques des Français*. D'autres furent employés

[1] Sans doute le *Manuel des jeunes républicains ou Éléments d'instruction à l'usage des jeunes élèves des écoles primaires.*

Digitized by Google

sans doute, mais sans qu'ils nous aient été signalés. On trouvera dans les ouvrages de M. l'abbé Allain et dans ceux de MM. Babeau et Duruy, les titres de nombreux livres à l'usage des écoles primaires, composés dans le goût du jour par des citoyens auxquels le patriotisme, selon l'expression de l'époque, tenait lieu de talent. Mais il ne nous était pas permis, à défaut de renseignements précis, de les comprendre dans notre liste.

E. Queruau-Lamerie.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'exposition d'Angers est close, et la distribution solennelle des récompenses a été faite le 1er octobre, avec discours du Maire, rapport général de M. Cointreau et rapport sur l'exposition scolaire par M. Morancé.

Nous ne pouvons que signaler cette solennité artistique et industrielle et noter, pour les amateurs de statistique, les chiffres donnés au Conseil municipal le 29 octobre : les recettes de l'exposition ont été de 318.000 fr. ; les dépenses de 525.000 ; le déficit variera entre 207.000 à 220.000.

Plus heureuse que la ville d'Angers, la Société Philomathique qui a organisé l'exposition de Bordeaux — sur un terrain autrement favorable, il faut le reconnaitre — estime avoir un bénéfice de 3 à 400.000 fr.

Voici le passage du rapport général consacré au salon des Beaux-Arts d'Angers :

Là se trouvent ces deux merveilleuses manifestations artistiques : l'exposition rétrospective, qui renferme tant de merveilles des siècles passés, et l'exposition de l'Art moderne, si remarquables qu'elles suffiraient à elles deux à justifier l'affluence des jours de grande recette.

Il a fallu toute la compétence, l'activité, l'entregent de notre persévérant conservateur du Musée Saint-Jean, M. Auguste Michel, pour organiser la première, solliciter les propriétaires de ces chefs-d'œuvre et les décider à se séparer momentanément de toutes ces richesses.

Il a fallu toute l'autorité artistique de M. Guillaume Bodinier, l'aimable et distingué président de notre Société Angevine des « Amis des Arts » pour obtenir l'adhésion des artistes et réunir en province une aussi remarquable collection d'œuvres modernes, tant peintures à l'huile qu'aquarelles, fusains, pastels et sculptures, parmi lesquels on est tout fier et charmé à la fois de retrouver les grands noms de Bonnat, Gérôme, Benner, Busson, de Curzon, Dumoye, Iwill, Kreyder, Detaille, etc., à côté de ceux de nos compatriotes :

Digitized by Google

Achille Cesbron, Charbonneau, Teissier, Livache, Mme Bertault, Fournier, Saulo, Massard, Lutscher, etc,..

MM. Michel et Bodinier, ainsi que leurs collaborateurs membres de la Commission, MM. le général Lourde-Laplace, Dussauze, Brunclair, Charon, Chouanet, Georges Cormeray, Georges de Chemellier, Clamens, Dubos, Delajolais, Rondeau, de Romain, Huault-Dupuy, Monden de Genevraye, Beignet, Haran, savent ce que coûtent de soins, de peines et de démarches des expositions semblables.

***

M. Dainville, le distingué commissaire général de l'exposition d'Angers, directeur de notre École régionale des Beaux-Arts, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Tous les Angevins, tous ceux qui ont participé, à quelque titre que ce soit, à la grande manifestation industrielle du Champ-de-Mars, applaudiront à cette récompense accordée à notre concitoyen, dont ils ont pu, pendant cinq mois, apprécier le talent d'organisateur et la si parfaite urbanité.

***

Découvertes archéologiques :

Le 12 septembre dernier, en démolissant une partie d'un magasin, les ouvriers ont mis au jour, à l'ancien Palais des Marchands, quatre énormes poutres, peintes en rouge foncé, avec des fleurs de lis et portant la date de 1656; sur l'une des poutres on lisait : « Dieu soit loué. Le Père, le fils et le Saint-Esprit. »

Elles faisaient probablement partie du plancher de la chapelle qui confinait à la grande salle de la juridiction consulaire, établie en 1564 par Charles IX, un an après celle de Paris.

Le *palais*, appelé aussi *la Bourse*, était occupé par la juridiction depuis Louis XIII et Louis XIV seulement (notamment dans l'ancienne demeure de Donadieu Puicharic). Jusqu'alors, faute de ressources, le Tribunal siégeait dans une salle du couvent des Carmes.

***

Cet été on a découvert, en procédant à la restauration de l'église de Nantilly de Saumur, les ruines d'une chapelle souterraine qui paraît antérieure au XIIe siècle.

« Cette chapelle, dit la *Petite Loire*, était remplie d'ossements. On peut supposer que lorsque le cimetière qui entourait l'église a été supprimé, on s'est servi de cette chapelle

Digitized by Google

comme d'un ossuaire. M. Célestin Port, le savant archiviste, dit qu'il existe une crypte sous l'église de Nantilly, mais qu'on ignore si elle s'étend sous la nef bâtie par Louis XI. Il y avait, en effet, un escalier souterrain qui descendait jusqu'à un long couloir voûté, et c'est à l'extrémité de ce couloir qu'on a trouvé l'entrée de la chapelle. »

***

La construction de la nouvelle église de Saint-Léonard d'Angers avance rapidement, grâce au zèle de M. l'abbé Joseph Cherbonnier, le nouveau curé, grâce aussi aux 50.000 francs votés par le Conseil municipal et aux dons des paroissiens, entre autres de la famille de Villoutreys, de la Commission des ardoisières, etc. Mgr Mathieu a bénit la première pierre, au milieu du mois d'octobre, en présence du maire d'Angers, et, selon l'usage, le procès-verbal, sur parchemin, a été placé dans la pierre. Par une délicate attention, M. le Curé de Saint-Léonard a consigné sur ce procès-verbal le nom de tous ses paroissiens, sans exception, depuis les marguilliers de la paroisse jusqu'au plus petit des perreyeurs. Voilà, du moins, une statistique intéressante pour nos arrière petits-neveux, si l'écriture résiste plus longtemps que la pierre.

Nous ne saurions recommander assez, en pareille occurrence, d'enfermer le parchemin dans une boîte en plomb bien scellée et d'écrire ces sortes de documents avec des plumes d'oie et une encre excellente — si l'on en trouve — car on a pu maintes fois constater qu'un procès-verbal, de date relativement récente, inséré dans la pierre du monument, était très vite détruit par l'action de l'humidité ou du salpêtre, ce qui rend illusoires les précautions prises en posant la première pierre. Il y a quelques années, par exemple, en démolissant une aile de l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, construit en 1806, on n'a plus trouvé que des débris de parchemin, aujourd'hui au musée Carnavalet, sans aucune trace d'écriture, et pourtant les plumes métalliques, qui souvent déchirent l'épiderme du papier ou du vélin, n'étaient pas encore inventées — à moins qu'on ne veuille considérer comme telles ces roseaux d'argent dont, au dire de Montfaucon, les patriarches de Constantinople se servaient déjà pour souscrire leurs actes !...

***

Digitized by Google

Nous avons mentionné, dans nos précédentes chroniques, les succès remportés par plusieurs pensionnaires du département à l'École Nationale des Beaux-Arts.

Le Conseil général, toujours soucieux d'encourager les vocations artistiques, n'a pas manqué de continuer cette année ses subventions.

Dans la séance du 21 août, M. Leroy a exposé que 12 élèves-artistes sollicitent des bourses du département à l'École nationale des Beaux-Arts, que tous sont intéressants, que certains d'entre eux ont fait preuve de talent et ont obtenu des succès qui leur font grand honneur, mais qu'en présence de la décision formelle prise il y a deux ans par le Conseil de ne pas entretenir plus de 4 boursiers à l'École nationale, la Commission a dû forcément se borner à proposer d'admettre MM. Lhoest, statuaire, et Launay Albert, élève-peintre, dont les demandes sont particulièrement intéressantes, les deux autres bourses devant être attribuées à MM. Haffner et Charbonneau, élèves de quatrième année.

Pour les motifs indiqués ci-dessus, la Commission n'a pu proposer d'admettre deux autres candidats très méritants aussi ; mais l'un d'eux, M. Mignon, reçoit déjà une allocation annuelle de 560 fr. de la ville d'Angers qui, eu égard à ses succès, lui accordera certainement une subvention de 1.000 fr. et s'intéressera également au sort de M. Réchin, qui a déjà obtenu 3 médailles et 18 mentions.

Le crédit habituel de 4.000 fr. a été voté avec les attributions proposées, pour l'entretien de 4 boursiers à l'École des Beaux-Arts en 1896.

***

D'autre part, nous sommes heureux d'enregistrer toute une série de dons faits aux collections publiques de la ville d'Angers :

M. Ferdinand Taluet, statuaire, né à Angers, offre : *M. Julien Daillière* (médaillon en plâtre teinte) ; *Monument de Mme Dacier* (plâtre) ; *Rouget de l'Isle* (statuette plâtre) ; *Gustave Heinzé* (buste plâtre teinte) ; *M. Allain-Targé* (buste terre cuite).

M. E. de Boislecomte, demeurant à Paris, offre : *La Collation* (peinture).

M. Paul Duthort, demeurant à Paris, offre : *Jeune Mère* (sortie d'église bretonne), peinture.

Digitized by Google

M. A. Stengelin, son beau tableau : *Lune au crépuscule sur la plage de Katwyt*, qui a obtenu une médaille de vermeil à l'Exposition.

M. Garban, exposant à la section de l'Art rétrospectif, a laissé pour le Musée Saint-Jean une très belle serrure XVIIIe siècle, chef-d'œuvre de maitrise.

M. Charles Leroy, propriétaire de l'hôtel d'Anjou, a également donné deux levrettes et un trophée de clefs et couronne, ornements en fer forgé, provenant d'un balcon exécuté par son parent, M. L. Ottia.

L'État, de son côté, a abandonné au Musée Saint-Jean, comme nous l'avions demandé ici même, la collection d'empreintes de sceaux angevins, délivrée par les archives nationales.

***

M. Lhoest, notre jeune sculpteur angevin, vient de donner à la ville d'Angers sa statue *Mœstitia*. Le Conseil municipal l'a remercié dans sa séance du 29 octobre.

***

Dans cette même séance, sur la proposition de M. Joxé et après quelques observations de MM. Gain, Bougère et Durand, la démolition des vieilles halles d'Angers a été décidée à partir du 1er janvier prochain.

Nous ne croyons pas que l'archéologie ait à gémir beaucoup de la disparition de ces bâtiments sans caractères, sans style et à peu près sans utilité.

***

Le 4 août dernier, la première pierre du musée de Cholet a été posée par M. le docteur L. Pissot, maire de cette ville, entouré des membres du Conseil municipal et de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts, dont il est le fondateur. Le sous-préfet, M. Peyre, a félicité M. le docteur Pissot « d'avoir su ménager, à la population de Cholet, un petit coin d'idéal et de poésie où chacun pourra venir se délasser un moment de la pesante et prosaïque contrainte du travail de chaque jour ».

La *Revue de l'Anjou* ne saurait trop applaudir à ces fondations, qui peuvent contribuer beaucoup à l'élévation intellec-

Digitized by Google

tuelle et morale des petites villes si déshéritées de tout idéal d'art et de tout enseignement par les yeux.

***

Pour répondre à l'invitation d'une Société qui a pris naissance à Nantes, un comité pour l'établissement d'une voie navigable, par la Loire, d'Angers à Orléans, vient de se constituer à Angers.

C'est la reprise sous une forme nouvelle d'un projet qui date de 1828 et 1832. A cette époque on avait étudié le plan d'un canal latéral à la Loire, qui fut abandonné et ne sera pas repris, à cause des énormes dépenses qu'il occasionnerait.

Le bureau d'Angers se compose de MM. Max Richard, Prieur, Mercier, Bigeard, Rondeau, auquel on a adjoint pour le Saumurois MM. Grignon et de la Salmonière.

***

La photographie — qui a fait tant de progrès depuis quelques années, qu'on croit avoir trouvé l'impression des épreuves en couleur — et qui passionne à l'égal de la bicyclette, vient de former à Angers une Société dans le genre du Photo-club de Paris.

La Société se propose d'organiser des excursions dans le département et des sorties autour d'Angers, auxquelles tous les militaires pourront prendre part. Certaines de ces excursions se feront à l'aide d'appareils vélocipédiques, sous la direction d'un des membres du Conseil d'administration ayant qualité de chef de route.

Le bureau de la Société Angevine de photographie se compose d'un président, M. Préaubert ; de deux vice-présidents, MM. Verchaly et Surreault ; de deux secrétaires des séances, MM. Morel et Le Carpentier ; de deux secrétaires archivistes, MM. Latour et Gontard de Launay ; d'un trésorier, M. Moulinier.

Le Conseil d'administration est composé du bureau et de sociétaires adjoints ; ce sont MM. Goblot, architecte ; Marchand, notaire honorarire ; le docteur Vétault ; Marcesche et Clavier.

***

Distinctions honorifiques et récompenses :

M. l'abbé Urseau, secrétaire de l'Évêché, a eu la bonne fortune de retrouver récemment une pièce inédite, de grande valeur pour l'histoire du Portugal.

Digitized by Google

En récompense de la communication qui a été faite de ce document, le gouvernement portugais a nommé M. l'abbé Urseau chevalier de l'ordre de Saint-Jacques du mérite scientifique, littéraire et artistique.

Nous sommes heureux de faire connaître cette bonne nouvelle aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, qui ont eu tant de fois l'occasion d'apprécier le savoir et l'étendue des connaissances de notre érudit collaborateur.

***

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique : M. le docteur Douet, professeur à l'École de médecine d'Angers ; M. Blain, chargé du cours de mathématiques au Lycée David-d'Angers.

Officiers d'Académie : M. Mangeon, professeur de musique ; M. Corcé, instituteur ; M. Descotte, ingénieur ; M. Guéry, membre du comité de l'Exposition d'Angers ; M. le docteur Michalowicz, conseiller général, maire de Parçay ; M. de Montifaut, maire de Fontevrault.

***

Notre concitoyen, M. Buret, vient d'obtenir, au concours de l'Académie Clémence-Isaure, une mention très honorable pour une pièce : *Hommage aux Tzars*, écrite lors du passage à Angers du colonel Belayeff et de M. de Messnicoff.

A la même Académie, M. Le Sève, instituteur à Chemillé, a obtenu également une mention très honorable, qui lui a valu une médaille d'argent, pour avoir été premier sur cent quarante concurrents, dans un concours de poésie. Le sujet de la pièce était : *Berceuse*.

***

La Société d'hypnologie et de psychologie vient de recevoir parmi ses membres notre jeune compatriote, M. Henri Lemesle, avocat à la Cour d'appel de Paris.

***

Par décret en date du 28 septembre 1895, M. le colonel Albert Joly, commandant le 7e régiment du génie, vient d'être promu au grade de général de brigade.

M. Albert Joly est un de nos compatriotes de Saumur et le fils aîné de feu M. Joly, architecte de la ville.

Digitized by Google

Un frère du nouveau promu est déjà lui-même, depuis quelque temps, colonel d'un régiment du génie.

***

La Croix-Rouge vient de fêter, le 9 novembre, l'anniversaire de la brillante victoire de Coulmiers en faisant célébrer, samedi, un service solennel pour tous les soldats angevins tombés au champ d'honneur pendant la guerre franco-allemande et l'expédition de Madagascar. La cathédrale était magnifiquement décorée, par les soins de MM. de Farcy et Dussouchay, de tentures noires sur lesquelles se détachaient de larges inscriptions rappelant nos plus brillantes victoires et nos combats les plus glorieux : Tananarive, Tamatave ; Châteaudun, Coulmiers ; Loigny, Patay ; Orléans, Monnaie ; Madagascar, Majunga ; Soudan, Dahomey ; Le Mans, Tonkin.

« Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre », lisait-on sur les draperies qui recouvraient la chaire, et, un peu plus loin, au transept : « La gloire de mourir courageusement vaut mieux que la victoire ». Au milieu de la nef, se dressait un superbe catafalque orné de drapeaux et de trophées de toutes sortes.

Une nombreuse assistance remplissait la Cathédrale.

On remarquait la présence de nombreux officiers, à la tête desquels MM. les généraux d'Esclevin, Faugeron, Mourlan, Lourde-Laplace et les colonels des régiments de la garnison ; de MM. Blavier et Merlet, sénateurs ; MM. le comte de Maillé, Bougère, de Grandmaison, députés ; MM. Bodinier, de Terves, de Rochebouët, conseillers généraux ; de MM. le Président et les Membres du Tribunal civil ; MM. le Président et les Membres du Tribunal de commerce ; de beaucoup de notabilités et d'anciens mobiles et mobilisés de Maine-et-Loire.

La Société des anciens militaires et la Société des anciens combattants de 1870 étaient représentées chacune par leur président et un groupe de sociétaires avec les drapeaux des des deux Sociétés.

La messe a été célébrée par M. l'archiprêtre Bazin, curé de la Cathédrale, assisté de deux séminaristes anciens militaires.

Mgr Mathieu, qui présidait, a donné l'absoute accompagné du Chapitre de la Cathédrale.

L'organisation de cette cérémonie fait le plus grand honneur à MM. Merlet et de la Noue, vice-président et secré-

Digitized by Google

taire du Comité départemental de la Croix-Rouge, qui en ont eu l'idée, et à MM. de Farcy et Dussouchay qui ont si magnifiquement décoré la Cathédrale.

***

Le vendredi, 8 novembre, à 3 heures, a eu lieu la rentrée de l'École de Médecine d'Angers et la distribution solennelle des prix aux élèves de plus en plus nombreux. A cette séance, des plus intéressantes, qui était présidée par M. Robert, inspecteur d'Académie, assistaient les autorités civiles et militaires de notre ville et un public choisi. Pour la première fois les professeurs étaient en robe.

M. le docteur Bahuaud avait choisi comme sujet de sa leçon d'ouverture : *De l'influence de l'histologie et de la bactériologie sur les progrès de la médecine.* Il a obtenu un succès mérité auprès des auditeurs, qui écoutèrent ensuite avec le plus grand plaisir un charmant discours de M. l'inspecteur d'Académie.

Puis M. le docteur Legludic, directeur de l'École, dans un remarquable rapport, fit un intéressant exposé de la situation de l'École.

M. le docteur Grimoux, de Beaufort, prit ensuite la parole et la séance fut terminée par la lecture du palmarès, faite par M. le docteur Charier.

***

A la fête commémorative de l'inauguration de la statue de Joachim du Bellay, à Ancenis, le 8 septembre dernier, sous la présidence du poète Armand Sylvestre, inspecteur des Beaux-Arts, M. Léon Séché, le président de l'Association bretonne-angevine, a donné lecture des quatre sonnets couronnés sur le chantre du petit Liré. On a entendu également le fameux sonnet sur lequel notre compatriote, M. Jules Bordier, a écrit une si jolie mélodie, etc.

Annonçons, à ce propos, que, le 1er décembre prochain, le ténor Jean Rondeau, qui vient de créer à Rouen le *Fiancé de la Mer*, drame lyrique de Jules Bordier, d'Angers, fera entendre, au concert Bagnoli, deux mélodies nouvelles du compositeur angevin.

***

Digitized by Google

Des soirées de charité commenceront à Angers à la fin de novembre pour se terminer en mars au profit des Œuvres de secours aux blessés.

C'est notre compatriote, M. Lionel Bonnemère, l'aimable président de la Société artistique et littéraire de l'Ouest à Paris, qui doit inaugurer les soirées de conférences projetées.

***

Puisque nous parlons de M. Lionel Bonnemère, ajoutons que le savant archéologue ne se contente pas d'élever des menhirs à Dumnacus, il achète, pour les sauver de la destruction, les monuments mégalithiques de son voisinage. Il vient ainsi d'acquérir le dolmen de l'Étiau, à Coutures, que Bodin désigne sous le nom de Monsabert. Ce monument contient deux chambres formées par cinq pierres debout, une sixième les recouvrant complètement.

***

Le dimanche 25 août avait lieu, à Bulle (Suisse), l'inauguration d'un monument élevé dans le cimetière de cette localité par le souvenir français, à la mémoire des soldats morts en 1870.

Au banquet, qui a suivi la cérémonie, des toasts nombreux ont été portés à la France et à la Suisse. M. le comte de Romain y a prononcé un discours chaleureusement applaudi.

***

Parmi les visiteurs de marque qui sont venus récemment à Saumur, signalons le prince Nicolas de Grèce, l'héritier du trône, qui a visité incognito l'École de cavalerie et ses dépendances et a semblé s'intéresser vivement aux reprises des chevaux sauteurs et des chevaux de manège montés par les élèves officiers de la légère.

***

Notre compatriote M. Camille Ballu, conservateur des hypothèques à Vannes, vient d'obtenir de la *Société des Bibliophiles bretons,* qui a déjà publié tant de bons livres, que « en raison du grand nombre d'Angevins qu'elle est heureuse de compter parmi ses confrères, elle consacrera l'une de ses prochaines publications à des documents ou à des études littéraires et historiques concernant l'Anjou ».

***

Digitized by Google

A propos de la mort du baron H. Larrey, M. Robert David d'Angers rappelle une intéressante anecdote de la vie de son père, l'illustre statuaire :

« Ami intime de David d'Angers, il ignorait son arrestation, au *Deux-Décembre*, et que le statuaire eût été, comme tant d'autres, conduit au dépôt de la préfecture de police, où étaient entassés déjà ses collègues de la Constituante, entre autres Buchez, le docteur Cerise et la plupart des républicains.

« Venant rue d'Assas, pour voir son ami, sitôt qu'il apprit la nouvelle, il courut à la préfecture et obtint de M. de Maupas, que David d'Angers, que protégeait déjà le directeur du dépôt, M. Ballan, en le faisant cacher dans son appartement particulier, ne fût pas chargé dans les voitures cellulaires, envoyé dans les casemates et de là à la Nouvelle-Calédonie. Ce qui, par parenthèse, ne l'empêcha pas d'être exilé un peu plus tard... »

***

Nous devons une mention à un Angevin, mort il y a quelques mois déjà, à Saint-Martin-la-Forêt, le commandant Avril de Pignerolle, descendant des écuyers distingués qui dirigèrent la célèbre Académie d'équitation d'Angers.

« Le dernier de ces écuyer — honneur de l'équitation militaire française — rappelle le *Journal de Maine-et-Loire*, mourut dans les caves de Doué où l'avait jeté — naturellement — le Comité révolutionnaire.

« Digne de son nom, le commandant de Pignerolle avait fait toute sa carrière dans un corps glorieux entre tous, le 2e chasseurs d'Afrique. Après 1870, souffrant d'une blessure à la jambe, suite d'une chute de cheval faite en Alsace, il se retira dans sa terre des Perruches, à Saint-Sylvain, où la dignité de sa vie et sa bienfaisance inépuisable lui valurent le respect et la sympathie de tous. »

C'est à cette même famille de Pignerolle qu'appartenait l'artiste peintre auquel nous devons, entre autres, *Le Chemin de croix* de la cathédrale d'Angers.

***

Le *Journal des Arts* donne d'intéressants détails sur les reliques du général La Moricière qui, par sa mère, Mme Robineau, était Angevin. On sait d'autre part que le château du

Digitized by Google

Chillon, au Louroux-Béconnais, conserve entre autres souvenirs du vaillant soldat, le sabre d'Abd-el-Kader.

« L'épée du général La Moricière, le héros de Castelfidardo et le commandant en chef des troupes pontificales pendant l'héroïque expédition d'Ancône de 1868-1871 est au musée de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, créé et entretenu par les missionnaires du « Mont au Péril de la Mer », et connu sous le nom de *Trésor du Mont-Saint-Michel*. Cette glorieuse épée est toute simple ; c'est une lame ordinaire sans aucune inscription, et avec garde de simple sabre d'officier. Seul un gland d'or y est joint. A côté est une bannière mémorable. C'est celle qui fut brodée par la générale La Moricière. En plus des armes du général, mises par applique, on y voit les galons dorés de son chapeau à claque, les franges de ses épaulettes en garniture aux entournures de cette bannière ; deux boutons dorés de son uniforme de commandant de zouaves pontificaux avec les armes de Pie IX y sont joints. Ces glorieuses reliques sont très admirées par tous les pèlerins de la *Merveille*. C'est en 1875 que Mme la générale La Moricière fit ce cadeau historique au « Trésor du Mont-Saint-Michel ». Ce « musée » est situé dans la maison même que Duguesclin fit construire au Mont-Saint-Michel en 1536, pour sa femme, Tiphaine Raguenel. Elle est aujourd'hui la propriété du comte de Saint-Gilles, qui la loue aux missionnaires du « Mont ».

J. DE B.

A TRAVERS LES REVUES

A propos de Rodrigue, ancien professeur au Séminaire d'Angers, devenu évêque constitutionnel de la Vendée, nous avions signalé[1] une petite erreur échappée à la plume de M. Bourloton.

Voici la réponse de l'érudit historien (*Revue du Bas-Poitou*, 1895, 2e livraison) :

« La rectification est juste, et nous l'acceptons bien volontiers, l'erreur commise étant assez excusable, puisque Rodrigue, après avoir terminé ses études théologiques à vingt ans au séminaire de Saint-Sulpice, resta quinze ans professeur dans un séminaire agrégé à cette Compagnie. Informations prises, la Société de Saint-Sulpice accepte en effet le

[1] *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1895, p. 280.

Digitized by Google

concours permanent et continu de prêtres auxiliaires, qui suivent exactement la règle commune et vivent complètement avec les Sulpiciens, sans pourtant être membres *inscrits* de la Compagnie. Tandis que les Sulpiciens se traitent de « confrères », ils appellent entre eux ces prêtres « nos cousins », et ne sont pas tenus, lorsqu'ils meurent, de dire à leur intention les trois messes qu'ils doivent à tout « confrère » décédé. L'unique différence consiste donc dans l'inscription ou la non-inscription du nom sur les registres de la communauté, et un Sulpicien nous disait à ce propos : « Je suis dans la Société de Saint-Sulpice depuis cinquante ans, et je ne suis pas même encore sûr d'être Sulpicien. »

« Pour tout dire, cette rectification a un intérêt plus général et fort respectable. Il est de tradition à Saint-Sulpice que pas un membre de la communauté n'a prêté le serment à la constitution civile, et, à juste titre, la Compagnie est fière de cette unanimité. Notre assertion sur le compte de Rodrigue, évêque constitutionnel, venait trop à l'encontre de cette tradition pour ne pas être relevée, et nous en donnons acte à l'auteur en le remerciant de nous avoir ainsi offert l'occasion, vite acceptée, de satisfaire à la vérité d'abord, et, par surcroît, à une sollicitude des plus honorables. »

Cette réponse, d'une exquise courtoisie, méritait d'être enregistrée.

Puisque nous venons de parler du Séminaire d'Angers, nos lecteurs nous sauront gré de reproduire la note suivante qui vient de paraître dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse :*

« Une tradition assez constante en Anjou, écrit l'auteur de l'*Histoire du Séminaire d'Angers*, atteste que le célèbre et scandaleux Charles-Maurice de Talleyrand, depuis évêque d'Autun, fit, pendant la supériorité de M. Émery, un séjour au logis Barrault. M. le chanoine Priou, ancien curé de Saint-Laud, a affirmé bien des fois que le fait lui avait été certifié dans sa jeunesse par de vieux prêtres qui avaient vécu au Séminaire à cette époque [1].

« M. Branchereau, supérieur du Séminaire d'Orléans, vient

[1] G. Letourneau, *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 190.

Digitized by Google

d'écrire à ce sujet à M. le Supérieur du Séminaire d'Angers : « Vous mentionnez, avec une certaine hésitation, le séjour de Talleyrand au Séminaire d'Angers. C'est là néanmoins un fait sur lequel le doute n'est pas possible. Souvent, dans mon enfance, j'ai entendu un grand-oncle, prêtre, curé de Saint-Pierre-Montlimart, me raconter qu'il avait été le condisciple de Talleyrand au Séminaire d'Angers. J'ai même recueilli à ce sujet de sa bouche un détail topique : Talleyrand, en qualité de prince, mangeait au réfectoire à une table séparée, où il était seul. » (Lettre du 25 octobre 1895.) »

Le fait est désormais acquis à l'histoire.

Dans une remarquable conférence donnée, l'hiver dernier, à l'Université catholique, M. l'abbé Crosnier a étudié le *roi René, artiste, lettré*. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire angevine liront avec plaisir, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (octobre 1895), cette œuvre délicate et poétique, l'une des plus gracieuses que nous ait données le brillant professeur.

Dans le même fascicule, M. X. de la Perraudière, notre aimable et distingué collaborateur, a publié la première partie d'un *Voyage à Rome en 1750*, de Claude Robin. Le manuscrit original du curé de Saint-Pierre d'Angers semble perdu ; mais M. de la Perraudière a eu la bonne fortune de retrouver une copie de l'époque, à peu près complète, dont il fait l'analyse.

Puisque M. de la Perraudière s'intéresse à cette curieuse figure de notre ancien clergé, il nous permettra bien de lui dire qu'il existe, au Musée diocésain, un très beau portrait du curé de Saint-Pierre. Claude Robin, « premier curé cardinal de la ville d'Angers, pèlerin apostolique et patron perpétuel des pèlerins de Saint-Jacques », est représenté de trois quarts, tête nue, en camail de docteur, avec l'aumusse de chanoine et le bourdon de pèlerin. A l'angle gauche du tableau, l'artiste a dessiné une vue de la place et de la basilique de Saint-Pierre de Rome ; à gauche, on lit le quatrain suivant :

Claudius, is qui se scribendo pinxit; et Andes
Cæsaris in castris celebravit; plebis amicus
Auctor; apostolica necnon peregrinus ab Urbe;
Andegavus rector, Glomna de Monte Robinus.
Ætatis 45. *Anno 1760.*

Digitized by Google

Un romancier des mœurs de la province. — Sous ce titre, M. Doumic consacre à M. René Bazin (*Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 octobre) un article dont nous extrayons quelques lignes :

« ..... Nous aimons M. René Bazin pour ce qu'il y a dans ses œuvres de délicatesse d'âme et d'élévation de sentiments, et pour le courage qu'il a de rester honnête et chaste, tout en étant clairvoyant et véridique. Et nous lui savons gré d'avoir beaucoup de talent.....

« M. René Bazin est resté fidèle à sa province. Il habite cette aimable ville d'Angers. Quand il s'en éloigne, c'est pour courir la France, c'est pour voyager une fois en Sicile, une fois en Espagne. On ne le rencontre guère sur nos boulevards. Ce n'est pas qu'il ait contre Paris aucun préjugé ni qu'il ne sache apprécier comme il convient l'air de la société et la qualité de nos divertissements. Mais il se rend compte qu'à séjourner parmi nous il n'aurait rien à gagner et qu'au contraire il y compromettrait son originalité et la saveur de son talent.....

« *Ma tante Giron*, *les Noellet*, *Madame Corentine*, *la Sarcelle bleue*, tels sont les livres où on peut le mieux apprécier la manière de M. Bazin. C'est un des plus jolis romans de ces dernières années que cette *Sarcelle bleue*. L'auteur y a trouvé à employer toutes ses qualités de grâce, d'émotion, de discrétion.....

« La peinture de la vie familiale, les tableaux d'intérieur, voilà où excelle M. Bazin. »

M. Doumic analyse les romans de notre compatriote et il conclut ainsi :

« M. René Bazin est encore assez jeune pour être loin d'avoir donné toute sa mesure. Nous avons indiqué pour notre part ce que nous attendons de lui. Il tient dès à présent dans la jeune littérature une des meilleures places, si ce n'est l'une des plus en vue. Son succès est de bon aloi. Il ne le doit qu'à un talent qui prend chaque jour plus de fermeté et de sûreté. Ce talent est d'essence toute française. Il a grandi sur le sol de France, au milieu de tout ce qui devrait nous tenir si chèrement au cœur. Il est fait de qualités qui sont bien nôtres et que pourtant nous avons peu à peu désappris de goûter. Son œuvre variée, aimable, où ne manquent ni l'observation, ni la pénétration morale, ni même la vigueur,

Digitized by Google

tranche sur la production courante. Elle fait mieux comprendre l'étroitesse et la monotonie des sujets ordinaires où la plupart des romanciers d'aujourd'hui se confinent. Elle témoigne que la littérature n'est pas contrainte par une espèce de nécessité de se développer en dehors de la notion du bien ou des conseils du goût. Elle vaut par elle-même et par le contraste qu'elle fait avec d'autres ; elle est pour plusieurs écrivains un exemple, et pour une partie du public une leçon »

Signalons encore, dans *le Manuscrit*, 1895, n° 5, deux pages de Mgr Barbier de Montault sur la *Procession de la Fête-Dieu*, d'après les miniatures du xve siècle, et une *note* du même auteur sur le *Processionnal de l'abbaye Saint-Aubin, à Angers* ; — dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (3e trimestre 1895), la suite du travail de M. Ch. d'Achon sur *les Seigneurs de Courceriers* [1] et une notice de M. Queruau-Lamerie sur François Barier, graveur en pierres fines (1680-1746) ; — dans les *Annales de l'Enregistrement et des Domaines* (septembre 1895), un travail de M. C. Ballu, sur le *Mouvement insurrectionnel dans l'Ouest, pendant la Révolution, et l'Administration de l'Enregistrement* ; — dans le *Bulletin de la Société des Sciences..... de Cholet*, pour 1894, une étude de M. le docteur Atgier, sur les monuments mégalithiques situés sur les bords de la Moine ; — dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, numéro du 15 septembre, une biographie de *M. Étienne Bourigaud*, qui fut curé de la Romagne pendant cinquante-six ans ; numéro du 22 septembre, le procès-verbal de l'ouverture du *tombeau du roi René* à la cathédrale, le 16 septembre dernier ; numéro du 29 septembre, une notice nécrologique sur *M. l'abbé Joseph Lallemand*, ancien vicaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire et de La Tessoualle, mort curé de Mazières.

Ch. U.

[1] De 1422 à 1552, la terre de Courceriers appartenait à la famille de Villeprouvée, qui tire son nom d'un fief situé en la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil et relevant de le seigneurie de la Gravoyère.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire du Séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice, en 1695, jusqu'à nos jours, par G. Letourneau, supérieur du Séminaire d'Angers. — Angers, Germain et G. Grassin, un vol. in-8° de XXIV-442 pages. Prix : 5 francs.

Dans un remarquable discours sur les services rendus à Angers par les communautés religieuses, Mgr Freppel, parlant de la Compagnie de Saint-Sulpice, en a fait un magnifique éloge. « N'est-ce pas à l'une de ces communautés que nous aimons à confier le plus important des services, l'éducation des clercs ? Et comment pourrais-je la passer sous silence cette pieuse et docte Compagnie qui, depuis deux siècles, dirige parmi nous, avec un zèle si admirable, le noviciat du sacerdoce ? Si le clergé angevin jouit d'une haute renommée par sa science, son esprit de discipline, la régularité de sa conduite ; si, à la tête de vos paroisses et de vos maisons d'éducation, vous avez la consolation de voir des prêtres si recommandables par leur mérite et leurs vertus, toutes ces qualités, qui font votre édification, nous devons en rapporter l'honneur à la congrégation de Saint-Sulpice ; et c'est là un bienfait inappréciable qui, venant s'ajouter à tous ceux dont le tableau a passé sous nos yeux, en est pour ainsi dire la perfection et le couronnement [1]. » Ces paroles du grand évêque résument admirablement le beau volume que j'ai le plaisir de signaler aux lecteurs de la *Revue*.

L'*Histoire du Séminaire d'Angers* est destinée, dans la pensée de l'auteur, à faire suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. M. Letourneau reprend le récit du curé de Sainte-Croix à l'année 1695, c'est-à-dire au moment où fut passé le traité d'union entre le Séminaire d'Angers et la Compagnie de Saint-Sulpice ; il le continue jusqu'à la nomination de M. Houbard, en 1856. Tour à tour défilent sous nos yeux les

[1] Mgr Freppel, *Œuvres pastorales et oratoires*, t. IV, p. 417-418.

Digitized by Google

figures de Grandet, de Maurice Le Peletier, de M. Emery, de M. Duclaux, de M. Meilloc, de M. des Garets et de M. Hély. A côté de ces prêtres vénérables, dont plusieurs ont joué un rôle considérable dans l'église de France, d'autres viennent se grouper, dans un cadre plus modeste : MM. Brenier, Rougane, Garcin, Ferrand, dont la vie tout entière se passa dans la pieuse uniformité des exercices de la vie sulpicienne, avec quelques petits travers et de très grandes vertus. Tel encore le digne M. Vachet. « Jamais on ne vit un homme plus réglé, ni plus uniforme dans sa conduite : il se levait tous les jours entre trois et quatre heures du matin, menait une vie cachée et très laborieuse et ne sortait presque jamais pour faire des visites. Il prenait soin de remonter l'horloge de la maison, de préparer la lecture de table et de reprendre les lecteurs, quand ils faisaient des fautes. Animé d'une très grande dévotion envers la T. S. Vierge, il entreprit, en l'année 1712, en hiver et par des chemins très difficiles, le voyage de N.-D. du Puy en Velay. Il en rapporta une image de bois de plus d'un pied de hauteur, représentant au naturel celle du Puy, et la mit sur sa cheminée, qui fut dès lors condamnée. La cheminée fut transformée en une sorte de trône surmonté d'un dais et orné de sentences, d'emblèmes et de vers composés à la louange de Marie. Il exigeait de tous ceux qui entraient dans sa chambre qu'ils récitassent un *Ave Maria* à genoux devant cette image [1]. » Tel aussi l'excellent M. Gougis, que nos anciens ont beaucoup connu, lequel « joignait à une piété éminente une charité cordiale envers les séminaristes [2]. »

J'ai nommé, tout à l'heure, M. Meilloc. C'est une figure intéressante et sympathique entre toutes que celle de ce montagnard de l'Auvergne, qui fut, pendant plus de trente ans, l'âme du Séminaire; de ce vaillant « qui, caché à Angers pendant les mauvais jours, trouva le moyen de donner une direction au diocèse, du fond de sa retraite, et d'y maintenir, autant que les circonstances le permettaient, une tradition de gouvernement et de discipline [3]. » Il faut savoir gré à M. Letourneau d'avoir mis tout particulièrement en relief le caractère de ce prêtre, dont le rôle n'était pas assez connu ; d'avoir « pour

[1] *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 69.

[2] *Ibid.*, p. 330.

[3] *Histoire du Séminaire*, p. VIII, lettre de Mgr Mathieu à l'auteur.

Digitized by Google

ainsi dire révélé ce nouvel Emery, qui prendra sa place d'honneur, à côté et à la même hauteur que le premier, dans la galerie sulpicienne » [1].

De ce livre, fort intéressant et très documenté, je répéterai ce que j'ai dit des *Mémoires de Grandet*, publiés par M. Letourneau : « Il mérite une place d'honneur dans la bibliothèque de tous les prêtres et de tous les érudits de la province [2]. » C'est, en effet, une contribution importante à l'histoire du diocèse d'Angers, pendant les deux derniers siècles.

Ch. Urseau.

***

Le 14 mai 1895 au Grand Séminaire d'Angers. Consécration de la chapelle. — Angers, Germain et G. Grassin, brochure in-8° de 95 pages. Prix : 1 franc.

Cette brochure, écrite dans un style élégant et facile, est signée de trois élèves du Grand Séminaire d'Angers. Elle contient le récit des fêtes qui ont été célébrées à l'occasion du 200e anniversaire de l'union du Séminaire avec la Compagnie de Saint-Sulpice.

Les narrateurs ont eu l'excellente idée de reproduire intégralement les deux discours prononcés pendant la cérémonie : l'un et l'autre méritent d'être conservés dans les archives religieuses du diocèse. Le premier, celui de Mgr Mathieu, est l'éloquent résumé de l'œuvre accomplie à Angers par les fils de M. Olier. L'autre, celui de M. l'abbé Moreau, supérieur du Petit Séminaire de Beaupréau, est l'éloge de Joseph Grandet. — « L'éloge de M. Grandet par M. Moreau, disait naguère l'éminent recteur des Facultés catholiques de l'Ouest, sera le jugement définitif de l'histoire sur ce prêtre admirable. C'est un morceau parfait auquel il n'y a rien à ajouter ni à retrancher. » Telle sera, nous n'en doutons pas, l'appréciation de tous les hommes de goût.

Ch. U.

[1] *Histoire du Séminaire*, p. VIII, lettre de Mgr Mathieu à l'auteur.
[2] *Revue de l'Anjou*, t. XXVI, 1893, p. 277-279.

Digitized by Google

Choses vues au 29e de mobiles, par Arthur du Chêne. — Angers, Germain et G. Grassin, 1895. — 1 vol. in-12. Prix, 1 franc.

Voici un petit livre qui parait bien à son heure. Le samedi 9 novembre, la Société de la Croix-Rouge faisait célébrer à la cathédrale d'Angers, en l'anniversaire de la victoire de Coulmiers, un service solennel à la mémoire des soldats de l'Anjou morts sur les champs de bataille de 1870 et dans les campagnes du Tonkin et de Madagascar.

Il y avait sans doute, dans les rangs pressés des assistants, bien des anciens mobiles du 29e, qui, en présence du Dieu des armées, pensaient aux camarades tombés il y a vingt-cinq ans et s'abandonnaient aux émotions déjà lointaines, mais cependant toujours nettes et vivaces, de l'année terrible !

Ce sont ces émotions, ces souvenirs qu'évoque un ancien officier du 29e mobiles, M. Arthur du Chêne, dans des pages vécues, écrites avec verve et bonne humeur et remplies d'anecdotes qui pourraient être certifiées par témoins. Tous les anciens mobiles de l'Anjou voudront les lire, ces pages où chacun d'eux retrouvera un peu de ses espérances et de ses désillusions d'alors. Elles ont, malgré le poignant souvenir de nos désastres, le charme qui s'attache aux années de la jeunesse, et elles sont réconfortantes, au milieu des tristesses de l'heure présente, parce qu'elles rappellent à ces combattants de 1870 que tous ils ont fait alors, gaiement et avec entrain, tout leur devoir.

Ah ! ces braves mobiles de Maine-et-Loire, avec leurs vareuses et leurs blouses de toile, leurs souliers de carton, lorsqu'ils reçurent à Bourges les chassepots si longtemps désirés, que n'aurait-on pas obtenu d'eux ? Ce n'est pas de leur faute, s'ils n'ont pas relevé la fortune de la France !

Oui, je me le rappelle et vous l'avez bien et pittoresquement peint, mon cher camarade, notre premier campement à Salbris, sur les bords de la Sauldre, le 12 octobre. Et ces marches forcées en avant, pour revenir en arrière le lendemain, à travers ce pauvre pays de Sologne, triste et humide, mais où nous reçûmes une hospitalité que des pays plus riches nous firent vite regretter. Et notre départ en chemin de fer pour l'inconnu, qui nous conduisit, après quelques hésitations, dans ces taillis mélancoliques du parc de Chambord, d'où les tourelles, les lucarnes et les cheminées du château émergeaient au loin comme la cime de grands arbres

Digitized by Google

au milieu des buissons ! Mais le canon gronde au loin ; vite, le régiment retraverse la Loire et nous sentons que nous allons enfin faire quelque chose de grand.

C'est Coulmiers, c'est Baccon et le château de la Touanne, c'est Orléans repris sur l'ennemi.... mais c'est au milieu des boues de Gidy et de Chevilly que nous allons savourer les joies de la victoire. N'importe, les bonnes camaraderies, la paix de la conscience, les joyeusetés des *popottes* nous feront triompher, moralement du moins, des intempéries de la saison.

Décembre arrive, et le souvenir de Coulmiers va disparaître dans ceux de cette retraite émouvante que vous jugez en artiste et en patriote.

Oh ! Artenay, le 2 décembre au soir ! Quel est celui d'entre nous qui en effacera jamais la vision de sa mémoire ? Vous les voyez comme moi ces blessés, ces mourants, secourus par l'ambulance de Maine-et-Loire, dans l'église du village retentissante de plaintes et de gémissements.

Et le lendemain, ce combat acharné d'artillerie dans le brouillard, ce défilé à travers la forêt de Cercottes, le verglas sous nos pieds et la mitraille sur nos têtes.

Et encore le 4 décembre, cette dernière et héroïque résistance, avant de traverser Orléans et la Loire, sur les hauteurs de Montjoie. Quel vacarme ! j'entends encore le sifflement aigu des balles, le ronflement sourd des obus et le crépitement sinistre des mitrailleuses !

Ces terribles journées ne se passèrent pas sans que le 29e mobiles eût des pertes cruelles à déplorer.

Parmi les officiers blessés était M. Arthur du Chêne, l'auteur de ce petit livre plein de cœur et de piquants détails.

C'est cette blessure qui empêcha le vaillant officier de faire la campagne de l'Est et qui nous prive aujourd'hui du récit des *choses* qu'il aurait *vues* dans les montagnes du Jura. Il eût rendu avec le même talent les misères et les maladies qui nous attendaient, sans gloire, sur les bords du Doubs, par des froids de 22 degrés centigrades !

G. B.

Digitized by Google

Le Fagot d'hiver, par Adrien Maillard. Paris, Sauvaitre, boulevard Haussman, 72. 1896.

Sous les brumes de novembre et dans la solitude des forêts, le bûcheron lie en faisceaux et ramasse, pour l'entretien de son foyer, avec les ramilles vertes et les ronces tombées sous sa serpe, les branches mortes dispersées par l'ouragan. Tel un poète angevin, plus qu'octogénaire, ancien hôte distingué du cénacle de Victor Hugo [1], collige ici et offre comme adieu à plusieurs amis, à travers les juvéniles inspirations d'une arrière-saison encore fraîche et colorée « les pensées familières aux horizons attristés de la vieillesse ».

Car feuilletez le *Fagot d'hiver*. Vous y trouverez maintes fantaisies printanières, alternées de brillantes réminiscences de voyages et de saisissants récits empruntés tour à tour à nos légendes celtiques, aux plus prestigieux souvenirs de l'histoire du moyen âge et à nos plus palpitantes actualités. Puis peu à peu prédominent des accents d'une mélancolique et religieuse solennité : ce sont les derniers recueillements de la vie et ce que notre poète pourrait appeler ses *novissima verba*.

Mais pénétrons plus avant dans l'ensemble de son œuvre. On tressaille d'abord aux effluves du dernier des printemps qu'ait jusqu'ici salués le poète ; on y sourit « au charme fuyant de l'amandier, de la jonquille et du lilas ». Puis on le suit sur une des prairies bordant notre Loire, où il se souvient d'avoir jadis promené ses enchantements, tandis que :

Les cloches résonnaient à travers le feuillage,
La brise éparpillait leurs chants mélodieux,
Le fleuve déroulait, sous la chaleur des cieux,
Ses flots lents, paraissant regretter le rivage.

Tout à coup nous voici transportés à Venise, en face de la splendide basilique de Saint-Marc, évoquée en ce fier sonnet :

LES CHEVAUX DE VENISE

On se les arrachait — comme on fait des reliques.
— Corinthe les fondit d'un beau métal cuivré.
Rome, Constantinople, en ornaient les portiques.
Paris, après Venise, en sera décoré.

[1] V. Edmond Biré, *Victor Hugo après 1830*, t. I. p. 144.

Digitized by Google

Survivants immortels des quadriges antiques,
Ils ont gagné l'honneur du piédestal sacré.
Saint-Marc, étincelant de coupoles féeriques,
Abrite ces enfants du mouleur inspiré.

— Tous quatre, à la façade, ont leur croupe adossée.
Pied levé, tête fière, ils donnent la pensée
D'un attelage en marche, où des dieux sont portés.

La nuit, quand la rafale émeut l'Adriatique,
Vous verriez, — cher géant, rouler la basilique,
Au galop des coursiers par l'orage fouettés.

Mais finalement le poète, avec ses invincibles prédilections natales, ravivées en un sincère retour aux suprêmes consolations religieuses, replie ses ailes sous les voûtes moins éclatantes bien qu'encore majestueuses de notre vieille cathédrale Saint-Maurice avec ce chant de cygne attendri :

LA HALTE

A Marie-Adrienne.

Juillet brûlait les toits. — J'entrai dans cette église,
Aux clochers se faisant si loin apercevoir.
Solitude partout ; — sauf quelque femme assise,
Un sacristain rangeant les fleurs du reposoir.

Partout ombre et silence, où l'âme s'électrise
Des restes des parfums qu'a laissés l'encensoir.
— Si la vie a souffert d'une funeste crise,
Du sanctuaire on sort renouvelé d'espoir.

— J'admirais de la nef les splendides tentures,
Don de René d'Anjou, qui traça les figures ;
Roi charmant, par les arts, l'histoire, éternisé.

Les autels, les vitraux, d'amour je les contemple.
— Qui ne s'attendrirait des merveilles du temple
Où priaient les parents, où l'on fut baptisé !

Eusèbe Pavie.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1656-95.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **40** fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un volume in-18..... **3** fr.

NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

Un fort volume grand in-8° ..... **7** *francs*

MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS

Depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695

Publié par **G. LETOURNEAU**

Prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du Séminaire d'Angers

Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures.
Prix : **15** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

CHOSES VUES AU 29e DE MOBILES, par Arthur du Chêne. — Un volume in-12. — Prix..... 1 »

P.-A. MICHEL, *ancien magistrat*, par le R. P. Léon. — Un volume in-12. — Prix 3 50

LES COMPLOTS MILITAIRES SOUS LA RESTAURATION, par Guillon. — Un volume in-12. — Prix 3 50

LA GALILÉE, par P. Loti.— Un volume in-12.— Prix 3 50

MADAGASCAR. *L'Ile et ses habitants. — La dernière guerre franco-hova (1883-1885)*, par le capitaine G. Humbert, officier d'ordonnance du Ministre de la Marine. — Un vol. in-8°. — Prix..... 4 »

Histoire du Séminaire d'Angers, de 1695 jusqu'à nos jours, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet.* — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix..... 5 »

Terre d'Espagne, par René Bazin. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

200e Anniversaire de l'Union du Séminaire avec la Compagnie de Saint-Sulpice. — Le 14 mai 1895 au Grand-Séminaire d'Angers. — Consécration de la Chapelle. — Une brochure in-8° de 96 pages. — Prix..... 1 »

Lacordaire, par le comte d'Haussonville. — Un volume in-12. — Prix..... 2 »

L'Égypte et le Soudan égyptien, par H. Pensa. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Histoire de Jeanne d'Arc, par Ph.-H. Dunand. — Un volume in-8°. — Prix..... 6 »

La Question de Madagascar. *Les Droits historiques de la France ; l'Ile et ses ressources*, par Joseph Joûbert. Un volume in-8°. — Prix..... 1 50

Chantegrolle, par André Godard. — Un volume in-12. — Prix 3 50

Le roi Stanislas et Marie Leczinska, par la marquise de Réaulx. — Un volume in-8°. — Prix..... 7 50

La domination française en Belgique. — *Directoire, Consulat, Empire (1795-1814)*, par L. de Lanzac de Laborie. — Deux volumes grand in-8°. — Prix..... 16 »

Mémoires du comte de Paroy (1789-1797), publiés par Etienne Charavay. — Un volume in-8°. — Prix.. 7 50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Novembre et Décembre 1895

TOME XXXI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1895

Digitized by Google

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite)..... 237
M. Durand-Gréville, A propos de la Joconde. — M. Gariel, La traction électrique des tramways et des chemins de fer.

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — **L. de Farcy** et **P. Pinier**.. 268

Un essai de décentralisation. Le Congrès scientifique d'Angers en 1895. — **Dr P. Maisonneuve**..... 312

Un barreau de province. — Les institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye**..... 335

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux**..... 350

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie, Communautés (suite). — Missionnaires, Chers Frères, Rossignolerie..... 365

Nécrologie : M. V. Godard-Faultrier..... 374

Chronique..... 375
Le monument de Mgr Freppel par Falguière. — Les vitraux de la cathédrale d'Angers. — Les fouilles de l'abbaye de Saint-Maur. — Le cardinal Perraud. — L'Assemblée générale des Amis des Arts. — La Société d'Agriculture (MM. L. de Farcy, Hy et Ad. Planchenault). — Dons au Musée d'Angers. — Les prix de vertu en Anjou. — Le général Boreau de Roincé. — M. l'abbé Dedouvres, docteur ès lettres. — M. le chanoine Urseau. — M. le Dr Atgier et la Société d'Anthropologie. — M. le Dr Descoings et l'Académie de Médecine. — M. Charbonneau lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts. — Les Angevins à Monnaie (20 décembre 1870). — Les conférences d'Angers : MM. Lionel Bonnemère et Catulle Mendès. — Le *Fiancé de la mer*, de Jules Bordier. — Le Musée Saint-Jean d'Angers : M. Godard-Faultrier et M. Auguste Michel. — Dom Leduc. — Bouquinerie angevine. — **J. de B.**

A travers les Revues : B. Palustre, *Une dépendance de l'abbaye de Fontevrault*, *le Logis Bourbon*. — Abbé Bourgain, *L'Église d'Angers pendant la Révolution*. — *Souvenirs du chevalier de Caqueray*. — *Voyage à Rome de C. Robin*. — P. de Farcy, *le Maine à l'Exposition rétrospective d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 386
L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps (1751-1840), par M. le chanoine Portais. — **Q. L.**
Notre-Dame du Ronceray. — **Ch. U.**
La Maison de Laval (1020-1605), étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré, par Bertrand de Broussillon. Tome 1er : Les Laval (1020-1264). — **A. P.**
Revue du Haut-Poitou et des confins de la Touraine et de l'Anjou. Histoire, Archéologie, Beaux-Arts. — **Eusèbe Pavie.**

Gravures

Évêché d'Angers : XVI. Façade du palais épiscopal du côté de la conciergerie. — XVII. La grande salle du palais épiscopal avant le XVIIe siècle (essai de reconstitution).

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893). — IV. Table alphabétique des matières contenues dans la bibliographie. — **Adrien Planchenault.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DE

L'EXPOSITION D'ANGERS (1895)

(suite)

CONFÉRENCE DE M. DURAND-GRÉVILLE

A propos de la Joconde

MESDAMES, MESSIEURS,

Je voulais vous parler uniquement de la *J conde*, et ce chef-d'œuvre immortel, ce miracle de la peinture aurait largement suffi à nous occuper pendant la durée habituelle d'une conférence. Mais puisqu'il est permis de faire des projections, nous en profiterons pour passer en revue un certain nombre d'œuvres. Nous verrons mieux, ainsi, que les principes de l'Art ont toujours été les mêmes ; que, par exemple, l'harmonie des couleurs, malgré son charme extrême, est un mérite secondaire, car les grands chefs-d'œuvre restent tels quand ils se présentent sous l'aspect de leur photographie.

Voici la *Victoire* de Samothrace.

Vous savez que les Grecs avaient la coutume de donner aux chairs de leurs statues une patine harmonieuse au moyen d'un encaustique léger et transparent, mais non pas tout à fait incolore ; qu'ils n'hésitaient pas à leur teindre les cheveux, à leur poser sur la tête un diadème de métal ; à leur mettre une pierre précieuse entre les paupières

Digitized by Google

pour rendre l'œil plus vivant; à couvrir leurs manteaux et leurs tuniques de couleurs parfois très vives, en tout cas, de rosaces et de fins ornements colorés ..

Il n'y a plus rien de tout cela dans cette *Victoire*, qui reste un chef-d'œuvre par la *vérité* du mouvement et l'ampleur de la *forme*, obtenus, avant tout, par une étude profonde de la *Nature*.

***

Voici un fragment du *Banquet des Dieux*, la seule des fresques de la Farnésine qui ait été non seulement dessinée et composée par Raphaël, mais qu'il ait exécutée lui-même, le reste étant fait par ses élèves sous sa direction. Raphaël, mieux qu'aucun autre artiste, a senti ces mystérieuses relations d'harmonie qui font de toutes les lignes d'une composition une véritable symphonie pittoresque. En présence de ses œuvres, l'œil écoute, pour ainsi dire, encore plus qu'il ne regarde. Mais n'oublions pas que l'harmonie de cet ensemble est due à la *vérité* des lignes, à la vérité de la *forme*. Ce qu'on appelle idéaliser, ce n'est pas chercher autre chose que ce qui existe, c'est prendre dans la nature les éléments les plus nobles et les combiner selon les lois d'unité et de variété — d'*unité* surtout — qui sont l'essence du Beau pittoresque.

***

Nous ne suivons pas l'ordre chronologique: ce serait un ordre artificiel. Remontons un peu en arrière, jusqu'à la *Piétà* de l'Académie de Florence qui est un des chefs-d'œuvre du maître de Raphaël, Pierre Pérugin. Ici se trouve un élément que Raphaël n'a guère connu, guère employé, du moins: l'émotion. Pas de cris, certes; pas de grimaces pénibles. C'est la douleur profonde, mais noble et sévère, qui convient seule après la mort d'un Dieu. Mais, ne l'oublions pas, si cette douleur est l'idée première du chef-d'œuvre, elle est traduite par des attitudes et des

Digitized by Google

formes. Si, ce qui n'arrivera pas, espérons-le, les têtes des six personnages de cette composition étaient effacées, le tableau resterait encore un chef-d'œuvre, grâce à la noblesse des lignes, à la beauté des plis, à la grandeur, à la *simplicité de la forme*, que le peintre a obtenue en regardant la *nature* par son grand aspect, abstraction faite des détails inutiles ou nuisibles.

*
* *

Van der Weyden, le peintre flamand, un peu antérieur au Pérugin, fut un grand réaliste. Voici de lui une *Crucifixion* du musée de Vienne, où les personnages sont moins nobles. Nous parlerons de leur expression tout à l'heure. Pourquoi est-il si grand dans l'histoire de l'art, non seulement de son pays, mais de tous les pays? Il n'a pas idéalisé ses personnages, c'est-à-dire qu'il n'a pas voulu — ni su, d'ailleurs, — choisir des modèles beaucoup plus beaux que la moyenne des êtres vivants. Mais il a connu, au plus haut degré, cette *simplification de la forme* et cette *vérité* dans le rendu de la nature qui se retrouvent chez tous les plus grands maîtres et seulement chez eux.

Quant à l'expression, chez lui, elle est toujours pathétique. Nulle part, elle ne l'a été davantage que dans une tête du musée de Bruxelles, celle d'une *sainte femme pleurant*, qui est une étude pour sa *Descente de croix* du musée de Madrid. Jamais le réalisme n'a été poussé plus loin que dans la représentation de cette simple femme, pleurant, un mouchoir sur les yeux, dont la bouche tordue et le nez sont tuméfiés par les larmes. C'est la *vérité* même, mais c'est la vérité dans le dessin et la forme : si bien qu'ici encore, le visage eût-il disparu, ce qui reste suffirait à évoquer l'idée d'un puissant artiste, à cause de l'*unité du ton* de chaque partie, vêtement ou linge, à cause de la vérité inouïe du dessin de la robe, du voile blanc, de la

Digitized by Google

main gauche, discrètement levée, qui exprime d'ailleurs, à elle seule, tant d'émotion et de piété.

Ainsi, chez ce grand réaliste comme chez les grands idéalistes, le chef-d'œuvre est obtenu d'une seule et même façon, par l'*unité dans la vérité*, ou, plus simplement, par la *vérité simplifiée*.

***

Michel-Ange est peut-être, de tous les artistes sublimes, celui qui semblerait faire le plus exception à cette règle. Ses personnages sont des gens d'un autre monde, des géants, animés de sentiments plus intenses que les nôtres. Chacun de ses Prophètes ou de ses Sybilles semble vivre et vit réellement d'une vie supérieure à celle de l'humanité. Lui seul (avec Raphaël quand il l'a voulu par exception et même un peu par imitation), lui seul a réussi à nous donner une effigie vivante de Dieu le Père, du terrible et tout puissant Jéhova. Voyez plutôt ce vieillard fulgurant qui vole à travers l'infini, les deux bras écartés, assignant du doigt leur place aux divers éléments du chaos...

Il faut avoir l'esprit bien obstinément tourné vers la philosophie et l'analyse pour ne pas se laisser entraîner dans le torrent de poésie et de rêve qui se dégage de cette œuvre sublime, pour résister à sa fascination, pour se mettre à l'écart et garder son sang-froid. Mais, ayons le courage de nous abstraire du sentiment pur, et nous reconnaîtrons que le plus grand des poètes parmi les grands artistes, Michel-Ange lui-même, en tant que peintre, n'échappe pas à la loi générale : c'est avec de la *vérité humaine* qu'il a créé ses visions surhumaines; il n'a réalisé son rêve qu'à condition d'avoir été un puissant dessinateur, et ses personnages eux-mêmes ne sont pas de pures créations de l'esprit ; il en a vu quelquefois de pareils, auxquels il insufflait pour un instant l'esprit qui l'animait lui-même. Pour tout dire, — et ceci confirme encore la grande loi, — son rêve s'écarte légèrement de la réalité ; le modelé, chez

Digitized by Google

lui, est un peu moins parfait que chez les Léonard, les Raphaël, plus humblement esclaves de la nature ; et cela est heureux pour ces grands hommes, sans quoi il les aurait écrasés, oui, même les plus grands, car il les surpasse tous par la puissance de son imagination, par l'essor inouï de son rêve.

***

Rien n'est plus difficile que de s'entendre sur les définitions. Selon les uns, Rembrandt est un visionnaire et un idéaliste ; d'autres considèrent ses ouvrages comme l'expression d'un réalisme presque grossier.

Voilà deux opinions bien contradictoires ? Elles contiennent chacune, tout simplement, une partie de la vérité. Rembrandt, comme tous les génies de l'art, est à la fois un réaliste et un idéaliste. Pas difficile dans le choix de ses modèles, il les transfigure non pas en modifiant leur forme, ce qui est parfois dangereux, mais en la *simplifiant* ; il les voit, selon l'expression des artistes, « par la grande forme », comme les verraient des yeux qui auraient la faculté de saisir l'ensemble sans apercevoir les détails.

Voici sa seconde *Leçon d'anatomie*, mutilée par un incendie ; la tête du professeur et sept ou huit personnages d'assistants ont disparu. Heureusement, le centre du tableau, le cadavre surtout, a été conservé. Ce tableau, longtemps perdu, ou plutôt ignoré, fut racheté en Angleterre par une réunion d'amateurs et d'artistes hollandais, qui le ramenèrent dans sa patrie. Il venait d'y rentrer, en 1883, quand nous eûmes l'heureuse chance de le voir à Amsterdam et de faire faire la première photographie qui ait été exécutée d'après lui. Un rideau d'étoffe cache encore les parties endommagées. Depuis lors, par une aberration inconcevable, on s'est permis de le restaurer ou, du moins, d'y faire ajouter la tête du professeur ! Hâtons-nous de

Digitized by Google

dire que cette adjonction a été faite sur une feuille de papier qu'il sera toujours possible de décoller.

Le cadavre est vu dans un prodigieux raccourci. Rien ne manque à son horreur ; une énorme ouverture, qu'on avait faite pour lui ôter ses viscères, se laisse voir béante, à moitié cachée tout au plus par un linge blanc ; le haut de son crâne a été trépané et son cuir chevelu pend des deux côtés, ajoutant une horreur tragique à l'expression de son visage. Le professeur, qui fait sa démonstration anatomique, appuie ses doigts sur le cerveau, délicatement, par un inconscient respect pour cette chose qui fut l'organe de la pensée d'un être humain. Il est vrai que cet être humain n'avait été rien moins que noble dans ses sentiments et ses pensées : le hasard d'une trouvaille d'archives a permis d'affirmer que le cadavre était celui d'un criminel supplicié. Mais la mort efface bien des choses ; elle a mis sur ce visage sa douloureuse et paisible solennité.

Idéalisme dans le sentiment, réalisme dans le choix du sujet, ennoblissement artistique de la forme par la *simplification*, tels sont, en trois mots, les caractères de cette œuvre étonnante, de ce chef-d'œuvre qui suit la règle commune des chefs-d'œuvres, je veux dire le profond respect de la nature.

Le tableau était sans doute encore plus impressionnant, encore plus réaliste, avant toutes les misères qu'il a subies, avant l'obscurcissement produit par la fumée de l'incendie, par les poussières incorporées au vernis, par l'assombrissement du vernis lui-même. Peut-être a-t-il plus gagné que perdu à cette *simplification de la couleur*, venue de causes inintelligentes qui ont travaillé dans le sens du grand art.

***

Presque tous les chefs-d'œuvre ont subi, non pas tous au même degré, toutefois, des modifications analogues. Nous avons eu l'occasion de montrer ailleurs, à diverses

Digitized by Google

reprises, quelle était la vraie couleur de la *Ronde de nuit* de Rembrandt. Tout le monde savait, depuis 1830 environ, que cette prétendue *Ronde de nuit* était un effet de plein soleil ; et la preuve était écrite dans le tableau même, où la main étendue du capitaine Cock projette son ombre portée sur le vêtement du lieutenant. Mais tout le monde croyait, en même temps, que Rembrandt avait l'habitude de voir la lumière du soleil comme une lumière de nuit et de rêve ; les plus célèbres critiques, Charles Blanc, Eugène Fromentin, disaient couramment que le grand hollandais « faisait du jour avec de la nuit »...

Une copie contemporaine de la *Ronde de nuit*, qui se trouve à Londres et que nous y avions remarquée en 1882, puis une aquarelle contemporaine, conservée dans l'album même du capitaine Cock, nous permirent d'affirmer que l'original était primitivement clair, avec de larges ombres, il est vrai, provenant du groupement choisi par le peintre pour ses personnages, mais avec des ombres qui n'avaient rien de noir, ni même de très foncé. Voici deux photographies, légèrement teintées d'après nos indications : l'une représente le tableau primitif, clair et blond, l'autre, le tableau roux et sombre que tout le monde connaît.

Nos idées ont eu la bonne fortune de se trouver confirmées par une vérification indiscutable. En 1887, dans l'*Artiste*, nous avions prédit que le tableau, transporté d'un musée dans un autre, se craquèlerait encore davantage, deviendrait invisible, et qu'on serait bientôt forcé de le dévernir légèrement. Nous déclarions alors que, quand on ferait ce travail, on retrouverait, entr'autres choses, la couleur bleu de ciel de la robe d'une petite fille, robe qui, en 1887, à cause des vieux vernis, était d'un vert jaunâtre, presque brûnatre. Notre prédiction s'est vérifiée de point en point en 1889, avec d'autres analogues.

Rembrandt était donc moins visionnaire et plus fidèle à la nature qu'on ne l'a dit : il ne noyait pas volontairement

Digitized by Google

les chairs rosées, les collerettes blanches, les robes bleues, etc., dans une « sauce » générale plus ou moins rousse. Il copiait tous les objets avec leur couleur véritable ; montrant seulement ses préférences par le choix des objets qu'il voulait faire entrer dans ses compositions.

***

Il nous reste peu de temps pour parler de la *Joconde*, qui devait faire l'unique sujet de notre conférence. Pourtant, rien n'est changé, ou bien peu : les principes que nous voulions établir en parlant des tableaux de Léonard, nous les avons exposés à propos d'autres ouvrages. Il n'y aurait qu'à redire les mêmes choses une fois de plus en étudiant le chef-d'œuvre en détail et successivement dans ses qualités diverses : l'harmonie des valeurs, c'est-à-dire la symphonie du clair et de l'obscur ; l'harmonie des couleurs ; l'unité du ton de chaque objet, ciel, lointain, visage, mains, vêtement ; par-dessus tout et comme condition de tout le reste, *vérité* absolue du dessin, du modelé.

Cependant Léonard de Vinci a fait de la *Joconde* un de ces miracles que personne n'a répétés. Après avoir modelé sa *Joconde* avec le relief et la douceur du modèle lui-même, vu dans un éclairage à la fois doux et puissant ; après avoir mis dans ses yeux et sur ses lèvres le sourire adorable qui a fait écrire depuis lors tant de belle prose, il voulut aller encore plus loin et mettre dans ce visage, en même temps, la finesse et l'éclat de carnation de la vie même, puis encore ces détails dont la suppression semblait absolument indispensable à tout artiste qui voulait faire un chef-d'œuvre. Il peignit les cils l'un après l'autre, chacun avec son insertion dans la chair, chacun avec sa direction spéciale selon la courbure de la paupière ! Et il le fit avec tant de justesse que, pas un instant, la *grande forme*, le modelé de l'ensemble ne fut troublé par ces menus détails.

D'autres ont essayé des tours de force de ce genre : le

Digitized by Google

peintre allemand Denner n'oubliait pas une seule ride dans ses portraits de vieilles femmes; mais ce qu'il oubliait, c'était précisément l'effet de l'ensemble, la « construction », la « grande enveloppe », la grande forme, la vérité largement vue, qui ne se trouve que dans les chefs-d'œuvre. Si Léonard de Vinci était Apollon, Denner a été Icare.

Que de choses à dire encore sur cette étonnante merveille! Nous n'en toucherons plus qu'un seul point, celui de la couleur primitive de la *Joconde*.

On savait par Vasari combien ce portrait se rapprochait de la nature. Vasari ne trouve pas assez de termes pour traduire cette impression; il dit et répète que c'était la carnation d'une « personne vivante ». Mais — comme pour la *Ronde de nuit*, sans doute — on avait fini par faire une cotte mal taillée entre les renseignements primitifs et l'état actuel du tableau, qui est peut-être tout aussi beau, peut-être même, qui sait? davantage; mais enfin, qui est plutôt fumeux.

Nous avons cependant constaté, dans l'original même, que deux ou trois cils sont encore visibles à la loupe, ainsi que l'ombre portée de la ligne générale des cils, qui se trouve encore sur le coin externe de la paupière inférieure. D'anciennes copies, toutes couvertes de vieux vernis, laissent pourtant voir que les chairs du visage étaient en effet blanches et roses, que le ciel était plus clair; et, dans la Joconde même du Louvre, après bien des heures passées en tête à tête avec Mona Lisa, nous avons fini par découvrir, à la longue, un certain nombre de petit points du ciel, dont le plus grand n'a pas deux millimètres de largeur, visibles comme à travers d'étroites fenêtres formées par la chute de morceaux imperceptibles de vernis; et le ciel que l'on devine ainsi est d'un bleu délicieux, à la fois doux et vif, bleu et laiteux, qui se retrouve dans d'autres ouvrages mieux conservés de Léonard et, plus près de nous, avec des nuances, dans certains ciels de Corot et d'Henner.

Digitized by Google

Voici deux photographies légèrement coloriées, l'une d'après l'état actuel du tableau ; l'autre d'après notre rêve, ou, pour être plus juste, d'après notre reconstitution idéale fondée sur les documents les plus précis. Ne croyez pas que nous ayons la moindre intention de représenter l'original tel qu'il fut : ce bleu léger dans le ciel, ces tons de chairs satinés avec un léger incarnat, cette tonalité générale plus claire, ne prétendent qu'à être de simples indications, à montrer une fois de plus ce qui semblerait n'avoir besoin d'aucune preuve pour être admis, c'est que tous les grands artistes ont toujours copié la nature aussi fidèlement qu'ils ont pu, chacun s'arrêtant là où les forces ou l'audace lui manquaient pour aller plus loin.

Léonard de Vinci seul est allé jusqu'au bout dans sa lutte avec la nature, et il a été victorieux.

Bois-Briou, Angers.

CONFÉRENCE DE M. GARIEL

La traction électrique des tramways et des chemins de fer

Les résultats importants obtenus dans diverses industries par l'application du principe du transport de l'énergie par l'électricité devaient naturellement conduire à essayer l'emploi de cet agent pour la mise en mouvement des véhicules. Bien que toutes les difficultés que présente cette application ne soient pas encore résolues, il peut n'être pas sans intérêt de résumer l'état actuel de la question ; c'est ce que nous nous proposons de faire dans cette conférence. Le sujet est d'ailleurs trop étendu pour que nous puissions entrer dans des détails techniques, et nous devrons nous borner à des considérations générales.

Digitized by Google

Nous rappellerons sommairement d'abord que l'emploi des machines d'induction, des *dynamos*, suivant l'expression consacrée, permet d'obtenir des courants électriques de grande intensité. La dynamo reçoit du travail mécanique, fourni exclusivement dans la pratique par une machine à vapeur ou par une chute d'eau, et rend un courant; comme il arrive toujours dans les transformations analogues, la quantité d'énergie recueillie sous forme électrique est moindre que la quantité fournie sous forme mécanique ; cependant la perte n'est pas très considérable, le rendement d'une dynamo bien construite et fonctionnant dans des conditions convenables est bon.

D'autre part, un courant traversant une batterie d'accu mulateurs y produit des réactions chimiques donnant naissance à des composés autres que ceux qui y existaient au début. Si ces accumulateurs sont maintenus isolés après avoir été séparés de la dynamo, ces nouveaux composés subsistent sans modifications, au moins théoriquement. Mais si on vient à introduire les accumulateurs dans un circuit métallique, deux phénomènes se manifestent : les nouveaux composés formés se détruisent peu à peu et les accumulateurs reviennent à leur état primitif, d'une part ; d'autre part, le circuit métallique est traversé par un courant qui dure tant que cette action chimique se produit et cesse lorsque les accumulateurs sont revenus à l'état primitif. Mais ces accumulateurs, ainsi déchargés, peuvent de nouveau être soumis à l'action d'un courant qui reproduira les mêmes effets que ceux que nous venons d'indiquer.

Dans ce cas on a fourni de l'énergie sous forme électrique à l'accumulateur qui la rend aussi sous forme électrique, mais avec une certaine perte.

Enfin, si un courant est envoyé dans une dynamo supposée au repos, celle-ci se met à tourner, et ce mouvement est susceptible de produire un travail mécanique : l'action

Digitized by Google

est donc inverse de celle que nous avons signalée d'abord : on fournit de l'énergie sous forme électrique, on recueille de l'énergie sous forme mécanique. Comme toujours, cette transformation ne se produit pas sans perte.

Il est utile de remarquer que le mouvement ainsi communiqué à la dynamo, mouvement très rapide en général, peut être considéré comme uniforme, et que les pièces mobiles sont disposées symétriquement et régulièrement autour de l'axe de rotation, condition favorable à une bonne utilisation.

Nous ne nous occuperons pas des véhicules qui circulent librement sur les routes, voitures électriques, qui, jusqu'à nouvel ordre, n'offrent qu'un intérêt restreint, mais seulement des véhicules dont le mouvement se produit sur des rails, ce qui est le cas dans les tramways et les chemins de fer. Nous étudierons séparément ces derniers, qui diffèrent surtout par la vitesse qui leur est communiquée, quoique certaines considérations générales soient applicables également aux uns et aux autres.

TRAMWAYS

Dans les villes, la traction sur les tramways par les chevaux donne satisfaction au point de vue de la vitesse à laquelle on ne saurait sans inconvénient donner une trop grande valeur ; mais ce genre de traction est coûteux et ne donne pas une assez grande élasticité à l'exploitation. Il faudrait, en effet, que l'ont pût, chaque jour, pour ainsi dire, faire varier le nombre de voitures en circulation d'après les besoins du public : il serait nécessaire, pour atteindre ce résultat, d'avoir une nombreuse cavalerie pour les jours où la circulation est considérable, les dimanches et les jours de fête ; mais une partie plus ou moins grande de cette cavalerie serait inutilisée dans la semaine, elle serait improductive et n'en serait pas moins une cause de

Digitized by Google

dépense tant par le capital qu'elle représenterait que par la nourriture des chevaux.

A cet égard, il ne paraît pas douteux qu'il y aurait avantage à substituer une traction mécanique quelconque à la traction par moteurs animés.

Des procédés divers ont été essayés. Nous citerons ceux qui sont entrés plus ou moins complètement dans la pratique :

La traction par câble, traction employée dans nombre d'exploitations industrielles, mais qui dans les villes présente une difficulté particulière, car le câble ne doit pas être un obstacle à la circulation dans les rues parcourues par les cars[1].

On a obvié à cette difficulté par une disposition appliquée d'abord à San Francisco, et dont un exemple existe à Paris, le tramway de Belleville : le câble mobile passe dans une gouttière souterraine, et les voitures y sont reliées par une tige rigide qui traverse l'ouverture de la gouttière. Le câble est mû à une de ses extrémités par une machine à vapeur, par exemple, et entraîne les voitures qui y sont reliées. Sans insister, on comprend que l'existence de cette gouttière n'est pas sans inconvénient, alors même qu'on a réduit au minimum la largeur de l'ouverture longitudinale qui existe dans toute son étendue.

Dans les autres systèmes, le mouvement est produit par un moteur porté par la voiture même qui contient les voyageurs ou par une voiture spéciale, véritable locomotive qu'on attelle à la voiture à voyageurs ou à un train de plusieurs voitures. Les divers systèmes diffèrent par la nature du moteur qui met en mouvement les roues motrices. Tantôt ce moteur est une machine à vapeur à laquelle est jointe une chaudière : c'est le tramway à vapeur propre-

[1] Nous pensons qu'il est nécessaire, conformément à l'étymologie, de réserver le mot de *tramways* pour les voies ferrées établies dans les rues et parcourues par les voitures spéciales ou *cars*.

Digitized by Google

ment dit qui présente au point de vue urbain tous les inconvénients des moteurs à vapeur, à savoir la production et le dégagement de fumée, l'échappement de vapeur avec le bruit qui l'accompagne et qui peut effrayer les chevaux. Tantôt le moteur à vapeur est mis en mouvement par de la vapeur fournie par une chaudière sans foyer, telle que celle du système Lamm et Francq ; au dépôt, cette chaudière est chargée d'eau portée à une température assez élevée et fournit de la vapeur en se refroidissant ; par ce procédé, on évite la production de fumée. Tantôt, enfin, le moteur marche par l'action de l'air comprimé fourni par un réservoir porté par la voiture et qu'on recharge lorsque la pression y est tombée au-dessous d'une certaine valeur.

Nous n'avons pas à discuter sur la valeur respective de ces procédés, il nous suffit de les avoir indiqués.

Comment l'électricité peut-elle être utilisée pour la traction sur les tramways ?

Imaginons une dynamo placée à côté d'un essieu et parallèlement, de telle sorte que la partie mobile de la dynamo puisse être reliée à l'essieu, soit par l'intermédiaire de roues d'engrenage, soit par une courroie sans fin ; lorsqu'un courant traversera la dynamo, la partie mobile entrera en mouvement, entraînant l'essieu et les roues que porte celui-ci. La rotation des roues produira leur déplacement sur le rail et par suite le déplacement de la voiture à laquelle elles sont fixées.

On peut aussi concevoir que, dans la dynamo, la partie mobile tourne à l'intérieur de la partie fixe : la partie mobile peut alors être disposée directement autour de l'essieu qu'elle entraînera dans sa rotation, et le résultat sera le même. Mais la rotation des dynamos est, en général, trop rapide pour pouvoir être ainsi utilisée directement, et pour la traction sur les tramways, où la vitesse doit être modérée, la première disposition est seule applicable,

Digitized by Google

parce que l'emploi d'une transmission par courroie ou par engrenage permet de réduire dans tel rapport que l'on veut la vitesse de rotation de l'essieu par rapport à celle de la dynamo.

D'après ce que nous avons dit, on comprend que le mouvement communiqué à la voiture doit présenter une grande douceur, ce qui est un avantage pour les voyageurs et ce qui ne fatigue pas la voie : cette dernière considération a d'ailleurs d'autant moins d'importance que la vitesse est moins grande et, nous l'avons dit, celle-ci est toujours modérée sur les tramways.

Le fonctionnement du système que nous venons d'indiquer exige qu'un courant soit envoyé à la dynamo ; nous devons maintenant indiquer comment on peut satisfaire à cette condition. On peut y parvenir de diverses manières que nous classerons en deux groupes, suivant que la source du courant est intérieure à la voiture mise en mouvement ou extérieure à cette voiture.

Le premier cas correspondant à la production du courant par des accumulateurs, le second à la production du courant par des dynamos établies à poste fixe dans des stations disposées à des distances plus ou moins grandes et envoyant le courant dans un conducteur placé parallèlement à la voie, et avec lequel chaque voiture devra rester reliée métalliquement pendant tout le trajet.

Dans le premier cas, des accumulateurs en nombre plus ou moins considérable suivant les conditions de l'exploitation sont placés dans la voiture, sous les banquettes des voyageurs, et sont reliés aux bobines de la dynamo. Des organes spéciaux permettent d'établir ou d'interrompre la communication entre les accumulateurs et les bobines, par suite, de faire passer ou de faire cesser le courant, par suite encore de faire tourner les roues ou de ne pas les actionner. D'autres organes donnent la possibilité de faire varier l'intensité du courant, soit par l'introduction de

Digitized by Google

résistances variables, soit en modifiant les connexions des accumulateurs entre eux et avec la dynamo.

Le premier inconvénient de ce système est le poids notable des accumulateurs qui alourdit la voiture, ce qui exige une plus grande puissance pour lui communiquer la vitesse proposée. Encore ne peut-on en général prendre une batterie capable de fonctionner une journée entière et faut-il faire usage d'une batterie qui sera déchargée en une demi-journée, ou peut-être en un temps plus court. D'où la nécessité de faire rentrer la voiture à la station, à l'usine où se fait la charge des accumulateurs pour remplacer les batteries déchargées par d'autres chargées ; il en résulte une perte de temps et une manipulation entraînant une dépense qu'on ne peut négliger.

Mais, par contre, ce système n'est pas sans présenter des avantages : d'abord chaque voiture est indépendante et, pendant la durée de décharge des accumulateurs, peut circuler sans que son mouvement soit troublé ou même interrompu par un accident survenu à la station de charge ou à une autre voiture. Puis on peut faire varier dans des limites très étendues, et par de simples modifications dans le couplage des accumulateurs, la puissance dont on dispose, et ces variations sont nécessaires, car cette puissance doit varier avec la charge plus ou moins grande de la voiture, et surtout avec le profil du terrain, la puissance développée devant être plus grande en pente qu'en palier, et d'autant plus grande que la pente est plus raide. D'autre part, au démarrage, lorsque la voiture au repos commence à se mettre en mouvement, il faut que le moteur puisse, pour ainsi dire, donner un *coup de collier*, qu'il puisse, pendant quelques instants, fournir une puissance notablement supérieure à celle qui est nécessaire en cours de route. Enfin, la puissance doit encore varier si on veut donner à la vitesse des valeurs différentes, ce qui peut se présenter, par exemple, si une ligne a une partie de son

Digitized by Google

parcours en ville et l'autre dans la campagne, la vitesse pouvant sans inconvénient être plus grande dans cette seconde partie que dans la première.

La seconde disposition que nous avons signalée et qui consiste à produire le courant dans une dynamo établie à poste fixe et à l'envoyer dans un conducteur longeant la voie présente également des inconvénients et des avantages. Chaque voiture n'est plus indépendante et son fonctionnement dépend de la marche continue de la dynamo génératrice, de l'état du conducteur et, dans une certaine mesure au moins, des troubles qui peuvent se produire dans une autre voiture circulant sur la même ligne à une distance plus ou moins grande. Les variations d'intensité peuvent également être obtenues entre certaines limites par l'introduction de résistances convenables, mais dans des conditions moins favorables.

Par contre, les voitures n'ont pas de surcharge due à la présence des accumulateurs ; elles sont moins lourdes pour un même nombre de voyageurs. Aucune manipulation n'est nécessaire pendant toute la durée de leur fonction ; lorsque ces voitures sont arrivées à l'extrémité de leur course, le simple mouvement d'un commutateur qui renverse le courant permet à la voiture de repartir immédiatement en sens contraire.

Il y a dans ce système une partie de l'installation sur laquelle nous devons revenir : c'est la transmission du courant à la dynamo de la voiture. Nous avons dit que cette transmission s'effectue par l'intermédiaire d'un conducteur placé parallèlement à la voie ; mais comment dispose-t-on ce conducteur qui ne peut être placé ni sur le sol, ni à une petite distance du sol, puisque la voie est établie dans les rues ou sur les chemins ?

Dans certains cas le conducteur est établi souterrainement, dans l'axe de la voie : il repose sur des supports isolants placés dans une gouttière. Une tige métallique

Digitized by Google

portée par la voiture traverse la fente de cette gouttière; à sa partie supérieure elle est reliée par un fil métallique à la bobine de la dynamo, à sa partie inférieure elle se termine par une brosse métallique qui frotte sur le conducteur, de manière à établir le contact d'une manière permanente et à assurer le passage du courant. Cette disposition présente les mêmes inconvénients que ceux qui se présentent dans la traction funiculaire à câble souterrain.

Le conducteur peut au contraire être placé assez au-dessus du sol pour ne pas être une gêne pour la circulation des voitures ordinaires; il est alors dans des conditions analogues à celles des fils télégraphiques, si ce n'est que, étant plus lourd, il exige des supports plus résistants et qu'il doit être mieux isolé à cause de la grande intensité du courant qui le parcourt. Un *trolly*, sorte de petit chariot métallique qui peut rouler le long de ce conducteur, est fixé à l'extrémité d'un fils métallique qui, à l'autre extrémité se termine à la bobine de la dynamo motrice. C'est par ce système entraîné avec la voiture que le courant est envoyé dans celle-ci.

Cette disposition qui a été généralement adoptée en Amérique et qui peut être acceptée sur les routes et dans les villes de peu d'importance semble ne devoir jamais être adoptée à Paris où la présence de conducteurs multiples produirait un effet disgracieux contre lequel on s'insurge, non sans raison.

Ajoutons que la présence de ces conducteurs aériens, malgré les précautions prises, peut n'être pas sans danger. La rupture d'un conducteur pourrait provoquer des accidents graves sur les personnes qui passeraient dans le voisinage.

Les indications précédentes ne permettent pas de conclure absolument en faveur de l'un ou de l'autre système; ces systèmes fonctionnent, et l'expérience montre qu'ils satisfont, en somme, l'un et l'autre, aux conditions

Digitized by Google

exigées; pour n'en citer que quelques exemples, nous signalerons les lignes de tramways électriques qui fonctionnent à Paris et où l'on emploie des accumulateurs; des tramwavs à câble souterrain existent à Blackpool et à Budapest; des lignes à conducteurs aériens ont été construites à Marseille, de Royat à Clermont-Ferrand et à Montferrand, à Guernesey, sur les bords du lac de Genève, de Lausanne à Chillon; mais c'est surtout aux États-Unis que ce système a pris son plus grand développement et où il s'est généralisé avec une rapidité extraordinaire.

On peut prévoir que, comme en Amérique, les tramways électriques se répandront de plus en plus dans l'ancien monde; mais nous ne croyons pas qu'on puisse affirmer absolument qu'il en sera ainsi, non plus qu'on ne peut prévoir si l'un des systèmes généraux que nous venons de décrire l'emportera absolument sur l'autre. Il s'agit là, non de questions scientifiques, mais d'applications industrielles dans lesquelles la question du prix de revient est prédominante. Divers systèmes mécaniques et les systèmes électriques peuvent certainement assurer l'exploitation régulière d'une ligne ou d'un réseau de tramways; le système qui, dans un pays, finira par se substituer aux autres est celui pour lequel le prix de la traction sera le plus faible.

Ce n'est donc que lorsqu'on aura des résultats comparatifs suffisamment nombreux et suffisamment précis que l'on pourra adopter définitivement un système. Or ces données numériques précises manquent encore, ou, du moins, ne sont pas établies dans des conditions qui permettent la comparaison. Pour que cette comparaison eût une valeur réelle, il faudrait que les divers modes de traction eussent été appliqués sur la même ligne, dans les mêmes conditions d'exploitation; les nombres que l'on connaît correspondent les uns à des lignes en pays plats, les autres en pays plus ou moins accidentés; tantôt le

Digitized by Google

mouvement des voyageurs est grand, tantôt il est faible : la comparaison ne peut donc être faite utilement. Il faut dire cependant que certains résultats signalés jusqu'à présent tendraient à faire conclure que la traction électrique doit être rangée parmi les moins coûteuses. Si ces indications se trouvent confirmées par les observations ultérieures, il n'est pas doûteux que ce mode d'exploitation des tramways se généralisera de plus en plus.

CHEMINS DE FER

Les conditions d'exploitation des chemins de fer sont différentes de celles des tramways; d'une part, parce que les véhicules y roulent sur une voie spéciale, isolée; d'autre part, parce que les vitesses y sont plus grandes et peuvent devenir considérables.

Pour les chemins de fer, la traction est déjà mécanique; aussi les raisons qui peuvent conduire à l'emploi de la traction électrique ne sont-elles pas les même que celles que nous avons indiquées pour les tramways. Nous allons les signaler successivement.

Il y a actuellement une tendance à faire pénétrer le plus possible les lignes de chemins de fer au centre des villes, soit par la construction de gares terminus dans les quartiers les plus habités, soit par l'établissement de lignes métropolitaines. Il nous paraît inutile d'insister sur les avantages de ces dispositions. Mais, dans tous les cas, l'emploi des locomotives à vapeur présente un inconvénient réel résultant de la fumée qu'elles rejettent continuellement au dehors. Dans le cas où ces lignes urbaines sont à ciel ouvert, qu'il s'agisse d'une voie au niveau du sol, en tranchée, ou au-dessus du sol des rues, cette fumée est une gêne pour les passants, pour les habitants des maisons situées sur le parcours de la voie; elle peut occasionner des accidents en effrayant les chevaux; elle noircit peu à

Digitized by Google

peu les façades des édifices; elle trouble la pureté de l'atmosphère et, peut-être, peut modifier dans une certaine mesure les conditions climatiques : on paraît actuellement disposé, en effet, à expliquer la formation des brouillards qui règnent dans certaines villes par la condensation de la vapeur favorisée par la présence en suspension dans l'air de particules solides, de particules de charbon notamment.

Si la voie est souterraine, la ventilation des longs tunnels est peu facile, la fumée s'en dégage lentement et difficilement, et l'inconvénient est d'autant plus grand naturellement que le passage des trains est plus fréquent. Cette dernière condition est réalisée dans les voies urbaines où, non seulement il en résulte un désagrément pour les voyageurs et surtout pour le mécanicien et le chauffeur qui, respirant dans une atmosphère très impure, sont dans de mauvaises conditions pour surveiller la marche de la machine et pour tenir compte des avertissements fournis par les signaux, mais où de plus ces signaux perdent de leur visibilité : ces signaux consistent dans des lanternes munies de verres colorés, et la distance à laquelle ces signaux peuvent être aperçus diminue en même temps que la transparence de l'atmosphère; aussi peut-il arriver que dans un tunnel rempli de fumée le mécanicien ne voie un signal que lorsqu'il en est à une petite distance, à une distance qui peut être insuffisante pour obéir aux indications de ce signal.

On comprend donc qu'il y a avantage dans tous les cas, pour un chemin de fer urbain, à supprimer le dégagement de fumée, et que tout système qui satisfera à cette condition devra être préféré au système actuellement employé d'une manière générale, la locomotive à vapeur proprement dite.

Sans nous arrêter à indiquer et à discuter les divers moyens qui ont été proposés pour éviter les inconvénients que nous venons de signaler, nous dirons seulement que

Digitized by Google

l'emploi de l'électricité fournit une solution du problème et qu'il y a lieu d'étudier les moyens d'utiliser cet agent pour ce cas particulier.

En se plaçant à un point de vue entièrement différent, celui de la vitesse que les trains peuvent atteindre, on reconnaît que les locomotives à vapeur présentent des inconvénients qui limitent cette vitesse, et qui sont dûs au manque d'uniformité dans l'action du moteur. Ce manque d'uniformité tient d'une part à ce que l'action même de la vapeur est variable pendant la durée de la course de chaque piston ; d'autre part, à ce que les organes, bielles et manivelles, qui transmettent aux roues motrices le mouvement des pistons, ne sont pas et ne peuvent pas être distribués régulièrement autour de l'essieu ; et enfin, à ce que les bielles ont, à chaque instant, des actions plus ou moins directement opposées. Aussi la locomotive ne prend-elle pas le mouvement simple, dit de translation parallèle ; ce mouvement est accompagné de mouvements latéraux et de mouvements verticaux qui se reproduisent périodiquement et qui constituent ce qu'on désigne sous le nom de mouvements de lacet, de galop, de tangage, de roulis. Ces irrégularités de mouvement se transmettent plus ou moins complètement aux voitures attelées à la locomotive et constituent une gêne réelle pour le voyageur; mais, ce qui est plus grave, c'est que la locomotive, dans ces mouvements, agissant irrégulièrement sur les rails, tend à détériorer la voie. Les détériorations possibles croissent en même temps que la vitesse du train qui ne peut ainsi dépasser une certaine valeur sans qu'il n'en résulte une cause d'insécurité qui varie d'ailleurs d'importance avec le tracé de la voie en plan, mais dont, dans tous les cas, il importe grandement de tenir compte.

D'après ce que nous avons dit au début de cette conférence, on peut comprendre que la substitution de l'action de l'électricité à celle de la vapeur pour la mise en mouve-

Digitized by Google

ment des roues des locomotives aurait pour effet de faire disparaître les inconvénients que nous venons d'indiquer. Si, en effet, un essieu reçoit, directement ou par intermédiaire, son mouvement d'une dynamo, ce mouvement sera régulier, sans secousse, sans variation, d'abord parce que la dynamo est soumise à une action uniforme qui ne varie pas pendant une révolution, puis parce que les pièces mobiles sont disposées autour de l'axe de rotation d'une manière absolument symétrique. Toute cause d'irrégularité ayant ainsi disparu, les mouvements accessoires ne se produisent pas, il n'y a ni mouvement de galop, ni mouvement de lacet et, en alignement droit, la locomotive prend un mouvement de translation parallèle ; les trépidations communiquées au train sont supprimées, sauf celles qui sont dues au passage sur les joints des rails et qui sont indépendantes du moteur et de la nature du mouvement. En même temps les réactions exercées sur les rails sont réduites au minimum : pour une même vitesse, la voie peut ne pas offrir la même rigidité, ou pour une même voie, la vitesse peut être augmentée sans faire croître les causes d'insécurité.

Avec les lignes actuelles, au moins pour celles qui présentent un tracé convenable, où notamment il n'existe que des courbes à grand rayon, on pourrait donc sans inconvénient atteindre à de plus grandes vitesses par la substitution, à la locomotive à vapeur où les roues motrices sont actionnées par le mouvement des pistons, d'une locomotive électrique où le mouvement des roues motrices résulte de l'action de dynamos.

D'après cet exposé rapide, on voit que, dans l'un et l'autre cas, il y aurait avantage à utiliser l'électricité pour obtenir la mise en action des roues motrices. Comment peut être réalisée cette application, qui se présente dans des conditions un peu différentes de celles que nous avons indiquées pour les tramways?

Digitized by Google

Le problème ainsi posé comporte plusieurs solutions qui diffèrent par la manière dont le courant est fourni aux dynamos motrices, aux dynamos qui actionnent les roues motrices.

Une première division peut être établie, suivant que ce courant a son origine directe sur la locomotive même ou au moins dans le train, ou que cette origine directe est extérieure à l'ensemble des véhicules entraînés sur la voie.

Dans ce dernier cas, comme pour les tramways, le courant est produit dans une ou plusieurs dynamos fixes, installées dans une station située, en général, vers le milieu de la section à desservir, et mues par une machine à vapeur ou par des roues hydrauliques. Le courant est envoyé dans un conducteur qui suit la voie parallèlement dans toute son étendue. La locomotive porte un système établissant un contact convenable avec ce conducteur et, ainsi, le courant qui traverse celui-ci est dirigé dans les dynamos motrices qui sont placées sur la locomotive. Les voies des chemins de fer étant closes, au moins dans nos pays, on ne trouve pas pour l'établissement du conducteur général les difficultés que nous avons signalées pour les tramways : le conducteur peut être placé à côté de la voie, à une petite hauteur au-dessus du sol sans qu'il en résulte d'inconvénients.

Cette disposition exige la solution de quelques complications qui se manifesteront, par exemple, aux passages à niveau, aux embranchements et aux croisements de voie : il sera peu aisé, d'autre part, d'obtenir, aux grandes vitesses, un bon contact entre le conducteur fixe et le collecteur entraîné par la locomotive. Mais ce sont là, en somme, des détails sur lesquels il est inutile d'insister, car nous nous éloignerions du véritable sujet de cette conférence.

Considérons maintenant le cas où le courant a son origine directe sur la locomotive ou dans les voitures que

Digitized by Google

celle-ci entraîne : deux systèmes différents ont été proposés et étudiés dans ces derniers temps. Le premier consiste à produire le courant à l'aide d'accumulateurs : ceux-ci, installés sur la locomotive ou sur des voitures placées à la suite, sont chargés à des stations à l'aide de dynamos fixes mises en mouvement par des machines à vapeur ou par des roues hydrauliques. Ils sont reliés aux dynamos motrices de la locomotive et se déchargent peu à peu par suite de la marche de ces dynamos. Leurs dimensions sont calculées de manière qu'ils ne soient pas déchargés complètement lorsque le train parviendra à la station suivante : là les voitures contenant ces accumulateurs seront détachées du train et remplacées par d'autres contenant des accumulateurs préalablement chargés à cette station qui devra être installée comme celle que nous avons signalée plus haut.

Dans un autre système, proposé et appliqué par M. Heilmann, le courant qui prend naissance sur la locomotive même est produit par une dynamo. A cet effet, la locomotive porte une chaudière à vapeur et une machine à pistons ; cette machine actionne une dynamo qui, par suite du mouvement qui lui est communiqué, devient une génératrice et donne naissance à un courant. Celui-ci est envoyé dans les dynamos motrices correspondant à chacun des essieux des roues qui tournent et entraînent le train.

Ajoutons que cette disposition peut se combiner utilement avec l'emploi d'accumulateurs; admettons qu'une batterie d'accumulateurs soit établie sur la locomotive ou sur une voiture voisine et que cette batterie puisse, à volonté, être mise en communication avec la dynamo génératrice ou avec les dynamos motrices ou être séparée de celles-ci et de celle-là. Lorsque la puissance que peut développer le moteur sera égale à celle qui est nécessaire pour produire le mouvement du train dans les conditions exigées, la batterie restera hors circuit et, par suite,

Digitized by Google

n'exercera, ni ne subira aucune action. Mais lorsque le train se ralentit, lorsqu'il descend une pente, la production du mouvement exige une moindre puissance : la batterie sera alors reliée à la dynamo génératrice et la fraction du courant inutile pour entretenir le mouvement servira à charger la batterie. Pendant les arrêts, toute communication sera interrompue entre la dynamo génératrice et les dynamos motrices; le moteur continuera cependant à fonctionner et tout le courant produit sera utilisé à charger la batterie. Enfin, au moment du démarrage et sur les rampes, la puissance nécessaire étant supérieure à celle exigée pour les paliers pourra dans certains cas dépasser celle que peut fournir le moteur à vapeur; on reliera alors aux dynamos motrices la batterie d'accumulateurs qui enverra un courant dont l'action, s'ajoutant à celle du courant fourni par la dynamo génératrice, produira la puissance nécessaire.

Ces divers procédés ont été étudiés; la locomotive Heilmann est même construite; mais en somme, en France au moins, aucun essai ayant une durée suffisante pour permettre d'arriver à des conclusions pratiques n'a été fait. Il existe, il est vrai, à Londres, au Salève, au Monte Generoso, des chemins de fer fonctionnant par le premier système que nous avons indiqué, la prise du courant sur un conducteur parallèle à la voie. L'exploitation paraît se faire dans des conditions satisfaisantes; mais nous croyons qu'il faut encore attendre avant de donner des conclusions définitives. En tous cas, aucune comparaison sûre ne peut être encore établie avec les autres systèmes que nous avons indiqués, et la comparaison ne peut résulter actuellement que de considérations *a priori* auxquelles il convient de ne pas attacher une trop grande importance.

C'est ainsi que, à certains points de vue, le système Heilmann présente des inconvénients : le prix du cheval-vapeur devra se rapprocher de celui qui correspond à

Digitized by Google

l'emploi des locomotives actuelles, et l'on sait que celui-ci est notablement plus élevé que celui qui correspond à la production de puissance par des machines à vapeur fixes. D'ailleurs, dans le cas où le courant est produit par des dynamos établies à demeure, le travail mécanique peut être fourni non par des machines à vapeur, mais par des roues hydrauliques dont le fonctionnement est moins coûteux si les conditions sont favorables. Nous signalons ce point sans insister, mais il nous paraît au moins possible qu'il présentera dans l'avenir une grande importance, et il est permis de penser que les forces naturelles seront appliquées à la traction sur les chemins de fer, comme elles commencent à l'être dans nombre d'industries.

Par contre, la locomotive Heilmann présente l'avantage de pouvoir être attelée sur un train quelconque à la place d'une locomotive à vapeur, sans qu'il y ait rien à changer ni aux véhicules, ni à la voie, et sans modifier notablement le poids mort.

Le système des accumulateurs et celui du conducteur fixe exigent l'un et l'autre la construction de stations productrices d'électricité de distance en distance, de 100 en 100 kilomètres, par exemple : il y a là une dépense dont il faut tenir compte lorsqu'on établit les frais d'exploitation ; mais le prix plus faible de la puissance produite est une compensation.

Le système des accumulateurs présente un inconvénient réel résultant du poids de la batterie et des véhicules qui portent celle-ci ; un train mis au mouvement dans ce système est donc condamné à comprendre un poids mort considérable. On a calculé, par exemple, que pour un train analogue aux rapides du P.-L.-M. et pour un parcours de 100 kilomètres, le poids de la batterie et des voitures qui la portent atteindrait et même dépasserait la moitié du poids total du train. Le nombre des places réservées aux voyageurs serait notablement moindre que celui qui existe

Digitized by Google

dans les rapides actuels : il est vrai que la vitesse serait plus grande et que, au point de vue des recettes, on pourrait arriver à compenser cet inconvénient par une augmentation du prix des voyages, augmentation qui semble naturelle, car il est juste de payer l'avantage résultant d'un trajet plus rapide.

Dans le système du conducteur fixe, le prix de celui-ci ne sera pas négligeable, et il y aura là une augmentation de dépense qui interviendra dans l'établissement des frais d'exploitation et qui variera suivant les conditions adoptées pour l'emploi du courant. Mais de plus l'installation et l'entretien de ce conducteur dans toute l'étendue de la voie ne sera pas sans amener des difficultés et des complications qui empêcheront peut-être jusqu'à nouvel ordre que ce système ne reçoive une application générale sur un réseau de grande étendue. Ajoutons qu'il sera nécessaire de faire entrer en ligne de compte les déperditions qui se produiront le long du conducteur.

En tenant compte des remarques précédentes, nous pensons, comme nous l'avons dit, qu'on ne peut rien conclure actuellement. Mais ce qui nous paraît certain, c'est que le problème peut être résolu et nous croyons qu'il le sera. La question a déjà été étudiée de différents côtés et nous avons confiance dans la science et l'habileté des ingénieurs qui arriveront à rendre pratique l'application de l'électricité à la traction des chemins de fer et permettront d'atteindre des vitesses plus grandes que celles qu'il ne paraît pas prudent de dépasser dans les conditions actuelles. Dans l'un des projets qui ont été étudiés, on s'est imposé la condition d'aller de Paris à Marseille en 9 heures : nous croyons que ce résultat sera atteint.

Il me reste à signaler un dernier côté de la question sur lequel je serai bref, car je ne pense pas que d'ici longtemps il se réalise : il est cependant fort intéressant. Dans les systèmes que nous avons indiqués, on a accepté la dispo-

Digitized by Google

sition générale admise aujourd'hui pour les trains qui circulent sur les chemins de fer, à savoir une locomotive entraînant une série de voitures attelées à la suite. L'existence d'une seule voiture motrice conduit à augmenter le poids de celle-ci, car le mouvement de rotation des roues ne produit la translation du système entier que par suite de l'adhérence existant entre les jantes des roues et les rails, adhérence qui croît avec le poids : il n'en est pas moins vrai que, au point de vue de l'exploitation commerciale, la locomotive constitue un poids mort qu'il y aurait intérêt à diminuer.

D'autre part, la nécessité de faire passer la locomotive dans des courbes conduit à ne pas laisser un grand écart entre les roues motrices extrêmes ; il en résulte que le nombre des roues motrices est limité, la charge supportée par chacune d'elles étant d'autant plus grande que le nombre des roues est moindre : on voit que, au passage de la locomotive, les rails ont à supporter un effort considérable. Aussi est-on conduit à augmenter leur résistance et par suite leur poids au fur et à mesure que le poids de la locomotive augmente aussi.

Cet inconvénient disparaîtrait si la locomotive était supprimée et que chaque essieu du train fût moteur : Séguin avait indiqué cette solution en supposant que chaque voiture serait munie de corps de pompe et de pistons actionnant les roues, les corps de pompe recevant la vapeur d'une chaudière unique portée par un véhicule spécial. Mais la distribution de la vapeur à tous les corps de pompe n'est pas sans présenter de réelles difficultés dans la pratique : aussi ce système n'a-t-il pas été appliqué.

Il devient très pratique, au contraire, si les roues des voitures sont actionnées par des dynamos motrices, car rien n'est plus simple que d'envoyer un courant dans un nombre quelconque de dynamos réparties sur toute la longueur du train. On éviterait ainsi les inconvénients que

Digitized by Google

nous avons signalés plus haut en diminuant le poids mort et en rendant inutile l'augmentation croissante du poids des rails.

Il va sans dire que le courant envoyé à ces dynamos portées par chaque voiture serait fourni par un quelconque des systèmes indiqués plus haut; mais alors l'intérêt qu'il y aurait à réduire autant que possible le poids mort conduirait vraisemblablement à employer le système du conducteur fixe.

Peut-être est-ce là l'avenir de la traction électrique des chemins de fer; mais l'application de cette idée entraînerait, pour une ligne, la transformation de tout le matériel circulant sur cette voie, sans compter les dépenses propres à l'établissement de la partie électrique. Aussi ne croyons-nous pas que l'application de ce système puisse être prochaine.

Il est nombre de points de détail qui pourraient être signalés comme résultant de l'application de l'électricité à l'exploitation des tramways et des chemins de fer; quelques avantages accessoires résulteraient de l'emploi de cet agent, des difficultés particulières se présenteraient nécessairement. Mais il nous serait impossible d'insister; il nous suffit d'avoir montré qu'il n'y a aucun obstacle sérieux, que même plusieurs solutions peuvent être acceptées, et qu'il résulterait de l'emploi de l'électricité certaines améliorations capitales.

La question est étudiée de divers côtés, avons-nous dit : on peut espérer que des essais sérieux seront prochainement réalisés. Ce n'est que par la discussion des résultats de ces essais, non seulement au point de vue technique, mais aussi au point de vue financier que l'on pourra décider s'il est pratiquement possible d'utiliser, de généraliser le mode de traction que nous venons d'exposer sommairement, et, dans le cas de l'affirmative, que l'on pourra faire un choix entre les divers procédés proposés. Espérons seulement

Digitized by Google

que ces études et ces essais seront poussés assez rapidement pour que, lors de l'Exposition de 1900, nous puissions voir en pleine exploitation non seulement des tramways, mais encore des lignes de chemins de fer exploitées à l'aide de l'électricité.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE

PALAIS ÉPISCOPAL

D'ANGERS

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DU PALAIS ÉPISCOPAL

CHAPITRE DEUXIÈME

LA RUE DE L'ÉVÊCHÉ

(suite)

2° Mur de clôture et portail

Le mur de clôture qui longe la rue de l'Évêché date du XIIe siècle : on aperçoit encore, près du portail, les traces de plusieurs contreforts que Gaignières avait vus et dessinés en 1699 (Pl. VIII). Ces contreforts, dont les arêtiers devaient être plus ou moins détériorés, gênaient la circulation à cause de leur saillie. Ils furent rasés au niveau de la muraille. Lors de la reconstruction du portail, le mur fut couronné d'un *acrotère* et d'une balustrade refaite en 1823.

Le portail se composait, au XIIe siècle, d'une double arcature romane soutenue de chaque côté par deux colonnes. Le croquis de Gaignières (Pl. VIII) en donne très bien l'idée. Lorsque François de Rohan démolit inconsidérément la porterie, l'officialité et le grand escalier, il laissa debout le mur de clôture et le portail. Celui-ci parut nécessairement bas et étroit à Mgr Poncet de la Rivière, qui le fit rebâtir

Digitized by Google

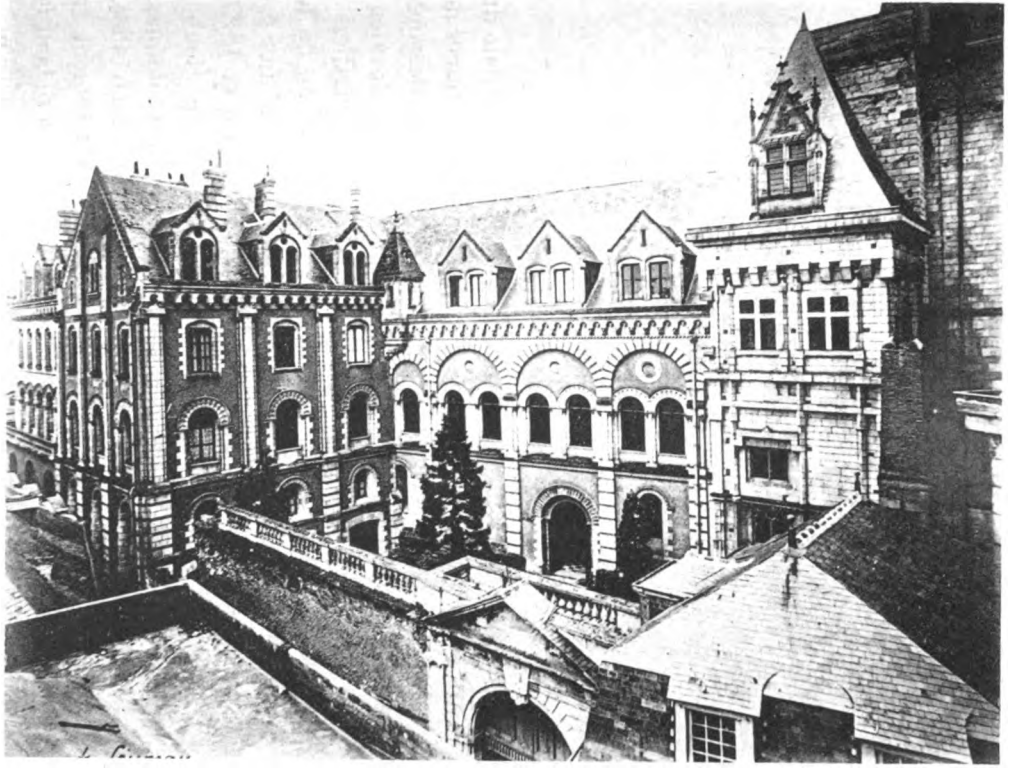

PL. XVI. — FAÇADE DU PALAIS ÉPISCOPAL (DU COTÉ DE LA RUE DE L'ÉVÊCHÉ).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

dans de plus amples dimensions. La première pierre fut posée le 21 juin 1709. Jusqu'à la période révolutionnaire, on voyait encore, sculptées en relief sur le fronton, les armes de ce prélat. Les pilastres et tout le reste de la maçonnerie furent remis à neuf en 1823. Quant à la porte de bois, elle a été renouvelée en 1853 par le sieur Lenormand, menuisier.

3° Calvaire

Le Calvaire fut érigé, par les soins de Mgr de Vaugirauld, en 1751 et non en 1710, comme le prétend M. Bodin. Il rappelle une mission jointe au jubilé de la même année, accordé par le pape Benoît XIV. Il comprenait une grande croix, avec les statues de la sainte Vierge et de saint Jean, placées sur un autel au fond d'une vaste niche d'architecture; l'édicule s'adossait, comme aujourd'hui, au pignon de la chapelle Sainte-Anne, tout près des marches qui conduisaient à la galerie de l'église. On visite cette croix avec beaucoup de dévotion, écrit Péan de la Tuilerie en 1778, « à cause des miracles qu'on dit qu'elle y fait[1] ». Une tourelle en encorbellement, à laquelle on accédait par la terrasse de l'évêché, permettait à Mgr de Vaugirauld, et plus tard à ses successeurs, d'y venir prier sans être vus du public : Mgr Montault, pendant la belle saison, avait chaque jour cette pieuse habitude.

Croix et statues furent renversées par les vandales de la première République et rétablies en 1826 à la suite d'une mission. De cette époque date aussi la grille de fer qui forme clôture : l'ancienne avait été arrachée. Une récente et habile restauration, exécutée en 1894 aux frais de l'État, a rendu au Calvaire et à la tourelle leur ancien caractère : ce n'était pas sans besoin, car le temps avait peu à peu rongé et fait disparaître les moulures et les ornements.

[1] *Description de la ville d'Angers*, réimpression de M. Port. p. 41.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

COUR D'ENTRÉE, DU CÔTÉ DE LA CONCIERGERIE

1° Sa physionomie ancienne et moderne

Quel était l'aspect de la cour, avant les démolitions entreprises par François de Rohan en 1506 et années suivantes ?

Aussitôt la porte romane franchie (Pl. VIII), le voyageur se trouvait sous un porche, au-dessus duquel il y avait de belles chambres pour l'habitation du concierge, qui montait à son logis par un escalier de pierre. A droite, était le bâtiment de l'officialité, qui masquait en partie la nef et le transept de la cathédrale ; en face, l'ancien escalier principal, par lequel on accédait à la grande salle et aux chambres d'en haut ; à gauche, la porte de la *cave* (crypte), au devant de laquelle était un sombre cachot, dont la voûte fut démolie, croyons-nous, en 1853, lors du dernier abaissement de la cour[1] ; au-dessus de la cave, les fenêtres de la grande salle, presque semblables à celles des greniers Saint-Jean ; à l'étage supérieur, les lucarnes élevées, ainsi que toute la toiture, aux frais de Hardouin de Bueil (Pl. V).

Si le voyageur se tournait vers le nord, il retrouvait deux fenêtres romanes, dans la partie de la grande salle qui formait en retour un des bras du *Tau*, puis le bâtiment de la secrétairerie (Pl. IV). Existait-il, dès le XIIe siècle, une remise pour les carrosses (Pl. III), adossée au mur de clôture de la cour ? Nous en doutons fort. L'état des routes ne permettait guère alors l'usage de ces véhicules : les Évêques,

[1] Cf. 1re partie, chap. III.

Digitized by Google

comme les grands seigneurs, ne voyageaient pas autrement que sur le dos de leurs coursiers ; ils « *chevauchaient* » avec une suite nombreuse d'hommes d'armes et de valets. Disons enfin que le sol de la cour était d'un mètre plus élevé qu'aujourd'hui.

L'aspect de la cour intérieure fut sensiblement modifié pendant l'épiscopat de François de Rohan : plus de porterie, plus d'officialité, un escalier nouveau à moitié construit.

Au XVIe ou au XVIIe siècle, pour suppléer au défaut d'une porterie, on suspendit en encorbellement une loge à l'usage du concierge, dans l'angle formé par l'escalier de Rohan et la grande salle (Pl. V).

De 1693 à 1696, Mgr Lepeletier fit reconstruire la secrétairerie ; il établit, du côté nord de la cour, de vastes remises à carrosses surmontées d'une terrasse ; et, le long de la rue, en face de la grande salle, un nouveau bâtiment où il installa son cabinet de travail, sous lequel se lequel se trouvait l'appartement de l'official (Pl. VII).

Depuis lors jusqu'à Mgr Angebault, à part la porterie et le portail qui furent édifiés au XVIIIe siècle, aucun changement notable n'est à signaler dans la cour, comme en témoigne le plan de 1840 (Pl. XI).

M. Joly-Leterme, architecte diocésain de 1849 à 1879, démolit l'ancienne secrétairerie, le cabinet de l'Évêque et les remises du XVIIe siècle : à la place de toutes ces constructions assez disparates, il éleva, en retour d'équerre avec le salon d'honneur, une aile qui, du côté de la cour, renferme le secrétariat et quatre étages d'appartements. Pour mettre plus d'unité dans la façade et faciliter les communications, il relia, dans toute la hauteur de l'édifice, le nouveau bâtiment au vieux corps de logis : la salle synodale, vue de la conciergerie, a perdu de la sorte un peu de sa longueur, et les deux fenêtres de l'ancien transept se trouvent désormais masquées par un couloir qui remplace avantageusement la terrasse (Pl. XII et XVI).

Digitized by Google

M. Joly termina cette série d'importants travaux par la décoration de la partie supérieure du bâtiment de la grande salle et de l'escalier de Rohan. L'architecte a, sans aucune nécessité, complètement modifié l'aspect de cette façade. Les anciens contreforts (Pl. V) n'ont pas été respectés : on les a transformés en pilastres recevant d'énormes arceaux qui encadrent deux à deux les fenêtres de la salle synodale. Il eût été désirable qu'on refît la galerie à gargouilles servant de gouttière, qui régnait au-dessous du toit (Pl. V, IX), semblable à celle que l'on remarque autour de la cathédrale. Regrettons aussi qu'on ait donné à la corniche une importance qu'elle n'avait point, et qu'on ait figuré dans la muraille des rosaces aveugles, motif de décoration qui n'avait jamais existé. Ces prétendus embellissements ne peuvent être approuvés, encore moins cette tourelle quadrangulaire hors d'équerre, qui s'efforce si gauchement de racheter la différence de niveau entre le bâtiment neuf et l'ancien.

2° *La Porterie*

La déclaration formulée le 11 juillet 1533 par le Chapitre contre François de Rohan, et intitulée ***Ruines de l'Évêché et de la Cathédrale***[1], nous donne une description de l'ancienne porterie, que ce prélat eut le tort de renverser en 1504.

« Art. 8. — *Item*, sur la porte duquel pallais y avoit, lors que ledit de Rohan fut evesque d'Angiers, ung logis où il y avoit belles chambres pour loger le portier, lequel logis estant sur le dit portail le dit de Rohan a fait abattre et desmolir ; ensemble ung escallier de pierre, qui estoit au bout d'icelluy qu'il n'a fait réédiffier ni reffaire.

« Art. 9. — *Item* et partant est tenu le dit de Rohan faire réédiffier le dit logis par luy fait abattre et desmolir, ou en

[1] *Archives départementales*, série G. N° 264..

Digitized by Google

faire réédiffier de pareille valeur en lieu aussi commode ou plus commode en la dite maison.

« Art. 10. — *Item* et sera prouvé que les dits escallier, portail et chambres, tels qu'ils estoient, n'estoient subjets à ruyne et démolition, ains (mais) eussent encore duré cent voyre deux cens ans, tellement qu'il n'estoit nécessaire ny utile de les abattre ni desmolir, ains a été une démolition volontaire et faite à plaisir par le dit de Rohan.

« Art. 11. — *Item* sera prouvé que les dits escallier, portail et chambres dessus dits ne pourroient aujourd'hui être réédiffiés en l'hestat qu'ils estoient, tant pour maçonnerie, charpenterie, couverture, carreau, verrières, menuyserie, serrurerie et aultres choses, pour la somme de cinq cens livres tournois.

« Art. 12. — *Item* lequel corps de maison qui soulloit estre sur le dit portail, lors et du temps que le dit de Rohan fust evesque d'Angiers, est besoing et nécessaire reffaire, parce que la dicte porte du dict pallais, où estoit ledit corps de maison, on ferme de nuict, à laquelle il fault avoir ung portier pour fermer et ouvrir la porte de jour et de nuict à ceux qui viennent parler à l'evesque d'Angiers, ses vicaires, scelleur et secrétaire qui sont logés oudit palais et loing de la dite porte, tant pour l'affaire dudit evesque que du clergé du diocèse que autrement. »

D'après cette déclaration, la porte donnant sur la rue correspondait à un porche assez profond, au travers duquel on passait dans la cour sous les appartements du concierge qui montait à son logis par un escalier de pierre.

Le 29 juillet 1504, François de Rohan, qui avait tiré beaucoup d'argent des héritiers de son prédécesseur Jean de Rély, demande au Chapitre un emplacement le long de l'église : « Il entend faire édifier tout de neuf en son palais une juridiction, qui sera belle et magnifique, semblablement un portail pour l'entrée dudit palais avec une

Digitized by Google

grande vir pour monter en la grande salle et tout le logis...[1] ».

Beaux projets ! il commença tout et ne finit rien : à peine put-il achever l'escalier d'honneur jusqu'au niveau de la grande salle et jeter les assises de la Juridiction... On conçoit l'irritation du Chapitre, qui lui reproche avec aigreur d'avoir abattu des édifices encore solides, sans les avoir remplacés convenablement. De l'ancienne conciergerie il ne laissa subsister que le portail proprement dit : l'évêché resta plusieurs siècles sans porterie. Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, avait bien, le 10 février 1563, baillé à rente à Gilles Maurice, pauvre cordonnier, « une huysserie et voulte couverte de terre, estant près, joignant la grande porte et principalle entrée du pallays épiscopal d'Angiers, à la charge par lui de payer deux sols tournois de rente et d'empescher les pauvres mendians et aultres d'entrer en la court du pallais pour y faire leurs immondices et aultres actes illicites et pareillement en la rue, depuys la grande porte jusques au scallier de l'église (donnant près du Calvaire actuellement et anciennement à l'extrémité du pignon du porche ou galerie) et en descendant à la grande boucherie[2] » ; d'autre part, il est bien vrai qu'à une époque ultérieure on avait disposé, pour le concierge, une sorte de tourelle en encorbellement entre l'escalier et la grande salle (Pl. V.) ; mais ces palliatifs n'étaient que de petits moyens : il fallut en revenir à une véritable porterie.

Ce fut probablement Henri Arnauld qui la fit en partie bâtir pour y placer le « graife de l'oficialité » (Pl. III). Pendant la nuit, elle servait de logement au concierge (Pl. IV). Toutefois, il convient de faire remarquer que ce n'est pas celle d'aujourd'hui. L'ancienne tombant en ruines fut rétablie (1823) sur les mêmes fondations, du côté de la rue et

[1] *Bibliothèque de Château-Gontier*. Manuscrit des délibérations du Chapitre de Saint-Maurice.

[2] *Archives départementales*, série G. n° 31.

Digitized by Google

avec les mêmes matériaux ; mais, en comparant les Planches VII et XII, on observera sans peine qu'elle fut notablement agrandie vers la cour de l'évêché.

3° *Ancienne secrétairerie*

A l'extrémité de la « croysée » de la grande salle, vers la rue de l'Évêché, s'élevait le bâtiment de la secrétairerie ou secrétainerie, joignant la Porte Angevine. Il avait l'air assez misérable et fut rebâti plusieurs fois. Les Planches III, IV, VI indiquent bien ce qu'il était avant l'arrivée de Michel Lepeletier. Il comprenait : à 18 marches au-dessous du sol de la cour et au niveau de la rue de l'Évêché, deux caves voûtées (actuellement le bûcher), dans lesquelles on remarquait « deux restes de gros murs restés là », peut-être d'anciennes fortifications de la Porte Angevine ; au-dessus, à peu près au niveau des « estables », « deux chambres servent (*sic*) pour la paille » ; au rez-de-chaussée de la cour, le secrétariat, derrière lequel était l'habitation d'un secrétaire ou un cabinet d'archives. En avant, un escalier, probablement « l'escalier de boys de nouveau faict » dont il est question dans l'acte de 1542[1], conduisait à la chambre du premier étage, d'où l'on pénétrait par deux ou trois marches dans le grand salon actuel ; en arrière et dans l'angle opposé, un autre escalier, de forme ronde, desservant les arrière-chambres du rez-de-chaussée ou de l'entresol et du premier étage, venait aboutir près du salon, à l'entrée des appartements actuels de l'Évêque. Un grenier terminait ce logis, dont la toiture s'élevait à peine à la hauteur du plancher de la salle synodale. L'ensemble était disgracieux et formait une vilaine saillie sur la ligne du transept.

De 1693 à 1696, Michel Lepeletier rebâtit, en l'agrandissant, l'ancienne secrétairerie (Pl. VII). Il éleva un peu plus

[1] Arch. dép., G. 13.

Digitized by Google

haut la toiture[1], suivit l'alignement des deux façades et poussa une aile en saillie dans la cour jusqu'à l'endroit où s'arrête brusquement la muraille de clôture. La nouvelle construction gardait les sous-sols de l'ancienne, et comprenait : au rez-de-chaussée, deux pièces pour le secrétariat, deux autres pour l'official et une arrière-salle pour le sous-secrétaire ; à l'entresol créé du côté de la Boucherie, l'appartement du secrétaire ; au 1er étage, la chambre à coucher et le cabinet de travail de l'Évêque, plus deux chambres de laquais ; sous le toit, des mansardes où Mgr Montault fit installer la bibliothèque, à laquelle on montait par un escalier de bois que remplace le grand escalier moderne. Jusqu'à Mgr Angebault, les successeurs de Michel Lepeletier continuèrent de résider dans la secrétairerie ; mais ni leurs chambres n'étaient bien disposées, ni le bâtiment digne du vieux palais : il faut savoir gré à M. Joly-Leterme d'avoir rasé en 1861 cette annexe mesquine, pour y substituer une construction de plus harmonieuse apparence.

4° *Ancienne Officialité*

L'ancien bâtiment de l'officialité remontait au XIIIe siècle, comme nous avons pu en juger par plusieurs belles moulures de son soubassement, existant encore en partie il y a quelques années. Il occupait l'angle formé par la chapelle des Évêques et la nef de la cathédrale. Un espace d'un mètre à un mètre cinquante le séparait du mur du transept nord et des petits contreforts de la nef, si bien que le passage de l'évêché à la porte occupée aujourd'hui par le tombeau de Claude de Rueil devait être fort peu commode. A vrai dire, cette ouverture paraît avoir été pratiquée dans le transept après la construction de l'offi-

[1] Cf. dans la Planche XIV, à gauche, l'amorce de la secrétairerie.

Digitized by Google

cialité, vers la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.

L'officialité comprenait « un grand corps de maison où y avoit deux salles, en l'une des quelles se tenoit la juridiction de l'official d'Angiers et juridiction ordinaire dudit diocèse et en l'autre la juridiction criminelle et d'office dudit diocèse[1] ». Nul doute que cet édifice communiquât avec l'ancien escalier et avec le couloir qui conduit aux prisons.

François de Rohan, qui, au dire de Grandet, avait obtenu de grosses indemnités des héritiers de Jean de Rély, son prédécesseur, pour les réparations de l'évêché, se montra tout d'abord plein de zèle. Nous avons vu quel était son programme. Hélas! il n'en réalisa qu'une faible partie. Malheureusement, il démolit bien plus qu'il ne reconstruisit et se contenta de faire les fondations de l'officialité et la moitié de l'escalier : aussi quelles réclamations de la part du Chapitre en 1533!

L'Évêque voulut éloigner du transept de la cathédrale le nouveau bâtiment de l'officialité et en avancer l'extrémité opposée du côté de la chapelle Sainte-Anne : le terrain appartenait au Chapitre. Celui-ci lui accorda cinq pieds et demi entre le palais épiscopal et la chapelle Sainte-Anne, le 31 juillet 1504, après avoir fait examiner par des commissaires le plan du bâtiment projeté. C'était là que Jean de Rély avait eu l'intention d'élever une chapelle attenant à la nef, comme celle de Sainte-Anne qui existait déjà[2].

François de Rohan n'eut donc pas besoin de démolir jusqu'au bas l'extrémité orientale de l'ancienne officialité; voilà comment nous en avons pu retrouver la partie inférieure à l'époque où fut déblayée la terrasse de l'évêché. Le nouveau bâtiment mesurait cinquante et un pieds de

[1] Archives départementales, série G. 264, art. 13.
[2] Bib. Mun., mss. 658, p. 298.

Digitized by Google

long sur vingt-sept de large. Le prélat avait dessein d'y faire « doubles voutes, l'une en cave, l'autre pour servir en salle voutée ; et, par dessus, une galerie en forme de terrasse » ; et de le diviser « en deux salles, pour y tenir la juridiction tant civile que criminelle de l'évêque ». A peine les fondements en pierre dure étaient-ils élevés « de deux pieds du costé de l'église, de cinq et demy du costé de la cour et de deux et demy aux deux pignons [1] », que le travail fut arrêté et abandonné pour toujours. Aussi, prit-on bientôt le parti d'accumuler des vidanges entre ces murailles d'inégale hauteur, pour former un terre-plein, qui servait de jeu de boule en 1693 et plus tard de parterre. Là fut fondu, le 11 juillet 1572, le gros Guillaume [2] : on le fit entrer dans la cathédrale par la porte du XIIe siècle, qui s'ouvre aujourd'hui de la nef dans une décharge. Nous avons ailleurs exprimé le vœu qu'on rétablit cette porte à l'usage des fidèles, qui, les jours de grande fête tout au moins, pourraient accéder à l'église plus facilement de la rue Saint-Laud et de la rue de l'Évêché.

Brossier dit, en 1765, au sujet de ces murailles tant de l'ancienne officialité démolie par François de Rohan que de la nouvelle à peine ébauchée : « *On voit, dans l'angle que forme le mur extérieur de la nef et de celui de l'aile nommée la chapelle des Évêques, à cause du don de l'emplacement fait en 1236 par Guillaume de Beaumont, des ruines, qui paraissent être d'une chapelle antique.* » Il se trompe assurément ; il aurait dû dire : « *des anciens bâtiments de l'officialité* ».

Lorsqu'au mois de septembre 1892, on déracina en partie le gros mur, de 1^m80 d'épaisseur, qui va de la porterie à l'escalier de Rohan, on trouva la naissance des voûtes de la cave et deux grands soupiraux larges de 1^m35. De tout cela il ne reste plus que le souvenir. Près de cet emplacement,

[1] Arch. Dép., série G. 264, art. 15.
[2] Bib. Mun., mss. 656, 1, Cloche.

Digitized by Google

subsiste encore une vaste décharge attenante à l'église et que nous espérons voir disparaître bientôt ; elle avait été construite, au commencement du siècle, comme chapelle de catéchisme. Derrière les arbres qui l'avoisinent, voici les murs de la nef de la cathédrale. Si le vulgaire ne distingue rien d'extraordinaire dans cette succession de petits et de gros contreforts, l'archéologue s'y arrête volontiers. Pour lui, les petits contreforts, si régulièrement espacés, appartiennent au XIe siècle ; ils soutenaient les bas-côtés de la cathédrale incendiée en 1032, tandis que les énormes piliers de 2m50 à 3 mètres de largeur, reconstruits par le pied au XIIe siècle, datent de l'épiscopat d'Ulger. Quel contraste entre l'appareil des uns et des autres ! Le maître de l'œuvre conserva, au XIIe siècle, les deux murs extérieurs des bas-côtés, supprima les deux rangs de piliers de l'ancienne nef principale et transforma les trois nefs en une seule. Au-dessus des anciens bas-côtés, il éleva de robustes murs percés de fenêtres géminées, renforcés à l'intérieur par les colonnes et les arceaux qui portent les galeries et, à l'extérieur, par les grands contreforts. Cet audacieux travail, terminé sous Normand de Doué, successeur d'Ulger, par une voûte d'une hardiesse surprenante, fit école : on en retrouve l'imitation, à l'église de la Trinité de Laval, à la Couture du Mans, à la cathédrale de Vannes, à celle de Saint-Malo, etc. On nous pardonnera cette digression : la cour de l'évêché est le seul endroit d'où l'on puisse facilement saisir la curieuse transformation d'une cathédrale à trois nefs en un édifice à une seule nef d'une largeur intérieure de plus de seize mètres.

5° *Grand escalier*

L'escalier primitif faisait-il face, comme celui d'aujourd'hui, à la porte d'entrée, ou bien se trouvait-il, au XIIe siècle, à l'extrémité de la salle synodale et communiquait-il avec l'ancien transept de la cathédrale ? Nous ne saurions le dire.

Digitized by Google

Au moment de la réfection du transept nord, en 1236, il est probable qu'il fut démoli, puisque la grande salle fut diminuée de trois à quatre mètres de longueur du côté de Saint-Maurice. Il fallut alors pourvoir à l'accès des prisons, construire, en même temps que le nouveau pignon de la salle, le couloir qui passe au travers d'un des gros contreforts du transept et bâtir l'officialité.

Par suite de ces considérations, aucune autre place que celle de l'escalier actuel ne peut être raisonnablement assignée « *à l'échelle de pierre pour monter en la grant salle et ès grandes chambres hautes estant sur la salle du dit palais* [1] », que fit démolir en 1506 le cardinal de Rohan. Ce prélat commença une nouvelle construction qu'il éleva de « *vingt et un pieds ou environ* », puis il s'en tint là. L'escalier, solidement bâti « *en bonnes pierres de Gouye et de Saint-Aignan* [2] », ne dépassait le niveau de la grande salle que de quelques marches ; aussi le Chapitre réclamait-il en 1533 qu'on achevât l'entreprise, estimant à quatre mille livres le reste du travail.

Malgré la plainte des chanoines, l'escalier demeura tel quel ; on le couvrit, au XVIe siècle, d'une toiture assez disgracieuse ; chacun se rappelle encore le vase de plâtre sculpté qui terminait le pilier central et le triste plafond qui le surmontait.

En 1844, M. Lenormand, entrepreneur, restaura les marches « *tout usées* » et par suite dangereuses.

Le blason des Rohan fut replacé à la porte d'entrée en 1852 ; l'année suivante, on ajouta le petit perron extérieur, qui était devenu nécessaire après qu'on eut baissé de près d'un mètre toute la cour de l'évêché. Enfin, de 1872 à 1874, l'État entreprit l'achèvement de cet escalier. Quel dommage que l'architecte ne se soit pas contenté de le continuer

[1] Arch. Dép., mss. 264; art. 18.
[2] *Ibidem.*

Digitized by Google

tel qu'il avait été commencé! Comme l'œuvre du maçon du XVIe siècle est supérieure à celle de nos contemporains! S'il est donné au premier de voir de l'autre monde le travail de son successeur, il doit bien rire des prétendus progrès de notre siècle de lumière. Peut-on concevoir que l'architecte n'ait tenu aucun compte, dans la partie nouvelle de l'escalier, de la *forme des fenêtres* précédemment adoptée, ni du *niveau* auquel il devait les établir (à des hauteurs différentes sur les trois faces de la cage), pour qu'elles ne fussent pas coupées au hasard par les marches? Malgré ses défauts, cette construction est une amélioration notable pour le service de l'évêché.

Toutefois, nous le répétons, on ne peut s'empêcher de regretter la négligence de l'architecte, qui commence par construire une cage d'escalier percée de fenêtres établies sur les trois faces au *même niveau*, sans se préoccuper des marches. Il faut aussi déplorer la suppression inutile de cette jolie frise sculptée, du temps de François de Rohan, au-dessus de la porte de la salle synodale; enfin celle des *macles* des Rohan, taillées en relief sur les nervures des voûtes et dont on aperçoit encore la trace. A quoi bon cette mutilation? Restaurer ne veut pas dire retrancher les parties saillantes d'une ornementation même endommagée. Ne valait-il pas cent fois mieux laisser ces *macles* plus ou moins ébréchées, que de les enlever entièrement? L'escalier a perdu de ce chef une partie de son cachet artistique. D'élégantes clefs de voûte, mais d'un style un peu trop ancien, portent les armoiries des prédécesseurs de François de Rohan : c'est une jolie décoration qui date de 1874. Espérons que l'État fera enfin terminer les sculptures et les moulures de la partie supérieure de l'escalier.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LA GRANDE SALLE

1° Son état primitif. Ses transformations au XVIIe siècle

Cet article demanderait d'assez longs développements, si nous n'avions eu, à maintes reprises, l'occasion de parler de la grande salle. Il nous suffira de condenser ici et de compléter au besoin les renseignements épars dans une centaine de pages. Pour les détails et les preuves, nous renvoyons le lecteur au chap. I et surtout au chap. III de la première partie.

Nous avons dit que la salle synodale est certainement l'œuvre du XIIe siècle. Ce fut, de bonne heure, l'opinion de M. Mérimée : c'est aujourd'hui l'avis unanime des archéologues, et il ne serait plus permis d'en reculer l'origine iusqu'au XIe, voire jusqu'au IXe siècle, ainsi qu'on le faisait jadis avec une facilité surprenante. Quant à la légende mérovingienne ou carlovingienne, nul n'en parle plus sérieusement, et l'on s'étonne que M. de Beauregard, dans un article sur *le Palais épiscopal et l'Église cathédrale d'Angers*[1], se soit oublié jusqu'à dire : « Rainfroi fit reconstruire, dans des proportions dignes d'une habitation royale, le Capitole devenu le palais des comtes d'Anjou. Une grande partie de ces constructions existent encore... *Au premier étage, se voit la salle des gardes, nommée maintenant la salle du synode.* Les fenêtres, en plein cintre, s'accordent, par leur forme, avec l'époque assignée

[1] *Revue de l'Anjou,* 1855, I, p. 247, 248.

Digitized by Google

à leur origine. » Bodin ne parlait pas autrement : « Les croisées à plein cintre et ornées de colonnes engagées annoncent bien un ouvrage de ce temps-là. »

Nous ne savons plus quel auteur, sans donner du reste aucune preuve de son affirmation, attribue à Normand de Doué, successeur d'Ulger, la construction de cette magnifique salle. Pourquoi ? Serait-ce parce que ce prélat a fait voûter la nef de Saint-Maurice ? Mais ce motif n'est rien moins que suffisant. En effet, Normand de Doué n'a occupé que pendant trois ans le siège d'Angers (de mars 1150 à avril ou mai 1153). Or, il nous paraît fort peu probable que, dans ce court laps de temps, il ait pu mener de front des travaux aussi importants que ceux de l'évêché et de la cathédrale. D'accord avec certains textes et avec les vraisemblances, nous avons cru reconnaître dans cette œuvre la main d'Ulger. L'illustre Évêque en aurait eu peut-être l'idée à Reims (1131), où, après le sacre de Louis VII, il avait pris part au banquet royal « dans le palais du Tau ». En effet, « la grant salle » de l'évêché d'Angers, comme celle de l'archevêché de Reims, formait un vaste T, disposition commode pour un festin d'apparat. Elle comprenait une « nef » qui est la salle actuelle, rognée de quelques mètres en 1236, et un transept ou « croysée », dont on a fait, depuis, trois salons[1]. On entrait de la nef dans le transept en passant sous trois belles arcades romanes que soutenaient, au milieu, deux colonnes isolées, et, à chaque

[1] « *Item*, au palais et maison épiscopale, y a une grant salle estant en croysée, tenant de long dix-huit toises et demye, revenant à cent douze pieds ou environ ; de largeur, à droict la croysée, de onze toises deux pieds, revenant à 68 pieds ; et de largeur, à l'entrée de lad. grant salle, de cinq toises, revenant à trente pieds ou environ. » *Plainte du Chapitre contre Mgr de Rohan ; juillet 1533.* (Arch. dép, G. 264).

— « En la *nef* de la salle, seront mises troys tables tout le long... Le long de la *croysée* est la table de Monseigneur pour sinquante personnes qui sont XII platz... *En la dite croysée, par le meillieu et travers d'icelle*, seront assises six tables et la table de la sallete, où seront mis, pour 150 personnes, XXX platz. » *Nombre des personnes du festin de Mons. d'Angers.* Année 1542 (Arch. dép. G. 13).

Digitized by Google

extrémité, deux colonnettes d'angle reliées par une frise et un pied droit (Pl. I, II, XVII). Au-dessus de ces cintres régnait, comme sur la façade extérieure, le petit appareil imbriqué dont nous avons donné le dessin et la description[1]. Outre qu'elles supportaient la toiture, les trois arcades du mur nord avaient l'avantage de décorer merveilleusement la grande salle et d'en masquer la déclinaison : en effet, par la bordure noire qui encadre le dallage, à l'entrée des salons, on peut constater que la nef penche de droite à gauche, déviation qui, jusqu'ici, demeure inexpliquée pour nous.

Cette salle, dit l'auteur de la Plainte de 1533, « est persée de trente fenestres à demy-rond, dont y en a à maynaulx et pied droit vingt-une, à troys desquelles fault maynaulx et accoudouers et maçonnerie soulz les accoudouers[2] ». La nef était éclairée, comme aujourd'hui, par quinze fenêtres, dont neuf à meneau[3]. Le transept, qui n'en a plus que onze, en comptait également quinze, dont douze à meneau, savoir : cinq dans le salon actuel, trois dans la salle de billard, quatre dans la salle à manger[4]. Nous ne pourrions dire avec certitude où se trouvaient les trois autres fenêtres, sans meneau, du transept : elles devaient ressembler aux petites de la nef, et il est probable qu'on en retrouverait des traces en fouillant sous le plâtre et la tapisserie des chambres supérieures.

Ces 21 fenêtres à meneau étaient certainement du même

[1] Cf., 1re partie. Chap. I *in fine*. (Pl. I, II, XIII, XVII.)
Il y a tout lieu de croire que le petit appareil découvert en 1894, au-dessus des salons, existe pareillement du côté de la salle synodale. Si nous n'avions craint de détériorer les peintures de la salle, nous aurions pu facilement nous en assurer.

[2] Arch. dép. G. 264. — Quelques lignes plus bas, le même auteur ajoute : « *Item*, en la dicte salle, il y a quarante fenestres », ce qui est une distraction manifeste.

[3] Les neuf fenêtres à meneau sont celles qui donnent sur la cour de la conciergerie.

[4] Ce sont les nos 23, 24, 25, 29, 30, 34, 35, 36. 37, 38, 39, 44 ou 45 de la Planche XII.

Digitized by Google

type que celles des greniers Saint-Jean et de la vieille église Saint-Aignan : les indications fournies par l'acte de 1533 et par le grossier dessin de la Planche V ne permettent plus d'en douter. Nous avons essayé d'en reproduire la forme exacte dans la Planche XVII[1]. Chacune d'elles se composait d'un soubassement en maçonnerie avec accoudoir, de deux arcades romanes séparées par une colonnette et surmontées d'un losange à claire-voie ; le tout inscrit dans une large arcature, la seule qu'on ait laissé subsister.

Il y avait primitivement, dans la grande salle, sept portes que nous désignerons par les n^os^ de la Planche XII. Les quatre de la nef n'ont point été modifiées, savoir : celles de l'escalier (10), de la cathédrale (12), de la salle du clergé qu'on appelait jadis la *petite salle* (16), du couloir de la cuisine (19). Dans le transept, deux communiquaient avec le bâtiment de la secrétairerie (31 et 33) ; la troisième avec la cuisine actuelle (41) : cette dernière n'est plus, depuis longtemps, qu'une simple arcade ; les deux autres ont été complètement refaites à peu près sur l'emplacement des anciennes. Vers la fin du XVIe siècle, on bâtit, dans l'angle formé par la salle synodale et l'escalier de Rohan, une sorte de tourelle où le concierge se tenait durant le jour pour introduire les visiteurs (Pl. IV, V). Ce petit réduit, que les démolitions du cardinal de Rohan avaient rendu nécessaire, disparut sous l'épiscopat de Michel Lepeletier.

Nous avons dit et nous croyons avoir prouvé (ch. IV de la première partie) qu'en 1236 la salle fut rescindée du côté

[1] La Planche XVII, qui sera complétée par la Planche XVIII, n'est assurément pas sans défauts : la perspective laisse à désirer, et les trois arcades du fond sont un peu trop basses ; néanmoins elle pourra fournir aux lecteurs de précieuses indications. Ceux d'entre eux qui auraient dans leur bibliothèque l'*Histoire de la Chevalerie* de M. Léon Gautier feront bien de consulter un curieux dessin représentant l'ancienne salle du château de la Wartburg, en Allemagne. Ils retrouveront là trois belles arcades romanes, disposées de la même façon que celles de notre ancienne salle synodale.

Digitized by Google

sud pour l'agrandissement du transept, et qu'on dut enchâsser dans le nouveau mur la porte et les deux fenêtres de l'ancien. Cintres et sculptures, en effet, sont d'un travail antérieur au XIIIe siècle. On se rappelle aussi que Guillaume de Beaumont avait formellement ordonné qu'on lui ménageât une issue entre son palais et Saint-Maurice. Cet accès, fort commode pour les Évêques, leur créa par la suite de très sérieux ennuis. Les chanoines se prétendirent maîtres absolus de leur église et ne voulurent pas qu'on pût y entrer sans leur assentiment. Foulques de Mathefelon, qui les avait rudoyés (1345 ou 1346), connut toute la rigueur de leur vengeance : non contents de lui interdire le chœur, ils firent murer en maçonnerie la porte de communication [1]. Mais d'ordinaire leur arrogance avait des formes plus douces : ils se bornaient à exiger, pour l'honneur du principe, que les clefs du passage fussent aux mains de leurs sacristes, ce qui, du reste, était assez gênant. Enfin, le 27 octobre 1539, il fut convenu entre Jean Olivier et les chanoines « que la petite porte de l'église vers l'évesché sera ouverte à l'évesque toutes foys et quantes qu'il sera en la ville d'Angers [2] » *Tantœ molis erat!*

C'est par ce passage, cause de tant de litiges, que les protestants, de connivence avec le chanoine Dupineau, entrèrent deux fois dans la cathédrale, dont le trésor tentait leur cupidité sacrilège. Le dimanche de *Quasimodo*, 4 avril 1562, ils envahirent la grande salle, entre neuf heures et dix heures du matin, et enfoncèrent la porte de communication ; mais ils trouvèrent en face d'eux le doyen du Chapitre, Jean Hector, dont l'énergique langage força Soucelles à rebrousser chemin. Ils recommencèrent la

[1] Cf., dans Pletteau (*Notice sur Foulques de Mathefelon*), d'après D. Housseau, t. VIII, n° 3598, l'absolution *ad cautelam* donnée aux doyen et chanoines de Saint-Maurice par Pierre, cardinal-évêque de Sabine (16 avril 1347).

[2] Bibliothèque municip., mss. 624, t. III, p. 173.

Digitized by Google

nuit suivante sans plus de succès, car le domestique du prêtre-sacristain, Jean Leblanc, qui faisait le guet dans l'église, réveilla les catholiques en sonnant le tocsin : les huguenots, effrayés, allèrent se cacher les uns dans les appartements de l'évêché, les autres dans des maisons voisines. Ils furent, hélas ! plus heureux le mardi 6 avril : ce jour-là, vers dix heures du matin, ils pénétrèrent à Saint-Maurice, non plus par la salle synodale, mais par cette porte (condamnée depuis lors)[1], que l'on aperçoit du parterre de l'évêché sous les fenêtres géminées du transept. A quels excès se livrèrent ces brigands, frères aînés des sans-culottes, on ne le sait que trop, et notre sujet d'ailleurs ne comporte point le récit de leurs profanations[2].

A cette époque, l'escalier de pierre qui conduisait de la grande salle dans le transept de Saint-Maurice, était construit tout autrement que celui d'aujourd'hui. La première marche commençait, croyons-nous, au mur intérieur de l'église ; la dernière affleurait le cénotaphe de Claude de Rueil et la tombe de Henri Arnault[3]. Entre ce « degré » et l'autel actuel de la Sainte-Vierge, se trouvait le confessionnal du pénitentier : il semble qu'à partir du XVIIIe siècle, cette place fut occupée par le confessionnal de l'Évêque[4].

[1] Une délibération du Chapitre nous apprend que cette porte, dans laquelle se trouve maintenant le tombeau de Claude de Rueil, fut bouchée parce qu'elle avait livré passage aux huguenots.

[2] Puisqu'en ce moment le roi René est à l'ordre du jour, contentons-nous de rappeler qu'ils s'acharnèrent sur son tombeau : « Ils rompirent la représentation du deffunt roy de Cicille, ensemble celle de la roysne, sa femme, qui est à costé. » Cf. Pletteau (*Notice sur Gabriel Bouvery*).

[3] Cf., dans le mss. de Lehoreau, liv. V, p. 16, « la figure de l'ancien degré de l'évesché ».

[4] « On peut voir encore à présent comme estoit composé l'ancien trône qui sert de confessionnal à l'Evêque, au bas du degré de l'évesché, dans la chapelle des Evêques. » Lehoreau, liv. IV, p. 18.

Digitized by Google

Autour du vaste *Tau*, qui constituait la « grant salle », régnait un encorbellement dont on voyait encore les restes, il y a vingt-cinq ans, au-dessus des salons et qu'on retrouve intact dans la salle actuelle. Il n'a disparu que sur le mur qui avoisine la cathédrale, parce que, comme nous l'avons expliqué, la nef de la salle a dû être rescindée en 1236, lors de l'agrandissement du transept de Saint-Maurice. Cet encorbellement avait pour but de diminuer la portée des solives et aussi, croyons-nous, de masquer le pied des jambes de force qui soutiennent les combles.

Les portes, les fenêtres, les colonnes et les chapiteaux étaient peints dans les mêmes tons qu'aujourd'hui. Pour s'en convaincre, il suffit de les regarder de près : il y a des assises entières qui sont restées comme des témoins irrécusables de l'ancien état de choses ; le dessin et la couleur ont résisté à tous les plâtrages et à tous les badigeonnages du XVIe et du XVIIe siècle[1]. Les chapiteaux avaient aussi ces fonds de vermillon et ces nervures discrètes qui donnent à la sculpture un agréable relief. C'est encore là un point incontestable : le chapiteau et les fragments découverts l'an dernier sous les grandes arcades (Pl. I) nous en ont fourni la preuve. Aussi, nous ne sommes pas de ceux qui reprochent à M. Joly-Leterme d'avoir *bariolé* la salle, car il n'a fait que copier ce qu'il avait sous les yeux. Loin de blâmer ce genre d'ornementation très archaïque et très expressif, nous le conseillerions volontiers aux amateurs de l'art roman. A ce propos, nous oserons formuler modestement notre avis.

Contrairement à une opinion assez répandue, nous croyons que le roman de la belle période du XIIe siècle gagne à être peint et qu'il a besoin d'une lumière abon-

[1] Il nous est facile de préciser. Voici, d'après les nos de la Planche XII, les fenêtres et les portes où apparaissent encore très nettement des traces d'anciennes peintures : (1) trois assises de colonnes ; (2) deux assises ; (3) deux assises ; (9) trois assises ; (16) une demi-assise.

Digitized by Google

dante. Le gothique — qu'on nous pardonne ce vieux mot très impropre — s'accommode bien de la pénombre : le jour tamisé par de sombres vitraux revêt de gravité ces lignes audacieuses qui s'élancent vers le ciel comme les troncs d'une forêt de pierre ; l'effet produit vient moins de l'ornementation que de la majesté et de la hardiesse de l'ensemble. Au contraire, le roman, plus massif d'allure, vaut beaucoup par le détail : il convient dès lors de faire ressortir au moyen de la couleur, à tout le moins de baigner dans la lumière les décors que le ciseau de l'artiste a gravés sur les colonnes, sur les frises et sur les archivoltes. Les fenêtres doivent être assez nombreuses et garnies de vitraux clairs. C'est ainsi que l'entendaient nos meilleurs architectes du XIIe siècle. Dira-t-on que l'église de la Trinité et que la nef de Saint-Maurice sont obscures ? La salle de l'évêché n'avait elle pas sept portes et trente fenêtres de bonne dimension ? Au Palais épiscopal, la peinture, complétant la sculpture, éclairait pour l'œil tout le fouillis des chapiteaux ; au dedans comme au dehors du monument, les assises prenaient un air gracieux à travers les joints roses et les cordons de briques rouges. Qu'on ne juge donc pas de l'architecture romane seulement d'après certains édifices qui marquèrent les débuts de ce style, ou dans lesquels, pour des raisons spéciales, souvent par motif de sécurité, on adopta des fenêtres étroites comme des *jours* de prison. Qu'on ne craigne pas non plus de passer pour barbare, en faisant courir le pinceau sur la blancheur immaculée des pierres. Tout est permis à l'homme discret qui sait agir avec goût.

S'il est incontestable que les colonnes et les chapiteaux de la grande salle étaient peints comme ils le sont aujourd'hui, la question reste douteuse en ce qui concerne les solives et les murailles. Les restaurateurs modernes s'en préoccupèrent, nous le savons ; mais rien n'indique que leurs recherches aient abouti, dans un sens ou dans

Digitized by Google

l'autre, au moindre résultat. Si tant est que l'appareil des murs et les parois des poutrelles aient eu jadis quelques peintures, elles ont dû disparaître sous les repiquages et les badigeonnages; car, dès 1533, les chanoines déclarent nettement que « il est besoing enduyre et blanchir la dicte salle »; puis la truelle de Mgr Lepeletier, les travaux entrepris pour l'installation et le déménagement de la bibliothèque municipale effacèrent tant de curieux vestiges! Autant qu'un examen sommaire nous a permis d'en juger, le mur, au-dessus des fenêtres principales, est formé non plus de larges assises, mais de petits tuffeaux très irréguliers qui ont tout l'air d'un simple moellonnage. On peut dès lors conjecturer avec vraisemblance que cette partie de la muraille ne laissait point voir l'appareil et devait être primitivement recouverte d'un enduit peint. Il est aussi fort probable que, dans cette salle d'apparat, où chaque colonne portait des dessins coloriés, les solives n'étaient point restées à l'état brut.

Autre question qui a son intérêt : les poutres sont-elles du XIIe siècle, ou bien ont-elles été successivement remplacées? Nous n'hésitons pas à croire que la plupart des solives sont de l'époque même de la salle et que, sinon dans toutes ses parties, du moins dans son ensemble, le plafond n'a point été refait. L'aspect de ces bois rudes, non *parés*, fatigués, pliant sous le fardeau et liés par des boulons de fer, est tout en faveur de notre sentiment, qu'aucun texte formel ne vient contrarier. Jusqu'au XVe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Hardouin de Bueil transforma les combles en une vaste pièce, ces énormes poutres ne portaient qu'une charge insignifiante : il y a donc lieu de penser qu'elles étaient alors bien conservées. Nous voici au XVIe siècle. En 1533, les chanoines, il est vrai, signalent de graves dégâts au plafond. Ils déclarent que, « faulte d'avoir entretenu la couverture », l'Évêque démissionnaire, François de Rohan, a laissé se détériorer

Digitized by Google

la moitié des soliveaux : vingt-huit sur cinquante-cinq « sont tout pourriz et gastez et qu'il fault abattre, quy tiennent à potences et sont estayez ; il faut remédier au comblaige de la dicte salle; elle tombera et cherra, et est la dicte charpente de soliveaux en telle ruyne que l'on n'ose aujourd'huy habiter en la dicte salle[1]. » Certes, voilà une grosse objection contre l'authenticité du plafond : voyons ce qu'elle vaut.

Remarquons d'abord que, au dire même des plaignants, gens aigris et méticuleux, à l'inspection desquels n'échappaient ni une vitre brisée ni une « crouillère » démolie, vingt-sept solives étaient intactes et que les vingt-huit mauvaises devaient être disséminées non seulement dans la nef qui forme la salle actuelle, mais encore dans le transept occupé par les salons. Il ressort également de leur déclaration que les dégâts s'étaient produits avant le départ du cardinal, qui dut quitter Angers au printemps de 1532. Or, s'il est vrai que, jusqu'en juillet 1533, la salle était inhabitable, pleine d'étais, au point de constituer une sorte de danger public, comment expliquer que, le 10 novembre 1532, Jean Olivier ait cru pouvoir y donner, sans le moindre inconvénient, le splendide dîner de son installation? Comment admettre que l'official ait pu y tenir régulière-

[1] Voici la suite des récriminations du Chapitre : « *Item*, il est besoing enduyre et blanchir la dicte salle et garnir de terre sur les planchiers de la dicte salle qu'il fauldra abatre pour mettre les dicts soliveaux et carreler par dessus où il y a quatre chambres. — *Item*, en la dicte salle, il y a quarante (lisez : *trente*) fenestres, où anciennement et lors que le dit de Rohan fut evesque y avait la plus grant partie d'icelles fenestres closes à menuiserie et y a encorre de présent gondz et crouillères pour fermer les dictes fenestres, qui montre clairement la ruyne ; lesquelles fenestres il est besoing faire et y mectre victres, parce que, cinq foys l'année, l'Evesque d'Angiers doibt festaiges aux habituez en icelle église, et, le jour Sainct Maurice (lisez : Saint Maurille), à ceulx du college Sainct Maurille ; lesquelz festaiges se font en la dite salle ; parquoy est nécessaire et besoing faire clore les dictes fenestres de menuyserie et victres, comme elles estoient d'ancienneté, ainsy qu'il se peult veoir par les gonzs locquets et autres choses quy y sont encorres d'antiquité. » (Archiv. dép., G. 264). *Ruynes de l'évesché et de la cathédrale.*

Digitized by Google

ment ses séances [1] ? Il n'est donc pas douteux — et nous l'avons démontré au chapitre IV de la Ire partie — que les chanoines s'étaient fait un malin plaisir d'exagérer les négligences d'un Évêque dont ils avaient rudement senti la crosse. La preuve en est encore dans la modique indemnité dont ils se contentèrent. Ils avaient crié bien haut que le palais d'Angers et les résidences de Chalonnes, Éventard, Villevêque, Saint-Alman, etc., étaient dans le plus lamentable état ; ils semblaient vouloir exiger plus de 10.000 livres rien que pour l'achèvement de l'officialité et de l'escalier ou la réfection de la porterie, et voilà qu'en fin de compte ils signent une décharge de 2.000 livres pour les réparations de *toutes les maisons épiscopales !* Cet argent eût à peine suffi pour la seule restauration de la grande salle. N'est-il pas évident, après cet arrangement, qu'ils avaient fait beaucoup plus de tapage que ne le comportaient les dégâts ? Les 2.000 livres ne furent versées à Jean Olivier que le 28 octobre 1537 ; et l'on ne dit pas que, depuis cinq ans, il n'habitât plus l'évêché, par crainte d'être enseveli sous les ruines de son palais. Arrivé presque au terme de sa carrière et très préoccupé de se construire un beau cénotaphe, Jean Olivier dut se borner à faire dans la salle les réparations strictement nécessaires. C'est notre avis et, jusqu'à preuve du contraire, nous ne saurions croire qu'il ait entrepris la grosse dépense de vingt-huit poutres sur cinquante-cinq. Quoi qu'il en soit, lorsque deux ans après la mort de ce prélat, le 11 juin 1542, Gabriel Bouvery invita 464 convives au festin de son sacre, le plancher était réputé solide ; car, outre les dignitaires qui remplissaient la grande salle, cent personnes dînaient dans l'appartement supérieur aujourd'hui transformé en bibliothèque. Il semble bien qu'à partir de cette époque on ne toucha plus au plafond. Mgr Lepeletier ne porta pas si haut ses rema-

[1] Archiv. départ., G. 264.

Digitized by Google

niements, et Mgr de Lorry eut à cœur, non de refaire les poutres, mais de les consolider : il les lia toutes ensemble par deux fortes semelles posées sur œuvre et maintenues au moyen de soixante boulons de fer qu'on distingue encore aisément. Ce travail estimé 1.150 livres était nécessaire pour arrêter le gondolement des solives. Elles n'ont pas faibli depuis lors ; et un second plancher, indépendant de l'ancien, supporte à peu près seul toute la charge de la bibliothèque.

Voilà, certes, de bien longs raisonnements à propos de poutres A quels excès n'entraîne pas le culte de l'antique ? Mais, pour qui reconstitue l'édifice du passé, c'est un si grand plaisir de retrouver les témoins du vieux temps et la marque du premier architecte !

Du plafond, descendons au dallage de la salle : nous ne savons ce qu'il fut à l'origine. Les larges pavés en liais et en ardoise, qu'on a transportés dans la crypte il y a environ vingt-cinq ans, n'étaient sans doute dans l'appartement supérieur que depuis Mgr Lepeletier. Il est bien probable qu'au XIIe et au XIIIe siècle, quand il devait y avoir une réception solennelle, on étendait sur le dallage, en hiver, une épaisse couche de paille [1] ; en été, une *jonchée* de feuilles odorantes ; car c'est ainsi qu'on procédait alors dans les résidences seigneuriales et même dans le palais du roi [2] Un peu plus loin, en racontant la restauration de la salle, nous parlerons des curieux vestiges incrustés dans le carrelage le long du mur Est.

Le *lavabo* du mur Sud, près de la porte de la cathédrale,

[1] Faute d'avoir connu cet usage, certains historiens racontent avec compassion que l'Université d'Angers eut des débuts fort misérables : la preuve, disent-ils, c'est que les étudiants étaient réduits à s'asseoir sur la paille. Nous ne nions pas le fait, mais nous prétendons l'expliquer autrement. En ce temps-là, un chaud tapis de paille n'était point signe de misère : du reste, combien d'églises, même à Paris, ont encore recours aux paillassons pendant l'hiver ?

[2] Cf. P. Lacroix ; *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.*

Digitized by Google

remonte au moins à l'an 1236. C'est une auge de granit, d'une seule pierre, mesurant 1m80 de longueur sur 33 centimètres de largeur et 25 de profondeur. L'eau s'y déversait par un conduit qui subsiste encore. C'est là que les invités des fêtages et des dîners de sacre venaient se nettoyer les mains. Sur la margelle du *lavabo*, on lit à rebours ce distique latin, écrit de droite à gauche, en belles lettres onciales :

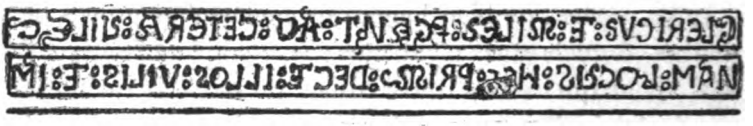

Soit :

Clericus et miles pergant, ad cetera viles;
Nam locus hos primus decet, illos vilis et imus.

Nous traduisons : « Ici les clercs et les chevaliers; ailleurs les gens de moindre condition : à ceux-là convient l'appartement d'honneur, à ceux-ci la modeste salle d'en-bas. » Ce qui revient à dire tout bonnement que les gens de service ne dînaient point avec les maîtres. C'est encore aujourd'hui comme autrefois, sauf qu'on n'afficherait plus, dans une salle à manger, cette règle usuelle. L'inscription renversée, très énigmatiqne pour le vulgaire et comprise seulement des habiles, n'avait évidemment d'autre but que d'intriguer les convives. Nous croyons que *viles* ne signifie pas les vilains (*villani*, les gens attachés à la villa), mais plutôt les domestiques et les vassaux inférieurs de l'évêché [1]. *Clericus* et *miles* désignent à peu près les

[1] M. d'Espinay, parlant de la grande salle du château d'Angers, fait une réflexion qui concorde très bien avec notre sentiment : « L'usage de cette salle, dit-il, me paraît facile à déterminer. La pièce principale des manoirs du moyen âge consistait en une vaste salle, dans laquelle le seigneur recevait ses vassaux et donnait des banquets ; c'était le lieu de réunion des habitants du château et des hôtes qu'on y admettait. C'était là que se passaient les principaux

Digitized by Google

deux seules catégories d'habitants que renfermait alors l'étroite enceinte de la cité.

Ajoutons une remarque bien faite pour étonner les délicats de notre époque. Dans cette immense galerie, où se passaient tous les principaux actes de la vie épiscopale, il n'y eut pas, que nous sachions, jusqu'au XVIIe siècle, une seule cheminée. Et pourtant, si nous la trouvons glaciale maintenant qu'elle a perdu la moitié de ses ouvertures, qu'était-ce aux beaux jours de sa splendeur, quand les larges baies des salons actuels lui apportaient toutes les brises du Nord? Mais, en fait d'hygiène, les rudes hommes du vieux temps n'en cherchaient pas si long, et leur tempérament robuste les dispensait de beaucoup de précautions qui nous paraissent élémentaires. Est-ce à dire que cet excès d'imprévoyance n'occasionna jamais à nos Évêques aucun désagrément? Hélas! l'un des plus saints d'entre eux, le vénérable Jean Michel, dut sa mort aux violents courants d'air que la salle tenait toujours en réserve[1].

actes de la vie féodale, chez les seigneurs riches et puissants comme l'étaient les comtes d'Anjou. Généralement, le bâtiment qui renfermait la grande salle avait deux étages; le soubassement ou étage inférieur était occupé par les serviteurs et vassaux de basse condition; la salle de l'étage supérieur était réservée aux nobles et aux chevaliers. Le bâtiment dont nous parlons, avec ses vastes proportions et sa grande cheminée placée au bout de la pièce, dont elle occupe en entier la longueur, a tous les caractères des anciennes salles des grandes demeures féodales; il avait aussi son étage inférieur, comme nous l'avons déjà remarqué en décrivant le monument. Le logis du roi, à Loches, était disposé absolument de la même manière ». *Notices archéologiques*, I, p. 41 et 42. M. d'Espinay renvoie à M. de Caumont (*Abécédaire d'archéologie civile*), et à M. Viollet-le-Duc (*Dict. d'architecture*, art. *Château* et *Salle*.) Il est évident qu'il en était de même à l'évêché d'Angers : la salle d'en haut était pour les hôtes de distinction, celle du rez-de-chaussée pour les vassaux inférieurs et pour le nombreux personnel de domestiques convoqués dans les jours de grande réception.

[1] Michel Moinet, un des secrétaires de Jean Michel, dépose : « Que, le 12 septembre 1447, voulant aller à vespres, il (ce prélat) fut atteint dans la grande salle, qui était mal close, d'un grand vent, et qu'il s'alla coucher avec son rochet : quelques heures après, l'autre secrétaire entra et le trouva frappé d'apoplexie. Il fit allumer du feu et appeler des médecins et barbiers (chirurgiens). On lui fit prendre d'une certaine poudre par le nez qui le fit éternuer par vingt-deux

Digitized by Google

A défaut de certains avantages que le progrès ne lui a point encore procurés, cette vaste pièce, pleine de lumière, de colonnes, de sculptures, avait du moins tout l'éclat de la magnificence. On trouvait là, dans les chapiteaux, ces brillantes fantaisies de l'art roman, ces « admirables difformités » que saint Bernard critiquait avec une ardeur excessive[1]. Il est permis de croire que les beaux jours du palais durèrent plus de trois siècles ; mais le temps y mit sa flétrissure comme sur toutes les choses d'ici-bas, et la Renaissance, qui fit refleurir l'art de Rome et d'Athènes, eut moins d'égards pour ce vieux témoin de notre architecture. Il est bien constaté qu'au commencement du XVIe siècle la grande salle n'était plus entretenue ni traitée comme autrefois. Nous avons vu qu'en 1533, le Chapitre d'Angers se plaignait avec aigreur, non sans quelque exagération, de négligences du cardinal de Rohan. Par les brèches mal fermées de la toiture, la pluie tombait sur le plafond ; quelques fenêtres n'avaient plus ni meneaux ni accoudoirs ; beaucoup de châssis et de vitres étaient brisés, et même il semblerait que la plupart des claires-voies restaient complètement dégarnies. Le vent qui souffle en tourbillons autour des cathédrales, l'air humide de la Maine, avaient toute liberté pour altérer les peintures et salpêtrer les murailles. Quel qu'ait été le mal, le remède fut insuffisant ; en effet, tout porte à croire que la salle fut restaurée vaille

fois, mais il ne parla plus et mourut vers le minuit, ayant un gros cilice noir fait de crin de cheval avec de gros nœuds sur la chair nuë, et lui déposant donna son couteau pour le couper. » Abrégé de la vie du B. H. Jean Michel, 1739, pages 127, 128.

[1] Saint Bernard s'insurgeait contre les caprices de la sculpture au XIIe siècle : « A quoi servent dans les cloîtres ces monstruosités ridicules, ces admirables difformités ? Que font ici ces singes immondes, ces lions farouches, ces centaures, ces moitiés d'hommes, ces tigres tachetés, ces soldats combattant, ces chasseurs sonnant du cor ? Vous pouvez voir plusieurs corps réunis sous une seule tête ou plusieurs têtes sur un seul corps... Enfin, de toutes parts, une variété de formes si étonnante, qu'il est plus attrayant de lire les marbres que les livres. » Voir article de l'abbé Corblet dans le *Rép. Archéol. de l'Anjou*, 1864, p. 74.

Digitized by Google

que vaille, et aussi hélas ! qu'on employa pour la « blanchir » le badigeon fortement conseillé par le Chapitre. Le badigeon est l'éternelle ressource de ceux qui n'ont plus d'art ou plus d'argent. Est-ce que les goujats qui « blanchirent » la cathédrale ne s'étaient pas fait ce beau raisonnement : Nous cacherons tous les joints de l'appareil, et l'édifice (ô merveille !) aura l'air de ne former qu'un seul bloc ?

Mais, malgré les injures qu'elle eut à subir du fait de la négligence ou des bonnes intentions maladroites, la salle resta encore intacte près d'une centaine d'années, jusqu'à ce qu'il plût au XVIIe siècle de la démembrer. L'histoire de cette décadence nous est désormais connue : il suffit de la rappeler brièvement. Avec Claude de Rueil, la salle perdit son transept et son unité première. Il ne lui resta plus que la nef, telle que nous la voyons aujourd'hui : c'était ce qu'on appelait alors « la grande salle du commun », ou encore « la grande salle d'entrée et des synodes ». Entre la nef et l'ancien transept, on bâtit un mur de refend où se trouvèrent noyées les colonnes et les arcades découvertes au mois de mars 1894. Cette muraille du Nord était percée de trois portes communiquant avec les trois salons actuels (Pl. IV) et de deux lucarnes pratiquées aux extrémités supérieures pour éclairer deux bouts de corridor du second étage[1]. La salle demeura en cet état une soixantaine d'années, jusqu'à la mort de Henri Arnauld. Puis, Michel Lepeletier rêva pour elle une réforme plus funeste que la mutilation précédente. C'était l'époque où un art, qui n'était ni grec ni français, commençait à envahir l'enceinte de nos cathédrales avec ses pilastres, ses appliques disparates, ses marbres de couleur et ses colifichets de salon. Il entra audacieusement dans la vieille *aula* d'Ulger, substituant ses rectangles aux formes romanes. Le plein cintre avait

[1] En 1894, nous avons trouvé trace de ces deux lucarnes, situées sous les claveaux des anciennes arcades qu'elles avaient sensiblement déformées.

Digitized by Google

cessé de plaire : il fallait du carré et l'on en mit tant qu'on put, surtout aux portes. Les grandes fenêtres conservèrent néanmoins leur arcade principale ; mais les petits arcs intérieurs disparurent ainsi que les archivoltes. Colonnes et chapiteaux furent noyés dans la chaux ; les saillies tombèrent sous la hache et tout devint plat comme le style lui-même. On boucha à la hâte les quatre fenêtres du mur Est, les deux fenêtres du mur Sud, les deux portes extrêmes du mur Nord[1] ; on recula vers la droite l'entrée de la salle de billard, ce qui amena sans doute la démolition d'une des anciennes colonnes isolées ; du côté gauche, on simula par symétrie « une fausse porte pour le caractère seulement » (Pl. VII). Puis, le long de ces murailles plus ou moins aveugles, on fit régner, sauf du côté de la conciergerie, un lambris de dix pieds de haut, sur lequel Mgr Lepeletier exposa les portraits de ses prédécesseurs. Enfin, entre la salle du clergé et le *lavabo*, on ouvrit, sous la seconde fenêtre du mur Est, une porte donnant accès dans la nouvelle chapelle que l'Évêque se construisit en 1702. Et tout le monde de vanter les merveilles de cette restauration ! Ce massacre avait coûté neuf ans de labeurs et de dépenses (1693 à 1702), mais l'enthousiasme des panégyristes dura bien plus longtemps, car Péan de la Tuillerie ne manque pas de déclarer que « la grande salle par laquelle on va dans les appartements est peut-être une des plus magnifiques de France ». Il ajoute : « C'est dommage que le plancher n'en soit pas lambrissé, parce qu'elle produiroit un plus bel effet[2] ».

Elle était devenue sans doute un assez beau salon, propre et coquet : mais qu'il y avait loin de cette élégance bourgeoise à la noble simplicité de l'art antique ! En moins

[1] Peut-être aussi les deux lucarnes du mur Nord, qu'on aurait remplacées par une petite ouverture centrale, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui, au-dessus de la porte du billard, la fenêtre du corridor supérieur.

[2] *Description de la ville d'Angers*, édit. de M. Port, p. 38.

Digitized by Google

d'un siècle et demi, le temps et la poussière devaient réduire en loques ce manteau de jeunesse mal cousu et mal ajusté sur un corps de vieillard. La Révolution cloua dans ces boiseries les rayons de la bibliothèque municipale; et, quand après la tourmente le palais fut rendu aux Évêques, la *camera magna* du XIIe siècle n'était plus qu'une « halle dégradée ».

2° A quoi servait la grande salle?

Salle synodale! Son nom sonne comme un archaïsme; et, pourtant, des divers qualificatifs qu'elle reçut au cours des âges, celui-ci est le dernier de date et fut le moins usité. On l'employait peu ou point avant le XVIIe siècle. Les notes de la Planche VII, qui date de 1693 ou 1694, mentionnent la « grande salle d'entrée et des *synodes* »; l'abbé Jacques Rangeard parle de « la salle voisine de celle du synode [1] », et une lettre de 1839 nomme la « galerie synodale ». A part ces quelques citations, nous n'avons guère trouvé d'exemples de ce titre exceptionnel qui, depuis Mgr Angebault, a remplacé tous les autres. On disait d'ordinaire, au moyen âge : *camera magna*, « la grant salle », par opposition à la salle du clergé qu'on appelait *parva aula*, « la petite salle » ou « la sallette ». Quelquefois on ajoutait : *camera magna et superior* [2], « la grant salle d'en haut », pour la mieux distinguer de la crypte, qui était le *locus imus*, la « sallecte basse ». Nous croyons pareillement que c'est la grande salle que désigne un acte de 1386, par ces mots : *in balletis palatii Andegavensis*, « dans le vestibule du palais d'Angers [3] ». Au XVIIe siècle on l'appela, mais fort rarement, « la grande salle du commun »

[1] Bibl. munic., mss. 893, p. 381.

[2] 23 oct. 1377; *Livre* de Guillaume Le Maire, p. 350.

[3] Serment prêté à Hardouin de Bueil par le procureur de l'archidiacre d'Angers; *Ibid.*, p. 352.

Digitized by Google

(Pl. IV), l'appartement de la tour étant la « petite salle du commun » ou « petite salle à manger » (Pl. IV et VII). Souvent, au moyen âge, on se contentait de la nommer « la salle du palais » *aula palatii*, ou « la salle de l'Évêque » *aula episcopalis*[1] ; car c'était vraiment la galerie d'apparat, la chambre des actes épiscopaux, celle qui dépassait les autres par la magnificence de son style et la grandeur de ses dimensions.

Il n'est aucune de ces désignations qui n'eût sa raison d'être ; toutefois, le titre de *grande salle*, le plus ancien, le plus fréquent, le moins exclusif, était aussi le meilleur. C'est celui que portait, dans les résidences seigneuriales, la principale pièce du manoir. Il indique bien que la galerie de l'évêché ne servait pas seulement pour les convocations synodales et les banquets de sacre ou de fêtage, mais dans une foule de circonstances qui exigeaient un lieu de réunion vaste et commode. Quand nous raconterons les fêtes et les cérémonies du palais, nous donnerons sur ces assemblées d'assez amples détails : une brève mention suffit pour l'instant.

Deux fois par an, au temps de la Pentecôte et, vers la fin d'octobre, à l'époque de la Saint-Luc, l'Évêque convoquait au synode tous les bénéficiers de son diocèse. Si le synode « tenait » à Angers même — et il était bien rare qu'il en fût autrement — dès six heures du matin, les abbés couverts d'une chape de soie, les curés en surplis et en étole, devaient se trouver réunis dans la grande salle de l'évêché[2]. La censure veillait à ce que personne ne manquât au rendez-vous ; des commissaires spéciaux procédaient à l'appel nominal et s'assuraient qu'aucun des membres n'avait omis d'apporter le *quaternum synodale*, c'est-à-dire le cahier des synodes. L'Évêque, escorté de

[1] *Statuts* de François de Rohan (année 1502), et beaucoup d'autres pièces, *passim*.

[2] *Statuts* de François de Rohan et de Henri Arnauld.

Digitized by Google

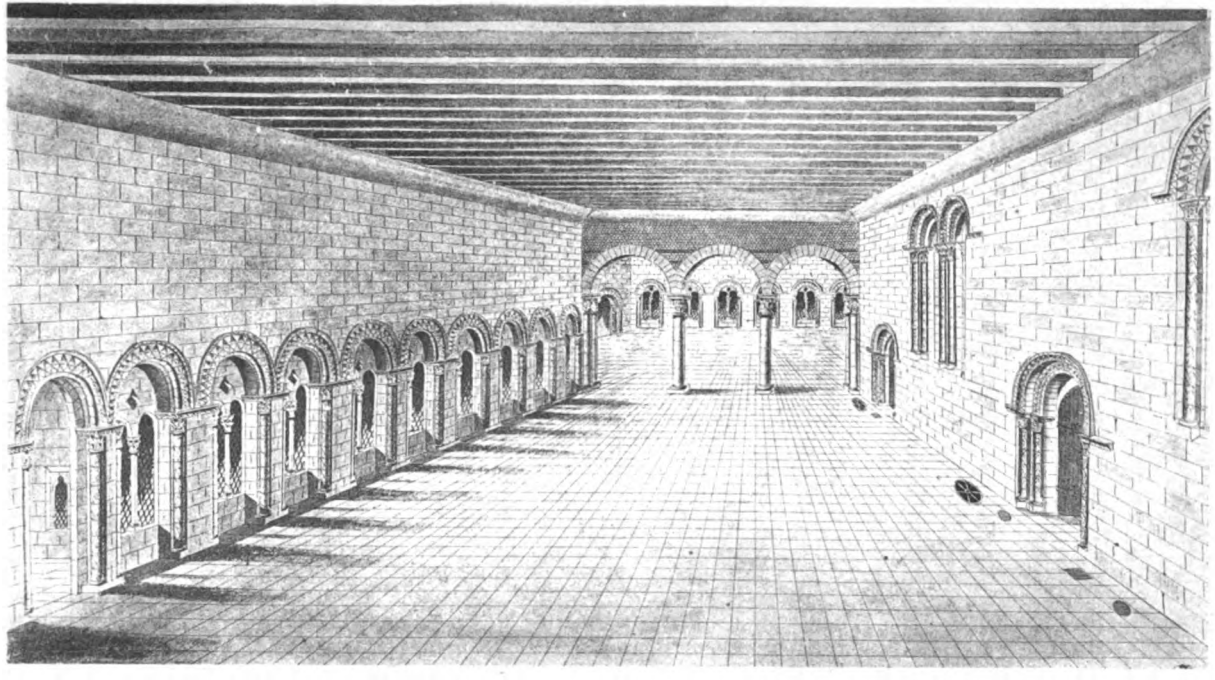

PL. XVII. — LA GRANDE SALLE DU PALAIS ÉPISCOPAL AVANT LE XVIIe SIÈCLE.

(ESSAI DE RECONSTITUTION)

Digitized by Google

Digitized by Google

tout le clergé, entrait processionnellement à Saint-Maurice ; il officiait à l'autel principal, donnait la communion à ses prêtres et, après les prières prescrites, prononçait ou faisait prononcer un discours sur les devoirs de la vie cléricale ; enfin, il promulgait les règlements soumis à l'assemblée. Le lieu du synode était donc, à proprement parler, la cathédrale. Mais, souvent, il fallait élaborer les statuts dans des comités préparatoires ; ou bien la réunion du matin n'avait pas épuisé tout l'ordre du jour ; ou même, à cause des laïques qui se glissaient parmi les clercs, il convenait de réserver certains sujets plus délicats : on choisissait alors la grande salle du palais pour tenir les séances du soir et dialoguer librement, à l'écart des indiscrets[1]. Il paraît même hors de doute que, dès l'épiscopat de Charles Miron, aussitôt après l'office religieux, on allait siéger dans la grande salle ; et, comme les laïques s'avisaient encore de venir troubler les délibérations du *senne* — c'est ainsi qu'on appelait vulgairement le synode — on prit le parti de fermer les portes du palais[2]. Depuis la Révolution, l'Église d'Angers n'a revu que trois fois, en 1859, en 1861, en 1863, ces belles assemblées de prêtres : les travaux s'ouvraient, par la prière, dans l'église cathédrale et se poursuivaient à Saint-Serge ; mais Mgr Angebault, respectueux des usages séculaires, voulut du moins présider dans son palais même, au lieu traditionnel, les congrégations préparatoires et les séances de clôture. Il est donc vrai de dire que l'histoire ecclésiastique de notre diocèse

[1] Les *Statuts* de Gabriel Bouvery constatent pourtant qu'une fois au moins la réunion de l'après-midi se fit dans la salle du clergé, *in parva aula palatii Andegavensis* (1540).

[2] « *Ut murmur laicorum in aula palatii, tempore synodi, de cætero non audiatur, statutum fuit quod diligentia apparitorum fores ejusdem palatii claudentur, et affixa eis posita erunt, quod dicti laici prædictum palatium ingredi non habeant sub pœna sententiæ excommunicationis.* » — « Ce fait, et la cérémonie achevée, aurions monté en la sale du dit palais épiscopal, où étans et séans au lieu ordinaire... » *Statuts* de Charles Miron (1610 et 1613).

Digitized by Google

s'est déroulée, au cours de six ou sept cents ans, dans cette salle vénérable. Ces vieux murs, comme ceux de Saint-Maurice, ont vu passer tout le clergé d'Anjou, discutant les éternelles questions qui intéressent la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'honneur du corps sacerdotal! Que d'utiles projets, que de fécondes réformes sont sortis de ces assises! La vertu y trouvait des règles de conduite et le vice une correction salutaire. Si quelque prêtre avait donné du scandale et encouru les censures de l'Église, on traduisait le coupable devant ses frères, ou bien on placardait son nom au-devant des deux grandes colonnes qui séparaient la nef du transept[1] : c'était là le pilori des clercs, et la prison n'était pas loin.

Nous savons aussi que, pendant un certain nombre d'années, sous l'épiscopat de François de Rohan et celui de Jean Olivier, l'officialité diocésaine, dont les vieux bâtiments venaient d'être démolis, dut tenir ses audiences dans la salle du palais[2]. Beaucoup de causes civiles et criminelles relevaient de ce tribunal, à la barre duquel les errements de la Réforme amenèrent plus d'une fois des prêtres apostats. Rien n'indique pourtant qu'aucune sentence célèbre ait été prononcée là ; et il est certain que le procès du trop fameux Jean Rabec (1556) se jugea dans la salle du clergé[3]. En 1590, on dégrada dans la salle synodale René Girault, chanoine pénitencier de l'Église d'Angers et docteur en théologie. C'était un prêtre de mœurs irréprochables et d'une certaine piété, mais une tête exaltée au-delà de toute mesure. Depuis 1587, il était en lutte acharnée contre Charles Miron, dont l'élection lui semblait irrégulière. Ligueur intempérant, il ne voulait pas plus reconnaître Henri IV pour roi que Miron pour évêque. Ses violences de langage devinrent telles et les avis qu'on lui

[1] *Journal* de Louvet, année 1623.
[2] Archives dép., G. 264.
[3] Bibl. municip., mss. 624, t. III, p. 199.

Digitized by Google

donna furent si mal reçus que le Parlement de Tours, après l'avoir emprisonné, puis relâché, le condamna enfin à faire amende honorable devant le portail de Saint-Maurice, « nud en chemise et la torche au poing ». « Girault nous apprend lui-même, dit Rangeard, qu'il fut dépouillé de ses habits sacerdotaux dans la grande salle de l'évêché, d'où il marcha, chantant le psaume *In exitu Israël*, et escorté du grand prévôt et de ses archers ; qu'à la vue des martyrs de la légion Thébaine[1], il se pénétra de leur courage et entonna l'hymne qu'on chante à leur fête ». Il fit d'assez bonne grâce sa pénitence ; puis on l'exila pour neuf ans de la province, où il revint gracié quelque temps après[2]. Généralement, quand un prêtre avait commis des fautes assez graves pour mériter la mort, ce n'était pas dans la salle synodale, mais sur la place même de Saint-Maurice, *coram populo*, qu'on procédait à la dégradation.

Quittons le sombre appareil de la justice, pour assister, dans la salle du palais, aux majestueuses assises de la science. Deux fois l'an, du XIIe au XVIe siècle, aux époques de la Pentecôte et de la Purification, le maître-école ou chancelier de l'Université, escorté des régents, des bedeaux et des massiers, venait y distribuer les palmes aux heureux candidats de la licence ès-droit. C'était le cas d'employer la classique formule : *ornatissima adstantium corona*. Quel imposant jury, et quels discours et quelles batailles rangées de nerveux syllogismes ! Il n'était pas admis non plus qu'on pût recevoir ailleurs que dans la maison de l'Évêque le premier grade de la science sacrée ; et, depuis son origine jusqu'à la Révolution, la Faculté de théologie voulut éprouver là ses docteurs. En ces solennités scolaires, les murailles de la salle disparaissaient sous les riches

[1] C'est-à-dire les statues de saint Maurice et de ses compagnons qui sont sur la façade de l'église.

[2] Cf. Rangeard ; *Mémoires pour servir à l'histoire du Calvinisme et de la Ligue en Anjou ;* bibl. munic., mss. 893, pp. 211 et suiv.

Digitized by Google

tapisseries de l'Université[1]. Est-il besoin de rappeler que, plus d'une fois depuis vingt ans, nos Facultés angevines renaissantes ont tenu, en ce même lieu, de belles assemblées. Mgr Freppel voulut ressusciter les Lettres (1876), les Sciences (1877), la Théologie (1879), dans l'enceinte qui les avait vues naître ou briller sous la protection de la crosse : « C'est ici, disait-il, dans cette salle synodale, transformée en sanctuaire de la science, que s'accomplissaient, sous les auspices de mes prédécesseurs, les actes les plus solennels de la vie universitaire. De tels rapprochements sont faits pour émouvoir tous ceux qui ont gardé le respect de l'histoire. Aussi, dans ce moment où nous renouons, par-dessus les siècles, le fil interrompu de la tradition, l'on croirait volontiers voir s'animer toutes ces vénérables figures suspendues sur nos têtes, comme pour prendre leur part d'une fête où le passé et le présent se rejoignent dans la restauration d'une œuvre si pleine de promesses et d'espérance pour l'avenir[2]. »

Mais, si brillantes qu'elles fussent, ces fêtes n'étaient point comparables aux splendides banquets qui suivaient l'installation d'un Évêque. Nous en parlerons longuement dans notre dernière partie. La salle des synodes, des audiences et des soutenances devenait un merveilleux réfectoire, où des tables sans fin étalaient leur vaisselle d'argent ; où affluaient des convives de tout rang, de toute fonction, de tout costume, servis par les écuyers du palais, par les « garçons » d'Éventard et de toutes les fermes de la mense. Et, pendant que « clercs et chevaliers » remplissaient la vaste enceinte, on voyait quatre illustres barons, debout, la serviette au bras, revendiquer devant l'élu le rôle de panetier ou d'échanson, moins sans doute par humilité chrétienne que par l'appât du butin qui devait

[1] Rangeard ; *Hist. de l'Université d'Angers ;* Lehoreau, liv. V, p. 24.

[2] Disc. prononcé à l'inauguration de la Faculté de Théologie, le 14 décembre 1879 ; *Œuvr. orat. et pastor.*, VII, 253, 254.

Digitized by Google

payer leurs bons offices. Le *Nombre des personnes du festin de l'entrée de Monsieur d'Angers* nous apprend que, ce jour-là, on suspendait dans la grant salle « la tapisserie de Pétrarque, les pièzes de furet, les banchers de la nation d'Anjou [1] ».

Ces banquets de bienvenue, par lesquels s'inaugurait chaque épiscopat, étaient relativement très rares et cessèrent à partir de 1542. Non moins anciens et beaucoup plus fréquents étaient les repas de *fétages*, ainsi nommés parce que la tradition en avait fait comme l'accompagnement nécessaire de certaines fêtes religieuses. On aimait à y voir un dernier vestige de l'ancienne communauté de vie qui, dans le principe, régnait entre le pasteur et les clercs de son église. Les chanoines, du reste, aussi bien que l'Évêque, devaient le *fétage*, à des jours déterminés qui, pour celui-ci, étaient Noël, le Jeudi-Saint, Pâques, la Saint-Maurille et la Saint-Maurice. Les dignitaires et officiers de la cathédrale, et même, à la fête de leur patron, les chanoines de Saint-Maurille se réunissaient alors dans la grande salle : jadis, ils y venaient en chape, la tête couronnée de roses, et prenaient place autour des tables, deux par deux ou quatre par quatre, suivant l'ordre des préséances. Nous aurons à fournir là-dessus plus d'un curieux renseignement.

Outre ces festins périodiques, il y eut, de temps à autre, dans la salle du palais, des banquets d'apparat donnés par l'Évêque ou les riches seigneurs. Gabriel Bouvery avait reçu à sa table, dans l'abbaye de Saint-Nicolas, le 7 novembre 1565, Charles IX et toute la suite royale. Guillaume Ruzé, s'autorisant de l'exemple de son prédécesseur, crut faire acte de politesse en invitant à dîner, au

[1] Archiv. dép., G, 13. — C'est probablement dans la grande salle que, le jour des obsèques de Jean Olivier, on servit à dîner aux Evêques, aux abbés, aux invités de marque, et à « beaucoup d'autres prêtres ou laïques » qui avaient pris part à la cérémonie. (Cf. la Préface des Statuts de Jean Olivier.)

Digitized by Google

palais épiscopal, après la procession des Rameaux (1578), le nouveau duc d'Anjou, François de Valois, frère de Henri III, ainsi que les seigneurs de l'escorte. Il n'épargna « rien de tout ce que le luxe de son temps et l'état des convives pouvaient exiger ». Mais hélas! ces brillants convives étaient pour la plupart de très malhonnêtes gens. L'un d'eux notamment, Bussy d'Amboise, favori du prince et libertin forcené, s'était si mal comporté chez nous, que Guillaume Ruzé avait eu, jadis, la mission d'aller le dénoncer au roi. Bussy jura de se venger : sa rancune, au dire de Rangeard, expliquerait la mutinerie des seigneurs. Toujours est-il qu'au moment de se mettre à table ils feignirent de se quereller. « Ils commencèrent par se jetter les serviettes à la tête, puis les assiettes, ensuite les plats et les écuelles, dont ils esquivoient adroitement les coups, mais dont plusieurs, lancés avec force vers les croisées, tombèrent dans la Place-Neuve et furent ramassés par le peuple accouru au bruit, les autres sur les toits des maisons voisines. Tous enfin, pour achever cette scène si outrageante, finirent par renverser les tables et couvrirent la salle de débris, sans que le duc présent y fît la moindre opposition [1]. » N'insistons pas : Louvet nous a raconté ailleurs cette histoire [2]. Le lecteur n'aura pas oublié non

[1] Cf. Rangeard; Bibl. munic. mss. 893, p. 112-114. Le même auteur rapporte (p. 122) comment, un an plus tard, Bussy d'Amboise trouva la mort dans le honteux rendez-vous que lui avait proposé, au château de la Coutancière, la trop célèbre *dame* de Montsoreau.

[2] M. A. de Soland, dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou* (1868-1869, p. 45, 46), rapporte le même fait, d'après Thévenin. Mais nous n'oserions affirmer que tous les détails de son récit sont bien authentiques : « Dans la salle synodale, dit M. de Soland, une immense table ornée avec un goût exquis, et autour de laquelle étaient rangés des laquais somptueusement vêtus, occupait toute cette vaste pièce. Jamais les courtisans n'avaient vu pareille splendeur. Les mets qui leur étaient servis leur étaient, pour la plupart, inconnus. Le duc d'Alençon, émerveillé plus que tous les autres, pria Gabriel Bouvery (lisez : Guillaume Ruzé) de lui présenter son maître-queux. A cette demande, l'Evêque répondit en riant : « Prince, il faudrait, pour satisfaire votre désir, que je fisse venir devant vous tous les celériers de nos abbayes. » Et, en répondant ainsi au duc d'Anjou,

Digitized by Google

plus que le duc de Brissac, à l'occasion du baptême de sa fille (28 avril 1585), sollicita de l'Évêque la faveur d'offrir aux « plus aparants de la ville » un « superbe banquet » dans la salle du palais[1]. Où trouver une plus majestueuse enceinte pour une fête ou pour une assemblée?

C'est le lieu de mentionner un festin plus moderne et qui, paraît-il, valait ceux d'autrefois. Le clergé se souvient encore des noces d'or de Mgr Angebault. Le 8 novembre 1865, après la cérémonie religieuse où Mgr Pie avait déployé tout l'éclat de sa grande éloquence, dix Évêques, deux cents prêtres ou laïques dînèrent dans la salle synodale. Vers le milieu du repas, on vit une colombe descendre du plafond, et déposer une charmante poésie entre les mains du vénéré vieillard qui avait les honneurs de la journée.

S'il fallait prendre une résolution grave pour le bien matériel ou moral de la cité, n'était-il pas naturel qu'on eût recours à l'Évêque et qu'on vînt tenir conseil en sa présence, dans cette grande salle si propice aux parlements populaires? En janvier 1440, les principaux habitants s'y donnent rendez-vous devant Jean Michel, pour aviser aux moyens « de faire cesser les ravages et tous les genres de désordres que commettoient les troupes mêmes du roi dans les villes et les campagnes de la province[2] ». C'est là qu'en 1567, les gentilshommes et bourgeois d'Angers se confédèrent « par saincte et divine alliance » contre les hugue-

l'Evêque disait la vérité. Il avait obtenu des principaux monastères de la province la *grande générale de l'abbé* et le plat merveilleux de chaque abbaye, dont le cellérier transmettait *in extremis* la recette à son successeur, plat qui n'était servi qu'une fois l'an, dans chaque monastère, le jour de la fête du bienheureux patron, seul jour où la règle fût mitigée... L'Evêque, radieux, sortit de table, donnant le bras à son auguste convive. Mais, à peine eut-il quitté la salle, qu'un spectacle d'un autre genre succédait au festin... » Bref, les deux mignons du duc d'Anjou, Bussy d'Amboise et Cymier, feignirent de se quereller; les seigneurs, qui étaient de connivence, se rangèrent en deux camps et usèrent de la vaisselle comme de projectiles.

[1] Cf. 1re partie, chap. IV.

[2] Rangeard, *Vie des saints Évêques d'Angers*, dans la *Rev. de l'Anjou*, 1854, I, 52.

Digitized by Google

nots, précurseurs des anarchistes modernes[1]. C'est là que, le 1er avril 1631, toute la police locale, les conseillers du siège présidial, de la maison de ville, de la prévôté, les députés du clergé et des paroisses délibèrent en commun, afin d'empêcher que « la grande affluence des paouvres » exotiques et gens sans aveu, accourus des provinces voisines, ne devienne un péril pour la paix publique[2].

Si la salle de l'Évêque s'ouvrait facilement aux laïques, on comprend mieux encore qu'elle servît aux réunions des prêtres. C'est là d'ordinaire qu'ils élisaient leurs députés : nous y trouvons tout le clergé d'Anjou en 1588, pendant la Ligue[3], et, le 28 juin 1650, au moment des guerres de la Fronde[4]. Dix ans après l'Assemblée de 1588, les chanoines qui s'étaient le plus élevés contre le Béarnais purent le voir, dans le même lieu, lavant les pieds à douze ou treize mendiants[5]. En 1589, le lendemain du synode de la Saint-Luc, les curés du diocèse se réunissent dans la salle, à une heure de l'après-midi, pour nommer « les nouveaux officiers et le syndic du clergé[6] ».

Le 27 février 1631, la vieille salle, habituée à tous les rôles, s'était transformée en théâtre : là, où chaque année les élèves de l'Externat Saint-Maurille viennent recevoir leurs couronnes, les écoliers du Collège-Neuf jouèrent la comédie ; mais le public, dit-on, fut si turbulent, qu'ils durent baisser le rideau dès la fin du premier acte[7].

[1] Cf. 1re partie, chap. IV.

[2] *Journal* de Louvet ; *Rev. de l'Anjou*, 1856, II, 294, 295.

[3] Bibl. munic., mss. 893, p. 164, 165.

[4] Roger, *Histoire d'Anjou*, publiée dans la *Rev. de l'Anjou*, p. 515.

[5] *Journal* de Louvet ; et Rangeard, mss. 893, p. 296.

[6] Statuts de Charles Miron.

[7] « Ce dict jour, (27 février 1631), les Pères de l'Oratoire de la rue Sainct-Michel de ceste ville d'Angers ont faict jouer des jeux, au pallois épiscopal, par des enfants aulxquelz ilz montrent et enseignent au collège d'Anjou, appelé le Collège-Neuf, lesquelz jeux ilz ont faict afficher par les lieulx où on faict les affiches de ceste ville, où il s'est trouvé sy grand nombre de peuple, qu'ilz ont esté contrainctz, à cause

Digitized by Google

Dans la même salle, au mois de janvier 1715, M. Babin, chancelier de l'Université, fit tirer une loterie de 32.000 livres pour la construction de la chapelle des Carmélites.

On voit par ces faits — et certes on en pourrait citer bien d'autres — que la salle servait à de nombreux usages. Mais, en dehors de ces solennités qui restaient l'exception, cette vaste pièce était, avant tout, le vestibule du palais : quiconque voulait parler au prélat et pénétrer dans les chambres d'honneur devait forcément la traverser. C'était aussi, dans le principe, la galerie seigneuriale de l'Évêque : s'il y avait des hommages ou des serments solennels à recevoir, une grave investiture à donner, il choisissait ce lieu de préférence. Devait-il officier à Saint-Maurice, il se tenait paré en avant des deux grandes colonnes de la salle, et le Chapitre venait le chercher processionnellement, pendant que les enfants lui annonçaient, dans leur gracieux *Salve*, le mystère ou la fête du jour.

Lorsqu'à partir de Guillaume Foúquet de la Varenne, on simplifia l'antique cérémonial de la prise de possession, ce n'est plus de l'abbaye Saint-Aubin, mais de la grande salle du palais, que le prélat s'en allait, par de longs circuits, sous les bannières des paroisses et des communautés, prêter serment devant le seuil de Saint-Maurice. C'est aussi dans cette salle que le clergé et tous « les corps de ville » se réunissaient pour le saluer. Lisez, dans Lehoreau, l'entrée de Michel Lepeletier et de Michel Poncet de la Rivière[1]. Ou plutôt, jugez du passé par vos récents souvenirs. Le 20 mars 1893, Mgr Mathieu, après avoir semé sur l'immense multitude ses premières bénédictions, vint demander à ses prêtres, dans la salle des synodes, des « lettres de naturalisation » angevine. Admi-

du grand bruit et insollence qui s'est faict en la salle du dict pallois, de quitter tout après le premier acte joué. »
Journal de Louvet ; *Rev. de l'Anjou*, 1856, II, p. 290.

[1] Cf. Lehoreau, T. I, 453-466.

Digitized by Google

rable spectacle! Touchantes effusions de joie, de respect, de confiance; comme au jour où, neuf ans auparavant, le 1er novembre 1884, les catholiques d'Anjou offraient, en ce même lieu, à Mgr Freppel, une mitre, une chape, une crosse, gages d'affection, insignes de vaillance et d'honneur [1]!

Il arriva plus d'une fois, quand l'Évêque mourait en son palais de ville, qu'on exposait son corps sur un lit de parade, dans l'enceinte où s'étaient affirmées davantage, par les lois du synode, sa juridiction et son autorité pastorales. Le dernier prélat dont la dépouille mortelle reposa dans cette salle fut Mgr Montault, de vénérée mémoire. Parmi les fidèles qui vinrent en longues files prier autour du catafalque, beaucoup hélas! se souvenaient avec douleur d'avoir vu à la même place, moins d'un demi-siècle auparavant, une bande infernale outrager la mort et la vertu. Là, en effet, non contente d'installer un tribunal sanguinaire toujours prêt à jeter sous l'échafaud ceux qui trouvaient des torts au régime de la fraternité, la Révolution s'était donné le criminel plaisir de profaner les ossements des saints. L'art même ne disait plus rien à ces brutes: après le vin et le sang, il leur fallait l'attrait du sacrilège et quelques lingots de métal. Ils foulaient aux pieds les reliques, mutilaient reliquaires et chasubles pour en extraire un peu d'argent et vendre le reste aux fripiers [2].

Puis, quand l'orgie fut passée, quand on eut fait disparaître les derniers débris du culte, on installa, toujours dans la même salle, les dépouilles de la science qui étaient encore celles de l'Église. Les livres, les manuscrits des monastères et des Chapitres, qui formaient le fond de la

[1] Cf. *Semaine religieuse* du 26 mars 1893 et du 9 novembre 1884. Les objets offerts à Mgr Freppel ont été exécutés d'après des modèles du XIIIe siècle : ce sont de magnifiques spécimens de l'art religieux au moyen âge. Ils font maintenant partie du trésor de la cathédrale.

[2] Nous renvoyons pour les détails au chapitre VI de la première partie.

Digitized by Google

bibliothèque municipale, furent transportés de Saint-Martin à l'évêché, où ils restèrent six ans (1798-1804). Ces événements sont connus et nous ne les mentionnons que pour mémoire.

Ce que nous n'avons pu rendre en dépouillant à la hâte les annales de ce long passé, c'est l'impression profonde que produisent en nous tant de souvenirs. Vous qui lisez ces lignes, excusez leur sécheresse. Allez plutôt vous-mêmes réveiller dans la salle les échos séculaires ; interrogez les murs, les portes, les inscriptions, ces calmes portraits brunis par la poussière, ces chapiteaux où se jouent des bêtes grimaçantes. Chacun de ces objets est comme un phonographe qui répète la voix des morts. Rappelez du fond de l'histoire les Ulger, les Beaumont, les Rueil, les Arnauld, toute la série des pontifes ; mêlez-vous aux festins et aux assemblées des clercs, entendez les discours des synodes, les disputes des soutenances, les acclamations des sacres, et vous verrez quels charmes on éprouve à se promener dans la galerie des Évêques et à se faire « une âme antique ».

L. DE FARCY ET P. PINIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN ESSAI DE DÉCENTRALISATION

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE D'ANGERS

En 1895

Décentraliser ! Bien qu'un auteur très en renom ait écrit que le mot est aussi laid que la chose, ce verbe résume tout un programme, qui, on ne peut le nier, fait son chemin dans l'opinion. Depuis quelques années, l'idée hante bien des cervelles, comme le mot se trouve dans la bouche de bien des gens. On commence à comprendre que la France a vraiment la tête un peu trop grosse, et qu'il est temps d'arrêter un développement qui menace de prendre des proportions tout à fait anormales. Cette tête absorbant la plus grande partie des forces vives de la nation, le corps et les membres souffrent et se plaignent, non sans quelque apparence de raison.

Décidément, la province éprouve le besoin de secouer le joug obsédant que lui impose la capitale, et, prise d'un légitime désir d'émancipation, elle paraît vouloir rompre ses lisières.

Ainsi, pour nous en tenir au seul domaine des choses scientifiques : pouvoir se dispenser d'avoir toujours recours à Paris pour la moindre recherche, provoquer davantage l'initiative locale, arriver à la création de centres universitaires judicieusement répartis, rendre à nos provinces l'activité intellectuelle qu'elles n'auraient jamais dû perdre, quel rêve ! Mais nous sera-t-il donné de le voir s'accomplir un jour !

Digitized by Google

Toutefois, nous constatons avec plaisir que depuis quelque temps se réveille l'idée de partager la France en plusieurs grandes circonscriptions intellectuelles, indépendantes les unes des autres dans une large mesure, bien que restant unies par assez de liens, conservant d'assez nombreux points de contact, pour rendre vaine la crainte de voir notre pays se scinder en plusieurs Frances et nous reporter, par un désolant anachronisme, au temps de Philippe-Auguste. Nos rois ont travaillé assez laborieusement et pendant assez longtemps à faire l'unité de la France, et cette unité a été un assez grand bienfait, pour que personne ne puisse songer aujourd'hui à la morceler de nouveau.

Il y aurait, ce semble, beaucoup à gagner à ce que chacune de ces futures Universités, qui toutes auraient par ailleurs les mêmes droits et jouiraient des mêmes avantages, pût évoluer en toute liberté, restât maîtresse de sa méthode, et mît à la formation de l'intelligence et au développement de la personnalité des jeunes gens la pleine indépendance d'action des maîtres qu'elle jugerait bon d'appeler dans son sein.

Paris souffre du nombre excessif de ses étudiants, qu'y appellent un enseignement magistral, il est vrai, mais aussi, il faut le reconnaître, bien d'autres attractions, qui ont un rapport beaucoup plus éloigné avec le développement intellectuel. Tous les hommes compétents le regrettent et avouent qu'il serait avantageux de diminuer cette pléthore, qui a comme conséquence l'anémie de la province.

La création des Universités libres opéra en faveur de l'idée de la décentralisation scientifique un mouvement nettement accentué. Leur fondation répondait si bien aux aspirations générales, que l'État, stimulé par l'exemple que donnait l'initiative privée, et peut-être aussi poussé par le sentiment moins noble d'opposer des maisons rivales aux établissements dus à la générosité des catholiques, eut à honneur de ne pas rester en arrière dans cette croisade

Digitized by Google

entreprise en faveur du haut enseignement des lettres et des sciences. C'est pourquoi il créa aussitôt et dota richement un ensemble de Facultés dans quelques-uns des grands centres de notre pays, Lille, Lyon et Bordeaux.

Assurément, l'esprit qui dominerait dans les diverses Universités régionales ne serait pas uniforme et ne s'alimenterait pas aux mêmes sources ; entre l'enseignement des unes et celui des autres, des divergences notables ne manqueraient pas de se produire. Ici, peut-être, on serait séduit par les doctrines matérialistes et on ne craindrait pas d'enseigner que le monde est éternel et que les êtres animés, y compris l'homme, se sont faits d'après des lois qui n'ont été posées par personne ; tandis que là, au contraire, on aurait à honneur d'expliquer tout l'ordre des choses d'après une conception franchement spiritualiste et chrétienne, et on professerait qu'il faut voir dans un Dieu pur esprit et éternel le principe de tout ce qui existe, la règle et la raison de tout ce qui vit.

Puisque, malheureusement, les fils de la France ne sont plus unis par une même doctrine, par une même foi, par des croyances semblables sur notre origine et notre destinée, puisqu'ils ne sont plus soutenus par les mêmes espérances éternelles, acceptons l'état de choses actuel, contre lequel nous nous heurterions en vain ; mais essayons de limiter dans la mesure du possible le mal que nous y voyons.

Que les uns puissent donc en toute liberté dans leur enseignement s'inspirer de négations décevantes ; mais que les autres du moins aient le droit de faire entendre du haut de l'indépendance de leurs chaires d'éclatantes affirmations.

Si le principe de cette dualité du haut enseignement était accepté, en vérité on se demande où serait le mal. Étant donné qu'une scission profonde s'est opérée dans les idées et sépare les Français en deux partis, qu'il existe deux

Digitized by Google

courants d'opinion divergents, que c'est vainement qu'on essaierait de se faire illusion sur la réalité d'un mal qui éclate aux yeux, ne semble-t-il pas que la meilleure solution soit d'accorder la liberté qui permettra à chacun de dépenser à la défense des idées qu'il croit justes et bonnes l'intelligence et le talent qui lui ont été départis.

Le premier bienfait à attendre d'une semblable concurrence serait de provoquer entre les établissements rivaux une vive émulation, dont profiteraient les études elles-mêmes ; et bientôt, nous en avons la conviction, le bon sens général saurait faire découvrir aux gens le chemin qui les conduirait vers l'enseignement le plus profitable à leurs intérêts matériels et moraux.

Mais une semblable organisation, on le comprend, ne peut être réalisée que sous un régime épris d'un sincère respect de la liberté, et décidé à tenir rigoureusement égaux les plateaux de la balance, de telle sorte que l'enseignement dû à l'initiative privée, que celle-ci soit d'origine catholique ou protestante, conservatrice ou radicale, fût assuré de se trouver placé sur le même pied que l'enseignement dont l'État prend officiellement la direction.

Un petit pays voisin du nôtre pourrait nous donner, en même temps qu'une belle leçon de libéralisme, un bon exemple à suivre. L'expérience du système que nous désirons si vivement voir adopter chez nous y a été faite et a produit les résultats les plus satisfaisants. Nous ne serions donc pas exposés à marcher à l'aveugle, et les risques à courir en pareille entreprise semblent dès lors illusoires.

En effet, un rapport très circonstancié, publié par M. E. Flourens, en 1878, nous fournit des renseignements précis sur les résultats de la décentralisation de l'enseignement supérieur en Belgique. Le premier avantage a été de répartir également, sur toute la surface du territoire, le bienfait de cet enseignement. Pour une population

Digitized by Google

de cinq à six millions seulement d'habitants, nous voyons quatre Universités, indépendantes les unes des autres, et toutes les quatre en pleine prospérité. Deux d'entre elles sont dues à l'initiative privée, Bruxelles et Louvain ; deux sont des fondations de l'État, Gand et Liège.

Chacune a ses traditions propres, et l'esprit qui les anime leur imprime un cachet particulier, leur donne une physionomie bien spéciale. Louvain représente le catholicisme et la fraction conservatrice du Parlement belge qui est restée attachée aux dogmes de la religion. Bruxelles est soutenu par le parti libéral de ce même Parlement. Les Universités de Gand et de Liège, tout en appartenant l'une et l'autre à l'État ne se copient pas servilement et restent dans une complète indépendance, au point de vue des méthodes et de la direction intérieure. Placées aux deux points extrêmes de la Belgique, ces deux Universités, quoique sœurs, se sont façonnées, adaptées, pour répondre à l'esprit, aux traditions des populations différentes au milieu desquelles le gouvernement les a placées.

Les provinces, très attachées à leurs Universités, qui leur doivent la vie, les soutiennent avec un grand dévouement, s'intéressent à leur développement et à leurs progrès, comme s'il s'agissait de leur bien propre. Et les municipalités, jalouses de mettre l'enseignement de leurs facultés sur un pied au moins égal à celui des établissements rivaux, ne craignent pas de s'imposer de lourdes charges pour les doter largement de tout ce qui est nécessaire à leur bon fonctionnement.

En outre, on a eu l'habileté de rattacher à ces Universités, comme à leur centre naturel, les grandes écoles chargées de donner les enseignements techniques et professionnels, qui ouvrent les carrières scientifiques et industrielles, telles que les ponts-et-chaussées, le génie civil, l'architecture, la métallurgie, la chimie industrielle, etc. Elles en reçoivent un nouvel éclat, en même temps que

Digitized by Google

leur vie intérieure y trouve une plus grande animation.

Et ce qui est curieux, c'est de voir l'État pousser le libéralisme jusqu'à ne se mêler ni des méthodes, ni des programmes, ni de l'esprit, ni des principes qui règnent dans les Universités libres. Aussi, tandis que celle de Louvain, par la volonté de ses évêques fondateurs, déclare que les lettres et les sciences doivent être enseignées par des maîtres fidèles aux principes de la religion catholique romaine, l'Université de Bruxelles, par la bouche d'un de ses fondateurs les plus en vue, soutient, dans une séance solennelle, que la science a pour rôle de s'élever contre toute doctrine qui ne se soumet pas au contrôle de la raison.

On le voit, c'est la liberté complète dans les idées.

Les maîtres, s'ils sont nommés par l'État, c'est par pure formalité; car ce sont les professeurs qui se recrutent eux-mêmes; ils choisissent leurs nouveaux collègues et élisent leurs chefs. L'État se contente de sanctionner ces choix.

Bien plus, il renonce à tout droit de contrôle sur les Universités libres; il ne lui est même pas permis de déléguer un inspecteur officiel pour le renseigner sur la valeur des cours qu'on y fait. Et cependant, ce même Etat est tellement sûr de l'enseignement qui s'y donne, il sait si pertinemment combien chaque Université est jalouse de sa réputation et combien elle a à cœur de rester digne de sa propre estime, qu'il n'hésite pas à mettre son estampille sur les diplômes délivrés par elle. Et lui, qui n'a exercé aucune action, aucune surveillance sur l'enseignement qu'y a reçu le futur avocat, le futur médecin ou ingénieur, il n'hésite pas à se porter garant de la science de cet avocat, de ce médecin, de cet ingénieur.

Quel libéralisme! et combien, dans notre pays de France, nous sommes loin d'une telle ampleur de vue! A voir quel esprit différent préside aux destinées de l'ensei-

Digitized by Google

gnement en France et en Belgique, ne dirait-on pas qu'il s'agit vraiment de deux pays situés aux antipodes l'un de l'autre, alors qu'ils ne sont en réalité séparés que par une barrière imaginaire.

S'il n'est pas encore donné à notre cher pays de voir briller dans son plein éclat cette complète liberté dont nos voisins retirent pourtant de si nombreux bienfaits, du moins ne devons-nous pas nous lasser de faire, autant que les circonstances nous en fournissent le moyen, des tentatives courageuses et persévérantes, qui auront assurément pour effet de nous préparer à profiter de cette indépendance tant souhaitée, si on nous la concède quelque jour. Pour modestes que soient ces essais, nous aurions tort de ne pas les tenter chaque fois que l'occasion nous en est donnée. En agissant ainsi, on finirait peut-être par provoquer un courant d'opinion qui, un jour ou l'autre, conduirait à la réalisation de si belles espérances.

Aussi, notre reconnaissance doit-elle être acquise à tous ceux qui ont la hardiesse de tenter, dans la mesure des moyens dont ils disposent, quelques démonstrations dans ce sens, de même qu'ils ont hautement droit à nos félicitations quand le succès paraît avoir répondu à leurs efforts.

Eh bien ! cette reconnaissance et ces éloges, nous pouvons les adresser très sincères et très justifiés à ceux de nos concitoyens qui ont pris l'initiative de provoquer, à l'occasion de l'Exposition nationale, tenue à Angers il y a quelques mois, un Congrès scientifique.

Ce n'est jamais une petite affaire que de grouper en une œuvre commune toutes les volontés. Entre des hommes assurément tous bien intentionnés, mais habitant une même cité, il existe des intérêts si voisins que les froissements sont à peu près inévitables et que les petites rivalités de clocher ne peuvent guère manquer de s'élever ; puis, ce

Digitized by Google

sont de prétendus droits méconnus, des questions de préséance qui sont mal à propos soulevées, des sentiments personnels qui viennent trop souvent se mettre à la traverse et faire échouer les généreux efforts des gens d'initiative.

Or, les organisateurs du Congrès scientifique d'Angers ont eu l'heureuse fortune d'échapper à peu près à ce danger, car, de toutes les Sociétés savantes de notre ville[1], invitées à prendre part à ces solennelles assises, seule, l'une d'entre elles, la jeune *Société Académique de Maine-et-Loire*[2], pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, a persisté à faire mauvais visage, dans la personne de celui qui préside à ses destinées, aux pressantes démarches qui ont été renouvelées auprès d'elle.

Les organisateurs, tout en regrettant cette fâcheuse abstention, ont trouvé par ailleurs des motifs de consolation, car, à cette exception près, la plus complète et la plus sympathique adhésion leur a été accordée par toutes les autres Sociétés d'Angers.

Un point fort intéressant à signaler, c'est que l'Administration municipale elle-même ne s'est nullement mêlée de l'organisation de ce Congrès, mais en a abandonné tout le soin à l'initiative privée. Elle s'est contentée d'assurer gracieusement, et nous devons lui en savoir bon gré, une subvention suffisamment large pour couvrir les frais d'impression des Mémoires et Comptes-rendus[3].

[1] *Société Nationale d'Agriculture Sciences et Arts*, reconnue d'utilité publique ; *Société Industrielle et Agricole ; Société de Médecine d'Angers : Société de Pharmacie de Maine-et-Loire ; Société des Vétérinaires de Maine-et-Loire ; Société d'Horticulture d'Angers ; Société des Architectes de l'Anjou ; Société d'Etudes scientifiques d'Angers ; Commission météorologique de Maine-et-Loire ; Société Linnéenne ; Société Angevine de photographie.*

[2] Nous disons la *jeune* Société Académique, pour la distinguer de l'*ancienne* Académie d'Angers, dont la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers est la continuatrice directe.

[3] *Congrès scientifique* à l'occasion de l'*Exposition nationale de 1895*, Angers, Germain et G. Grassin, 1 vol. de 311 p. av. fig.

Digitized by Google

C'est à cela que s'est borné son rôle.

Le Congrès n'a donc aucunement présenté de caractère officiel ; et cependant les choses n'en ont pas moins bien marché. A cause de cela même peut-être, une plus grande indépendance d'esprit a présidé aux discussions entre les membres du Comité d'organisation, composé des délégués que chaque Société savante de notre ville avait nommés à cet effet.

Un professeur distingué du Lycée David d'Angers, M. Préaubert, a été l'âme de ce Congrès ; par son aménité et sa préoccupation constante de faire à chacun sa part équitable, il a su grouper autour de lui toutes les bonnes volontés, résultat qui est, n'est-il pas vrai, aussi bien à l'éloge de l'initiateur que de ceux qui ont répondu avec tant d'empressement à ses avances. Cela montre qu'à notre époque, où les opinions sont si divisées, il existe encore certains terrains sur lesquels il est possible d'établir une commune entente. On l'a bien vu, du reste, dans ces trois jours pendant lesquels le Congrès d'Angers a tenu ses séances si bien remplies par la lecture des communications les plus variées ; une franche et aimable cordialité n'a cessé de régner entre tous ceux qui ont pris part à ces réunions.

L'appel le plus confraternel avait été adressé aux diverses Sociétés savantes des départements qui confinent aux nôtres, ainsi qu'aux Académies de Poitiers, Rennes et Caen.

Mais, à part quelques très honorables exceptions, que nous avons été bien heureux de constater, il faut reconnaître que le Congrès a présenté un caractère franchement angevin. En effet, sur trente-sept communications qui ont été déposés, six seulement sont l'œuvre de personnes étrangères à notre département. Nous aurions voulu plus large la part prise à notre Congrès par ces amis du dehors ; aussi ceux qui ont bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été adressé se sont acquis d'autant plus de droits à notre reconnaissance.

Digitized by Google

Dans tous les cas, il est flatteur pour les Angevins que, dans ces conditions un peu difficiles, leur Congrès ait eu un aussi réel succès. Cela montre les ressources intellectuelles que possède notre ville et l'activité scientifique qui y règne. Certes, on en conviendra, voilà un essai de décentralisation qui est plein de promesses pour l'avenir.

***

Les questions les plus variées, les sujets les plus divers ont été traités pendant le Congrès d'Angers, dans des séances dont tour à tour la Médecine et la Chirurgie, les Sciences appliquées et les Sciences pures ont eu les honneurs. On nous permettra toutefois d'exprimer le regret que les communications faites dans la seconde Section n'aient pas été plus nombreuses. Les travaux si intéressants qu'on nous y a fait connaître ne peuvent pas nous consoler de n'en avoir pas entendu davantage. Dans un pays aussi riche que le nôtre, où prospèrent tant d'entreprises agricoles et industrielles, il est fâcheux que les chefs d'exploitation et les directeurs de nos manufactures n'aient pas répondu avec plus d'empressement aux invitations qui leur ont été adressées. L'intérêt avec lequel ont été écoutés M. Cointreau sur les alcools employés dans la fabrication des liqueurs, M. Guéry sur la dépopulation de la France, M. Bouchard sur le rôle de l'hybridation dans la reconstitution du vignoble français, montre quel accueil était réservé aux autres travaux de même ordre.

***

Les travaux de la *Section de Médecine*, dirigée par notre sympathique et distingué confrère, le Dr Gripat, ont rempli deux longues séances, dont la première a été consacrée à la Chirurgie, la seconde à la Médecine proprement dite, à l'Hygiène et à la Pharmacie.

La parole est donnée tout d'abord au Dr Atgier, médecin-major au 25e dragons, en garnison à Angers. Si chacun

Digitized by Google

avait payé de sa personne comme ce laborieux officier, qui a trouvé le temps de faire une importante communication dans chacune des Sections, ce n'est plus trois jours, mais une semaine entière que le Congrès aurait dû se prolonger. Le Dr Atgier fait connaître l'ingénieux procédé qu'il a découvert pour éviter, après l'ouverture des abcès du foie, l'écoulement, dans le péritoine, de liquides exsudés de l'organe malade, complication des plus redoutables pour l'opéré.

Après lui, deux anciens élèves des plus distingués de l'École de Médecine d'Angers, MM. Delagénière, l'un médecin au Mans, l'autre à Tours, rendent compte, le premier, d'une série de dix opérations pratiquées d'après une méthode qui lui appartient, sur des femmes atteintes de tumeurs fibreuses utérines, ayant nécessité l'ablation totale, à travers la paroi abdominale, de l'organe malade, et toutes suivies d'un retour complet à la santé; l'autre, une statistique de sept opérations, dans lesquelles, à l'aide d'une habile suture, il fixe avec plein succès, à la paroi de l'abdomen, les reins devenus mobiles et fait du même coup cesser les troubles graves dont ils étaient la cause.

Puis, le savant maître, dont le talent honore avec tant d'éclat, depuis de si longues années l'École d'Angers, M. le professeur Dezanneau, avec la méthode d'exposition si nette et si précise qui lui est propre, pose les règles que doit suivre le chirurgien mis en présence de certaines inflammations de l'intestin, que les moyens médicaux se reconnaissent impuissants à guérir. Ces affections sont assez communes et fort graves, et il était tout à fait opportun d'entendre formuler par un maître aussi expérimenté la marche qu'il convient de suivre et la manière d'opérer.

Aussi bien, la chirurgie moderne a toutes les audaces, parfaitement justifiées d'ailleurs par l'emploi d'une rigoureuse méthode antiseptique, qui lui permet d'aborder avec

Digitized by Google

la plus entière sérénité, des opérations qui, autrefois, auraient presque sûrement échoué.

C'est ainsi qu'un de nos jeunes et habiles chirurgiens d'Angers, le Dr Monprofit, fait part à l'assemblée du procédé qu'il emploie avec un réel succès dans certains cas, où la parturition ne peut s'accomplir d'elle-même, par suite d'une conformation vicieuse, d'un rétrécissement anormal des os du bassin. Rajeunissant une ancienne opération, à l'exemple de quelques-uns des plus habiles praticiens de Paris, il sépare hardiment les os du bassin par une incision pratiquée au niveau de leur articulation antérieure ou symphyse. La conséquence immédiate de l'opération est de produire un écartement des os qui varie de 6 à 10 centimètres, ce qui permet de terminer le plus facilement du monde l'acte physiologique qui, un moment auparavant, était encore impossible.

Aussi, en présence des succès qui suivent ces audacieuses interventions et la facilité relative avec laquelle se fait l'opération, le jeune maître ne craint pas de dire que le médecin qui ne se décide pas à la pratiquer, toutes les fois que la parturition ne peut se terminer suivant les lois ordinaires de la nature, est un véritable assassin. Le mot, pour être vif, n'est pas pour nous déplaire par trop, car il part d'un sentiment généreux. Dans ces dernières années, les praticiens n'hésitaient pas, pour sauver la mère, à sacrifier de propos délibéré l'enfant, avant qu'il ait vu le jour. Aujourd'hui, cette conduite, que justifiait sans doute la bonne intention de l'opérateur, n'aurait plus, suivant le Dr Monprofit, d'excuse légitime. On ne peut désormais qu'hésiter entre cette double alternative : ou la symphyséotomie, c'est-à-dire l'opération dont nous venons de parler, ou l'opération césarienne; dans aucun cas l'embryotomie.

Avec le docteur Mordret, du Mans, nous assistons à un essai habilement tenté pour prolonger la vie d'un malheu-

Digitized by Google

reux, qu'un cancer à l'œsophage empêchait de s'alimenter. Une ouverture artificielle pratiquée à l'estomac permit d'y introduire directement quelque nourriture et de soutenir quelques jours de plus les forces du malade.

Enfin, le Dr Vaslin établit devant nous, avec pièces à l'appui, que, quel que soit le degré de cette déformation du pied, que certains individus présentent en naissant et qui est bien connue sous le nom de *pied-bot*, elle n'est pas au-dessus des ressources de la chirurgie. Celle-ci est capable d'y remédier et de rendre à ces pauvres gens l'usage de leurs membres. Les moulages présentés par le Dr Vaslin, et qui représentent le pied de ces infirmes avant et après l'opération, témoignent éloquemment des résultats obtenus.

La seconde séance s'ouvre par deux communications intéressantes relatives à des faits d'empoisonnement accomplis dans des circonstances assez singulières. La première, due au Dr Charier, nous montre une famille victime d'accidents graves pour avoir occupé une chambre où l'on brûlait, dans un poêle, des débris de bois de construction recouverts de peinture à la céruse. M. Charier émet l'opinion que, les poêles chauffés au rouge se laissant facilement traverser par le gaz et les vapeurs, le plomb contenu dans la céruse, volatilisé à cette haute température, a pu, dès lors, se mêler à l'air de l'appartement. Mais, avec plus d'apparence de raison, on peut croire que les cendres remuées et répandues dans l'atmosphère de la chambre, puis respirées par ceux qui l'habitaient, ont été la cause de l'accident.

Quant au second cas, communiqué par le Dr Chevallier, de Segré, il s'agit d'une nombreuse famille, empoisonnée pour avoir bu du lait écrémé, gardé depuis deux jours dans un vase en poterie vernissée. De ce fait, il résulte qu'il peut y avoir un réel danger à conserver certains aliments dans ces poteries grossières, vernissées avec des

Digitized by Google

produits dans lesquels il entre du plomb. Il serait donc bon de surveiller cette fabrication et même d'exiger sur chaque pièce l'estampille du fabricant, qui, le cas échéant, pourrait être facilement recherché et poursuivi.

C'est ensuite un de nos plus distingués pharmaciens d'Angers, M. Gaudin, qui indique le nouveau procédé qu'il emploie pour obtenir le gaz oxygène dans un état de pureté absolu, permettant de l'administrer en toute sûreté pour ramener à la vie les gens asphyxiés.

Nous avons dit, il y a un moment, que c'est grâce aux méthodes de désinfection d'antisepsie rigoureuse que l'on peut obtenir ces admirables succès dont la chirurgie s'enorgueillit à bon droit. La liste des antiseptiques, qui est déjà fort longue, s'augmente chaque jour de quelque nouvel agent. C'est ainsi qu'un pharmacien de Nantes, M. Grosseron, présente un nouveau-né de cette catégorie, le *fluoral*, qui n'est autre que du fluorure de sodium chimiquement pur, et qui, d'après des expériences paraissant probantes, arrête toutes les fermentations dues aux ferments figurés. Il peut être utilement employé à l'intérieur, comme médicament, aussi bien qu'être utilisé pour la conservation des pièces anatomiques.

Joignant l'utile à l'agréable, M. Grosseron a combiné dans de certaines proportions les parfums retirés de plusieurs sortes de plantes aromatiques et en a formé un produit qu'il désigne sous le nom d'*osmol*. Il en conseille l'emploi pour désinfecter les appartements où ont séjourné des personnes atteintes de maladies infectieuses. Mais, nous touchons là à des questions de parfumerie, qui nous feraient bientôt sortir du domaine de la science.

Nous y rentrons conduits par un distingué pharmacien de notre ville, M. Labesse, qui attire l'attention des médecins sur les inconvénients qu'il y aurait à mettre aveuglément sa confiance dans les résultats fournis par l'albuminimètre d'Esbach. Il montre que le clinicien qui s'en

Digitized by Google

rapporte d'une façon absolue à cet appareil pour apprécier la quantité d'albumine rendue par ses malades est souvent induit en erreur.

Enfin, avec M. Décuillé et M. le Dr Motais, parlons un peu statistique. Établir, comme l'a fait M. Décuillé, la moyenne des journées de maladie des membres de la *Société des Employés de la ville d'Angers*, cela ne semble pas tout d'abord avoir grande portée. Plus qu'on ne le croit, cependant, car c'est à l'aide de documents semblables que l'on peut fixer avec connaissance de cause les frais que nécessite le fonctionnement de pareilles Sociétés de secours mutuels.

M. le Dr Motais donne une statistique intéressante des affections des yeux en Anjou. Elle a été établie sur un chiffre considérable de malades soignés par lui pendant une période de cinq ans. Nous y relevons notamment ce fait, que la lésion oculaire prédominante est de beaucoup la Conjonctivite. L'habile praticien insiste sur le rôle important que la contagion joue dans sa dissémination et montre que c'est souvent à l'école que les enfants se la donnent les uns aux autres et l'apportent de là dans leurs familles. Une autre conclusion de ce travail est que le plus grand nombre des maladies des yeux dans notre Anjou, se développeraient sous l'influence du rhumatisme et du tempérament lymphatique.

Dans une seconde communication faite à la section des Sciences appliquées, le Dr Motais constate que l'œil des enfants de la campagne se rapproche bien plus de l'œil normal que celui des enfants des villes. Les premiers ont les yeux disposés pour voir au loin ; chez les seconds ils sont modifiés pour voir de près. En exerçant trop tôt ses yeux sur des objets petits et rapprochés, ces organes se déforment, s'allongent et arrivent ainsi à une myopie plus ou moins accusée. Et, chose curieuse, qui nous est révélée par l'habile oculiste, dans les familles où la mère exerce

Digitized by Google

une profession qui exige une constante application de la vue sur des objets rapprochés, comme celle de couturière, les fils ont beaucoup plus que les filles une tendance marquée à la myopie. L'influence héréditaire de la mère se ferait donc bien plus sentir sur les garçons que sur les filles, lesquelles seraient plutôt soumises à l'influence paternelle.

Pour terminer, le Dr Petrucci, médecin-directeur de l'établissement de Sainte-Gemmes, nous fait entendre une note qui manque de gaîté. Le savant médecin aliéniste nous montre que le monde est plein de fous (nous nous en doutions bien un peu) et que beaucoup de gens se promènent dans les rues, qui devraient être renfermés pour leur propre sûreté et celle des voisins. Il admet toutefois que c'est un acte si grave, de priver quelqu'un de sa liberté, qu'il est de toute nécessité de s'entourer des plus minutieuses précautions, afin d'éviter toute erreur de diagnostic. Mais, dit-il, le médecin, seul, est apte à juger si un individu doit être ou non renfermé, ou rendu à la liberté après en avoir été privé. Que la magistrature intervienne pour sanctionnner la décision médicale, rien de plus juste ; mais à cela doit se borner son intervention. La dégénérescence nous envahit ! s'écrie le savant Docteur ; elle est physique, intellectuelle et morale Hélas ! que cela est vrai !... Mais que de gens on devrait donc enfermer, s'il fallait emmurer tous les dégénérés !

*
* *

La section des *Sciences appliquées* nous apporte un travail d'ethnographie de M. le Dr Atgier, dans lequel l'auteur se livre à la difficultueuse recherche des origines de la population de la France. Il nous donne les caractères de chacune de ces races indo-européennes, qui sont venues se mêler ou plutôt se substituer à la race autochtone de la Gaule. Il nous fait connaître, carte en main, les migrations

Digitized by Google

des Pélasges ou Ibères venus du Caucase; des Celtes, partis du voisinage de l'Himalaya ; des Kimrys, originaires de la région qui s'étend entre l'Oural et la Caspienne. Du mélange de ces races principales est résultée la population actuelle de la France, dans laquelle on peut reconnaître çà et là, plus ou moins bien conservés, les caractères des types originaux.

Or, au train dont les naissances diminuent, dans notre pays, nous aurions bientôt besoin de nouvelles immigrations, semblables aux précédentes, pour maintenir le chiffre de la population à son taux normal.

C'est précisément ce fait, dont M. G. Guéry montre toute la gravité et qui lui fait jeter à son tour un cri d'alarme. Il nous dit que de l'année 1890 à celle de 1892, la population de la France, bien loin d'avoir été en augmentant, a diminué de 69.000 habitants. Mais, quand l'intelligente jeunesse, comprenant la gravité du danger, fait entendre, à l'exemple de M. G. Guéry, de si généreux et pathétiques accents, on a tout lieu d'espérer que le mal sera un jour enrayé et que notre pays reviendra aux principes d'ordre et de morale qui l'empêcheront de devenir la risée des nations et l'objet de leur mépris.

Il est bon de signaler, en passant, avec M. Guéry, que dans notre ville d'Angers les naissances ne comblent pas les vides laissés par la mortalité; et si, cependant, on constate d'un recensement à l'autre une augmentation dans le nombre des habitants, la raison en est entièrement due à l'introduction d'éléments étrangers, c'est-à-dire de gens venus de la campagne, qui s'y sentent attirés par des raisons diverses. C'est la population agricole qui émigre; et c'est là un autre malheur. En somme, il faut bien que l'on sache que si la France a encore un excédent de naissances, c'est entièrement à la population des campagnes qu'elle le doit.

Défendre l'alcool, après que l'on a établi l'augmentation

Digitized by Google

effrayante de la mortalité et fait le procès à la diminution des naissances, est une entreprise un peu audacieuse, car on ne saurait jamais trop dire quels ravages l'abus des liqueurs fortes produit dans notre pays. Disons toutefois, à la décharge de M. Cointreau, qui a soutenu avec habileté ce mauvais procès, qu'il tient à nous fournir des alcools aussi purs que possible, le plus débarrassés qu'il se peut, par des distillations soigneusement faites, des produits de tête et de queue, qui renferment les substances les plus nuisibles, pour ne conserver que le cœur du liquide fermenté, c'est-à-dire la partie la moins toxique. Les ingénieux appareils dont il nous a fait la démonstration, notamment la balance de Roberti, si simple et si bien imaginée pour reconnaître le degré alcoolique d'un vin ou d'une liqueur nous ont, à bon droit, fort intéressés.

Enfin, M. Bouchard, président de la section, lit deux notes. Dans la première, il montre quelle fortune c'est pour le canton de Pouancé, aux terres si compactes, de posséder d'abondants dépôts calcaires dont on fait de la chaux pour amender ces terres qui, devenues bien plus meubles, acquièrent une extrême fertilité. Dans la seconde, il traite de l'hybridation des cépages américains destinés à servir soit de porte-greffes, soit de producteurs directs, vigoureux et de bonne qualité, capables de reconstituer nos vignobles et de nous consoler de nos pertes dans un avenir qu'il faut espérer peu éloigné.

⁂

La Section des *Sciences pures*, qu'on nous a imposé l'honneur de présider, n'a pas été des moins intéressantes et la moins féconde en travaux de valeur. Presque tous les ordres de sciences ont été successivement abordés; les hautes mathématiques, la physique et la météorologie, les sciences naturelles, la tératologie, l'archéologie, ont provoqué, comme on peut s'en assurer par la lecture des Comptes rendus, de fort intéressantes discussions.

Digitized by Google

Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous avons constaté la très large part que les professeurs des *Facultés libres de l'Ouest* ont prise aux travaux de cette Section, puisque près de la moitié de ceux qui ont été communiqués sont dus à leur actif concours.

Nous avons également été heureux de constater qu'un grand nombre des communications ont eu spécialement pour objet la géologie, la flore, la faune, la météorologie, de notre pays d'Anjou.

C'est ainsi que nous entrons en scène avec deux communications fort intéressantes pour l'histoire naturelle de notre pays.

M. Davy, ingénieur des mines de Saint-Étienne, en résidence à Châteaubriant, à l'aide des ossements des Vertébrés, récoltés par lui dans les grottes naturelles creusées dans le calcaire de la vallée du Layon, reconstitue une partie de la faune, si différente de celle de l'époque actuelle, qui habita l'Anjou dans les temps quaternaires.

Dans le même ordre d'idées, M. Préaubert étudie et place sous nos yeux une collection de haches de pierre recueillies en Anjou. La plupart des armes de ce genre, découvertes dans notre région, appartiennent à la *pierre polie*, un petit nombre seulement à la *pierre éclatée*. Tandis que ces dernières sont généralement faites avec des matériaux de provenance étrangère, les premières ont été obtenues à l'aide de cailloux roulés, que l'on ne prenait pas la peine de dégrossir préalablement en levant des éclats, mais que l'on travaillait directement au moyen de polissoirs. Les dépressions, les inégalités que ces *celtæ* ont conservées, montrent, à n'en pouvoir douter, que tous sont d'anciens galets roulés par les eaux, recueillis, puis polis avec un soin variable par les primitifs habitants de nos contrées. M. Préaubert profite de l'occasion pour mettre en garde contre certaine fabrication tout actuelle de pierres polies, obtenues par un procédé semblable à celui

Digitized by Google

qu'employaient nos pères, et dont des industriels peu scrupuleux s'efforcent d'écouler les produits, moyennant finance, entre les mains des amateurs naïfs.

Continuant la série d'études qui intéressent spécialement l'Anjou, nous avons à signaler une note de M. l'abbé Bardin, dans laquelle l'auteur soutient que, contrairement aux indications récentes de la carte géologique de France au millionième, notre Anjou ne possède pas de lambeaux du terrain Pliocène, et que ce qui est désigné sous ce nom doit être, en réalité, attribué au Miocène. C'est un point assez délicat, qui trouve dans l'assemblée plus d'un contradicteur. Malheureusement, l'auteur du Mémoire étant absent, la question ne peut pas être définitivement tranchée.

Après le sol, la faune de l'Anjou retient notre attention, d'abord avec M. l'abbé Lebrun, qui nous fait connaître la découverte accomplie par lui, dans la forêt d'Ombrée, d'une belle espèce de Papillon, nouvelle pour notre pays, le *Limenitis populi* L., que l'on est tout étonné d'y rencontrer, car elle appartient à une faune plus septentrionale.

Puis, c'est M. l'abbé Davy, curé de Fougeré, qui à son tour, entretient l'assemblée de ses persévérantes recherches sur les Coucous, à la suite desquelles il conclut à l'existence en Anjou de deux espèces bien distinctes, le gris et le roux, sujet jusqu'ici fort controversé.

Enfin, M. l'abbé Hy, le savant et zélé professeur de botanique de la Faculté libre des sciences, fait connaître au Congrès les conclusions de ses études sur les hybrides spontanés du genre *Rosa*, découverts aux environs d'Angers. Tandis que le regretté botaniste angevin Boreau n'admettait pas leur existence, M. Hy établit d'une façon péremptoire qu'on en rencontre, et il en indique l'origine.

Il constate, en outre, que si les conditions climatériques ne sont pas très favorables, la fertilité de ces hybrides s'amoindrit ou même qu'ils arrivent à la stérilité.

Digitized by Google

Une jolie liste de Mousses rares ou même nouvelles pour l'Anjou complète la communication de notre collègue et ami.

L'auteur de cet article (car pour que ce résumé soit complet, il faut bien dire un mot de chacun des travaux présentés au Congrès) a exposé le résultat de ses recherches sur une production naturelle venue d'Amérique. Il s'agit d'une espèce de Papillon, dont la chenille vit sur un arbuste épineux, enfermée dans une galle arrondie, ayant la dureté du bois et présentant une assez grande analogie avec nos vulgaires billes de chêne. Seulement, à la surface de cette galle on remarque un petit opercule habilement découpé sans doute par la chenille avant sa métamorphose en papillon. C'est une sorte de clapet, qui ne tenant plus que légèrement, tombe sous la poussée de l'insecte arrivé à son complet développement, pour permettre au petit prisonnier de sortir et de trouver la liberté.

Un jeune naturaliste de Nantes, M. Nicollon, dans une première communication, où il marie d'une façon heureuse l'hygiène et l'histoire naturelle, montre le danger qui peut résulter du défaut de soin dans la préparation et l'expédition du poisson frais, les maladies, dont la glace impure employée pour sa conservation pendant le transport de la mer au lieu de consommation peut être l'origine.

Dans une seconde lecture il insiste sur la possibilité et l'importance qu'il y aurait à dresser une carte marine indiquant d'une façon précise les zones de pêche où il y a chance de prendre le poisson dans une proportion rémunératrice.

M. le Dr Atgier, que ses fonctions de médecin militaire et le rôle qu'il est appelé à jouer dans les Conseils de révision, met fréquemment en situation d'observer à nu les vices de conformation de nos semblables, expose un certain nombre de faits tératologiques, qui l'amènent à cette conclusion que les anomalies, les monstruosités pré-

Digitized by Google

sentées par l'espèce humaine ne sont que l'image des états qui existent à l'état normal, mais passager, dans l'embryon humain, ou à l'état permanent chez les espèces animales.

Avec le R. P. Poulain, M. Lac de Bosredon et M. Couette, tous trois de l'Université catholique, les mathématiques entrent en scène.

Les travaux des géomètres grecs sur les sections coniques, dit le P. Poulain, après être restés 1800 ans sans recevoir d'application, ont permis à Képler de découvrir le mouvement des planètes. Ce qui prouve que la science doit marcher de l'avant sans trop se préoccuper des déductions pratiques que l'on peut tirer de ses découvertes. Celles-là viendront à leur moment. Espérons toutefois que les recherches de l'habile mathématicien sur la *géométrie du triangle* n'attendront pas aussi longtemps pour recevoir leurs applications.

Les équations savantes de M. Lac de Bosredon, relatives à l'élégante méthode qu'il a imaginée pour étudier les sections planes des surfaces, ne se trouveraient peut-être pas à leur place dans un article de la *Revue d'Anjou;* aussi nous renvoyons les spécialistes au Mémoire du distingué professeur, inséré in-extenso dans le volume du Congrès.

Nous en dirons autant du fort remarquable travail de M. Couette, sur la théorie de la Réflexion et de la Réfraction du son, qu'il propose comme une introduction, une leçon préparatoire à l'étude bien plus compliquée de la réflexion et de la réfraction de la lumière.

Enfin, l'observation des troubles atmosphériques, avec M. Durand-Gréville, météorologiste distingué, autant que fin critique d'art, et M. Quélin, directeur de la Station météorologique d'Angers, nous conduit jusque dans les nuages, où, avec des guides aussi sûrs, nous ne sommes pas exposés à nous perdre ni à faire de là-haut de chûtes regrettables. L'un nous montre, d'une part, les relations

Digitized by Google

qui existent entre la courbe d'un baromètre enregistreur et la forme du tourbillon qui trouble l'atmosphère et, d'autre part, la loi qui préside à la répartition des orages qui éclatent sur plusieurs points en même temps.

L'autre nous indique la marche que suivent généralement les nuages, en particulier dans notre région. Des indications précises sur leur direction ont un réel intérêt. Fixés par avance sur la voie que suivent les courants atmosphériques, un ouragan vient-il à être signalé à quelques centaines de lieues, voire même en Amérique, il devient possible, avec l'aide du télégraphe, d'informer les gens assez longtemps à l'avance de quelle visite ils sont menacés. Rien ne les empêche dès lors de rentrer et mettre en sûreté leurs récoltes, leurs troupeaux et tout ce qui pourrait avoir quelque chose à craindre de ce redoutable passant.

*
* *

Ainsi s'est terminé ce Congrès pendant lequel, aussi bien à la satisfaction des météorologistes que de tous les autres membres, ne s'est élevé aucun orage ; et si les discussions ont été animées, elles le furent juste assez pour soutenir l'intérêt des séances et ne laisser après elles aucun souvenir amer. La plus aimable cordialité n'a cessé de régner dans les différentes Sections entre tous les congressistes, soit angevins, soit étrangers, qui ont bien voulu prendre part à ces réunions.

Aussi, ne peut-on que souhaiter de voir se réaliser bientôt le vœu formulé avec tant de chaleur par M. le Dr Descoings, au banquet qui a servi de clôture à ces journées si bien remplies, à savoir que ce Congrès scientifique, qui a réussi au-delà de nos espérances, soit, à brève échéance, suivi d'un second, auquel on peut prédire un succès qui ne le cédera en rien à celui qui a si heureusement couronné cette première tentative.

Dr P. Maisonneuve.

Digitized by Google

UN BARREAU DE PROVINCE

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES
EN TOURAINE
ET LE BARREAU DE TOURS
(suite)

XXIII

Plus le mouvement réformateur s'affirme et s'accentue à la veille de la Révolution, plus l'influence des avocats grandit dans les assemblées locales.

Nous la retrouvons principalement dans les assemblées nouvelles créées par les édits royaux du 22 juin et du 18 juillet 1787, qui se réunirent à Tours à la fin de cette même année, à l'effet de délibérer « sur la répartition et l'assiette des impositions et sur les dépenses relatives aux chemins, travaux publics et autres objets d'intérêt général ».

Le barreau du siège y était représenté par *Barbet*, doyen des avocats au bailliage, dont il a été maintes fois question dans cette étude, et qui siégea à l'assemblée générale des trois provinces de la Généralité de Tours comme membre du Tiers[1]. A l'assemblée provinciale de Touraine, tenue le 6 octobre 1787, un autre avocat connu du barreau de Tours, *Delaunay*[2], siège auprès de son confrère *Barbet*.

La plupart des membres du Tiers, composant les deux assemblées, sont d'ailleurs pris parmi les juristes avocats ou magistrats. *Chesnon de Baigneux*, lieutenant-criminel à Chinon, fait partie de l'assemblée générale et de l'assemblée provinciale, *Mignon*, procureur du roi au bureau des finances, *Du Moustier*, avocat du roi à Loudun, *Haren*,

[1] Voir notre travail sur les *Assemblées de la généralité de Tours en 1787*. *Revue de l'Anjou*, 1885.

[2] Il s'agit de Delaunay dont nous avons parlé plus haut. (V. ch. XXII).

Digitized by Google

avocat et procureur ducal à Amboise, *Gaultier*, avocat du roi à Tours, *Haincque*, lieutenant-général à Loches, *Suteau*, notaire à Montrichard, *Ragonneau*, avocat fiscal à Richelieu, et *Diotte de la Vallette*, avocat à Loudun sont membres de l'assemblée provinciale. Ce sont encore les deux avocats *Barbet* et *Delaunay* qui sont nommés pour représenter le Tiers dans la commission intermédiaire, délégation permanente de l'assemblée provinciale pendant les intersessions[1].

Cependant, la réforme administrative tentée en 1787 ayant bientôt paru insuffisante, les États-Généraux furent convoqués par lettres patentes du 12 février 1789.

L'assemblée générale des trois États du bailliage de Tours était fixée au 16 mars suivant.

Le 27 février, les avocats du barreau de Tours, assemblés chez leur bâtonnier, *Saullay*, dressèrent leur cahier de doléances et nommèrent deux députés pour les représenter à l'assemblée du Tiers-État de la ville de Tours qui devait se tenir le 2 mars.

Le cahier des doléances de l'ordre des avocats n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais nous savons par le procès-verbal de la réunion, que *Saullay* et *Moreau* furent désignés à l'unanimité par leurs confrères[2]. Deux autres avocats du siège, *Gaudin* et *Gardien*, le premier, échevin, le second, procureur du roi à l'Hôtel de Ville, figurent également à l'assemblée du Tiers-État de la ville de Tours[3] et font partie des vingt-quatre députés désignés

[1] L'assemblée provinciale ne se réunit qu'une fois, en 1787, mais sa commission intermédiaire fonctionna régulièrement jusqu'au 4 août 1790. Ch. de Grandmaison, *La Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Touraine*, 1872.

[2] Arch. municipale de Tours AA. — Les avocats qui signèrent le procès-verbal étaient : *Saullay*, *de la Porte*, *du Breuil*, *Moreau*, *Gaudin*, *Gardien*, *Roussereau*, *Rondeau de Châteauroux* et *Soreau*.

[3] L'assemblée du Tiers-État de la ville de Tours siégea du 2 au 8 mars.

Digitized by Google

pour se présenter à l'assemblée préliminaire du Tiers-État du bailliage qui devait se tenir le 9 mars.

Le cahier des doléances du Tiers-État de la Ville fut dressé par une commission composée de douze membres, chargés de réduire tous les cahiers des corporations en un seul.

Il n'est pas téméraire de penser que ce cahier, qui se distingue par une grande élévation de pensée et de langage, fut, en grande partie, l'œuvre des deux avocats, *Moreau* et *Saullay*, qui faisaient partie de la commission, et plus particulièrement de *Moreau*, que son rare mérite désignait pour cette importante mission et dont nous voyons d'ailleurs le nom placé au premier rang des signataires du cahier[1]. La forme juridique dans laquelle sont présentées les revendications relatives à toutes les réformes demandées et plus spécialement aux réformes administratives et judiciaires, prouve suffisamment que ces doléances sont dues à la plume d'un homme de haute valeur, et certainement d'un juriste.

Il en fut sans doute de même à l'assemblée préliminaire du Tiers-État du bailliage[2] qui paraît avoir adopté le cahier du Tiers-État de la ville de Tours. A l'assemblée générale du Tiers-État du bailliage principal et des bailliages secondaires qui s'ouvrit à Tours le 16 mars, c'est encore *Moreau* qui fut un des deux commissaires nommés pour représenter la ville de Tours dans la commission chargée de la rédaction du cahier général du Tiers. Tout porte à croire qu'il en fut un des principaux rédacteurs, car l'assemblée générale, sans doute pour rendre hommage à ses services, l'élut député aux États-Généraux. Parmi les autres membres de la députation se trouvaient plusieurs

[1] Voir notre *Etude sur les doléances du Tiers-Etat de Tours, aux Etats Généraux de 1789. — Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1894.

[2] Cette assemblée siégea du 9 au 13 mars.

Digitized by Google

magistrats : *Gaultier*, avocat du roi au présidial, *Niochc*, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts à Loches, *Bouchet*, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon, *Chesnon de Baigneux*, lieutenant-criminel à Chinon. En Touraine, comme dans le reste de la France, les juristes paraissaient, à cette époque, les plus capables et les mieux qualifiés pour défendre les intérêts et les droits du Tiers-État dans les assemblées de la nation.

XXIV

Comme il est facile de le prévoir, les avocats du barreau de Tours étaient alors partisans des réformes réclamées par le Tiers, et ce n'est pas sans raison que l'intendant de la Généralité donnant son appréciation sur l'avocat *Moreau*, député aux États-Généraux, le classe parmi les « fougueux parlementaires ». Presque tous ses confrères du barreau pensaient comme lui ; aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir à la tête du parti libéral pendant les derniers mois de l'année 1789.

Pendant les quelques mois d'anarchie spontanée qui succédèrent à la prise de la Bastille, les avocats *Barbet*, *Gardien* et *Soreau* devinrent successivement présidents du comité permanent qui se substitua à l'ancien corps de ville dissous par l'émeute[1].

Aux élections qui ont lieu au commencement de l'année 1790 (24 janvier-11 février) pour la constitution de la nouvelle administration municipale, deux avocats, *Roussereau* et *Cottereau* sont nommés officiers municipaux, *Soreau* devient notable. Lors de la constitution de l'admi-

[1] Cf. notre *Etude sur l'anarchie spontanée en Touraine*, 1885.

Digitized by Google

nistration du district de Tours (20 juin 1790) le même *Soreau* est élu procureur syndic. Lors de la constitution de l'administration départementale (7 juin-17 juin 1790) plusieurs avocats de Loches et des autres sièges sont nommés administrateurs[1]. A la même époque, l'avocat *Delaunay*, qui a pris le nom de *Veau-Delaunay*, continue à siéger dans la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale[2] dont les pouvoirs sont sur le point d'expirer. Aux élections de novembre 1790 (22-27 novembre) pour le renouvellement de la moitié du Conseil général de la commune, *Veau-Delaunay*, qui s'est signalé par l'ardeur de ses convictions révolutionnaires et qui est un des membres actifs du club des Amis de la Constitution, est élu conseiller municipal et prend la place du sage *Cottereau* dont les idées modérées ne sont plus de saison.

Ce sont encore les avocats qui doivent profiter de la réforme judiciaire, comme ils ont su tirer parti de la réforme administrative. L'Assemblée constituante ayant, par décret des 16-24 août et 2 septembre 1790 institué l'élection des juges, en même temps qu'elle abolissait la vénalité des offices de judicature, les assemblées électorales des districts se réunissent le 6 octobre pour procéder à la nomination des cinq juges et quatre suppléants qui doivent former chaque tribunal. Les seules conditions d'éligibilité sont d'avoir trente ans accomplis et d'avoir exercé publiquement, pendant cinq ans, comme juge ou homme de loi[3].

Le département d'Indre-et-Loire est divisé en sept districts : Tours, Amboise, Châteaurenault, Loches, Chinon, Preuilly et Langeais. Chaque district comprend un tribunal ;

[1] Le Conseil général du département qui se composait de trente-six membres, comprenait en 1790 *Pothier* et *Martin*, avocats à Loches.

[2] Arch. départ. C. 736 et 737. — La commission cessa ses fonctions le 4 août 1790.

[3] Décret des 16-24 août 1790, art. 9.

Digitized by Google

par exception, le tribunal du district de Langeais siège à Bourgueil.

Aux termes de la loi du 22 décembre 1789, qui formait le nouveau code électoral, les représentants de la nation, les administrateurs et les juges étaient élus au suffrage à deux degrés par l'universalité des citoyens. Tout Français, majeur de vingt-cinq ans, domicilié depuis un an dans le canton, payant une contribution directe de trois francs et n'étant pas en état de domesticité ou de faillite, était citoyen actif. Les citoyens actifs se réunissaient au chef-lieu de canton et nommaient au scrutin de liste les électeurs du second degré à raison d'un par cent citoyens actifs. Les électeurs devaient être choisis parmi les citoyens actifs payant une contribution directe de dix francs. L'assemblée électorale du département d'Indre-et-Loire comprenait environ cinq cents électeurs, ce qui représentait cinquante mille citoyens actifs.

A Tours, les suffrages des électeurs se portèrent de préférence sur d'anciens magistrats ou sur les avocats les plus estimables Le président du présidial *Valleteau de Chabrefy* est nommé président du nouveau tribunal. Les juges sont : *Jahan*, procureur, président du directoire du district; *Gaultier*, avocat du roi au présidial et député à la Constituante, et les avocats *Roussereau* et *Cottereau*. Les suppléants sont deux conseillers au présidial : *Thenon* et *Robin*, et deux avocats : *Moreau*, député à la Constituante et *Gaudin*. *Cottereau* n'ayant pas accepté, fut remplacé par *Moreau* et *Valleteau de Chabrefy*, s'étant retiré, fut remplacé par *Thenon*. Le commissaire du roi, nommé par la couronne, est *Mignon*, ancien procureur du roi au bureau des finances [1].

Lors de la constitution du tribunal criminel, constitué

[1] Un autre avocat de Tours, *Rondeau-Châteauroux* fut élu juge du Tribunal de Châteaurenault.

Digitized by Google

par le décret des 16-29 septembre 1791, c'est l'avocat *Veau Delaunay* qui est nommé commissaire du roi et un autre avocat, *Douet le jeune*, est élu accusateur public [1].

Cependant, les barreaux ne pouvaient échapper à la fureur de destruction qui sévissait alors dans les esprits. La suppression des parlements et des présidiaux devait fatalement amener la suppression des barreaux. Ce ne fut toutefois qu'implicitement que l'abolition de l'ordre des avocats fut prononcée par l'Assemblée Constituante. Elle résulte, en effet, de l'article 10 du décret des 2-11 septembre 1790, disposition dans laquelle l'Assemblée, s'occupant du costume des juges et commissaires du roi, ajoutait : « Les hommes de loi, ci-devant appelés avocats, ne devant former ni ordre ni corporation, n'auront aucun costume particulier dans leurs fonctions. »

Si l'ordre disparut, les avocats demeurèrent ; il semble même qu'ils continuèrent pendant quelque temps à porter leurs anciens titres, car l'almanach historique de Touraine pour l'année 1791 les désigne encore sous le nom d'avocats. A partir de 1792, ils figurent sous la qualification d'hommes de loi qui sert à les distinguer des défenseurs officieux créés par décret de décembre 1790.

La liberté de la profession et la suppression totale des garanties d'aptitude et de moralité faisaient un devoir aux membres des anciens barreaux d'éviter toutes confusions avec ces nouveaux mandataires des parties qui ne reconnaissaient entre eux aucun lien de confraternité, aucune obligation de discipline.

[1] Le tribunal criminel du département comprenait un président et trois juges, pris chacun tous les trois mois et par tour dans les tribunaux du district, un accusateur public et un commissaire du roi. Le président et l'accusateur public étaient nommés par les électeurs du département.

Digitized by Google

XXV

A cette époque, l'influence des hommes de loi est encore dominante dans les Conseils généraux et Directoires des corps administratifs. A Tours, en 1791 et 1792, ils sont dix-sept inscrits à l'almanach du département, tous anciens avocats, parmi lesquels nous retrouvons les membres de l'ordre, signataires du cahier de 1789[1]. D'autres, plus jeunes, *Japhet*, *Moisand*, *Douet aîné* et *Douet jeune*, *Deslandes* et *Sénard*, commencent l'exercice de la profession au moment même où les tribunaux, étant presque déserts par suite de la crise, les ambitieux n'ont plus qu'à se tourner vers la politique.

Aux élections de 1791, pour le renouvellement de la moitié du Conseil général du département (25 août-6 septembre) *Veau Delaunay* et *Douet aîné* sont élus administrateurs; en même temps, *Japhet* est administrateur du district de Tours, *Soreau* est procureur syndic du directoire du district de Tours, *Dubreuil* est officier municipal, *Douet jeune* est substitut du procureur de la commune. D'autres hommes de loi, qui portaient le titre, mais qui n'exerçaient pas devant les tribunaux, parviennent également aux honneurs; *Baignoux* devient administrateur du district et député à la Législative (élections des 25 août-6 septembre 1791). *Bouilly*, l'homme de lettres, et l'instituteur *Bourguin*, qui se qualifient tous deux hommes de loi, deviennent : le premier adminis-

[1] Les hommes de loi inscrits à l'Almanach de 1792 sont, avec la date de leur admission : 1738, Barbet, doyen; 1754, Saullay, ex-bâtonnier; 1761, Dubreuil; 1762, Moreau; 1763, Gaudin; 1770, Roussereau; 1774, Douet de L'Ormeau; 1775, Veau-Delaunay; 1776, Coulon; 1777, Barais; 1787, Japhet fils; 1787, Moisand; 1787, Douet fils aîné; 1787, Douetle jeune; 1790, Deslandes; 1790, Sénard.

Digitized by Google

trateur du district, le second officier municipal et administrateur du département.

En 1792, après la chute de la royauté, tous les corps administratifs et judiciaires sont soumis à la réélection et renouvelés en entier ; la plupart des anciens membres du barreau de Tours disparaissent de la scène politique pour faire place aux politiciens et aux exaltés, membres des sociétés populaires.

L'avocat *Veau Delaunay*, élu suppléant à la Convention (8 septembre 1792) devient membre du directoire du département (12 novembre 1792) et procureur général syndic. Ses anciens confrères sont écartés des corps administratifs où leurs opinions et leurs tendances paraissent désormais trop modérées. La vogue est maintenant aux défenseurs officieux et aux anciens procureurs qui sont devenus populaires depuis qu'ils ont changé leur titre contre celui d'avoué [1]. L'ancien procureur *Esnault*, qui est procureur général syndic du directoire du département, est nommé maire de Tours aux élections des 12-30 décembre 1792. Un défenseur officieux, *Texier Olivier*, qui était clerc de procureur en 1791, devient administrateur du département. L'avocat *Sénard* est élu procureur de la commune et l'avoué *Bassereau* devient son substitut.

Les tribunaux ont été presque complètement renouvelés aux élections du 20 novembre 1792 ; au tribunal du district de Tours, deux juges seulement, l'ancien procureur *Jahan* et l'ancien avocat *Roussereau* sont réélus ; les nouveaux juges sont deux avoués : *Demezil* et *Bruère*, et l'homme de loi *Bouilly*. L'avocat *Japhet* est nommé commissaire national. *Douet le jeune* est accusateur public au tribunal

[1] Un des orateurs de la Constituante déclara dans la discussion « qu'il était de l'intérêt des procureurs eux-mêmes que le nom de procureur fût changé aux yeux de la société » et le *Moniteur* du 17 décembre 1790 constate que ces paroles furent accueillies par les murmures de l'assemblée.
A Tours, en 1792, les avoués étaient au nombre de trente.

Digitized by Google

criminel. *Douet l'aîné* est élu juge de paix. *Soreau*, qui a joué un rôle important dans les premières années de la Révolution, est trop heureux de trouver un refuge dans les modestes fonctions d'assesseur de la justice de paix.

L'heure est venue où, au milieu de la tourmente révolutionnaire, les bons citoyens n'ont plus qu'à déserter les fonctions publiques, où l'exercice même de la profession d'avocat devient périlleux pour les modérés.

Au cours des années 1793 et 1794, les vieux avocats abandonnent la barre et cherchent leur salut dans l'obscurité.

Le célèbre jurisconsulte *Cottereau*, désigné aux proscriptions par le courage qu'il a montré en 1791 dans sa défense de la liberté religieuse[1], émigre. L'ancien doyen *Barbet* et l'ancien bâtonnier *Saullay* rentrent dans l'ombre, ainsi que *Gaudin* et *Douet* père. L'ex-constituant *Moreau*, porté sur la liste des suspects est arrêté à la fin de l'année 1793 et détenu avec son confrère *Soreau*.

Seul, parmi les avocats, *Veau-Delaunay* suit le courant et entre à la Convention où il est appelé comme titulaire, à la fin de l'année 1793, en remplacement du député *Gardien*, qui vient de monter sur l'échafaud avec les chefs du parti girondin[2].

Durant ces temps si profondément troublés, il semble que la vie publique est arrêtée, les affaires cessent, les Tribunaux chôment; plus de défense pour les intérêts privés ni pour les personnes; le cours de la justice est suspendu.

La suppression des avoués (3 brumaire an II), succédant à quelques années d'intervalle à la destruction de l'ordre des avocats, laissait le champ ouvert aux agents d'affaires qui, sous le nom de « fondés de pouvoirs », s'abattirent

[1] *Consultation sur la liberté religieuse*. Cottereau, 1791.

[2] *Veau-Delaunay* se fit connaître à la Convention par plusieurs rapports sur l'instruction publique.

Digitized by Google

sur la profession, devenue libre, au grand détriment des justiciables.

Au surplus, pour avoir le droit de se présenter en justice, la loi du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) imposait à ces fondés de pouvoirs l'obligation de se munir préalablement d'un certificat de civisme, et l'on sait par quelle complaisance aux doctrines jacobines s'acquéraient ces brevets de sans culottisme.

L'abus devint bientôt tel que, quelques années après, on ne songeait plus qu'à interdire aux défenseurs officieux l'accès du prétoire. Rien n'égalait l'ignorance de ces praticiens de bas étage, si ce n'est leur indignité. On signala à Paris, parmi ceux qui se présentaient ainsi comme défenseurs devant les tribunaux, d'anciens laquais, des porteurs d'eau, voire des repris de justice. Les anciens avocats qui, par dévouement à leurs clients, continuaient l'exercice de la profession, souffraient des promiscuités d'un pareil voisinage. « Nous voyons avec douleur, disait le Tribunal de Cassation, dans une pétition adressée aux Conseils, pendant le Directoire, des fonctions délicates partagées entre des hommes irréprochables et qui ont fait leurs preuves et des vagabonds que le hasard de leur fortune a poussés dans une carrière qu'ils déshonorent. » Les doléances ne firent que s'accentuer avec le temps. A la suite d'un rapport du ministre de la justice Merlin, le Directoire ordonna, en l'an IV, une enquête sur les actes de concussion commis dans l'exercice de leur ministère par les soi-disant hommes d'affaires. Deux ans plus tard un orateur s'écriait, à la tribune législative : « Il faut purger les tribunaux de ces vampires qui les déshonorent[1]. »

[1] Léouzon-Leduc. *Les avocats et la Révolution.*

Digitized by Google

XXVI

A Tours, parmi les hommes d'affaires qui envahirent alors le prétoire, un, surtout, laissa un souvenir durable par le rôle politique qu'il joua pendant la Terreur ; nous voulons parler de *Sénard* que nous avons déjà eu l'occasion de nommer.

Avant la Révolution, *Sénard* exerçait les misérables fonctions de praticien dans la baronnie de l'Isle-Bouchard, où il avait été, s'il faut en croire un écrit contemporain, rejeté à cause de son indignité professionnelle de toutes les communautés de procureurs ; il affectait à cette époque des prétentions à la noblesse, se faisait appeler *Sénard des Lys* et il paraît certain que sa première femme était filleule du roi et que Louis XVI signa son contrat de mariage [1]. A la fin de l'année 1790 il vint s'installer à Tours, et, profitant du trouble jeté dans le barreau par la suppression de l'ordre, il prit le titre d'avocat. A peine établi, il ne tarda pas à divorcer et épousa en secondes noces la fille du directeur du spectacle qui divorça elle-même peu de temps après ; il exerçait alors la profession de défenseur devant le tribunal criminel, où il avait pris la spécialité lucrative de plaider pour les aristocrates et les prêtres insermentés.

Certaines affaires retentissantes et particulièrement l'acquittement du curé de Saint-Flovier, prononcé sur sa plaidoirie, par le tribunal criminel, en juin 1792, mirent le comble à sa réputation.

Nommé procureur de la commune de Tours, en décembre

[1] Voir notre *Etude sur les Sociétés populaires dans le département d'Indre-et-Loire*, *1887*.

Digitized by Google

1792, il se distinguait encore, après la mort de Louis XVI, par la modération de ses sentiments politiques, lorsqu'en juin 1793, après la chute du parti girondin, il se jeta à corps perdu dans le parti montagnard et prit part aux pires excès révolutionnaires. C'est à lui que le général Ronsin, délégué de la Convention pour réprimer l'insurrection vendéenne, confie la présidence de la commission militaire qui doit terroriser le département. En quinze jours (30 juin-16 juillet) la commission *Sénard*, siégeant à Tours, prononce, pour crimes contre-révolutionnaires, huit condamnations à mort suivies d'exécution dans les vingt-quatre heures de la sentence, et il ne faut rien moins que la protestation unanime de toutes les administrations du département pour arrêter la guillotine et calmer cette ardeur sanguinaire[1]. Mais *Sénard* ne se tient pas pour battu et, malgré l'hostilité qu'il rencontre parmi les membres du club jacobin, jaloux de la prépondérance qu'il a prise, il continue à dominer ses adversaires par l'audace de ses dénonciations au comité de salut public.

Devenu, après diverses alternatives[2], secrétaire rédacteur du Comité de sûreté générale de Paris (avril 1794), il profite de la puissance que lui assurent ses redoutables fonctions pour se venger de ses ennemis et faire arrêter tous ceux qui lui portent ombrage.

Ses anciens confrères ne sont pas épargnés, et nous trouvons parmi ceux qu'il expédie à Paris et qui devront attendre dans les cachots la chute de Robespierre, l'ancien homme de loi *Baignoux*, qui est maire de la ville depuis le mois de décembre 1793, l'ancien procureur *Esnault*, ex-maire de Tours, les anciens avocats *Japhet*, *Douet* et *Soreau*, le défenseur officieux *Texier Olivier* et l'ancien

[1] Les registres de la Commission *Sénard* sont conservés au greffe de la Cour d'appel d'Angers.

[2] Voir à notre *Étude sur les Sociétés populaires*, le récit de la dictature de Sénard, à Tours, pendant l'année 1794.

Digitized by Google

avoué *Bassereau*, qui fut le propre substitut de *Sénard* lorsqu'il exerçait les fonctions de procureur de la commune.

Toutefois l'excès de son zèle révolutionnaire finit par rendre *Sénard* suspect au Comité de sûreté générale lui-même; arrêté comme hébertiste par ordre du Comité du salut public (25 juillet 1794), il est transféré à Paris et écroué à Saint-Lazare, le lendemain même de la chute de Robespierre. C'est dans cette prison qu'il rédigea les mémoires célèbres [1] publiés longtemps après sa mort, et qui sont considérés à juste titre comme contenant les plus précieux documents sur le Comité de sûreté générale dont il avait connu, en sa qualité de secrétaire rédacteur, les redoutables secrets.

La carrière politique de *Sénard* était terminée et, lorsqu'il fut remis en liberté, après une année de détention préventive, il ne retrouva plus ni clientèle ni appui dans cette ville de Tours qu'il avait courbée sous le joug de sa sanglante dictature. Il y mourut misérablement le 31 mars 1796.

Un autre homme de loi, moins célèbre que *Sénard*, mérite cependant une mention : il s'agit de *Bouilly*, dont nous avons parlé plus haut et qui devait acquérir, comme écrivain et comme auteur dramatique, une grande réputation dans les premières années du XIXe siècle. Après avoir fait de brillantes études au collège royal de Tours, *Bouilly* se fit inscrire en 1783 au barreau de Paris; mais il ne tarda pas à renoncer à l'exercice de la profession d'avocat pour se consacrer tout entier aux belles lettres. Il commençait à se faire connaître et apprécier par la Cour et le public parisien, lorsque les événements révolutionnaires changeant le cours de ses idées, le décidèrent à revenir se fixer à Tours. Il s'y fit bientôt remarquer par l'ardeur de ses

[1] *Mémoires inédits de Sénard*, publiés en 1824.

Digitized by Google

idées jacobines. Nommé successivement administrateur du district en 1791 et juge en 1792, il devient, en 1793, accusateur public près le tribunal criminel ; au commencement de l'année 1794, il prend la présidence d'une commission dite militaire, qui promena la guillotine dans le département et fit tomber plusieurs têtes en quelques jours dans la seule ville de Tours (16 mars-26 avril 1794). Après le 9 Thermidor, le terroriste *Bouilly*, soucieux de faire oublier ses exploits révolutionnaires, abandonna complètement la politique et les fonctions judiciaires et reprit la plume.

L'homme sensible, l'émule de Berquin, reparut, et il serait difficile de retrouver dans l'auteur « des Contes populaires, des Contes à ma fille, des Contes à mes petites amies » l'ancien président de la commission de sang. Peu d'auteurs furent plus féconds que *Bouilly* et la liste serait trop longue des pièces de théâtre qu'il fit jouer chaque année et des ouvrages qu'il publia pendant plus de cinquante ans.

Certaines pièces comme *Fanchon la Vielleuse* (1805), lui valurent une réelle célébrité et la faveur impériale. Plus tard, ses *Contes aux Enfants de France*, dédiés en 1824 au duc de Bordeaux et à Mademoiselle, firent de lui un familier de la Cour royale.

Lorsqu'il mourut en 1846, nul n'aurait pu reconnaître dans le vieillard comblé d'honneurs par tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France l'homme de loi de 1793, celui qui avait rivalisé de férocité avec son confrère *Sénard* pendant les heures sombres de la période révolutionnaire.

H. Faye.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

GUERRES DE LA VENDÉE

(suite)

V

CHALBOS

CAMPAGNE A LA VENDÉE

Le Mémoire de Chalbos a été rédigé, ainsi que l'auteur l'explique lui-même, pour répondre au récit de Westermann. Ce dernier, dans son plaidoyer *pro domo* avait rapporté, à sa façon, les événements auxquels il avait été mêlé. Chalbos, malade, ne connut qu'assez tard la publication de ce *factum*. A peine attaqué par le bouillant sabreur, il crut de sa dignité de répondre aux imputations ainsi lancées, en exposant lui-même les événements, dans un document adressé au Comité du Salut Public et nullement destiné à la publicité. L'ancien commandant de l'armée de l'Ouest voulait simplement se défendre. On aurait tort de l'en blâmer, surtout si l'on veut bien se reporter à cette époque où les moindres dénonciations étaient accueillies favorablement par les pouvoirs établis et pouvaient, à chaque instant, mener ceux qui en étaient l'objet devant un tribunal d'exception et de là à l'échafaud.

Il m'a semblé intéressant de publier en même temps l'attaque et la riposte. On pourra, en les comparant, se faire une idée plus exacte de la situation, et, au milieu des exagérations révolutionnaires dont ils sont émaillés, suivant le goût du moment, on distinguera mieux le véritable caractère des deux personnages.

Étant donné le but dans lequel il écrit, Chalbos passe rapidement sur ses échecs et raconte longuement, au con-

Digitized by Google

traire, les avantages qu'il a remportés, notamment sa victoire du 9 octobre 1793 (18 vendémiaire an II), à Châtillon. L'appendice qui suit le Mémoire et dans lequel j'ai cru devoir réunir une partie des rapports et de la correspondance militaire de Chalbos, servira comme je l'ai déjà dit pour Westermann, à combler les lacunes du Mémoire lui-même. Les documents ainsi réunis sont importants ; ils sont si nombreux qu'ils occuperont dans ce volume une place plus considérable que la pièce qu'ils accompagnent. J'ai cru intéressant de joindre aussi le rapport du commissaire-ordonnateur Ballias-Laubarède sur la déroute de Fontenay[1]. Il m'a paru compléter utilement celui de Chalbos sur la même affaire.

Le manuscrit original du Mémoire, signé de Chalbos, existe aux Archives Historiques du Dépôt de la Guerre[2]. Il est écrit sur sept feuillets in-folio, et comprend treize pages d'une écriture assez serrée, régulière et très lisible ; mais l'orthographe et la syntaxe sont des plus fantaisistes.

François-Alexis Chalbos est né à Cubières, en Gévaudan, le 6 mars 1736. Enrôlé volontaire au Régiment de Normandie-Infanterie le 1er avril 1751, il obtint son congé définitif le 6 juillet 1755, pour revenir auprès de son père dangereusement malade. Celui-ci mourut peu de temps après le retour de son fils. Sur ces entrefaites la guerre devint imminente, et Chalbos entra comme volontaire au regiment du Roy-Cavalerie, le 22 septembre 1756 ; il fit les campagnes d'Allemagne, de 1757 à 1762, et se distingua aux batailles de Hastenbeck (26 juillet 1757) de Munden (3 avril 1758), de Crevelt (19 juin 1758), de Langenfeld,

[1] 25 mai 1793.

[2] Ve subdivision. Première armée de l'Ouest, carton 6. — Savary (tome II, p. 240-244) en a publié déjà une partie en suivant *à peu près* le texte original.

Digitized by Google

où 75 maîtres de son régiment et 12 Hussards, s'emparèrent de 300 Prussiens. Il fut blessé à cette affaire; nommé maréchal des logis le 15 mars 1763, il était fait porte-étendard le 31 juillet 1767. La même année ses brillantes qualités d'écuyer le faisaient employer à l'instruction au manège, il ne devait plus abandonner ces fonctions jusqu'à la Révolution ; il est fait officier avec rang de lieutenant le 17 juin 1770, chef de manège en 1793 ; il passe aux Chevau-légers le 29 mai 1779 et le 15 mai 1788, aux Chasseurs de Guyenne, devenu le 8e Régiment. Il avait été fait Chevalier de Saint-Louis le 13 janvier de cette même année 1788, à la demande pressante de ses chefs, qui réclamaient pour lui cette décoration depuis près de dix ans. « Les services de cet officier, — écrivait au Ministre « en 1783 le chevalier de Rouault, — toujours chargé, et « à la guerre, et pendant la paix, de commissions particu- « lières et de détails dans lesquels il a toujours montré les « plus grands talents, désintéressement et activité, et qui « fait désirer que le sacrifice de ses semestres[1] lui soit « compté, ayant employé ce temps à l'équitation dont il « est chargé avec le plus grand succès[2]. » Le marquis de Grave et le comte de La Luzerne le recommandaient à la fin de 1788 pour le grade de capitaine, attestant tous les deux, qu'il était « un excellent officier, fort nécessaire au « régiment des Chasseurs de Guyenne, qu'il n'avait jamais « été engagé, et a toujours servi volontairement[3] ». Et le comte de la Luzerne ajoutait encore personnellement « qu'il « avait pris pour lui une estime particulière et le recom- « mandait avec beaucoup d'instance comme un sujet que « les titres qui sont en sa faveur et sa position, doivent le

[1] A la demande de ses colonels, le duc de Polignac et le baron de Coulonges, il avait renoncé à ses congés de semestre, en 1773, 1775, 1777 et 1781. (*Arch. administratives du dépôt de la Guerre*, dossier Chalbos.)

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

« rendre susceptible d'une grâce qui ne peut être mieux « placée, ce qui tend au bien du régiment[1] ». Ces demandes furent entendues et, le 7 juin 1789, il était nommé capitaine. Chalbos, véritable type de ce qu'on appelait alors un « officier de fortune » avait pour tout patrimoine son épée.

Le 9 septembre 1792, il était affecté à l'Armée de l'Intérieur avec le grade d'Adjudant-Général chef de bataillon ; Adjudant-Général chef de brigade, le 8 mars suivant, et envoyé en Vendée, il est bientôt après[2] affecté à l'Armée des côtes de La Rochelle et mis à la tête des troupes qui occupaient la Chataigneraye et les environs. Le 6 mai 1793, il était nommé Général de brigade ; Général de division, le 22, en récompense de sa brillante victoire du 16, à Fontenay. Les pièces publiées ici donnent le détail des événements qui concernent Chalbos pendant son séjour en Vendée. Qu'il me suffise d'indiquer qu'élevé, sur la demande de Kléber, au commandement provisoire de l'Armée de l'Ouest, le 28 octobre 1793, le mauvais état de sa santé l'obligea à se faire mettre en congé le 14 novembre suivant. Il fut employé en 1794, à l'Armée du Rhin, puis en 1795, à celle des Côtes de Brest. Mis d'office à la retraite le 1er janvier 1796, il réclama, protestant de son dévouement à la patrie et de son désir de la servir encore. Mais ses infirmités l'empêchaient de remplir désormais un service de guerre ; appelé au commandement de la 20e Division militaire le 7 mai 1796, puis commandant temporaire de la place de Metz[3], il fut admis à la retraite le 8 février 1801, alors qu'il était à la tête de la 25e Division[4]. J'ai déjà dit que le vieux guerrier n'avait aucune ressource. Pour l'aider à vivre, on le nomma Commandant d'armes à Mayence[5]. Une

[1] *Archives administratives du dépôt de la Guerre*, dossier Chalbos.
[2] 30 avril 1793.
[3] 15 décembre 1799.
[4] Depuis le 1er juillet 1800.
[5] 6 juin 1801.

Digitized by Google

nuit le feu prit dans une partie de la citadelle. Chalbos, bien que perclus de rhumatismes, n'hésita pas à se traîner sur le lieu du sinistre et dirigea lui-même les secours. Mais il avait trop présumé de ses forces ; l'incendie éteint, il dut s'aliter et mourut le 17 mars 1803. Il a laissé un fils, qui fut colonel d'infanterie, sous l'Empire.

Digitized by Google

ÉGALITÉ — LIBERTÉ

CAMPAGNE DU GÉNÉRAL CHALBOS

A LA VENDÉE

Au Comité de Salut Public, 1er decadi de ventôse, IIe année républicaine[1]

Le hasard vient de me faire lire une brochure intitulée : *Campagne de la Vendée du général de brigade Westermann*, etc. J'ai cru devoir répondre aux nombreuses erreurs que j'y ai remarquées, par le simple narré des faits, dans plusieurs circonstances. Pas une inculpation ne m'est personnelle, mais les actions où je commandais en personne sont tellement dénaturées, qu'il m'importe de les faire connaître. L'honneur et la gloire d'une armée républicaine reposent sur la vérité : j'ai dû la dire hautement et je l'adresse au comité du Salut Public.

Le 19 mars[2], je partis de l'armée de Paris pour me rendre à la Vendée ; j'arrivai à Fontenay-le-Peuple le 22 suivant, et, après avoir conduit aux Sables l'avant-garde de l'armée de Boulard[3], j'eus ordre d'aller prendre le commandement des troupes qui étaient à la Chateigneraye, où j'arrivai le 7 avril. Trois jours après j'attaquai les royalistes très supérieurs en nombre, dans un pays coupé de

[1] 28 février 1794.
[2] 1793.
[3] V. appendice, pièce I.

Digitized by Google

bois et de haies; je les battis complètement, et je me rendis maître des roches de Cheffoy, poste important [1].

Le 12 avril, je fus attaqué à la Chateigneraye, je repoussai les rebelles, je leur pris leur canon et je les chassai pendant quatre à cinq heures. Je n'avais que 400 hommes et je combattais plus de 4.000 fanatiques [2].

Le 25 avril, j'attaquai la même armée, dite *de Verteuil*, et je m'emparai des rochers de Mouilleron, inaccessibles pour des troupes qui n'auraient pas eu la plus grande valeur; un de leurs chefs nommé Guyaunay y fut tué.

Le 13 mai, je fus attaqué et battu à la Chateigneraye par une armée de 15.000 brigands; j'avais reçu un renfort qui portait mon armée à près de 3.500 hommes. Avec ce peu de monde, je me défendis pendant près de deux heures, et dans ma retraite sur Fontenay-le-Peuple, rendue si difficile par les chemins presque impraticables ainsi que par la forêt de Vouvant, qu'il fallait traverser, mon armée ne perdit ni canon, ni munition d'aucune espèce, et fit sa retraite dans un ordre admirable [3].

Le 16 mai, la même armée de 15.000 brigands vient m'attaquer à Fontenay-le-Peuple; elle était commandée par d'Elbée, Laroche-Jacquelin et Verteuil [4]. J'avais trouvé à Fontenay-le-Peuple 800 volontaires de réquisition, qui, réunis à mon armée, me donnaient une force d'environ 4.300 soldats. L'attaque de l'ennemi fut impétueuse, mais notre défense fut encore plus terrible, car dans moins d'une heure de combat, nous eûmes renversé cette horde de brigands. Je lui donnai la chasse pendant trois heures consé-

[1] V. appendice, pièce II. — Cf. Savary, I, 150. — Deniau, I, 465.

[2] V. appendice, pièce III. — Cf. Savary, I, 150. — Deniau, I, 465.

[3] Cf. Savary, I, 151. — Deniau, I, 466.

[4] V. appendice, pièce IV. — Cf. Savary, I, 219. — Deniau, II.

Digitized by Google

cutives, et je lui pris 25 pièces de canon, toutes ses munitions de guerre et de bouche[1].

Le 24 mai, prêt à être cerné à la Chateigneraye par une armée de 30.000 brigands, j'en imposai à tous ces scélérats par mes marches; je me retirai sur Fontenay-le-Peuple, et j'y arrivai sans qu'ils pussent entamer mon armée de quatre mille quelque cents hommes, qui ne perdit absolument que des havresacs que plusieurs volontaires laissèrent chez leurs hôtes.

Le lendemain, 25 mai, j'arrivai à Fontenay-le-Peuple à 7 heures du matin, après avoir marché toute la nuit, pour ne pas être coupé par cette armée de 30.000 fanatiques dont je viens de parler. Cette même armée nous attaqua vers midi. La mienne, harassée de fatigue et composée tout au plus de 6.000 hommes, car j'en avais trouvé environ 1.500 à Fontenay-le-Peuple, fut forcée de se replier, et je me retirai sur Niort[2].

Le 24 juin, j'attaquai le Busseau, j'en chassai l'ennemi qui se retira avec perte et nous abandonna ses provisions de bouche.

Le 21 août, je fis une expédition à Bourneau; j'y avais marché sur deux colonnes, le général Duval commandait celle de gauche, qui chassa l'ennemi[3].

Le 21 septembre, je battis l'ennemi à la Chateigneraye, je le chassai jusqu'à Saint-Pierre-du-Chemin et, dans sa fuite précipitée, il abandonna un drapeau qui fut envoyé à la Convention Nationale[4].

[1] V. appendice, pièce V. — Cf. Savary, p. 221 et suiv. — Deniau, II. — *Mme de La Rochejaquelein.*

[2] V. appendice, pièces VI et VII. — Cf. Savary, I, 227-230. — Deniau, II, *Mme de La Rochejaquelein.* — *Rapports des Représentants du peuple*, 26 mai 1793. — (*Dépôt de la Guerre. Arch. historiques*, sen 5 cen 2 à sa date.)

[3] Cf. Savary, II, 52, et *Dépôt de la Guerre. Arch. Hist.* sen 5 cen 2 à sa date.

[4] Cf. Savary, II, 187 et *Ibid.*

Digitized by Google

Le 23 septembre, expédition avec succès à Saint-Pierre-du-Chemin, j'y envoyai 1.500 hommes, commandés par le général Le Gros; l'adjudant-général Faucher commandait la colonne de gauche[1].

Le 30 septembre, expédition à Réaumur avec succès; j'y envoyai 1.200 hommes commandés par Westermann, qui avait aussi fait deux autres petits détachements, dont l'un avait très bien réussi; à l'autre, il avait été obligé de se retirer précipitamment, quoique j'eusse obtempéré à sa demande de lui envoyer un bataillon de renfort; le 12e de la formation d'Orléans y marcha sous les ordres de l'adjudant-général Sandoz[2].

Le 9 octobre, bataille sanglante au moulin du Bois-aux-Chèvres; j'étais parti le matin de Bressuire sur trois colonnes. Muller commandait celle de droite, et Chabot celle de gauche. Ces deux divisions réunies à la mienne formaient un total de 11.000 hommes, et non de 20.000 comme le prétend Westermann, qui sans doute n'avait pas vu les états de revue. Je marchai, dis-je, sur trois colonnes, me proposant de cerner l'ennemi dans Châtillon; mais nous n'eûmes pas fait deux lieues, que mes éclaireurs m'avertirent que les brigands paraissaient; aussitôt je me porte en avant et, après avoir reconnu, autant que possible, la position qu'il convenait de prendre, je demandai les tirailleurs de l'armée et, après les avoir portés environ 500 pas en avant, je plaçai le canon sur une élévation, et je marchai à la tête de la colonne du centre, que j'avais formée en bataille. Les grenadiers de la Convention Nationale tenaient la droite de cette ligne; ils se portèrent à travers des ruines et des broussailles avec une rapidité étonnante pour soutenir la batterie qui était en avant d'eux et qui fut extrêmement exposée pendant un moment, la troupe qui était

[1] V. appendice, pièce XVI. Cf. Savary, II, 187.
[2] V. appendice, pièce XVIII. — Cf. Savary, II, 197.

Digitized by Google

sur son flanc gauche ayant fait un mouvement rétrograde. Joba, officier d'un vrai mérite, qui la commandait, avait de la peine à la contenir ; je m'y portai avec célérité et, de concert avec ce brave officier, je parvins à la rallier, surtout lorsque par une heureuse idée, je fis croire aux soldats que le feu violent et soutenu qu'ils voyaient un peu en avant d'eux, sur leur droite, était celui de deux compagnies toulousaines que je venais d'y envoyer. Ce stratagème réussit parfaitement, il est connu du représentant du peuple Fayau. A l'instant les cris de *Vive la République* se firent entendre et, dans un clin d'œil, les brigands furent mis en déroute. Ils cherchèrent à se porter sur ma gauche, mais, ayant trouvé une forte résistance dans la brigade de Le Gros, soutenue par celle de Chabot, ils fondirent très rapidement sur ma droite. J'y volai avec les représentants du peuple, et nous leur donnâmes également la chasse de ce côté-là. A notre retour, vers les 9 heures du soir, Westermann, qui pendant l'action avait filé avec quelques troupes du côté de Châtillon évacué, me fit demander du renfort ; sur-le-champ, j'en expédiai l'ordre au général Le Gros, par l'adjoint Lapierre ; cet ordre eut une prompte exécution, car les bataillons que je fis commander à cet effet arrivèrent à 2 heures du matin à Châtillon [1].

Mon armée, dans une victoire aussi complète, se trouva morcelée sur différents points, parce que toutes les brigades avaient voulu prendre part à l'affaire, et qu'elles s'étaient portées chacune de leur côté, chargeant les rebelles au pas de course ; je ne pus la rallier que le lendemain au matin, d'autant qu'il y avait des troupes très éloignées, notamment les grenadiers de la Convention Nationale qui, après avoir fait un feu terrible et meurtrier, avaient suivi une

[1] V. appendice, pièce XIX. — Cf. Rapport des Représentants Choudieu et Bellegarde, du 9 octobre 1793. Réimp. de l'*Anc. Moniteur*, XVIII, pp. 117-118. — Westermann, ci-dessus. — Deniau, II. — Aubertin : *Mémoires*, 33 et s.

Digitized by Google

colonne de brigands. Enfin, à 7 heures du matin, l'armée se mit en mouvement, ayant à sa tête les représentants du peuple Bellegarde et Choudieu, ainsi que moi, quoique l'on eût cru que je ne passerais pas la nuit, ayant été extrêmement malade. J'avais couché dans une écurie, au milieu de dix à douze grenadiers de la Convention Nationale, du nombre desquels étaient un lieutenant, le quartier-maître et le chirurgien-major. Je leur dois à tous beaucoup de reconnaissance pour les soins qu'ils voulurent bien me donner, ainsi qu'aux représentants du peuple qui me comblèrent d'attentions et de bontés dans leurs visites. L'un d'eux (Choudieu) me dit le matin qu'il avait craint que je ne fusse pas en état de monter à cheval, et j'avoue que je l'avais beaucoup craint moi-même ; mais que ne peut pas l'amour de la Patrie sur un sans-culotte vrai républicain ? Mes forces m'avaient abandonné, mais il restait le courage du patriotisme, animé par le génie de la Liberté, et un grand désir de combattre de nouveau les rebelles[1]. J'occupai donc ma place à la tête de l'armée, qui éprouva dans sa marche un petit retard, ayant été obligée de jeter un pont de bois que Westermann avait sans doute oublié de faire faire, car il avait dû s'apercevoir la veille que les brigands avaient rompu celui de pierre. Je lui aurais su un gré infini, si du moins il m'en avait fait avertir, parce que j'y aurais envoyé des ouvriers pendant la nuit. Cet inconvénient, quoique majeur, ne nous empêcha point d'arriver à Châtillon vers midi, et nous y prîmes poste[2].

Le lendemain 11 octobre, à 8 heures du matin, je fis inviter le général Westermann de passer chez moi ; il était reposé, ainsi que sa troupe, et je crus devoir, à ce titre, l'envoyer de préférence sur la route de Mortagne avec un détachement de cinq cents hommes d'infanterie, cinquante

[1] Voy. sur l'état de santé de Chalbos, appendice, pièces XVIII, XXI, XXII, XXIII et XXIV.

[2] Cf. Rapport précité de Choudieu et Bellegarde.

Digitized by Google

chevaux et deux pièces de canon ; j'en fis marcher autant sur la route de Cholet. Il ne s'était pas écoulé deux heures après son départ, que quelques coups de canon se firent entendre dans le lointain, du côté de Mortagne ; je fis aussitôt monter à cheval les adjudants-généraux Faucher et l'adjoint Aymon, pour savoir ce que c'était ; ils vont à toutes jambes trouver Westermann qui, du plus loin qu'il les voit, leur crie : « Dites au général que ce n'est rien, qu'il m'envoie un petit renfort et deux pièces de canon, et je me charge de couper les oreilles à toute cette canaille. » J'expédie sur-le-champ l'ordre pour tout ce qu'il demande, et je fais battre la générale. L'ennemi paraît un instant après en très grand nombre, il arrivait avec la plus grande vitesse de tous les côtés, chassant Westermann et, quoique plusieurs bataillons se soient battus en vrais républicains, ainsi que les grenadiers de la Convention Nationale et la gendarmerie, qui s'est également distinguée dans cette guerre, l'armée fut mise en déroute ; Westermann venant de plus loin, se trouvant le dernier, fit l'arrière-garde[1].

J'avais essayé plusieurs fois de rallier une certaine quantité d'hommes pour arrêter l'ennemi dans les passages un peu resserrés, mais toujours sans succès. Arrivé près de la Bruyère, au moulin du Bois-aux-Chèvres, moitié chemin de Châtillon à Bressuire, où j'avais remporté une victoire complète l'avant-veille, je donne ordre à l'adjudant-général Constantin Faucher de se poster sur une petite hauteur avec une trentaine d'hommes à cheval que nous avions rassemblés, et d'y tenir le plus possible, pour me donner le temps d'essayer encore une fois de rallier la troupe. Cet ordre donné et exécuté très ponctuellement, je me portai à toutes jambes à la Bruyère ; là, aidé du général Legros, de Ménage, commandant en second du 6e bataillon de la formation d'Orléans, qui tenait à la main le drapeau trico-

[1] Cf. Aubertin : *Mémoires*, 40 et s.

Digitized by Google

lore, de l'adjudant-général César Faucher, de quelques aides de camp et adjoints, et de tout ce qui se trouvait de la troupe des grenadiers de la Convention Nationale, ainsi que de plusieurs soldats de différents bataillons et compagnies franches, je parvins à rallier environ neuf cents hommes d'infanterie, et à peu près cent trente de cavalerie. Durant ce temps, je n'avais pas fait attention à un citoyen qui criait : tout est perdu ! tout est perdu ! on nous a abandonnés ! Il ne se rangeait nulle part et semblait vouloir entretenir le désordre pendant que je m'occupais de le faire cesser. Je m'aperçus que cela faisait diversion et empêchait que mes ordres fussent entendus ; je voulus imposer silence à cet homme, mais je n'en obtins rien, de sorte que je fus obligé de le faire arrêter par mes ordonnances. Rendu près de moi, Westermann paraît aussitôt à pied et en chemise, me présentant son sabre et me disant : « *Vous avez fait arrêter mon adjudant, je me constitue aussi votre prisonnier, car je ne puis rien faire sans lui !* — Quoi, lui dis-je, c'est votre adjudant, et pour le réclamer, vous voulez être mon prisonnier ? Vite, vite ! emmenez-le, montez à cheval, et chargeons ensemble cette canaille qui va paraître tout à l'heure. » Westermann n'hésite point, il monte à cheval, prend une partie de l'infanterie et lui indique ce qu'elle a à faire, en la plaçant dans un petit bois sur la droite de la route par où les brigands venaient ; j'en fis autant pour le côté gauche et je me porte de suite à la troupe à cheval à la tête de laquelle étaient les adjudants-généraux Faucher, et où l'un d'eux (César) fut blessé à mort, ayant reçu dix coups de sabre sur la tête et un coup de feu dans la poitrine[1], au moment de la charge, qui fut d'une exécution admirable, car dans un clein (*sic*) d'œil, les brigands furent mis en déroute. Nous ne leur donnâmes pas le temps de se reconnaître ; bien poursuivis, ils se sau-

[1] La blessure, quoique très grave, ne fut cependant pas mortelle.

Digitized by Google

vèrent à toutes jambes. Westermann marcha à l'avant-garde avec le général Le Gros, que je lui donnai pour second, et moi, à la tête de six à sept cents hommes d'infanterie et une soixantaine de cavalerie, accompagné de Villeminot, commandant des grenadiers de la Convention Nationale, et d'un capitaine du même corps dont le nom m'a échappé, je suivis à la distance d'environ quarante pas l'avant-garde. Ma troupe fouillait admirablement bien les genêts et les haies, où beaucoup de brigands s'étaient cachés, et où ils recevaient la mort à coups de baïonnettes. Nous arrivâmes dans cet ordre à Châtillon sur les 11 heures du soir. Westermann me fit dire qu'il allait pousser et prendre poste à quelque distance de la ville, je ne m'y opposai point, mais je le fis prévenir de se replier sur moi au point du jour et de mettre le feu à la ville. Je plaçai une partie de ma troupe sur une pelouse tenant à la ville, et l'autre à cinq cents pas en arrière. J'établis plusieurs postes, et je fis allumer des feux en différents endroits. Les patrouilles à pied et à cheval se succédèrent toute la nuit et personne ne dormit. Je fus en ville, accompagné de Villeminot, commandant des grenadiers de la Convention Nationale et de son camarade, capitaine au même corps, qui ne me quittèrent point et qui passèrent la nuit au bivouac à mes côtés ; je leur en ai d'autant plus d'obligation, que je n'avais ni adjudants-généraux, ni aide de camp ; ils étaient blessés, à l'exception d'un[1], à qui j'avais ordonné de prendre soin de son frère mourant. En parcourant les rues de Châtillon, où nos volontaires égorgeaient une quantité de brigands qui s'étaient cachés dans les caves et dans les greniers, j'entendis les cris perçants d'une voix qui ne m'était pas inconnue ; je mets pied à terre, j'entre sur-le-champ dans la maison, accompagné de deux grenadiers, dont l'un d'eux de la Convention Nationale. Le maître du

[1] Constantin Faucher.

Digitized by Google

logis me dit qu'on lui avait tué sa femme et deux de ses enfants, qui effectivement baignaient dans leur sang. C'est là que j'ai trouvé le trésor dont parle Westermann : une chambre, qu'avaient occupée des chefs de brigands, était parsemée d'assignats, je priai les grenadiers de les ramasser, et ils furent inventoriés par Obertin[1], commandant du 11e bataillon de la formation d'Orléans et le payeur de l'armée, à qui ils furent remis pour servir au paiement des troupes ; j'en ai adressé l'inventaire au Ministre en lui annonçant que j'en faisais don à la Nation. Westermann n'en aurait pas fait un meilleur usage[2].

H. Baguenier Desormeaux.

(A suivre.)

[1] Lisez : *Aubertin.*

[2] V. appendice, n° XX, et le récit de Westermann, ci-dessus. — Cf. Savary, II, 239, 244. — Deniau, II. — *Mme de La Rochejaquelein*

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

CHAPITRE IV — Communautés (*suite*)

MISSIONNAIRES

La communauté des prêtres de la Mission, appellés les Petits Pères[1], dans l'intérieur de la ville, rue Valdemaine, a été établie par demoiselle Renée Cornuau de la Grandière dans sa maison de ladite rue Valdemaine[2]. Cette maison

[1] Ils faisaient partie de la Congrégation de la Mission ou de Saint-Lazare de Paris, fondée par saint Vincent de Paul. Ils vinrent trois prêtres à Angers, (Ms. 895, t. VI *verbo* Missionnaires) et ils étaient encore trois et un frère lors de la Révolution. Dans l'intervalle, leur nombre varia de quatre à six. En 1702 M. de Cheverue, ancien prieur de Tiercé, fit une fondation pour l'entretien d'un sixième prêtre, chargé d'aider le cinquième dans la direction du Séminaire et de donner des retraites, pendant que les quatre autres se consacraient aux missions. Ce séminaire *interne*, établi dans la maison en 1693, fut supprimé onze ans plus tard, « par défaut de sujets ». Il ne resta plus alors que cinq prêtres, dont l'un fut encore supprimé en 1710, parce que la maison n'était pas régulièrement payée de ses rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, et que ces rentes elles-mêmes avaient été réduites successivement à 700 l. environ en 1703, à la suite de plusieurs conversions, opérations qui, on le voit, ne datent pas de nos jours. Ces réductions commencèrent bien plutôt, car les 1.559 l. de rente léguées en 1681 par M. Chomel, furent abaissées par le roi à 1.170 l. (Arch. H.) Leurs biens étaient donc trop peu considérables, comme le dit Rangeard, pour que ces prêtres pussent se multiplier (Ms. 894, p. 46). Il fallut même que Mlle du Bois de la Plairie donnât, en 1713, une rente de 70 l. « pour contribuer à l'entretien d'un quatrième prêtre à perpétuité » (Cf. Ms. 790 *in fine* fos 4 et 6 vo).
E. L.

[2] Cet établissement eut lieu le 24 novembre 1674. D'après l'acte de fondation, Mlle de la Grandière ne fut pas la seule ni peut-être même la première fondatrice. On y voit d'abord figurer Pierre Chomel, prêtre et visiteur général des Carmélites de France, tout dévoué à notre congrégation, ainsi qu'il paraît par son testament (Ms 790, *initio* p. 14), qui, « ayant appris qu'une fondation de prêtres de la Mission seroit fort utile dans le diocèse d'Angers », donna (à la sollicitation de Mlle de la Grandière, est-il dit au Ms. 895, t. VI) deux rentes, l'une de 642 l. 13 s. et l'autre de 1.060 l. 3 s. représentant un principal de 27.244 l. sur les aides de Paris, « pour être employées à l'établisse-

Digitized by Google

s'appelloit les Granges; elle relève en partie du fief de Saint-Maurille et en partie de celui de Saint-Aubin[1].

Mᵉ Fardel, supérieur des Missionnaires, fit la cérémonie de la bénédiction de l'église ou chapelle de ladite maison, par la permission de Michel Le Pelletier, évêque d'Angers, le 10 août 1696[2].

ment d'une maison de la congrégation de la Mission en ladite ville d'Angers », lequel établissement devait être fait dans le délai de quatre ans, à peine de nullité du contrat. A ce contrat intervint Mlle de la Grandière, « laquelle, pour faciliter l'exécution de la présente fondation », donna à la congrégation sa maison de la rue Valdemaine, paroisse Saint-Maurille. Pour témoigner sa gratitude aux deux bienfaiteurs, le supérieur général déclare qu'il « les reconnoît pour *fondateur* et fondatrice de la maison d'Angers ». Le 3 décembre suivant, H. Arnauld donna son consentement à leur établissement, à condition qu'ils dépendraient de lui pour toutes les fonctions qui regardent le prochain ; et en janvier 1675, le roi accorda ses lettres patentes d'approbation et d'amortissement. Enfin, le 14 mai de la même année, à la suite d'une enquête et du consentement de la ville, le parlement enregistra ces lettres patentes avec un second contrat de donation (Ms. 790, pp. 1-13). E. L.

[1] Du fief de Saint-Maurille ne relevait qu'une partie de la maison, du côté d'en bas, trente pas de long sur seize de large, pour laquelle on payait 3 s. 2 d. de cens. Tout le reste des bâtiments et le jardin dépendaient de l'abbaye de Saint-Aubin, à laquelle étaient dus 12 s. 4 d. de cens. Des deux pavillons de la cour, l'un fit partie de la donation et l'autre fut acheté avec une maison en 1681 pour 5,200 l. de Jacques de la Grandière, chanoine de Saint-Maurice. Enfin, en 1684, Nicolas de la Grandière, auditeur des comptes, autre frère de la fondatrice, leur donna en Boisnet une place qui joignait leur jardin, pour laquelle quatre livres de rente étaient dues à l'Hôtel de Ville (Cf. Arch. et Ms. 790 *in fine* f° 1 et 2).

D'après les confins donnés par deux actes différents, leur propriété occupait l'angle nord-ouest de la seconde enceinte. En effet, on lit dans l'acte de fondation que la maison et le jardin étaient bornés « par devant sur la rue Valdemaine, et par derrière au tripot des Aizes (appelé dans d'autres actes : le jeu de paume et le jeu de bille des Aisses), et aux *murs de la ville* » (Ms. 790, p. 2) ; et dans une déclaration de 1778 on dit que leur jardin était borné au couchant par le jardin de M. Allard « un mur entre deux qui fut anciennement les murs de ville ». On voit par là que la seconde enceinte ne suivait pas absolument la rue Valdemaine, comme il est dit dans les *Enceintes d'Angers*, p. 29, mais allait un peu au-delà. Notons ici que, d'après une note écrite au dos d'un testament de 1684, la poste se trouvait alors au bas de la rue Valdemaine (Arch. H. fonds de l'Oratoire). E. L.

[2] Ils se contentèrent d'abord d'une simple chapelle, établie dans l'écurie du pavillon acheté en 1681 de M Jacques de la Grandière, et y placèrent un tableau de la Nativité. En 1695, M. de Cheverue leur ayant encore donné 2.000 l. « pour aider à bâtir l'église », celle-ci fut rapidement construite sous la direction de M. Fardel, et

Digitized by Google

« Ils vont en mission autant qu'ils le peuvent[1]. On les appelle *Toupets*, à cause d'un petit toupet de barbe qu'ils portent au menton. Au reste, quant à leurs habits, ils sont semblables à nous autres prestres, excepté qu'ils ont un petit collet, comme les prestres de l'Oratoire, quoyqu'un peu différent en ce que les deux pointes en sont plus longues[2]. »

dédiée à saint Charles Borromée, représenté donnant la communion aux pestiférés dans un tableau au-dessus du grand autel. Elle était proprement ornée, dit Péan, et s'ouvrait sur une petite ruelle venant de la rue Valdemaine, et existant encore aujourd'hui, qui est appelée rue *Chassebreton* dans un procès-verbal de voyer de 1697, et impasse des *Petits-Pères* dans le plan de Priston (1844). D'après l'accord conclu le 10 mai 1675, Mlle de la Grandière s'était réservé le droit d'avoir une des deux premières chapelles et d'y faire une *cave* pour la sépulture de sa famille. Aucun document ne montre qu'elle en ait usé quand les deux chapelles eurent été construites, l'une en l'honneur de la Sainte Vierge et l'autre de saint Vincent. Dans celle de la Vierge se réunissait une congrégation de jeunes filles (Cf. Ms. 895, t. VI et Ms. 790, p. 12 et f° 3). — La sacristie, attenante à l'église, contenait des ornements peu nombreux et peu riches, comme il convenait à une modeste communauté. Il n'y avait que deux calices, un ciboire et un ostensoir en argent, avec une boîte aux Saintes-Huiles. Le clocher qui surmontait l'église ne renfermait qu'une petite cloche et une horloge (Arch. série Q). E. L.

[1] Principalement, et on peut même dire presque exclusivement dans les campagnes. Ils n'allaient point dans les villes où il y avait évêché ou présidial. Ils faisaient ces missions gratuitement, et ils avaient reçu des fondations pour plusieurs, qu'ils devaient donner tous les dix ou quinze ans, notamment à Pruillé, Tiercé, Challain, la Pommeraie, Cheffes, Saint-Vincent-de-la-Place, Candé, Bourg, Corzé, Marcé et Pouillé. Ils faisaient aussi faire aux hommes, dans leur maison, des retraites en commun de huit jours, et cela à des époques fixées d'avance, comme on peut le voir par une ordonnance de Michel Lepeletier. Enfin ils donnaient des conférences et faisaient des instructions aux ecclésiastiques (Cf. Ms. 790, f°s 10 v°-14 et Ms. 895, t. VI). E. L.

[2] Extrait du *Cérémonial* de Lehoreau (t. III, l. V, p, 71).

« Ce sont des gens de bien, écrit encore Lehoreau, et utiles à l'église », mais fort peu riches, et même « si pauvres qu'ils ont la peine d'abandonner leur maison qu'ils louent à des particuliers » au prix de 570 l. Cette grande gêne leur survint à la suite de pertes considérables et des réductions de rente. Dans la suite leurs revenus augmentèrent grâce aux fondations et donations de personnes pieuses qui, pour la plupart, particularité propre à cette maison, voulurent rester inconnues. Ils purent, en 1727, grâce à un don considérable de M. Girault de Souvigné, leur supérieur, acheter les trois closeries de la Davière, de la Varenne et du Champineau, situées à Andard. De 1765 à 1785 ils se créèrent, sur le clergé de France, diverses rentes dont les principaux s'élevant à 19.650 l. et les revenus se trouvèrent à la Révolution « confondus *au profit de la nation* » ; sans parler de trois constitutions de rente montant à

Digitized by Google

CHERS FRÈRES

La communauté des Frères des Écoles chrétiennes, appellés les Chers Frères, et vulgairement les Ignorantins[1], a été établie au bas du bourg de Lesvière, hors et proche la ville d'Angers, sur le bord oriental de la rivière de Maine, par les soins de Jean de Vaugirault, évêque d'Angers, en 1734[2].

Il y avoit là auparavant une école nommée le Sabot.

Julien Hamon avoit acquis la maison qui fait la principale partie de la communauté des Frères, et y tenoit ladite école du Sabot[3]. Il vendit cette maison à François Chollet,

550 l. « dont les principaux et le revenu est passé à l'*avantage de la République* » : jolis euphémismes pour déguiser une spoliation. La vente de leurs meubles ne produisit que 619 l. (Arch.). E. L.

[1] C'était le nom populaire des Frères des Écoles chrétiennes. Primitivement ce nom n'avait rien d'hostile ou d'injurieux, et il était employé par les gens les plus honorables. Je l'ai trouvé dans Brossier, et même plusieurs fois dans les délibérations de l'Hôtel de Ville (BB. 130, f° 11 v°). Plus tard il fut pris en mauvaise part, ce qui inspirait à T. Grille la protestation suivante : « Cette épithète est malsonnante aujourd'hui ; la religion ne va point jusqu'à s'avilir, et l'humilité n'est pas la bassesse » (S. M. 129, cart. IV). E L.

[2] Cette date est contredite par d'autres auteurs qui donnent celle de 1741, tels que Brossier (Ms. 656, t. II, f° 65), Bodin (*Recherches sur Angers*, 1846, t. II, p. 510) ; et surtout par l'accord passé en 1773 entre Mgr de Grasse et les Frères eux-mêmes, ainsi que par l'acte de vente de 1778, pièces absolument officielles (AA. 6, f° 165 et Arch. dép. H.). Ils avaient une autre école au Saint-Esprit, dans la Doutre, qui dura jusque vers l'année 1791 (Ms. 895, t. III, et *La Rossignolerie*, p. 2, note 3). E. L.

[3] Ce n'était pas précisément une école, mais plutôt un refuge, qu'on appelait pour cette raison la Providence de Saint-Joseph. Il avait d'abord été établi en 1713 dans les Lices, près de la porte Toussaint. Là le logement ayant été trouvé trop cher pour les faibles ressources de l'œuvre, on la transporta dans une *vieille masure* du port de Lévière. On y recevait « les gueux, vagabonds et libertins de profession », on les y intruisait des devoirs de la religion et, après leur avoir appris un métier, on les plaçait au dehors selon leurs aptitudes. C'était dès le XVIIIe siècle une véritable maison de moralisation par le travail, dont il est fait tant de bruit à notre époque comme d'une trouvaille. Cette œuvre si utile ne vivait que du travail de ses pensionnaires ; ceux d'entre eux qui ne savaient pas de métier, étaient occuper à « corder et à filer de la laine ». On en recevait

Digitized by Google

directeur du petit séminaire, par contrat du 13 août 1723; et, par acte du 15 mars 1724, ledit François Chollet déclara qu'en achetant cette maison, son intention avoit été d'y établir une école de charité, et il désigna le révérend évêque d'Angers pour avoir seul la disposition de cette école[1].

Ce terrein relève du fief de Lesvière et, par acte passé

autant que la maison pouvait en contenir. En 1717 ils étaient au nombre de cinquante. Deux ans après, grâce à des aumônes, la vieille masure était transformée « en une très belle maison », celle que son fondateur, avant de se marier, vendit en 1723 à M. François Chollet. Pour l'agrandir il acheta encore moitié d'une maison en 1722, et l'autre moitié un peu plus tard. Cette maison, que le *Livre des assises de Lévière* de 1747 appelle « l'*aumônerie* du Sabot », sans doute parce qu'elle avait été une Providence, fut achetée par Fr. Chollet, pour en faire une école de charité, à la disposition de l'évêque, où l'on enseignait seulement, avec la religion, la lecture et l'écriture. (Cf. Arch. fonds de Lévière, et *Cérém.*, t. III, l. V, p. 243).

Vers la même époque il y avait en Boisnet une providence de filles, que Lehoreau appelle aussi le Sabot. Fondé et dirigé par les trois sœurs Oger, en dehors de l'autorité religieuse, chose rare à cette époque et dont le bon chapelain parle avec étonnement, cet établissement recevait les jeunes filles de la ville et de la campagne et se chargeait de les élever jusqu'à l'âge où elles trouveraient à se placer. C'était donc le même but qu'à Lévière, c'était aussi pareil succès, puisque cette maison contint jusqu'à 60 ou 80 pensionnaires, vivant de leur travail (*Cérém.*, t. III, l. V, p. 321). E. L.

[1] M. Chollet s'était dès le principe beaucoup intéressé à cette maison. C'est lui qui détermine Julien Hamon à en prendre la direction. Mgr de Vaugirault s'en occupait également avec le plus grand soin, alors qu'il était grand archidiacre d'Angers. Nommé évêque, il ne l'oublia pas et, quand les Frères qu'il avait attirés dans sa ville y furent installés, il veilla avec sollicitude à leurs intérêts, les nourrissant même des restes de sa table et de celle de son Séminaire (*Cérém.*, *loco cit.* et S. M. 129 cart. IV). Il ne fallut rien moins que son appui pour parvenir à les établir, malgré la vive opposition de l'Hôtel de Ville. Celui-ci, poussé par un amour propre de corps exagéré, refusait encore en 1771 son consentement nécessaire à l'obtention des lettres patentes qui devaient leur donner les droits des autres communautés, prétextant « qu'au mépris des loix, les Ignorantins se sont introduits dans cette ville sans l'avis ni l'autorité des officiers municipaux ». Et, trouvant que leur enclos était déjà trop considérable, il s'opposa formellement aux acquisitions qu'ils se proposaient de faire (BB. 124, f° 59 v°). Trois ans plus tard, le Conseil, complètement renouvelé, accordait, pour l'achat de la Rossignolerie, ce consentement si durement refusé, et déclarait utile leur transfert à ce nouvel établissement (BB. 126, f° 125). Bien plus, en 1787, il leur demandait d'établir un maître de mathématiques et un maître de dessin (BB. 132, f° 107). — Outre la lecture et l'écriture, les Frères enseignaient la tenue des livres avec l'arithmétique. E. L.

Digitized by Google

devant Robert Davy, le 27 janvier 1735, Jean de Vaugirault, évêque d'Angers, composa avec les prieur et religieux de Lesvière à vingt livres de rente pour le droit d'indemnité[1].

Les Frères des Écoles chrétiennes tiennent dans leur maison une école gratuite et une pension à prix modique pour les jeunes gens que les parens désirent de faire instruire dans l'art de l'écriture et dans la science du calcul. C'est, de plus, une maison de force où l'on retient les libertins[2], en vertu d'un ordre du roi pour les étrangers, ou d'une ordonnance de police pour ceux de la ville.

L'instituteur des Frères des Écoles chrétiennes est Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur en théologie.

[1] Ce droit d'indemnité était dû au prieur en sa qualité de seigneur des fiefs possédés par les Frères. Ceux-ci devaient encore une autre indemnité de une livre de rente foncière pour le mur élevé entre leur jardin et celui de l'aumônerie de Lévière dont il bouchait la vue ; plus différents cens, provenant sans doute de maisons successivement acquises, et formant un total de une livre huit sols et un denier de devoir féodal (Arch. *Livre des recettes* 1775, f°s 119, 124 et 150) et enfin cinq sols de rente pour la sacristie (*Censif* de 1775, f° 32). E. L.

[2] Voici comment se trouvent expliquées, dans l'accord de 1773 l'origine de cette maison de force et du pensionnat, et la raison de leur transfert à la Rossignolerie. « En 1745 Mgr de Vaugirault les engagea à recevoir quelques prêtres qui y seroient envoyés par ordre du roy ; plusieurs familles ayant cru sans fondement que cette maison étoit propre à renfermer les mauvais sujets, elle est insensiblement devenue lieu de force. Les Frères qui l'habitent n'ayant aucun revenu, et assujettis à toutes les réparations, n'ont pu trouver à y subsister qu'en prenant des pensionnaires libres ; mais l'emplacement étant très étroit, fort malsain et mal disposé, le mélange des pensionnaires libres et de ceux qui sont détenus de force a fait naître des inconvénients infinis, soit par la facilité que ces derniers ont eu d'entretenir des intelligences avec le dehors et de se procurer les moyens de s'évader, soit par la corruption que leur société pouvoit répandre dans la jeunesse libre ». De plus, la garde de ces mauvais sujets exposait journellement les Frères au péril de leur vie. Aussi l'évêque obligea-t-il ceux-ci, en 1763, à faire les bâtiments nécessaires à la séparation de ces deux espèces de pensionnaires. Les Frères se mirent à l'œuvre, s'épuisèrent en travaux et firent même des dettes pour achever, en 1766, le nouveau bâtiment avec la chapelle peinte par l'italien Baroni (Ms. 656, t. II, f° 65, t. III, f° 267 v°), mais ils ne purent réussir à faire un établissement convenable à sa destination, faute de ressources et aussi d'un emplacement suffisant, quoiqu'on y eût ajouté plusieurs maisons louées ou achetées (une

Digitized by Google

ROSSIGNOLLERIE [1]

La maison de la Rossignollerie, située hors la ville d'Angers, dans un lieu nommé Hannelou, a été acquise par le clergé d'Anjou, du sieur Maugin, pour y établir un lieu de retraite pour d'anciens prêtres, que leur âge ou leurs infirmités auroient mis hors d'état de s'acquitter des fonctions de leurs ministères [2].

encore en 1770) et qu'il finit par s'étendre du cimetière de Lévière à la Maine. De plus, sa situation au bord de cette rivière le rendait inhabitable pendant une partie de l'année, à cause des inondations et par l'humidité et les mauvaises exhalaisons qui en étaient la suite (Arch. série H.). Découragés de tant d'efforts inutiles, les Frères sollicitèrent du ministre, dont ils dépendaient à raison de leur maison de force, la permission de se retirer d'Angers où ils désespéraient de pouvoir jamais se rendre utiles à l'éducation de la jeunesse. Mais celui-ci refusa, « jugeant leur établissement utile au bien de l'Etat ». Heureusement qu'alors Mgr de Grasse, soit pour concourir aux vues du gouvernement, soit aussi pour se débarrasser d'une lourde charge, offrit aux Frères de leur céder sa maison de la Rossignolerie (AA. 6 fos 165-166). E. L.

[1] Pour plus de clarté, j'ai cru devoir mettre l'article de la Rossignolerie, immédiatement après celui des Chers Frères. Dans le manuscrit de Thorode il fait suite à l'Oratoire et au Séminaire qui eux-mêmes ne viennent qu'après les communautés de femmes, sous le titre de congrégations. Une telle disposition paraissant purement arbitraire, il m'a semblé préférable de la changer en réunissant ensemble toutes les communautés d'hommes. E. L.

[2] En vertu des lettres patentes du mois d'octobre 1737, cette maison, située paroisse Saint-Julien, fut acquise par le clergé le 21 août 1738 (Arch. H.), et prit le nom de Séminaire de Saint-Charles Borromée. D'après Bodin, l'établissement de la communauté aurait eu lieu la même année (*Recherches sur Angers*, 1846, t. II, p. 510), mais un témoin contemporain, qu'il est préférable de suivre, le recule à l'année 1739 (GG. 56, fo 192). Malgré la réunion des prieurés de Cunault et du Broc, faite en 1741 (*Dict. de M.-et-L.*, t. I, pp. 517 et 802), ce séminaire fut peu doté jusqu'en 1770. Le 27 mars de cette année, dans une assemblée générale du clergé d'Anjou, on proposa et arrêta que les biens de l'ordre de Grammont, situés dans le diocèse, tels que ceux de la Haie aux Bonshommes, de la Primaudière et de Breuil-Bellay mis à la disposition de ce clergé à la suite de la suppression de cet ordre, seraient réunis au séminaire Saint-Charles. A partir de ce moment, ses revenus devinrent considérables; ils s'élevaient en 1785 à 33.951 l. ; les dépenses ne se montaient qu'à 28.302 l., desquelles 15.580 étaient payées en pension à des prêtres vieux ou infirmes, et le reste employé à diverses charges (Ms. 895, t. VII *verbo* séminaire). E. L.

Digitized by Google

C'étoit du moins le but que se proposoit Jean de Vaugirault, évêque d'Angers, qui provoqua cet établissement. Mais ce but n'a jamais pu être rempli ; les anciens prêtres ont préféré leurs demeures à la vie régulière et dépendante qu'ils auroient été obligés de mener dans cette maison[1].

Le clergé ou M. l'évêque jouit du revenu de cette maison et du revenu des biens qu'il y a fait unir[2], et en fait l'usage qu'il juge à propos pour le soulagement de ces mêmes prêtres qu'il laisse chez eux, ou pour d'autres nécessités des prêtres de son diocèze dont il a connoissance.

La Rossignollerie consiste dans une jolie maison, une

[1] L'accord de 1793, entre Mgr de Grasse et les Frères, dit exactement la même chose, en expliquant que l'évêque était libre de disposer de cette maison « par le refus que lesd. prestres ont toujours fait de cette retraite, préférant de recevoir dans le lieu même de leur résidence les secours qui devaient leur être accordés dans ledit Séminaire » (AA. 6, f° 166). Cette maison lui étant ainsi devenue inutile, et même à charge, Mgr de Grasse essaya inutilement d'y faire établir une maison des enfants trouvés. N'ayant pu réussir, il saisit avec empressement l'occasion qui se présenta de la vendre aux Frères, heureux de leur côté de sortir par là d'une situation difficile. Dès le 23 mars 1773 il passa avec eux un projet de vente au prix de 18.000 l., et les Frères s'engagèrent à agrandir la maison et à fournir deux des leurs pour tenir les écoles de charité dans la paroisse de Lévière, ou dans d'autres paroisses de la ville. A ce projet l'assemblée du clergé d'Anjou donna son consentement le 22 août 1774. A la fin de la même année les Frères obtinrent du roi des lettres patentes approuvant et permettant cette acquisition avec l'achat de la maison voisine et des jardins du Châtelais, qui longeaient la rue Saumuroise. Après une enquête *de commodo* et une estimation de la maison qui fut majorée de 2.000 livres, et à la suite du consentement des directeurs de la Rossignolerie, les lettres patentes furent enregistrées le 7 septembre 1778, et l'acte de vente passé le 2 octobre 1778 au prix de 20.000 livres (Arch. série H). Selon Bodin, ils n'en prirent possession, c'est-à-dire n'y allèrent habiter qu'en 1783 (*Recherches sur Angers*, t. II, p. 510). E. L.

[2] En vendant la Rossignolerie aux Frères, l'évêque s'en réserva tous les bénéfices pour les tranférer ensuite à telle autre maison qu'il choisirait. Déjà en 1770 il avait décrété leur extinction et leur suppression, tant la Rossignolerie, comme maison de retraite, paraissait inutile. Il excepta aussi de la vente les « ornements, cloches, lambris, cloisons et autres meubles » et aussi les *chapelles* (c'est-à-dire les vases sacrés des chapelles) selon l'acte d'enregistrement au Parlement ; mais cela n'est pas certain, car sur ce point là le projet de vente est loin d'être clair (AA.6, fos 166 vo-168). E. L.

Digitized by Google

petite chapelle qu'on y a bâtie[1], et un très beau et vaste jardin dans une situation riante et fort agréable.

Elle relève du fief de Saint-Martin, et le clergé paye au chapitre de Saint-Martin soixante livres de rente[2], à quoi il a été composé pour le droit d'indemnité, par acte passé devant Portier le 19 novembre 1740[3].

(A suivre.)

[1] Cette chapelle, la principale de la maison, fut bénite en 1751 (GG. 57, f° 143). Les Frères, à peine entrés en possession, la remplacèrent par l'église qui subsiste encore aujourd'hui. Ils firent en même temps construire de nouveaux bâtiments sur un vaste plan. Bodin place cette construction en 1780, et ajoute que les Frères allèrent y demeurer trois ans plus tard. D'après lui, l'architecte aurait été François Delaunay (*Recherches histor.*, 1846, t. II, p. 510). T. Grille au contraire prétend que les Frères n'employèrent aucun architecte, tandis que M. Port, dans son *Dictionnaire*, attribue la construction des bâtiments à Delaunay, et celle de l'église au Frère François. Une chose certaine, c'est qu'un François Delaunay fut chargé de l'expertise officielle qui précéda la vente. Outre cette église, modestement ornée, il y avait encore une chapelle pour les externes (Arch. *Inventaire* de 1792). — Cette nouvelle maison devint bientôt florissante. Comme à Lévière, on y trouvait réunis des externes, des pensionnaires libres et de force, ainsi que des aliénés, avec deux petites classes de charité. Elle comprenait trente-neuf Frères en 1791 et deux cents pensionnaires libres ; trente-trois Frères seulement en 1792 (*Invent.*, f° 11 v°). D'après les comptes du 1er janvier 1792 au 30 septembre suivant, les recettes se montèrent à 48.025 l., et les dépenses à 47.125 l. ce qui donne l'idée d'une maison considérable (Cf. Arch. série Q). Vingt-sept frères prêtèrent le serment civique le 4 septembre 1792 (Arch. munic. *Délibér.*, t. III, f° 39). Ils continuèrent à tenir le pensionnat durant toute la Révolution, mais leur nombre alla toujours en diminuant ainsi que celui de leurs élèves. Il n'y avait plus que dix à douze internes en l'an VIII La maison de force leur fut enlevée pour y mettre les prêtres réfractaires et les enfants des Vendéens jusqu'à l'an II, époque où elle fut convertie en une prison qui fut évacuée sur le château en l'an XII (*Dict. de M.-et-L.*). Ils ne quittèrent la Rossignolerie qu'en l'an XII pour céder la place au Lycée qui s'y installa seulement en 1806 (Cf. *la Rossignolerie*, pp. 1-21). Il occupe les mêmes bâtiments qui n'ont subi que des changements intérieurs ; les dépendances seules ont été modifiées : celles de gauche en 1872 pour y faire des classes, celles de droite, où fut quelque temps la cure de Saint-Joseph, en 1865, pour y créer le petit Lycée, transporté plus tard de l'autre côté de la rue. — Ils furent rappelés à Angers en 1820, et l'inauguration de leur première école hôtel Duguesclin, fut des plus solennelles (Ms. 895, t. III). Quant aux autres écoles voyez le *Dict. de M.-et-L.*, t. I., p. 84. E. L.

[2] Les Frères, par leur achat, s'obligèrent au paiement de ces soixante livres de rente annuelle et aussi à celui des cens, surcens et rentes dus par la Rossignolerie parce qu'elle était située dans la censive du même chapitre (Arch. fonds des Frères). E. L.

[3] Thorode ne parlant pas de l'acquisition de la Rossignolerie par les Frères, dont le compromis eut lieu en 1773 et l'acte définitif en 1778, on voit par là qu'il avait composé avant cette époque cette partie de son ouvrage. É. L.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Godard-Faultrier, fondateur et Directeur honoraire du Musée archéologique Saint-Jean, Président honoraire de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier de l'Instruction publique, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, est décédé le 29 décembre 1895, à l'âge de 85 ans. C'est avec de vifs regrets que la ville d'Angers a vu disparaître un homme auquel elle doit beaucoup — l'énoncé de ses titres suffit à l'expliquer — et qui a dépensé pour elle plus de cinquante années d'une vie laborieuse et dévouée. Aussi lui a-t-elle apporté, le jour de ses obsèques, tant par la voix des représentants de l'Administration municipale et des diverses Sociétés dont il a fait l'honneur, que par le concours de ses parents et nombreux amis, la suprême expression de gratitude et d'éternels regrets qui lui était si bien due. Au cimetière, quatre discours ont été prononcés : M. Joxé, au nom de la Ville, a dit adieu en termes émus au créateur et directeur du Musée d'archéologie dont elle est fière. M. d'Espinay, parlant au nom de la Commission de surveillance du Musée archéologique, de la Société française d'archéologie et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a rappelé les services rendus à la science par M. Godard, son rôle dans les Congrès archéologiques et l'élévation de sa vie chrétienne. M. Auguste Michel a retracé l'historique du Musée Saint-Jean, les efforts et le succès de M. Godard dans la création et l'organisation de ce Musée, l'aménité de son caractère dans ses fonctions de Directeur. Enfin M. Bodinier a fait connaître, en même temps que celle de l'archéologue, l'œuvre de l'écrivain, et a redit ses mérites comme président de la Commission archéologique et, plus tard, de la Société d'Agriculture, sciences et arts. L'œuvre de M. Godard-Faultrier n'est point de celles qu'on peut apprécier en quelques lignes. Aussi nous proposons-nous de publier, dans le prochain fascicule de cette Revue, une notice plus détaillée, sur la vie et les travaux de notre regretté concitoyen, à laquelle nous joindrons sa bibliographie complète.

A. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE

C'est M. Falguière, membre de l'Académie des Beaux-Arts, qui a été chargé par Monseigneur l'Évêque d'Angers du monument qui doit être érigé dans la cathédrale d'Angers, à la mémoire de Mgr Freppel.

Une commission, présidée par Mgr Mathieu, a été nommée pour ce projet : elle comprend MM. Raulin, Dussauze, vicomte de Ruillé, Dauban, L. de Farcy, G. Bodinier, Grellier, Pessard, Grimault, Bazin, Thibault et Pinier.

Le *Gaulois* donne la description suivante du monument, d'après la maquette, vue dans l'atelier de l'habile sculpteur :

Sur un sarcophage, à deux mètres au-dessus du sol, Mgr Freppel est étendu, rigide, les mains jointes comme pour la prière, tel qu'il était sur son lit de mort.

A côté, semble prendre son vol vers les cieux une femme — ange ailé — qui personnifie l'Alsace-Lorraine.

On sait, en effet, que la dernière pensée de l'évêque d'Angers fut pour les deux provinces perdues. C'est cette suprême pensée que le ciseau du maître a voulu matérialiser.

Le monument sera en marbre blanc et mesurera environ cinq mètres de hauteur. Nous ne doutons pas qu'il ne fasse l'admiration des fidèles de la cathédrale d'Angers.

***

Aux applaudissements de tous les hommes de goût, on vient de remplacer, au fond de l'abside de la cathédrale d'Angers, la verrière de *saint Christophe et de saint Pierre* (XVIe siècle) par celle qui a dû primitivement occuper cette place liturgique, la *Vie de Jésus-Christ* (XIIIe siècle).

Nous félicitons d'autant plus volontiers de ce changement MM. Raulin et Dussauze que notre collaborateur, M. Joseph Denais, l'avait instamment réclamé dans la *Revue de l'Anjou*

Digitized by Google

lorsqu'il y a trois ans la restauration des vitraux du chœur de Saint-Maurice a été commencée [1].

***

Les Bénédictins de Saint-Maur font en ce moment dans l'enclos de leur abbaye des fouilles qui promettent des découvertes intéressantes pour l'histoire de l'illustre monastère de Glanfeuil. On sait qu'au VIe siècle quatre églises furent construites sur le domaine donné par Florus à saint Maur, dédiées la première à saint Martin, la deuxième et la principale à saint Pierre, la troisième à saint Sévérin, la quatrième à saint Michel, dans une tour carrée qui gardait l'entrée du monastère. De ces quatre églises, une seule est restée debout. Les fouilles ont mis à découvert les substructions d'une des églises disparues.

***

Nous rappellions, dans une de nos dernières chroniques, que l'évêque d'Autun, Mgr Perraud, avait été professeur d'histoire au Lycée d'Angers. Mgr Perraud vient de recevoir la pourpre romaine. Léon XIII l'avait désigné *in petto* comme cardinal depuis plusieurs années déjà, mais c'est seulement en ces derniers mois que l'accord du Saint-Siège et du gouvernement républicain a pu se faire sur son nom.

Le cardinal Perraud, déjà membre de l'Académie française, supérieur général des Oratoriens, à la compagnie desquels il appartenait déjà avant sa consécration épiscopale, est une des personnalités les plus éminentes du Sacré Collège. Ancien élève de l'École normale, très modeste, très pieux, il a une physionomie d'ascète très caractéristique. Frappé de l'originalité distinguée et intelligente de ses traits, le peintre Bonnat lui a demandé de faire son portrait, lors des fêtes du centenaire de l'Institut.

***

Les membres de la Société des Amis des Arts se sont réunis en assemblée générale le lundi 16 décembre pour procéder au renouvellement des membres sortants du Bureau et du Comité.

Ont été élus : président, M. V. Huault-Dupuy ; vice-président, M. Georges de Chemellier ; trésorier, M. Dubos ; secrétaire,

[1] *Note sur les vitraux de la cathédrale d'Angers (Revue de l'Anjou*, 1892, tome XXV, pp. 69-73).

Digitized by Google

M. Bruas; commissaires, MM. le Dr A. Guichard, Luson et Prieur.

Ont été appelés à faire partie du Comité : MM. le comte de Romain, A. Michel, de Genevraye père, A. Leroy, Deperrière, Jubien, Paul Bonneville, Aïvas, Maillard, Livache père et Lutscher.

L'assemblée a décerné la présidence d'honneur à M. Guillaume Bodinier, président sortant.

Le Bureau et le Comité de la Société se trouvent donc ainsi composés :

Président, M. V. Huault-Dupuy;

Vice-présidents : MM. le Général Lourde-Laplace et Georges de Chemellier;

Trésorier, M. Dubos;

Secrétaires : Paul Rondeau et A. Bruas;

Commissaires : Georges Retailliau, Dr A. Guichard, Luson et Prieur.

Membres du Comité : MM. L. André, Audfray, Brunclair, Charon, Cointreau, Dubut, G. Saulo, Tessier, de Villiers, comte de Romain, A. Michel, de Genevraye père, A. Leroy, Deperrière, Jubien, Paul Bonneville, Aïvas, Maillard, Livache père et Lutscher.

***

La Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, (ancienne Académie d'Angers), réunie le lundi 13 janvier 1896, a eu communication de trois intéressants mémoires sur la *Relation entre les croix de Hongrie, d'Anjou et de Lorraine*, par M. L. de Farcy, la *Chlorose de la vigne*, par M. l'abbé Félix Hy, et sur l'*Histoire de la Monnaie d'Angers*, par M. Adrien Planchenault.

***

M. H. Jouin, secrétaire de l'École Nationale des Beaux-Arts, l'historien de *David d'Angers*, n'oublie pas sa ville natale; il contribue de son mieux à enrichir le patrimoine artistique d'Angers, s'entendant à merveille sur ce point avec M. Brunclair, le distingué conservateur.

Voici quelques-uns des objets d'art dont le Musée vient de s'enrichir, grâce surtout à ce dévoué concours :

M. de Falloux, par un anonyme; *Baudonnier*, peintre; *Delisse*, musicien; *Artibus Patria; Thomas*, statuaire; *Gravigny*, architecte; *Loitoux*, statuaire; *Louis Noël*, par Maxi-

Digitized by Google

milien Bourgeois ; *Questel*, par Chapu ; *Boily*, par Chénard ; *Turpin de Crissé*, par Etex ; *Carrier-Belleuse*, par Dologé ; *Jouffroy*, par Levillain, et *Maximilien Bourgeois*, par Louis Noël.

Buonarotti, *Potter*, *Morel*, *Hélène David*, *Maréchal Ney*, à deux faces ; *Homme et femme*, de la famille Desnoyers, par David d'Angers.

***

Parmi les lauréats des prix de vertu décernés par l'Académie française, nous remarquons deux Angevines :

Mme veuve Gigon, de la Chapelle-sur-Oudon, une médaille de 500 fr. (prix Honoré de Sussy) ;

Mlle Émilie Gasnier, à Angers : un prix (Camille Favre) de 300 fr.

Une triste coïncidence a marqué le succès de cette dernière. A l'heure même où l'on proclamait son nom sous la coupole de l'Institut, cette vertueuse jeune fille mourait à Angers, victime des fatigues que lui avait imposées sa vie de dévouement.

***

M. le général Boreau de Roincé vient d'être promu général de division.

M. Georges-Raymond Boreau de Roincé, de famille angevine, est né à Tours, le 1er mars 1838. Ancien polytechnicien, officier de la Légion d'honneur, il commandait la 57e brigade d'infanterie alpine à Nice ; il prend le commandement d'une division à Digne.

Le général de Roincé est propriétaire du château de Montreuil, près du Lion-d'Angers.

***

M. l'abbé Dedouvres, le distingué professeur de littérature latine de la Faculté des lettres d'Angers, vient d'être reçu docteur ès lettres. Ses deux thèses sur la *Turciade* et le *Père Joseph*, *polémiste*, *ses premiers écrits*, *1828-1826*, ont obtenu en Sorbonne les suffrages unanimes des examinateurs et du nombreux public venu pour entendre la réhabilitation du Père Joseph (François Leclerc du Tremblay), ce patriote, ce chrétien, qui a rendu de si grands services à la France et à l'Église et qui cependant a été si injustement décrié sous le nom d'Éminence grise.

Digitized by Google

Après une brillante soutenance, notre compatriote a été proclamé docteur ès lettres avec *mention honorable* et félicitations.

Ce succès fait le plus grand honneur à notre Université catholique, à la ville et au diocèse d'Angers.

***

M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'évêché, vient d'être nommé chanoine honoraire. Que notre distingué collaborateur veuille bien, une fois encore, agréer nos sincères félicitations.

***

La Société d'anthropologie de Paris vient de décerner, dans sa séance solennelle du 5 décembre dernier, les prix destinés à récompenser les meilleurs travaux sur les sciences anthropologiques.

Le second prix (médaille d'argent) a été mérité par M. le Dr Atgier, médecin-major du 25e dragons à Angers, pour son important travail sur l'*Anthropologie de la France.*

Cette récompense est la troisième obtenue de cette Société par M. Atgier pour ses travaux sur l'*Homme et les races humaines en France.*

***

Parmi les lauréats de l'Académie de médecine, figure, avec une médaille de bronze, M. le Dr Descoings, à Angers, pour son travail intitulé : *Quelques remarques au sujet d'une épidémie de fièvre typhoïde.*

***

Encore un succès à enregistrer au compte de notre compatriote M. Charbonneau.

Ce jeune peintre vient d'obtenir le prix de torse, section de peinture et de sculpture, à l'École nationale des Beaux-Arts.

***

Une cérémonie patriotique rappelait, il y a peu de temps à la Touraine, à la France — et spécialement aux Angevins, — le 25e anniversaire du combat de Monnaie, l'un des sanglants épisodes de la guerre franco-allemande. Nos compatriotes s'y conduisirent vaillamment. Ils pourront lire avec fierté le récit du savant auteur de *Tours-Capitale*, Mgr C. Chevalier, mort il y a deux ans :

Digitized by Google

C'est, dit-il, entre Notre-Dame-d'Oë et Monnaie que s'engagea le combat. Nous avions de notre côté les cinq mille mobiles de Maine-et-Loire, commandés par le général Cléret-Langavan, des mobiles du même département, des mobiles de la Gironde et des chasseurs d'Afrique, en tout sept mille hommes environ, avec six pièces de canon. Plusieurs escadrons de cavalerie, quelques compagnies de zouaves et quelques bataillons de mobilisés de Seine-et-Marne et de Loir-et-Cher, formant la réserve, ne partirent de Tours qu'à neuf heures et demie du matin, au moment où s'engageait la lutte. L'ennemi nous opposait le corps de Voigts Rheiz (le 10e corps), fort de huit mille fantassins avec des uhlans et des cuirassiers blancs, appuyés de vingt-cinq pièces d'artillerie à longue portée.

En arrivant à Meslay, vers dix heures, les mobilisés de Maine-et-Loire apprirent que les Prussiens, prenant l'avance, avaient déjà dépassé le bourg de Monnaie et s'avançaient à gauche de la route, à l'abri des bois, suivant leur tactique. Nos soldats se déployèrent alors en tirailleurs et en compagnies de soutien de chaque côté de la route et s'avancèrent résolument, d'abord jusqu'à Bellevue, puis jusqu'au point culminant, en se portant de là par la vallée vers les Belles-Ruries. C'est là que le combat s'engagea par une vive fusillade. Ces jeunes soldats, qui recevaient le baptême du feu, se comportèrent comme de vieilles troupes, ne pressant pas leur tir, visant avec sang-froid et tirant, on peut le dire, à coup sûr jusqu'à épuisement de leurs soixante cartouches. Aussi, malgré l'infériorité de leur fusil à piston, firent-ils subir des pertes sérieuses à l'ennemi. Mais celui-ci avait pour lui la supériorité du nombre, des positions et de l'armement.

Maître du château et du bois des Belles-Ruries, dès le début de l'action, il se masquait adroitement pour échapper à nos coups et, grâce à son artillerie, il fit reculer nos troupes et les délogea du jardin de la Vallée, où elles s'abritaient. Le général Pisani, jugeant qu'il lui était impossible de lutter contre des forces si considérables, se décida à la retraite. Les troupes se replièrent donc en bon ordre vers Bellevue et Meslay, s'arrêtant de temps en temps pour tirer, suivies de près par les Allemands. Pour protéger la retraite, une batterie de quatre fut mise en position derrière un pli de terrain près de Meslay. Mais l'artillerie ennemie avait un grand avantage sur la nôtre. Les artilleurs prussiens, prenant notre état-major pour point de mire, le firent changer de place trois fois pendant l'action, tuèrent le cheval de l'aide de camp du général Pisani et blessèrent l'aide de camp lui-même très grièvement.

Les mobiles girondins, qui s'étaient tenus jusque-là derrière les bois de Meslay, entrèrent dans l'action vers midi et dirigèrent leurs coups vers un petit taillis où l'on signalait la présence de l'ennemi. Ils devinrent à leur tour un nouveau point de mire pour les canons prussiens ; quelques obus, tombant au milieu d'eux, y jetèrent la

Digitized by Google

panique et les mirent en fuite. Ce fut alors, non plus une retraite, mais une déroute. Seuls les mobilisés angevins et les troupes régulières firent bonne contenance, se retirant lentement et tiraillant toujours pour ralentir la poursuite de l'ennemi. Entre la Petite-Arche et la ferme de Chisay, la poursuite faite par un escadron de uhlans devint assez vive. Les Angevins se retournèrent avec résolution et envoyèrent une décharge dans l'escadron, pendant que les chasseurs d'Afrique le chargeaient en flanc ; une quarantaine d'hommes et de chevaux furent tués ou mis hors de combat du côté de l'ennemi. Une dernière décharge d'artillerie, faite près de la Petite-Arche, à l'embranchement des routes de Monnaie et de Beaumont-la-Ronce, fit respecter notre retraite qui ne fut plus inquiétée jusqu'à Tours.

***

Les sociétés réunies de la *Croix Rouge* et des *Femmes de France* ont organisé à Angers des conférences pour cet hiver.

La première réunion, présidée par M. le Dr Guichard, a eu le plaisir d'entendre M. Lionel Bonnemère, qui a intéressé son auditoire par son récit des relations du *Roi René* et de *Jeanne d'Arc*... (la fausse Jeanne d'Arc !)

M. Catulle Mendès est venu faire, à la séance suivante, une conférence sur un sujet plus moderne : *Les poètes contemporains, les parnassiens*...

Un concert a terminé chacune de ces réunions.

***

Les concerts du conservatoire de Nancy viennent de donner, sous la direction habile de M. Guy Ropartz, une deuxième audition de la dernière œuvre de notre éminent compatriote, M. Jules Bordier, le *Fiancé de la Mer*.

L'interprétation de ce poème dramatique, très chaleureusement applaudie, a été confiée à des artistes réputés, M. Jean Rondeau, le ténor que nous avons eu le plaisir d'entendre cet automne à Angers — l'un des meilleurs amis de M. Jules Bordier — et Mlle Lavigne, notamment, qui avaient créé le rôle à Royan.

***

M. Aug. Michel, qui depuis longtemps déjà s'occupe avec tant de sollicitude, de persévérance et d'érudition du Musée d'Antiquités d'Angers, venait de succéder, comme conservateur en titre, à M. V. Godard-Faultrier, à qui la ville avait offert le titre de conservateur honoraire, lorsque la mort est venue enlever à notre pays le fondateur du Musée Saint-Jean. Nos lecteurs n'ignorent pas combien le vénérable M. Victor

Digitized by Google

Godard-Faultrier a rendu de services à l'histoire et à l'archéologie angevines depuis près de soixante ans. C'est à lui que fut confié, en 1841 (et même plus tôt), l'organisation de ces magnifiques collections d'art et d'archéologie locales aujourd'hui réunies dans l'ancien hôpital Saint-Jean, cadre incomparable pour un musée des plus utiles et des plus intéressants.

M. V. Godard-Faultrier était une figure essentiellement angevine : ce n'est pas en quelques lignes qu'il convient de signaler sa perte. Un de nos collaborateurs se charge de rappeler les titres de M. V. Godard-Faultrier à l'estime et à la reconnaissance de nos concitoyens. Nous ne pouvons ici que saluer d'un respectueux et affectueux hommage le savant modeste, l'homme affable, l'archéologue sincère et consciencieux, dont les obsèques ont été suivies par l'élite de notre ville, et qui laissera chez nous la mémoire d'un citoyen utile et bienfaisant, épris jusqu'à la passion du culte des souvenirs de sa province natale.

***

La ville d'Angers vient encore de perdre un insigne bienfaiteur, en la personne de Dom Leduc, le créateur de l'œuvre admirable des *Servantes des Pauvres* au couvent des Plaines de Saint-Léonard.

Désiré-Camille Leduc était né à Angers le 21 mars 1819 ; élève du Lycée, puis du Séminaire, il entra à l'abbaye de Solesmes (1842), fut envoyé par Dom Guéranger en Angleterre, à Paris, à Rome (1850-53), au Mont-Cassin. Ordonné prêtre, en 1853, par le cardinal Patrizzi (un ancien élève de La Flèche), il fut attaché au cardinal Pitra, ancien moine de Solesmes.

Nous n'avons pas à dire quels immenses services rendent à l'Anjou les « Sœurs de Dom Leduc ».

Un tel homme est la gloire de son pays : son nom mérite d'être à jamais honoré et béni.

Le R. P. Leduc a publié une brochure, *le droit ecclésiastique des Grecs,* qui eut trois éditions, en 1864, 65 et 69.

***

Bouquinerie angevine :

Chez Paul Ritti, à Paris :

A. Chereau, *Jean-Michel de Pierrevive et le Mystère de la Passion*. 1864, br. in-8°, 1 fr.

Digitized by Google

Chez Claudin :

Démonomanie des sorciers (De la), de nouveau reveu et corrigé oultre les précédentes impressions par J. Bodin, Angevin. Anvers, Jeh. Keerberghe, de l'imprimerie d'Arn. Conninx, 1593, in-8°, dem.-rel. mar. rouge, 28 fr.

Édition rare d'un livre recherché. — Bel exemplaire. — De la définition du sorcier. — De l'association des esprits avec les hommes. — Des moyens naturels et humains pour sçavoir les choses occultes. — Des invocations tacites des malings esprits. — De l'ecstase et ravissement des sorciers. — De la lycanthropie et si les esprits peuvent changer les hommes en bestes. — Si les sorciers ont copulation avec les démons. — De l'inquisition des sorciers. — Etc., etc.

J.-F. Bodin, *Recherches sur Angers*. 1821, 2 vol. in-8°, 6 fr.

Histoire de Philippe de Mornay. — Leyde, B. et A. Elzevier, 1647, in-4° (exemplaire de Horace Walpole), 18 fr.

Chez Saffroy, au Pré-Saint-Gervais :

Ex-libris de G. Ménage, 5 fr.

Histoire généalogique de la maison des Ducs d'Anjou, 40 p. in-f. br. XVIII° s. Nombr. armoiries coloriées, 4 fr.

(Fascicule des grands officiers de la Couronne du P. Anselme).

Arrests sur le payement des droits d'entrée de vins et de toiles de Cholet, 27 juin 1723, 28 février 1731, 21 février 1736. — Édit portant règlement pour la Sénéchaussée d'Angers, 1771. Ens. 4 pièces in-4° impr., 2 fr. 50.

Collège de La Flèche. Règlements, 1772. — Suppression du Conseil actuel, création d'inspecteurs et lettre patente, 1776. — Mémoire des titres à produire pour être reçu élève, 1777. Ens. 4 pièces in-4° impr., 3 fr.

Appointement de conclusions au sujet du greffe d'Angers (sénéchaussée) entre demoiselle Périne Baschers, J.-J. Girault de la Martinière, J. Thomas de Fontenay, cons. au Présidial d'Angers, et Jaquine Thomas, sa sœur, héritière de P. Girault et veuve de Nicolas Thomas de Fontenay, 1691, 3 fr.

Greffe d'Angers. 25 pièces in-f. sur parch., 16°, 17° et 18° s., 10 fr. — Ventes, présentations, transactions, commissions, quittances, commission de conseiller de la Prévôté royale de brevets; et tableau des droits, profits et émoluments, 1595, etc.

Muller (Jacques-Léonard baron), général de l'Empire, né en 1749 à Thionville, mort en 1824. Angers, 22 nivôse an II. 1. p. in-4°, vignette curieuse, 2 f. 50.

(Certificat pour Viroux son ordonnance.)

J. DE B.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

Peu de chose à glaner aujourd'hui dans le champ qu'il nous faut parcourir tous les deux mois.

A signaler, néanmoins, dans la *Correspondance historique et archéologique* (n° du 25 décembre 1895), un article de M. Bernard Palustre sur *une dépendance de l'abbaye de Fontevrault, le Logis Bourbon*, ainsi appelé du séjour qu'y firent, de 1738 à 1751, MMmes Thérèse, Sophie, Victoire et Louise de France, filles de Louis XV. Cette étude complète les curieuses notes de M. C. Port sur *les enfants de France à Fontevrault* [1] et les pages consacrées au Logis Bourbon par M. l'abbé L.-A. Bossebœuf, dans sa brochure sur la célèbre abbaye [2].

Le domaine où vécurent Mesdames de France était très vaste : « Il comprenait, dit M. Palustre : 1° Un corps de bâtiment avec dépendances ; 2° un vaste enclos renfermant jardins, vergers, terres arables ; 3° une chapelle. » Sur ce dernier point, les renseignements fournis par l'auteur ne semblent pas suffisamment précis. En effet, il ne parle que de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, située à cent mètres environ du principal corps de bâtiment; mais, comme l'affirme M. Bossebœuf, il existait, dans l'enceinte du Logis Bourbon, une autre chapelle, de petite dimension, placée entre deux cours, à quelques mètres seulement de la *rue de la Ville :* sur le plan de 1740, elle est appelée *chapelle de la maison de France.*

M. l'abbé Bourgain, professeur à la Faculté libre des lettres, a publié, dans la *France illustrée*, l'une des conférences qu'il a données, l'année dernière, au palais de l'Université catholique. Cette conférence a pour titre : *L'Église d'Angers pendant la Révolution, la condamnation à mort en 1793-1794 ;* elle a paru, depuis, en brochure.

Les articles contenus dans le dernier fascicule de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (décembre 1895) sont aussi intéressants que variés.

Citons, en particulier, la première partie des *Souvenirs du chevalier de Caqueray ;* la suite du *Voyage à Rome de C. Robin,*

[1] *Revue de l'Anjou*, 1868, p. 67.

[2] *Fontevrault, son histoire et ses monuments*, Tours, Bousrez, s. d.

Digitized by Google

curé de Saint-Pierre d'Angers ; la conférence de M. l'abbé Hy, sur les *Roses*, et celle de M. l'abbé Marchand, sur les *Protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe siècle.*

A lire encore, dans la *Province du Maine* (octobre et novembre 1895), les notes de M. P. de Farcy, sur le *Maine à l'exposition rétrospective d'Angers.* « Le Maine — dit M. de Farcy, en terminant son article — a fourni 173 numéros sur les 1.395, inscrits au catalogue. Ils sont répartis un peu dans toutes les catégories et bon nombre d'entre eux sont des plus remarquables. » Ce que M. de Farcy ne peut pas ajouter c'est que les plus remarquables lui appartiennent et que le succès de l'exposition rétrospective d'Angers est dû, en partie, à sa science et à son activité.

A mentionner, dans la *Revue Angevine*, quelques pages de M. A. de Soland sur la Baumette — l'auteur écrit Beaumette — (n° du 1er décembre 1895) ; l'article de M. G. de Launay sur les *Oubliés : Lethielleux*, docteur-médecin à Angers, qui prit, en 1583, le service du Sanitat, encombré de pestiférés et déserté honteusement par Boishineust ; le *récit populaire* de M. La Bessière, intitulé : *les coteaux de l'Argance au XVIIe siècle* (n° du 1er janvier 1896) ; l'étude de M. L. de Coulonge sur l'*état de la situation agricole en Anjou* (n° du 15 janvier) ;

Dans la *Semaine Religieuse du diocèse d'Angers*, des notices nécrologiques sur *M. l'abbé Favereau*, curé de la Jubaudière (n° du 17 novembre 1895) ; sur le *R. P. Dom Leduc, bénédictin*, qui créa, à Angers, l'œuvre admirable des Servantes des Pauvres (n^os des 8, 15 et 22 décembre) ; et sur *M. l'abbé Brossard,* curé de Mazé (n° du 5 janvier 1896) ;

Dans la *Revue historique de l'Ouest* (n° 11), un article de M. C. Leroux-Cesbron sur les *Carriers d'Angers en 1790 :* c'est le récit de la révolte des perreyeurs ;

Dans la *Petite Loire* (n°s 1115, 1119 et 1121), une étude de M. P. Dupouy sur *Mme Dacier ;*

Dans la *Revue du Haut-Poitou* (n° 5), quelques pages intéressantes de M. C. de la Motte-Ferchaud sur *René Moreau, médecin du XVIIe siècle,* né à Montreuil-Bellay, le 6 août 1585 : il fut le maître de Guy Patin.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps (1751-1840), par M. le chanoine Portais, rédacteur des Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. — Angers, Germain et G. Grassin, 1896. 1 vol. in-8° écu. — Prix : 4 fr.

Le volume consacré par M. le chanoine Portais au curé de la Trinité, M. Gruget, dont le nom est resté populaire à Angers, nous avait semblé bien gros au premier aspect. Les 600 et quelques pages qui composent ce livre étaient-elles bien en proportion avec l'importance du personnage dont elles ont pour but de raconter la vie? C'est ce que nous nous étions demandé tout d'abord. Mais nous n'avons pas tardé à revenir sur cette appréciation téméraire et prématurée.

M. le chanoine Portais ne s'est pas borné, en effet, à écrire la biographie de l'abbé Gruget. Ayant à étudier un homme, mort presque nonagénaire, qui avait vécu sous l'ancien régime, avait souffert la persécution sous la Révolution, et, réintégré dans ses fonctions après le Concordat, avait continué à diriger sa paroisse sous divers gouvernements, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet, il a accompagné son récit de tableaux qui nous peignent, d'une façon aussi vivante qu'exacte, les milieux dans lesquels a vécu son héros. La description de la ville d'Angers et ses monuments religieux en 1770; les renseignements si complets qu'il donne sur la vie des étudiants ecclésiastiques du Séminaire, leurs études, les cérémonies auxquelles ils étaient appelés à prendre part; les détails qu'il fournit sur le clergé de la paroisse de la Trinité, son chapitre, sa dépendance vis-à-vis de l'abbesse du Ronceray, ne sont point des hors-d'œuvre, mais font revivre sous nos yeux et le vieil Angers et la société au milieu de laquelle allait vivre M. Gruget à l'époque où, sortant du Séminaire, il fut nommé, en 1774, vicaire, puis, en 1784, curé de la Trinité.

Digitized by Google

La partie de son livre dans laquelle il expose les circonstances qui accompagnèrent l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, particulièrement dans l'ordre du clergé, est également des plus instructifs. Les documents réunis par M. le chanoine Portais lui ont permis de fournir sur ce sujet des renseignements ignorés jusqu'ici ou peu connus. Peut-être l'auteur s'est-il montré bien sévère pour quelques-uns des meneurs de ce mouvement, esprits ardents, entraînés par leur désir de réformes à des vivacités qu'ils ont dû sans doute regretter plus tard, lorsque, revenus de leurs illusions, éclairés par des événements qu'ils n'avaient pu prévoir, ils se sont montrés fidèles à leur foi et ont, eux aussi, subi la persécution avec constance et fermeté. Mais c'était son droit strict et nous aurions mauvaise grâce à venir lui chercher querelle sur ce détail.

M. Gruget, né à Beaupréau en 1751, avait été nommé, en 1784, curé de la Trinité. Il devait conserver la direction de cette paroisse jusqu'à sa mort, en 1840, laissant à tous le souvenir d'un saint prêtre, d'un pasteur zélé, tolérant sans faiblesse et d'une inépuisable charité. Chassé de sa cure en 1791, pour refus du serment constitutionnel, et remplacé par un intrus, le curé la Trinité parvint à éviter l'emprisonnement et, grâce au dévouement de ses paroissiens et de ses amis, put rester à Angers pendant toute la Révolution. Proscrit, errant de cachette en cachette, mais toujours prêt, même au péril de sa vie, à porter les secours de son ministère à tous ceux qui y avaient recours, M. Gruget rédigeait au jour le jour, dans les instants d'une tranquillité relative, un *journal* qui contient une peinture des plus curieuses de la vie à Angers pendant la Révolution. Les petits cahiers de M. Gruget ont fourni à M. le chanoine Portais la partie la plus intéressante de son œuvre. Mais ces petits faits journaliers, brièvement rédigés, nécessitaient des éclaircissements et, tout en laissant le plus souvent la parole au curé de la Trinité, l'auteur a dû fournir sur l'emprisonnement des prêtres, la déportation en Espagne, la noyade des cinquante-huit d'entre eux à la Baumette ou à Nantes, la commission militaire et ses jugements, les exécutions de la place du Ralliement, les fusillades du Champ-des-Martyrs, la déportation des religieuses, etc...., des renseignements dont l'ensemble constitue une histoire complète d'Angers pendant la Terreur.

Digitized by Google

Au mois de mai 1794 la Commission militaire a cessé ses fonctions, Hentz et Francastel ont quitté la ville, les exécutions se font rares, mais les prisons regorgent encore de détenus. La chute de Robespierre permet de respirer. Beaucoup de prisonniers sont délivrés. Les prêtres seuls sont hors la loi et, quand on peut les saisir, sont envoyés à l'échafaud. M. Gruget reste caché et continue à rédiger ses petits cahiers, enregistrant toutes les nouvelles qui lui parviennent. Une détente s'est produite après la pacification de la Vendée, mais la persécution reprend après le 18 fructidor. Les prêtres constitutionnels, protégés par les autorités, ont pu rouvrir quelques églises, mais c'est seulement sous le Consulat que M. Gruget est autorisé à exercer le culte dans la Chapelle du Calvaire où il devait rester jusqu'au moment où, après le Concordat, Mgr Montault lui rendit son église ruinée par suite des diverses destinations qui lui avaient été données pendant la Révolution.

A partir de ce moment et pendant près de quarante années qu'il devait encore rester à la tête de la paroisse de la Trinité, c'est une œuvre de reconstitution que va entreprendre M. Gruget. Il y consacrera tous ses efforts et toutes ses ressources : réparation de son église, fondation d'écoles, création d'œuvres pieuses ou charitables, aide aux communautés nouvellement établies, tel sera désormais le but de sa vie jusqu'à sa mort qui causa un deuil général dans la paroisse de la Trinité et chez tous ceux qui avaient été à même de le connaître et de l'apprécier.

Nous devons des remerciements à M. le chanoine Portais d'avoir écrit la vie de ce saint prêtre. Son livre est d'une lecture attachante et les anecdotes dont le récit est émaillé servent à faire mieux connaître l'excellent cœur, la bonhomie indulgente et la charité vraiment chrétienne du curé de la Trinité. M. Gruget n'était point un génie, sans doute, mais, comme le dit fort justement M. le chanoine Portais en parlant d'un autre prêtre, M. Darondeau, c'était un de ces hommes complets qui ne sont pas moins rares et qui font souvent plus de bien que les hommes supérieurs.

Q. L.

Digitized by Google

Notre-Dame du Ronceray. Angers, Lecoq, 1896. — Un vol. in-18 de 334 pages, avec deux photogravures et un plan. — Prix : 2 fr. 50.

Il n'est personne à Angers qui ne connaisse la crypte de l'église de la Trinité ; personne qui n'ait visité, en touriste ou en pèlerin, ce bijou d'architecture romane, si heureusement restauré par M. Joly-Leterme : si l'on excepte le Marillais, c'est peut-être le sanctuaire le plus vénérable de toute notre province et l'un des plus chers à la piété des chrétiens. Là, en effet, de temps immémorial, les fidèles ont vénéré une statue miraculeuse de la Mère de Dieu : le nom qu'ils ont donné à cette Vierge indique une origine fort ancienne : ils l'ont appelée *Notre-Dame du Ronceray*.

Retracer l'histoire de cette antique statue ; celle de l'abbaye de Notre-Dame de Charité, à la garde de laquelle fut confiée la Vierge du Ronceray ; celle aussi de la paroisse de la Trinité, qui la possède aujourd'hui, après avoir, pendant des siècles, bénéficié de ses faveurs : tel a été le but que s'est proposé l'auteur du gracieux volume dont j'ai transcrit le titre.

Le plan qu'il a suivi est très simple. Après avoir dit comment et à quelle époque fut introduit le christianisme dans nos contrées — l'opinion qu'il soutient n'est pas celle des rédacteurs du *Bulletin critique* — il raconte les origines probables du sanctuaire du Ronceray ; puis, abordant l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Charité, fondée au XIe siècle par Foulques-Nerra et Hildegarde, et celle de la paroisse de la Trinité qui en dépendait, il résume la vie commune de l'une et de l'autre, jusqu'à la fin du siècle dernier : les détails qu'il donne sont curieux ; il les groupe avec art autour du nom des abbesses du monastère. Les deux derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à l'histoire de Notre-Dame du Ronceray, pendant la période révolutionnaire et pendant le XIXe siècle.

A part quelques erreurs de détail, qui disparaîtront dans une seconde édition, et certaine thèse, qui ne sera pas admise sans conteste, ce livre est intéressant et pieux. Il fera mieux connaître et aimer davantage Notre-Dame Angevine : l'auteur n'avait pas d'autre prétention ; il sera justement récompensé de son travail et de son zèle.

Ch. U.

Digitized by Google

La Maison de Laval (1020-1605), *étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires par Paul de Farcy. Tome Ier : **Les Laval (1020-1264)**. — Paris, Alphonse Picard et Fils, 1895, in-8°.

L'auteur de la *Maison de Craon*, de la *Sigillographie des Seigneurs de Laval* et des *Notes sur Laval*, l'éditeur des *Cartulaires de Saint-Victeur du Mans*, et de *Saint-Michel-de-l'Abbayette*, etc..., poursuivant le cours de ses belles et intéressantes recherches sur le Maine, nous donne aujourd'hui en une luxueuse édition le tome Ier de son histoire des Maisons de Laval et de Vitré. Il suffit de parcourir l'ouvrage pour en saisir l'intérêt. L'histoire de toutes les grandes familles, même princières, a depuis longtemps besoin d'être précisée, dégagée de toutes les légendes dont certains auteurs l'ont entourée, et cela soit par crédulité, soit dans un but de flatterie, soit qu'ils aient été les complaisants de compétitions monastiques, témoin la fausse charte d'Avénières discutée à la fin du présent volume. C'est par une minutieuse épuration des documents rassemblés qu'on peut accomplir cette œuvre saine, restituer à chacun de ces petits souverains, que furent les comtes et les seigneurs du moyen âge, la part qui leur est due dans le rôle qu'ils ont joué, glorieux, inutile ou funeste, donner même à certains d'entre eux la vie de l'histoire, dissimulée par une léthargie de plusieurs siècles. Telle est l'idée qui a présidé à la publication des cartulaires, telle M. B. de Broussillon l'applique à sa province du Maine.

C'est par Guy Ier (1020 env. — 1065 env.), le premier des seigneurs de Laval dont la présence soit nettement déterminée, que débute cet ouvrage, laissant de côté tous ceux que faisait figurer auparavant sur les listes la fantaisie des auteurs à laquelle nous venons de faire allusion. Suit immédiatement la partie du Cartulaire se rattachant à Guy Ier, selon l'ordre adopté avec raison par M. B. de B., qui donne ainsi après la vie de chacun de ses personnages la série des pièces justificatives qui le concernent. Hamon (1065 env. — 1080 env.), son fils, a laissé peu de traces, quelques fondations pieuses qui ont sauvé son nom de l'oubli. De même pour Guy II, dit le Chauve, devenu par son mariage le propre neveu de Guillaume le Conquérant. Le règne de Guy III (vers 1093 — vers 1119), fils aîné de Guy II, a été confondu par divers généalogistes avec celui de Guy IV, son fils, et se trouvait ainsi prolongé de

Digitized by Google

vingt-trois ans. On lui a faussement attribué un sceau qui appartient à l'un de ses successeurs. Guy IV (vers 1119 — vers 1140), est donc un nouveau venu dans la série des seigneurs de Laval, et cette restitution a une grande importance, car les historiens ayant la connaissance certaine de Guy V, qui se donnait lui-même ce numéro d'ordre, n'avaient trouvé rien de mieux pour expliquer cette anomalie que d'inventer un Guy-Geoffroy, comme prédécesseur de Guy Ier. Guy V (vers 1140 — 1185) est encore peu connu. C'est cependant le premier des Laval qui ait eu un sceau, pièce bien intéressante pour l'histoire du costume, car il représente le comte vêtu seulement de la broigne, sorte de longue tunique dont l'usage prenait fin, tandis que le contre-sceau, d'une date postérieure au sceau, lui donne pour costume un haubert, ce qui était un progrès dans l'armure. Guy VI (1185-1210), a joué un rôle dans la guerre d'Henri II d'Angleterre contre Philippe-Auguste; il s'était rangé sous la bannière de ce dernier. Sa femme, Avoise de Craon, veuve en 1210, vit mourir l'année suivante son fils Guyonnet, auquel succéda sa sœur Emma. Celle-ci, selon l'usage, dut accepter un époux de la main de Philippe-Auguste, Robert III d'Alençon, qu'elle perdit après deux ans de mariage. Il lui fallut alors épouser Mathieu II de Montmorency. De ce second mariage, elle eut Guy VII qui lui succéda. Son fils avait dix ans quand elle convola pour la troisième fois avec Jean de Toucy. Guy VII est la tige des Montmorency-Laval, qui feront l'objet du second volume.

L'histoire de Vitré est liée à celle des Laval depuis 1251. Il est donc de tout intérêt de la placer ici comme complément, d'autant plus qu'on n'avait encore que peu de renseignements sur les seigneurs de Vitré : Rivallon le vicaire (1008-1032 env.), Triscan (1032 env. — 1045 env.), Robert Ier (1045 env. — 1090 env.), André (1090 env. — 1140 env.), Robert II (1140 env. — 1155 env.), Robert III (1155 env. — 1173), André II (1173-1211), André III (1211-1250). Philippa, fille aînée de ce dernier, épousa Guy VII de Montmorency-Laval, et lui apporta le fief de Vitré à la mort de son frère André IV. Le volume se termine par une dissertation sur la charte fausse, datée du 11 avril 1080, attribuée à Guy Ier de Laval et fabriquée dans le but de faire remonter à celui-ci la fondation du prieuré d'Avénières.

Voilà donc l'essence d'un travail qui met à notre disposition

Digitized by Google

des textes aussi nombreux que publiés avec précision. Les dessins semés dans l'ouvrage par M. Paul de Farcy reproduisent avec beaucoup d'exactitude les différents sceaux et monuments auxquels il est fait allusion.

A. P.

Revue du Haut-Poitou et des confins de la Touraine et de l'Anjou. *Histoire, Archéologie, Beaux-Arts.* Revue mensuelle, 1er numéro : 1er juillet 1895. — Abonnement : un an, 10 fr. Le numéro comprendra 16 pages in-8°.— Loudun, imprimeur-gérant : A. Roiffé, 14, place Carnot.

Certaines zones de l'ancienne France, vu leur éloignement géographique du chef-lieu provincial combiné avec des affinités limitrophes, s'étaient érigées en enclaves d'autonomie sociale qui aujourd'hui réclament leur histoire à part, en des annales distraites de la concentration des revues régionales ou provinciales.

De là la récente fondation d'une *Revue du Haut-Poitou et des confins de la Touraine et de l'Anjou*, embrassant, sous la devise *ex antiquo novum*, l'histoire politique, archéologique, littéraire et artistique de trois villes groupées dans l'opulence des souvenirs : Loudun, Chinon et Montreuil-Bellay.

Cette revue est assurée d'une collaboration d'élite recrutée dans tout son champ d'exploration, avec l'ample contingent de l'Anjou.

Eusèbe Pavie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTIÈME-ET-UNIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) 5

Historique. — M. l'abbé Bourgain, Le Théâtre d'Angers à la fin du xve siècle. — M. l'abbé Hy, Les Roses. — M. Édouard André, L'Art des Jardins. — M. Bousrez, Étude comparative sur les monuments mégalithiques d'Anjou et de Touraine. — M. Magne, La Grèce et ses monuments. — M. le Dr Maisonneuve, Les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou.

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 34

Notice sur l'Instruction primaire à Angers pendant la Révolution (1789-1800) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 64

Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier (suite). — **L'abbé Félix Deniau** 75

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie, Communautés (suite) : Capucins 92

Ouverture du tombeau du roi René à la Cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau** 103

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite) 113

M. René Bazin, Séville et l'élevage des taureaux de course. — M. Bénard, l'Histoire par la coiffure des dames. — M. E. Audra, La Réveillère-Lépaux. — M. Georges Guéry, Les Paysans et leur histoire. — M. Bleunard, Histoire des Expositions. — M. Préaubert, Le froid artificiel et ses applications.

Digitized by Google

Mémoires sur la Guerre de la Vendée, par Louis Monnier (fin). — **L'abbé Félix Deniau** 139

Au Pays du Tuffeau, conte de Toussaint. — **Xavier de la Perraudière** 179

Notice sur l'instruction primaire à Angers pendant la Révolution (1789-1800) (fin). — **E. Queruau-Lamerie** 198

Chronique 214

Clôture de l'Exposition d'Angers. — M. Dainville, chevalier de la Légion d'Honneur. — Archéologie : Le Palais des Marchands ; la chapelle souterraine de l'église de Nantilly. — La nouvelle église Saint-Léonard d'Angers. — Les pensionnaires de la ville et du département à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. — Dons à nos collections publiques par l'Etat et MM. F. Taluet, de Boislecomte, P. Duthort, Stengelin, Garban, Ch. Leroy, Lhoest. — Démolition des halles d'Angers. — Le Musée de Cholet. — La navigation de la Loire. — Société angevine de photographie. — Distinctions et récompenses : MM. l'abbé Urseau, docteur Douet, Blain, Mangeon, Corcé, Descotte, Guéry, Michalowicz, de Montifaut, Buret, Le Sève, H. Lemesle, le général Joly. — Le service funèbre de la Société de la Croix-Rouge. — La séance solennelle de rentrée de l'Ecole de Médecine. — La fête de Joachim du Bellay à Ancenis. — Les soirées de charité d'Angers. — M. Lionel Bonnemère et le dolmen de Coutures. — M. le comte de Romain à Bulle, en Suisse. — Le prince de Grèce à Saumur. — La Société des Bibliophiles bretons et M. Camille Ballu. — David d'Angers et le baron Larrey. — Le commandant de Pignerolle. — Les souvenirs du général de La Moricière au Mont Saint-Michel. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Rodrigue* et *Talleyrand* au Séminaire d'Angers. — A. Crosnier, *Le roi René, artiste, lettré*. — X. de la Perraudière, *Voyage à Rome* de Claude Robin. — R. Doumic, *Un romancier des mœurs de la province*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 230

Histoire du Séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice, en 1695, jusqu'à nos jours, par G. Letourneau. — **Ch. Urseau.**

Le 14 mai 1895 au Grand Séminaire d'Angers. Consécration de la chapelle. — **Ch. U.**

Choses vues au 29e de mobiles, par Arthur du Chêne. — **G. B.**

Le Fagot d'hiver, Par Adrien Maillard. — **Eusèbe Pavie.**

Digitized by Google

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite)..... 237

M. Durand-Gréville, A propos de la Joconde. — M. Gariel, La traction électrique des tramways et des chemins de fer.

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — **L. de Farcy** et **P. Pinier**.. 268

Un essai de décentralisation. Le Congrès scientifique d'Angers en 1895. — **Dr P. Maisonneuve**..... 312

Un barreau de province. — Les institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye**..... 335

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux**..... 350

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie, Communautés (suite). — Missionnaires, Chers Frères, Rossignolerie..... 365

Nécrologie : M. V. Godard-Faultrier..... 374

Chronique..... 375

Le monument de Mgr Freppel par Falguière. — Les vitraux de la cathédrale d'Angers. — Les fouilles de l'abbaye de Saint-Maur. — Le cardinal Perraud. — L'Assemblée générale des Amis des Arts. — La Société d'Agriculture (MM. L. de Farcy, Hy et Ad. Planchenault). — Dons au Musée d'Angers. — Les prix de vertu en Anjou. — Le général Boreau de Roincé. — M. l'abbé Dedouvres, docteur ès lettres. — M. le chanoine Urseau. — M. le Dr Atgier et la Société d'Anthropologie. — M. le Dr Descoings et l'Académie de Médecine. — M. Charbonneau lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts. — Les Angevins à Monnaie (20 décembre 1870). — Les conférences d'Angers : MM. Lionel Bonnemère et Catulle Mendès. — Le *Fiancé de la mer*, de Jules Bordier. — Le Musée Saint-Jean d'Angers : M. Godard-Faultrier et M. Auguste Michel. — Dom Leduc. — Bouquinerie angevine. — **J. de B.**

A travers les Revues : B. Palustre, *Une dépendance de l'abbaye de Fontevrault, le Logis Bourbon.* — Abbé Bourgain, *L'Église d'Angers pendant la Révolution.* — *Souvenirs du chevalier de Caqueray, Voyage à Rome de C. Robin.* — P. de Farcy, *le Maine à l'Exposition rétrospective d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 386

L'abbé Gruget, curé de la Trinité d'Angers, sa paroisse, son diocèse, son temps (1751-1840), par M. le chanoine Portais. — **Q. L.**

Digitized by Google

Notre-Dame du Ronceray. — **Ch. U.**

La Maison de Laval (1020-1605), étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré, par Bertrand de Broussillon. Tome 1er : Les Laval (1020-1264). — **A. P.**

Revue du Haut-Poitou et des confins de la Touraine et de l'Anjou. Histoire, Archéologie, Beaux-Arts. — **Eusèbe Pavie.**

GRAVURES

Évêché d'Angers : XVI. Façade du palais épiscopal du côté de la conciergerie. — XVII. La grande salle du palais épiscopal avant le XVIIe siècle (essai de reconstitution).

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 124-96.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **40** fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un volume in-18..... **3** fr.

NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

Un fort volume grand in-8°..... **7** *francs*

MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS

Depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695

Publié par **G. LETOURNEAU**

Prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du Séminaire d'Angers

Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures.
Prix : **15** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

LE PÈRE JOSEPH polémiste (*ses premiers écrits*, 1623-1626), par l'abbé L. Dedouvres, docteur ès lettres, professeur de Littérature latine aux Facultés catholiques d'Angers, avec un portrait en héliogravure. — Un volume in-8° de 638 pages. — Prix 7 50

DE PATRIS JOSEPHI TURCIADOS LIBRIS QUINQUE, par l'abbé L. Dedouvres. Un volume in-8° de 160 pages. — Prix ..... 3 »

L'ABBÉ GRUGET, curé de la Trinité d'Angers, *sa paroisse, son diocèse, son temps*, 1751-1840, par M. le Chanoine Portais, rédacteur des Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Mgr Mathieu, évêque d'Angers, et orné d'un portrait en photogravure. — Un volume in-8° écu de VIII-624 pages. — Prix ..... 4 »

MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE, par Louis Monnier, promoteur du soulèvement aux environs de Clisson et chef de la division de Montfaucon (1793-1799), publiés et annotés par l'abbé Félix Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges. — Un volume in-8°. — Prix ... 2 »

NOTRE-DAME DU RONCERAY. Un volume in-18 de 334 pages avec deux photogravures et un plan. — Prix. 2 50

CHOSES VUES AU 29e DE MOBILES, par Arthur du Chêne. — Un volume in-12. — Prix ..... 1 »

P.-A. Michel, *ancien magistrat*, par le R. P. Léon. — Un volume in-12. — Prix 3 50

Les Complots militaires sous la Restauration, par Guillon. — Un volume in-12. — Prix 3 50

La Galilée, par P. Loti. — Un volume in-12. — Prix. 3 50

Histoire du Séminaire d'Angers, de 1695 jusqu'à nos jours, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix ..... 5 »

Terre d'Espagne, par René Bazin. — Un volume in-12. — Prix 3 50

200e Anniversaire de l'Union du Séminaire avec la Compagnie de Saint-Sulpice. — Le 14 mai 1895 au Grand-Séminaire d'Angers. — Consécration de la Chapelle. — Une brochure in-8° de 96 pages. — Prix ..... 1 »

La Question de Madagascar. *Les Droits historiques de la France ; l'Ile et ses ressources*, par Joseph Joûbert. Un volume in-8°. — Prix 1 50

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2155

Digitized by Google

Digitized by Google